

Département des affaires économiques et sociales  
Division de statistique

# Femmes dans le monde, 2005

## Progrès en statistiques



Nations Unies  
New York, 2007

## Département des affaires économiques et sociales

Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies assure l'interface indispensable entre les politiques mondiales appliquées dans les domaines économique, social et environnemental et les mesures prises à l'échelon national. Le Département travaille dans trois domaines liés entre eux : i) il collecte, produit et analyse des données et informations très variées d'ordre économique, social et environnemental auxquelles les États Membres des Nations Unies font appel pour étudier les problèmes communs et faire le point sur les possibilités d'action; ii) il facilite les négociations entre pays Membres dans de nombreux organes intergouvernementaux sur des plans d'action communs pour aborder les défis mondiaux actuels ou nouveaux; et iii) il donne aux gouvernements intéressés des avis sur les moyens utilisables pour traduire en programmes au niveau national les cadres de politique économique élaborés lors des conférences et des sommets des Nations Unies et, par le biais de l'assistance technique, il contribue à renforcer les capacités nationales.

### Note

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tel qu'il est utilisé dans le texte de la présente étude, le mot « pays » peut également désigner un territoire ou une zone, selon le cas.

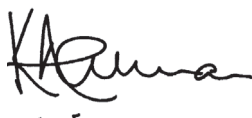
On emploie les expressions « plus développés », « moins développés » et « moins avancés » pour des pays, territoires ou régions, uniquement pour faciliter la présentation des statistiques, mais cette appellation n'entraîne pas nécessairement de jugement sur le stade du processus de développement d'un pays ou d'un territoire donné.

Les symboles des documents des Nations Unies sont composés de lettres majuscules et de chiffres.

## Message du Secrétaire général

Dix ans après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, les statistiques nationales fiables sur les sexospécificités continuent de manquer dans de nombreuses régions du monde. Depuis quelques années, les efforts déployés pour suivre les résultats obtenus par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement ont montré que les statistiques existantes n'étaient pas satisfaisantes. C'est la raison pour laquelle *Femmes dans le monde, 2005* insiste sur l'état et les progrès en statistiques. À partir des informations fournies par les pays au système statistique international, le présent rapport analyse leur capacité à produire des statistiques sur les sexospécificités et met en relief les progrès accomplis dans la communication de ces statistiques au cours des trente dernières années.

L'analyse montre que malgré des améliorations au fil des années, il faut faire encore beaucoup plus pour produire des statistiques adéquates permettant de prendre en compte les préoccupations concernant l'égalité entre les femmes et les hommes. *Femmes dans le monde, 2005* se veut un guide qui aide les gouvernements et d'autres parties prenantes à renforcer les systèmes statistiques, généraliser les statistiques ventilées par sexe et élaborer plus avant des principes et des méthodes pour recueillir des statistiques sur les sexospécificités. J'invite instamment les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les chercheurs, les universitaires et ceux qui veulent partout faire avancer le monde à tirer pleinement parti de cet outil précieux.



Kofi A. ANNAN,  
*Secrétaire général*



## Préface

Conformément au Programme d'action de Beijing adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995, l'Organisation des Nations Unies prépare tous les cinq ans une nouvelle édition de *Femmes dans le monde* pour la diffuser largement. Elle fait ainsi depuis 1991 et cette année est celle de la quatrième, intitulée *Femmes dans le monde, 2005 : progrès en statistiques*.

Les dix années qui se sont écoulées depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing ont vu s'accroître la demande de données décomposées par sexe et d'informations statistiques qui reflètent fidèlement la situation des femmes et des hommes dans tous les domaines de l'existence. Le Programme d'action fait sans ambiguïté de l'égalité entre les sexes un objectif en vue duquel il expose les mesures pour lesquelles toutes les parties prenantes devront œuvrer afin d'améliorer les statistiques décomposées par sexe qui permettent de mesurer et de suivre les résultats obtenus par rapport à ses buts.

Des statistiques fiables et à jour sont indispensables pour suivre les progrès sur la voie de l'égalité des sexes et de la promotion de la femme et pour faciliter la définition des conduites à tenir. Pourtant, même quand elles sont établies par les pays concernant des sujets démographiques et sociaux fondamentaux pour l'analyse de cette égalité, ces statistiques présentent parfois des faiblesses. Pour cette raison, une grande partie des analyses de tendances exposées dans les éditions de 1991, 1995 et 2000 de *Femmes dans le monde* concernaient seulement les pays qui avaient réuni des données relativement satisfaisantes au fil des années ou reposaient sur des estimations nationales ou régionales faites par le système statistique international.

*Femmes dans le monde, 2005 : progrès en statistiques* est axé sur l'état des statistiques nationales utiles à l'étude des sexes. La raison en est que l'on doit pouvoir déterminer dans quelle mesure des statistiques nationales officielles, à la différence des estimations établies au niveau international, permettent de s'attaquer aux diverses inégalités entre les hommes et les femmes. Ce rapport fait le bilan des données actuellement disponibles et mesure les progrès accomplis dans la fourniture de statistiques ventilées par sexe au cours des trente dernières années. Il repère aussi les domaines, par exemple ceux de la violence contre les femmes, du pouvoir, des prises de décisions et des droits de l'homme, où il est particulièrement difficile d'obtenir de telles statistiques en raison de la nature même du sujet ou parce qu'il n'existe pas encore de principes, définitions ou méthodes suffisamment élaborés concernant la collecte des données. En outre, il montre comment il serait possible d'édifier des capacités statistiques nationales, de faire systématiquement ventiler les statistiques par sexe et de définir et affiner les principes et méthodes applicables à l'établissement de telles statistiques. Cette quatrième édition de *Femmes dans le monde* se distingue donc un peu des précédentes en ce qu'elle insiste plus sur les progrès que sur les idées.

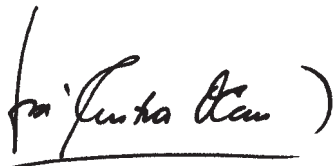
De même que les précédentes, la présente livraison est écrite en termes courants pour la rendre accessible à un vaste lectorat et répondre aux besoins de différents utilisateurs, qu'il s'agisse de ceux qui définissent les politiques, d'organisations non gouvernementales, de chercheurs, d'universitaires ou de spécialistes de l'égalité des sexes.

*Femmes dans le monde, 2005* a été réalisé par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales (DAES), de l'Organisation des Nations Unies qui, sur le fond, a reçu l'appui du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme. Chacun dans leur domaine, les commissions régionales des organismes spécialisés de l'ONU ont fourni des statistiques, des informations et des indications : parmi eux on citera la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales, le Bureau international du Travail, l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,

la science et la culture, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Le gouvernement italien, le gouvernement allemand et le Programme alimentaire mondial ont fourni un appui financier pour permettre cette publication.

Les consultants suivants ont participé à l'établissement du présent rapport : Lorraine Corner a rédigé certains chapitres, Tina Johnson a assuré la mise au point rédactionnelle des premiers projets de texte, et Nicki Adler ainsi que Jim Eschinger ont fait la mise en page.



José Antonio OCAMPO,  
*Secrétaire général adjoint  
aux affaires économiques et sociales,*  
décembre 2005

# Table des matières

	<i>Page</i>
<b>Message du Secrétaire général</b> .....	iii
<b>Préface</b> .....	v
<b>Résumé</b> .....	1
<b>Introduction</b> .....	7
Définitions et méthodes .....	7
Principes d'égalité et statistiques décomposées par sexe .....	7
Capacité statistique et communication de statistiques à l'ONU .....	8
Pays ou zones considérés dans le rapport .....	8
Population étudiée .....	9
Période considérée .....	9
Fréquence de la communication des statistiques .....	9
Sources de donnée .....	9
Sources internationales de données .....	9
Sources nationales de données .....	9
Utilité du présent rapport .....	10
Organisation du présent rapport .....	11
<b>Chapitre premier. Population, ménages et familles</b> .....	13
État actuel des statistiques 1995-2003 .....	13
Population .....	13
Naissances .....	15
Mariage et divorce .....	16
Ménages .....	18
Progrès en statistiques, 1975-2003 .....	19
Population .....	19
Naissances .....	20
Mariage et divorce .....	21
Ménages .....	22
Difficultés .....	22
<b>Chapitre 2. Santé</b> .....	27
État actuel des statistiques, 1995-2003 .....	27
Mortalité .....	27
Nombre total de décès .....	27
Mortalité infantile .....	29
Mortalité par cause .....	29
Morbidité .....	32
Prévalence du VIH/sida .....	32
Capacité et handicap .....	33
Progrès en statistique, 1975-2003 .....	33
Difficultés .....	36
<b>Chapitre 3. Éducation et formation</b> .....	41
État actuel des statistiques, 1995-2003 .....	41
Accès aux services d'éducation .....	41
Inscriptions .....	42
Fréquentation scolaire .....	44
Enseignants .....	45

Résultats de l'éducation : alphabétisation et niveau d'instruction .....	46
Progrès en statistiques, 1975-2003 .....	47
Difficultés .....	48
<b>Chapitre 4. Travail</b> .....	53
État actuel des statistiques, 1995-2003 .....	54
Population active, chômeurs et personnes ayant un emploi .....	54
Population active .....	54
Population sans emploi .....	56
Population ayant un emploi .....	57
Statistiques concernant les salaires .....	60
Emploi dans le secteur non structuré .....	61
Travail non rémunéré et statistiques concernant les budgets-temps .....	63
Progrès en statistiques, 1975-2003 .....	63
Population active .....	63
Populations sans emploi et populations ayant un emploi .....	65
Statistiques concernant les salaires .....	67
Statistiques relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement .....	67
Proportion de femmes exerçant un emploi salarié dans le secteur non agricole .....	67
Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans par sexe .....	68
Difficultés .....	68
<b>Chapitre 5. La violence à l'égard des femmes</b> .....	75
État actuel des statistiques .....	76
Sources de données sur la violence à l'égard des femmes .....	76
Enquêtes .....	76
Statistiques concernant la police et les tribunaux .....	77
Statistiques administratives provenant du secteur de la santé .....	79
Données administratives provenant d'autres prestataires de service .....	80
Difficultés que posent les statistiques sur la traite des femmes et des fillettes .....	80
Progrès en statistiques .....	81
Difficultés .....	82
<b>Chapitre 6. Pauvreté, prises de décisions et droits fondamentaux</b> .....	87
État actuel des statistiques .....	88
Les femmes et la pauvreté .....	88
Les femmes aux postes de pouvoir et de décision .....	89
Les droits fondamentaux des femmes .....	90
Progrès en statistiques .....	92
Difficultés .....	94
<b>Chapitre 7. Conclusion</b> .....	97
<b>Annexes</b>	
Annexe 1. Tableaux statistiques .....	103
Annexe 2. Liste des pays ou zones par catégorie de développement .....	175



## Résumé

### Pourquoi exposer les progrès en statistiques

*Les Femmes dans le monde, 2005 : progrès en statistiques*, fait la première place à l'état des statistiques dans la lutte pour l'égalité des sexes. Cet ouvrage fait le bilan des données nationales disponibles actuellement et mesure les progrès accomplis dans la communication des données entre 1975 et 2003 à partir des informations en matière statistique que les services nationaux communiquent au système international<sup>1</sup>. Les statistiques examinées concernent la population, la santé, l'éducation et le travail. Le présent rapport fait aussi le bilan des statistiques actuelles dans certains domaines dont l'étude est relativement récente, notamment la violence à l'égard des femmes, la pauvreté, le pouvoir et les prises de décisions, ainsi que les droits fondamentaux de la personne.

La place primordiale accordée aux statistiques officielles des pays, par opposition aux estimations établies au niveau international, montre dans quelle mesure les gouvernements sont à même d'établir des statistiques répondant à divers objectifs d'égalité entre les sexes. Par là, le présent rapport offre aux gouvernements les moyens d'évaluer les progrès accomplis, de repérer les faiblesses et de concevoir des stratégies pour améliorer la collecte et la diffusion, au niveau des pays, de statistiques ventilées par sexe qui permettent de formuler des lignes d'orientation et de planifier et d'évaluer des programmes.

On espère que ces évaluations des capacités qu'ont les pays de communiquer des informations dans divers domaines aideront les services nationaux de statistique à obtenir les moyens budgétaires et humains accrus dont ils ont besoin pour améliorer durablement leur travail. Elles offrent la possibilité d'évaluer le niveau réaliste des capacités qu'ont les services statistiques de produire, au niveau de chaque pays, des indicateurs ventilés par sexe par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement. Il sera ainsi plus facile de signaler les domaines dans lesquels l'appui technique est particulièrement crucial. Les spécialistes de l'égalité entre hommes et femmes pourront utiliser le présent rapport pour obtenir que les statistiques soient davantage ventilées par sexe.

### La situation actuelle

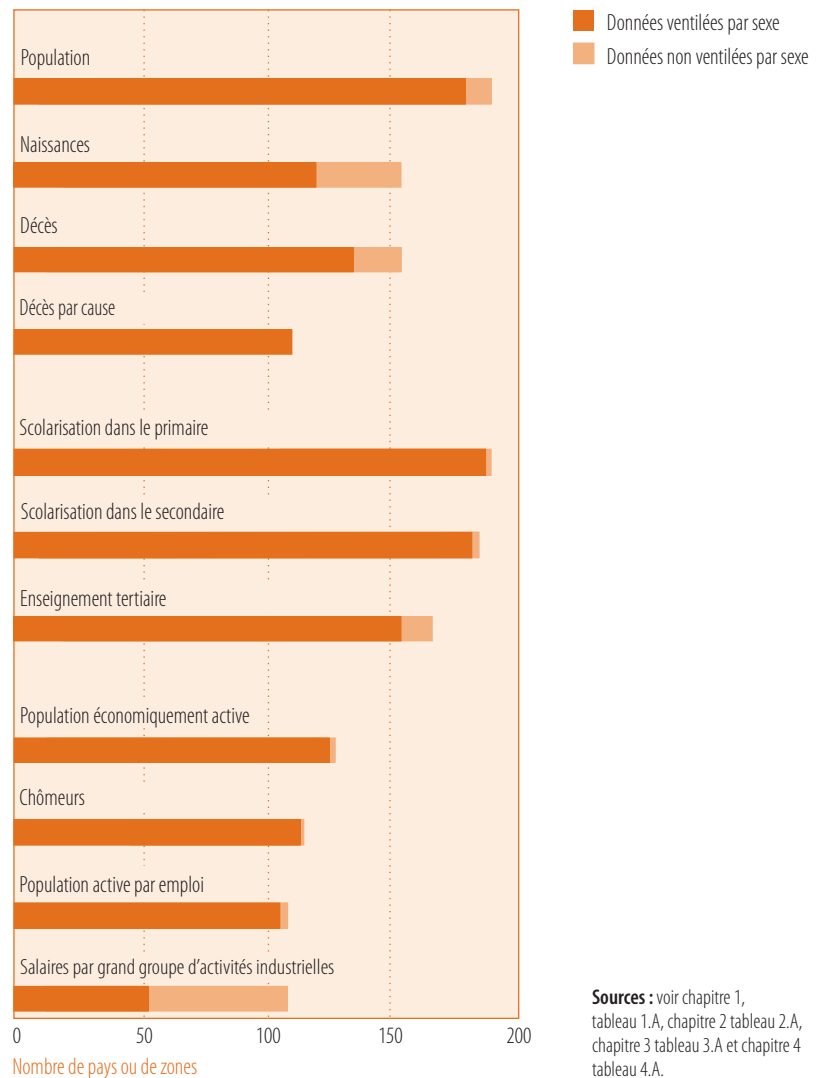
#### 1995-2003

Au cours de la période 1995-2003, les pays n'ont pas tous pu communiquer des statistiques nationales officielles décomposées par sexe d'égale qualité. C'est ce que montrent les résultats transmis par 204 pays dans des

domaines essentiels. Le graphique A indique le nombre de pays qui ont communiqué des données dans ces domaines pour une année au moins au cours de la période 1995-2003 et aussi celui des pays qui ont ventilé leurs données par sexe. On peut voir sur ce graphique que les chiffres concernant la population et l'éducation ont été largement communiqués puisque plus de 180 pays ont indiqué le niveau de scolarisation dans le primaire et le secondaire. Les statistiques concernant les naissances, les décès et l'activité économique sont moins complètes, le nombre de pays les ayant transmises oscillant entre

Graphique A

Nombre de pays ou de zones ayant fourni des statistiques concernant certains domaines pour au moins une année au cours de la période 1995-2003



Sources : voir chapitre 1, tableau 1.A, chapitre 2 tableau 2.A, chapitre 3 tableau 3.A et chapitre 4 tableau 4.A.

100 et 160. Il est regrettable que de très nombreux pays n'aient pas pu donner de chiffres concernant les salaires, les naissances et les décès.

La communication des données varie beaucoup selon les régions. C'est en Europe qu'elles sont les plus nombreuses et en Afrique les moins communiquées, les autres régions se situant entre ces extrêmes. De même, les régions développées sont celles qui ont fourni le plus de données et les pays les moins avancés le moins.

La situation en Afrique est telle que plus de la moitié des pays ont fourni des données ventilées par sexe au sujet de la population ainsi que de la scolarisation dans le primaire et le secondaire et les étudiants du tertiaire pour au moins une année entre 1995 et 2003. Néanmoins, moins d'un tiers des pays ont pu fournir des chiffres sur les naissances, les décès et les caractéristiques économiques de la population décomposés par sexe. Des données complémentaires concernant l'Afrique et d'autres régions sont présentées dans les tableaux qui font le résumé de la situation à la fin de chaque chapitre. Les tableaux A1 à A4 des annexes donnent le détail de la situation dans les mêmes domaines.

### Bilan de trois décennies 1975-1984, 1985-1994 et 1995-2003

Un bilan général de trois décennies pour lesquelles les gouvernements ont fourni des données montre que, pour l'ensemble du monde, la communication de statistiques nationales officielles a assez peu progressé. Pour la période la plus récente cependant, cette communication ne permet pas de tirer des conclusions très solides car les systèmes nationaux de statistique sont lents à réagir. Les pays mettent souvent plusieurs années à communiquer leurs statistiques. Il ressort du

bilan que, dans une large mesure, les pays qui fournissaient des chiffres il y a trente ans continuent de le faire. De même, beaucoup de pays qui ne le faisaient pas il y a trente ans n'ont toujours pas changé. Toutefois, certains pays qui ont communiqué des données pour une période ne l'ont pas fait pour la suivante, ou inversement. Dans l'ensemble, les résultats sont tels que l'indique le graphique B, qui montre la communication des chiffres concernant la population totale, la population économiquement active et les décès, par sexe et âge.

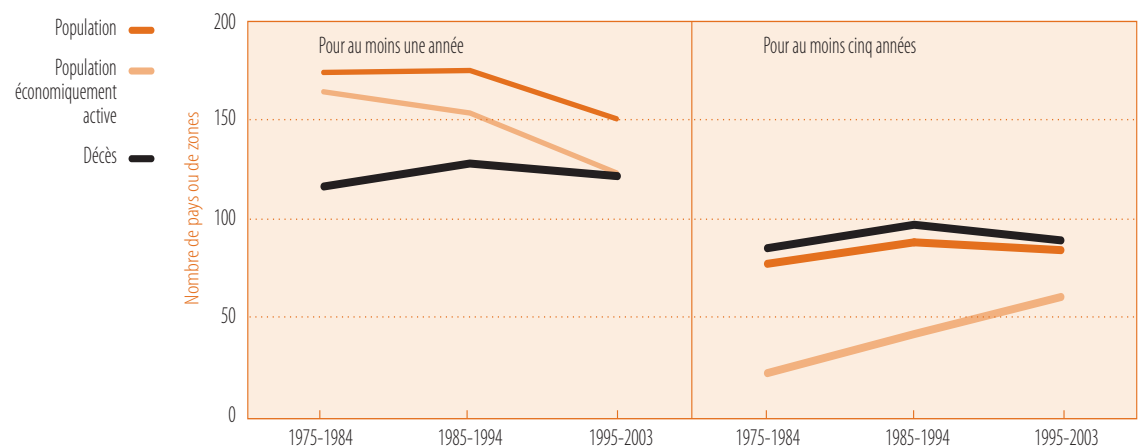
Une comparaison entre les deux courbes du graphique B montre une diminution du nombre de pays en mesure de fournir des données annuelles fréquemment (pour au moins cinq ans au cours d'une période de 10 ans<sup>2</sup>) ventilées par sexe et âge. Les graphiques font apparaître des écarts de deux types : premièrement, un écart entre la communication de données faite au moins une fois et la communication fréquente (par les pays qui en fournissent au sujet d'au moins cinq années au cours d'une même période), deuxièmement l'écart qui correspond aux pays n'ayant fourni aucune donnée.

La communication fréquente de données annuelles concernant la population économiquement active par sexe et âge a progressé au cours des trois périodes. Néanmoins, les chiffres concernant la population économiquement active n'ont pas encore atteint le niveau de ceux disponibles pour la population totale ou des décès.

Le rapport relève aussi qu'un certain nombre de pays ont commencé à recueillir des données sur des sujets nouveaux importants pour l'étude de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il y a maintenant plus de pays qui recueillent des données sur la violence dont les femmes sont victimes, sur la participation des fem-

#### Graphique B

Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué des statistiques décomposées par sexe et âge pour au moins une année et pour au moins cinq années, au cours des trois périodes considérées



Sources : Graphique établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies, à partir de la banque de données LABORSTA de l'Organisation internationale du travail et de celle de l'Annuaire démographique des Nations Unies.

mes et des hommes dans le secteur non structuré et sur les budgets-temps des deux sexes. Néanmoins, ces données restent en grande partie recueillies en fonction de besoins isolés et ne le sont pas dans le cadre d'une entreprise régulière de calcul par des services nationaux de statistique. Dans les pays en développement, ce calcul dépend souvent de ressources extérieures ou, dans certains cas, de l'appui de rouages nationaux au service des femmes.

Les progrès limités dans l'établissement de statistiques ventilées par sexe et les différences concernant ces chiffres entre les régions et les domaines correspondent à trois facteurs :

- Insuffisance des capacités en matière de statistique;
- Prise en compte insuffisante des sexes/pécificités;
- Inadaptation des principes et des méthodes.

### Actions et stratégies proposées

Pour améliorer les statistiques ventilées par sexe, il est donc indispensable de prendre les mesures suivantes :

- Renforcer les systèmes nationaux de statistique;
- Prendre en compte les sexes/pécificités dans tous les aspects du travail statistique;
- Élaborer et améliorer les principes et les méthodes partout où ils sont inadapés.

Les stratégies proposées au sujet de chacune de ces trois actions sont décrites ci-après :

#### Action : renforcer les systèmes nationaux de statistique

Pour développer et améliorer les statistiques décomposées par sexe au niveau national, il faut que les pays soient capables d'établir les statistiques de base de manière fiable et rapide. Dans les régions moins développées, beaucoup ne le peuvent pas. La situation oblige à renforcer les systèmes nationaux de statistique, en commençant par les services statistiques.

#### Stratégie 1. Obtenir qu'au niveau le plus élevé le renforcement du système national de statistique soit voulu

Les gouvernements doivent s'efforcer autant que possible d'appuyer les activités ci-après, en adoptant une approche coordonnée pour produire un ensemble essentiel des statistiques socio-économiques nécessaires pour formuler et planifier les politiques. Les priorités dépendent de la situation de chaque pays.

- Procéder au moins une fois tous les dix ans à un recensement de la population et de l'habitat et diffuser largement et rapidement les résultats de ce recensement;
- Établir, renforcer et tenir un système d'état civil et un système de statistique des faits d'état civil,

renforcer d'autres systèmes d'enregistrement administratif et faire en sorte que les statistiques puissent être facilement consultées par les responsables politiques et autres usagers;

- Tenir un système national intégré d'enquêtes statistiques qui produise des statistiques régulières et à jour pour guider les politiques et permettre de faire des enquêtes démographiques utilisables pour de nouveaux thèmes de recherche au fur et à mesure qu'elles seront nécessaires.

#### Stratégie 2. Utiliser le plus possible les statistiques officielles

Les services nationaux de statistique et les ministères opérationnels devraient diffuser les statistiques qu'ils établissent et en favoriser l'exploitation largement. Les utilisateurs et producteurs de statistiques devraient prendre en considération toutes les sources disponibles de données nationales et les exploiter en les faisant se compléter le cas échéant.

#### Stratégie 3. Développer les capacités des producteurs de statistiques en matière de présentation des données

Les producteurs de statistiques doivent prendre d'avantage d'initiatives pour faire mieux comprendre la valeur des statistiques décomposées par sexe aux gouvernements, au public et aux autres parties prenantes. Il faut trouver des moyens novateurs et plus commodes pour le destinataire de présenter et de diffuser des données à l'intention des pouvoirs publics et de la société civile. Par là, on élargira l'exploitation des statistiques et on stimulera ainsi une demande de statistiques qui renforcera les droits des services correspondants à une part du budget national.

#### Stratégie 4. Mettre en valeur les ressources humaines à tous les niveaux dans les services nationaux de statistique

Le succès des services nationaux de statistique dépend non seulement de la volonté au niveau le plus élevé mais aussi de l'intervention et des compétences des femmes et des hommes qui font partie de l'organisation. Le succès dépend d'une formation permanente et continue du personnel. Les femmes et les hommes doivent avoir les mêmes possibilités de formation et de promotion. Dans les services nationaux de statistique où les femmes sont insuffisamment représentées aux niveaux décisionnels, il faut aussi faire de leur représentation un but explicite.

### **Action : Prendre en compte les sexospécificités dans tous les aspects du travail statistique**

Les systèmes nationaux doivent prendre en compte systématiquement les sexospécificités, autrement dit les inclure dans tous les aspects du travail statistique, depuis l'élaboration des principes et des méthodes de collecte des données jusqu'à la présentation des résultats. Il faut pour cela une volonté politique à tous les niveaux, non seulement dans les services statistiques nationaux mais aussi dans les bureaux d'autres organismes qui s'occupent de statistiques et dans toutes les institutions qui fournissent des données administratives.

#### **Stratégie 5. Stipuler que des statistiques décomposées par sexe doivent être établies obligatoirement dans le cadre des statistiques officielles**

Il est indispensable d'améliorer l'établissement de statistiques décomposées par sexe en rendant cette décomposition obligatoire, de même que la prise en compte des sexospécificités, dans les textes législatifs applicables à la production et à la diffusion de statistiques officielles. Pour élargir la gamme des informations utilisables pour l'analyse des sexospécificités, les règles ainsi définies doivent l'être non seulement pour les statistiques déjà établies officiellement par les services nationaux de statistique mais aussi pour les données d'autres origines, particulièrement les chiffres administratifs recueillis et diffusés par d'autres services publics ainsi que des organismes du secteur public et du secteur privé.

#### **Stratégie 6. Appuyer et renforcer les services de statistique qui étudient les sexospécificités**

Les bureaux nationaux de statistique auraient intérêt à ce qu'un service spécialisé dans les sexospécificités soit créé en leur sein. Un tel service pourrait catalyser et suivre la prise en compte des sexospécificités dans les systèmes nationaux de statistique, particulièrement au début. Par leurs contacts avec les rouages nationaux concernant les femmes et les organisations non gouvernementales, ces services facilitent les communications entre les producteurs et les utilisateurs finals de statistiques décomposées par sexe. Ils fournissent des informations aux utilisateurs et les aident à comprendre les utilisations des statistiques existantes. Dans le même temps, ils peuvent sensibiliser davantage les statisticiens à la nécessité de produire et diffuser des statistiques qui concernent particulièrement les hommes ou les femmes et d'en établir dans des domaines d'intérêt nouveau, comme la violence dont les femmes sont victimes, le secteur non structuré ou le travail non rémunéré.

#### **Stratégie 7. Favoriser le dialogue entre les services de statistique et les parties prenantes intéressées, y compris les groupes de femmes**

Le dialogue entre les services nationaux de statistique et les parties prenantes peut aider les groupes de femmes et les défenseurs de la cause des femmes à comprendre, obtenir et utiliser mieux les statistiques ventilées par sexe. Dans le même temps, il peut donner aux statisticiens des moyens accrus de repérer et comprendre les sexospécificités et de présenter les données de sorte qu'elles répondent mieux aux besoins des utilisateurs.

#### **Stratégie 8. Former les producteurs de statistiques pour qu'ils tiennent compte des sexospécificités**

Un moyen de faire prendre en compte les sexospécificités dans les objectifs principaux est d'organiser régulièrement des cours sur l'établissement de statistiques décomposées par sexe à l'intention des statisticiens non spécialisés, dans le cadre soit d'institutions de formation soit de services nationaux de statistique. Cette formation devrait être dispensée aussi au personnel de terrain et autres catégories de personnel qui participent à la production de statistiques.

#### **Stratégie 9. Exploiter les sources existantes de données et les rendre plus utiles pour l'établissement de statistiques décomposées par sexe**

Les données administratives sont potentiellement utiles pour les statistiques décomposées par sexe. Exploiter les données administratives pour établir les statistiques dont on a besoin est économique car ces données sont déjà recueillies normalement par les organismes administratifs dans le cadre de leur travail. À condition d'apporter certains changements dans leur collecte, ces données peuvent servir à étudier les sexospécificités. Par exemple, les chiffres communiqués par la police ou les tribunaux peuvent servir à étudier les réactions de la justice à la violence domestique mais uniquement si des informations sur le sexe de la victime et sa situation familiale sont recueillies dès le départ.

#### **Stratégie 10. Rendre obligatoire l'établissement de statistiques nationales officielles**

Les rapports périodiques que les pays doivent présenter au sujet de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du Programme d'action de Beijing offrent des occasions d'exploiter les statistiques décomposées par sexe. Jusqu'à présent, l'exploitation de ces statistiques a été limitée. Il faut envisager de définir des règles imposant que ces rapports incluent de telles statistiques sous une forme normalisée.

## Action : Élaborer et améliorer les principes et les méthodes

Stratégie 11 : Promouvoir la collaboration entre les organisations et les organismes internationaux et régionaux, les bureaux nationaux de statistique et les établissements universitaires et de recherche

Les organisations et organismes internationaux et régionaux, les bureaux nationaux de statistique et les établissements universitaires et de recherche doivent travailler ensemble pour prendre en compte les sexospécificités dans l'élaboration et la révision des principes, définitions et méthodes de collecte de données dans les domaines où les méthodes sont inadéquates. Cette collaboration s'étend à toutes les questions conceptuelles et méthodologiques, entre autres la conception des questionnaires d'enquête ou des modules qui les composent, la révision des nomenclatures et normes internationales et la mise au point de méthodes d'analyse et d'indicateurs appropriés.

## Conclusion

Au niveau national, étendre le champ du travail statistique aux sexospécificités et veiller à ce que les principes et les méthodes tiennent compte de celles-ci est d'autant plus difficile que la plupart des systèmes nationaux de statistique font face à des limitations dans leurs ressources humaines et financières. C'est particulièrement le cas dans les pays les moins avancés où le besoin le plus urgent est de renforcer ces systèmes pour qu'ils produisent les statistiques les plus fondamentales suffisamment à temps.

À long terme, pour améliorer la vie des femmes et des hommes, il faut que les systèmes statistiques et les budgets qui leurs sont consacrés au niveau national ainsi qu'au niveau international puissent apporter les changements durables et institutionnels nécessaires pour l'établissement de statistiques de qualité décomposées par sexe.

## Notes

<sup>1</sup> Dans le présent rapport, on entend par « système international de statistique » les banques de données internationales des organes ou organisations ci-après : Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies, Bureau de statistique du Bureau international du Travail, Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Organisation mondiale de la Santé.

<sup>2</sup> Au sujet seulement de 9 années pour la période la plus récente (1995-2003), les chiffres pour 2004 n'étant pas disponibles au moment de l'établissement du présent rapport.



## Introduction

En 1975, à la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme, au Mexique, les gouvernements ont reconnu que des statistiques concernant les femmes étaient importantes pour la planification du développement et réaffirmé cette utilité à la deuxième Conférence mondiale tenue à Copenhague en 1980. Les réactions des gouvernements et des organismes internationaux ont conduit à l'établissement des premiers rapports et publications consacrés à des statistiques concernant les femmes<sup>1</sup>.

Comme il est apparu qu'il fallait des informations aussi sur les hommes pour décrire correctement la situation des femmes, on a cherché à établir non plus tant des statistiques concernant les femmes que des statistiques ventilées par sexe. En 1985, les gouvernements représentés à la troisième Conférence mondiale sur les femmes à Nairobi ont convenu de réorganiser leurs systèmes nationaux d'information pour compiler et diffuser des statistiques sur les femmes et les hommes afin de mieux répondre aux questions liées aux sexospécificités<sup>2</sup>. Le résultat a été que de nombreux services statistiques nationaux et organismes internationaux ont commencé à publier des brochures pratiques à utiliser contenant des statistiques comparant la situation des femmes et celle des hommes dans de nombreux domaines de l'existence<sup>3</sup>.

En 1995, le Programme d'action de Beijing adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a demandé instamment aux services statistiques nationaux, régionaux et internationaux de veiller à ce que les statistiques soient collectées, analysées et présentées par âge et par sexe et reflètent la problématique hommes-femmes existant dans la société<sup>4</sup>. Plus récemment, dans le document issu de la vingt-troisième session extraordinaire tenue par l'Assemblée générale sur le thème « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle », les gouvernements ont décidé de fournir aux bureaux nationaux de statistique un appui institutionnel et financier afin qu'ils puissent collecter, rassembler et diffuser des données ventilées par sexe, âge et autres facteurs<sup>5</sup>.

La Commission de la condition de la femme, dans son bilan décennal de la mise en œuvre du Programme d'action, a noté que les activités pour la promotion de la femme avaient été entravées par les structures de l'administration publique qui ne comprenaient pas bien les principes de l'égalité des sexes et de la prise en compte des sexospécificités, le manque persistant de statistiques décomposées par sexe et âge et, dans de nombreux domaines, l'inadaptation des métho-

des utilisées pour mesurer les progrès accomplis<sup>6</sup>. De même, la Commission de statistique, à sa trente-sixième session en mars 2005, a noté qu'un grand nombre de pays n'avaient toujours pas la capacité de produire les données nécessaires au suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et qu'un examen des indicateurs qui étaient en train d'être établis au niveau national était nécessaire<sup>7</sup>.

Alors que les pressions s'intensifient pour que les pays développent leurs capacités de produire les statistiques requises ventilées par sexe, *Femmes dans le monde, 2005 : progrès en statistiques* examine dans quelle mesure les pays sont en mesure de fournir des données dans plusieurs domaines principaux sur lesquels a insisté le Programme d'action de Beijing. En mettant l'accent sur les capacités qu'ont les pays d'établir des statistiques décomposées par sexe et de les communiquer, ce rapport fournit aux gouvernements et aux organismes internationaux des renseignements indispensables pour leur permettre d'évaluer si les statistiques dont ils disposent pour l'instant conviennent à la définition de politiques, à la planification et au suivi. Il signale aussi certains des problèmes rencontrés par les pays qui doivent répondre à cette demande croissante de statistiques distinctes pour les hommes et pour les femmes.

### Définitions et méthodes

#### Principes d'égalité et statistiques décomposées par sexe

Le **sexe** implique des différences créées par la société concernant les attributions et les possibilités des femmes et des hommes et les interactions sociales et rapports sociaux entre eux. Il détermine ce qui est attendu, permis et valorisé chez une femme ou chez un homme dans un contexte donné. Dans la plupart des sociétés, des différences et des inégalités existent entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'attribution des rôles et des fonctions, les activités entreprises, l'accès aux ressources et la maîtrise de celles-ci ainsi que la possibilité de prendre des décisions<sup>8</sup>.

**Par égalité entre les sexes** on entend l'égalité de possibilités, de droits et d'attributions entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre les filles et les garçons. L'égalité signifie non pas que les femmes et les hommes sont identiques mais que les possibilités, les droits et les attributions des femmes et des hommes ne dépendent pas de ce qu'ils sont nés de sexe féminin ou de sexe masculin. Elle implique que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes sont pris en considération<sup>9</sup>.

**Les statistiques ventilées ou décomposées par sexe** sont des statistiques qui reflètent correctement les différences et les inégalités de la situation des femmes et de la situation des hommes dans tous les domaines de l'existence. Pour les produire, il faut décomposer les données concernant les individus par sexe et autres caractéristiques pour faire apparaître ces différences ou inégalités et recueillir des informations concernant les questions particulières qui touchent un sexe plus que l'autre ou concernent les relations entre êtres humains dues à ce qu'ils sont de sexe masculin ou de sexe féminin. Les statistiques ventilées par sexe permettent donc d'évaluer systématiquement les questions sexospécifiques et les inégalités entre les femmes et les hommes. Le Programme d'action de Beijing expose les actions que les gouvernements doivent mener à bien pour prendre pleinement en compte les perspectives à ce sujet dans le travail de leurs systèmes nationaux de statistiques et produire les statistiques requises décomposées par sexe<sup>10</sup>.

**L'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes** a été définie par les Nations Unies comme l'« évaluation des incidences pour les femmes et pour les hommes de toute action envisagée, notamment dans la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines politique, économique et social, de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer. Le but ultime est d'atteindre l'égalité entre les sexes »<sup>11</sup>.

### Capacité statistique et communication de statistiques à l'ONU

*Femmes dans le monde, 2005* examine et analyse la communication de statistiques concernant les femmes et les hommes par pays ou zones au système statistique international. Il insiste sur les données nationales officielles recueillies par les pays au moyen de recensements, dans les dossiers administratifs ou à l'occasion d'enquêtes par sondage. Il déduit du contenu des banques de données du système statistique international les capacités statistiques dont disposent les pays pour produire et diffuser des données décomposées par sexe et autres caractéristiques intéressantes.

Les pays ou zones qui ont communiqué les statistiques demandées à l'ONU et à ses institutions spécialisées sont considérés comme les ayant fournies au système statistique international. Donc les nombres de pays ou de zones présentés dans le présent rapport

correspondent à ceux qui ont mis leurs statistiques nationales officielles à la disposition de l'ONU et de ses organismes spécialisés et non pas à ceux qui disposent de telles statistiques. Les estimations de l'ONU et de ses organismes spécialisés ne sont pas examinées ici.

### Pays ou zones considérés dans le rapport

Le présent rapport examine la situation de tous les États Membres des Nations Unies au 31 décembre 2004 ainsi que d'autres pays et zones comptant au moins 150 000 habitants en l'an 2000. Il s'étend donc à 204 pays ou zones en tout. Aux fins de présentation et d'analyse, les pays ou zones sont regroupés par région (Afrique, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Asie, Europe et Océanie) et catégorie de développement (régions développées, régions moins développées non compris les pays les moins avancés, et pays les moins avancés). L'annexe 2 contient la liste des pays et zones qui font partie de chaque catégorie de développement. La liste des « pays les moins avancés » est établie par le Conseil économique et social des Nations Unies et ils étaient 50 en décembre 2004<sup>12</sup>.

Il convient de noter que par « pays » on entend des entités politiques indépendantes des États. Le mot « zone » désigne des entités géographiques qui n'ont pas de statut politique indépendant et qui généralement donc représentent une partie d'un ou de plusieurs États indépendants.

Dans le bilan de l'évolution au fil des années, les conventions ci-après ont été suivies au sujet des pays qui ont connu une séparation ou une unification au cours de la période considérée :

- Un pays ou une zone qui faisait partie d'une entité (d'un pays) avant de se dissoudre en plusieurs pays est considéré comme ayant fourni ses statistiques si l'entité antérieure dont il faisait partie a communiqué des statistiques à l'ONU. Ceci concerne par exemple les pays ou zones qui faisaient partie de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS), de l'ex-Tchécoslovaquie, de l'ex-République fédérative de Yougoslavie ou de l'Éthiopie avant 1993. Donc, l'URSS ayant procédé à un recensement de la population et de l'habitat en 1989, des pays comme la Lituanie, la Lettonie, le Kazakhstan et d'autres qui en faisaient partie sont tous considérés comme ayant procédé à un tel recensement en 1989.
- Un pays formé par l'union de deux entités (pays) est considéré comme ayant mis ses statistiques à la disposition de l'ONU seulement si ces entités ont chacune fourni leurs statistiques à l'ONU avant l'unification. C'est le cas du Yémen et de l'Allemagne.



### Population étudiée

La taille de la population variant selon les pays, il a été décidé d'indiquer non seulement le nombre de pays ou de zones qui ont communiqué celles des statistiques qui sont examinées dans le présent rapport mais aussi la proportion de la population du monde, de la région ou de la catégorie de développement qui vit dans ces pays.

Pour calculer la proportion de la population prise en compte, on s'est servi d'estimations démographiques établies par la Division de la population de l'ONU<sup>13</sup>.

### Période considérée

Comme la mise en place de capacités nationales en matière statistique demande du temps, le présent rapport examine les progrès accomplis dans la communication de statistiques au cours de presque 30 années, de 1975 à 2003. Pour l'essentiel de l'analyse, ce laps de temps est divisé en trois périodes :

- La première période : 1975-1984
- La deuxième période : 1985-1994
- La troisième période : 1995-2003

Pour interpréter les résultats concernant la période la plus récente, il faut tenir compte de plusieurs considérations : *a*) cette période est plus courte d'un an que les précédentes car la collecte des informations de 2004 n'était pas achevée au moment de l'établissement du présent rapport; *b*) certaines des données des dernières années n'ont pas encore été transmises par les pays au système statistique international parce que leur traitement et leur diffusion demandent du temps.

### Fréquence de la communication des statistiques

Pour analyser l'aptitude des pays ou des zones à fournir leurs données au système des Nations Unies fréquemment au cours d'une même période, on a utilisé trois catégories de mesure :

- *Communication fréquente* : communication des statistiques de cinq années au moins au cours d'une même période;
- *Communication peu fréquente* : communication des statistiques d'une à quatre années au cours d'une même période;
- *Communication au moins une fois* : communication des statistiques d'au moins une année au cours d'une période. Dans cette catégorie figurent les pays communiquant fréquemment leur statistiques et ceux qui le font peu fréquemment au cours d'une même période.

Au sujet des inscriptions dans le système d'enseignement, la communication est fréquente lorsqu'elle a lieu pour au moins trois des six années scolaires ou

universitaires considérées et peu fréquente lorsqu'elle se limite à une ou deux de ces six années.

### Sources de données

Les sources de données considérées dans le présent rapport sont les statistiques nationales officielles compilées par l'ONU et ses organismes spécialisés à partir des communications des pays ou zones du monde entier.

### Sources internationales de données

L'ONU et ses organismes spécialisés recueillent et diffusent des informations produites par leurs États Membres au moyen de divers systèmes de collecte de données. Les statistiques démographiques et sociales dérivées des systèmes de statistique des faits d'état civil et des recensements de la population et de l'habitat sont recueillies par la Division de statistique de l'ONU auprès des services statistiques nationaux. Les statistiques concernant les maladies, les blessures et les causes de décès sont recueillies par l'Organisation mondiale de la Santé auprès des autorités sanitaires nationales. Les statistiques qui concernent les inscriptions dans les systèmes scolaires et universitaires et les autres données administratives concernant l'éducation sont recueillies par l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Enfin, les statistiques du travail ou liées au travail sont recueillies par le Bureau international du Travail auprès des services nationaux chargés des statistiques du travail. Ensemble, ces sources internationales de données officielles constituent ce que le présent rapport appelle le système statistique international. Elles représentent la principale source de données qui servent à étudier la capacité dont disposent les pays de produire et fournir les informations nécessaires pour examiner les conditions de vie des femmes et des hommes.

### Sources nationales de données

Au niveau national, les statistiques décomposées par sexe dérivent généralement de trois sources d'information : recensements de la population et de l'habitat, systèmes d'enregistrement administratifs et enquêtes par sondage.

### Recensements de la population et de l'habitat

Les recensements de la population et de l'habitat sont probablement les sources de données les plus complètes sur la population dans la plupart des pays du monde. Un recensement de population est constitué par la somme des opérations de collecte, réunion, évaluation, analyse et publication ou autre diffusion de données démographiques, économiques et sociales concernant,

à un moment spécifié, toutes les personnes d'un pays ou d'une partie bien définie d'un pays<sup>14</sup>.

Les recensements de population recueillent des données sur les caractéristiques démographiques et sociales de base de la population, par exemple l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, le lieu de naissance et le lieu de résidence habituelle. Les questionnaires peuvent aussi inclure des rubriques concernant entre autres l'alphabétisation, la fréquentation scolaire, le niveau d'instruction, l'activité économique, l'emploi ou le nombre d'enfants mis au monde. Ces recensements représentent donc une mine d'information pour ceux qui veulent étudier les différences entre les hommes et les femmes ou des sous-groupes particuliers de population, par exemple les femmes et les hommes âgés ou les habitants des zones rurales.

Parce qu'ils saisissent toute la population, les recensements peuvent fournir des statistiques sur les subdivisions géographiques les plus petites et permettre donc d'analyser la situation respective des hommes et des femmes aux niveaux locaux. Avantage important aussi, ils fournissent un cadre pour les enquêtes par sondage. Parce qu'ils impliquent des activités et des coûts considérables, les recensements ont lieu à intervalles longs, habituellement dix ans. Les informations à jour nécessaires pour suivre les tendances à court terme et étayer les politiques et la planification peuvent être fournies par d'autres sources, comme les dossiers administratifs et les enquêtes par sondage.

### Systèmes d'enregistrement administratifs

Les dossiers administratifs sont riches en information permettant d'étudier les différences entre les femmes et les hommes dans des domaines très divers. Les statistiques de l'emploi et du chômage, les statistiques de l'éducation, de la santé, de la justice pénale, les statistiques de faits d'état civil et une foule d'autres sont périodiquement extraites des dossiers administratifs. Ces catégories de données, parce qu'elles sont produites par des organismes publics et aussi par des organismes privés, peuvent enrichir et approfondir énormément les analyses que l'on peut faire de certaines questions concernant l'égalité entre les sexes au sujet desquelles les recensements ou les enquêtes sont insuffisants. Un système d'enregistrement administratif bien exploité sur la totalité du territoire peut fournir des données fréquentes au niveau national et aussi au niveau subnational.

Dans tous les pays, l'un des systèmes les plus largement employés d'enregistrement administratif est celui de l'état civil. Bien que son objet principal soit d'assurer le respect des règles de droit et d'état civil, il fournit de nombreuses informations ventilées par sexe sur les naissances, les décès et les mariages. Correcte-

ment géré, il permet aux pays de produire des rapports périodiques sur les statistiques de faits d'état civil, par exemple le nombre de naissances vivantes par sexe, le nombre de décès par sexe et par âge, le nombre de décès par cause, les mariages en fonction des renseignements personnels de la mariée et du marié, pour n'en citer que quelques uns.

### Enquêtes par sondage

Dans les enquêtes par sondage, une partie de la population étudiée (cible) est choisie ou prise comme échantillon. Des informations sont recueillies sur cet échantillon et les résultats de l'enquête sont ensuite généralisés à la population cible. Les enquêtes par sondage permettent en général à chaque enquêteur de consacrer plus de temps à la personne interrogée que lors des recensements si bien que chaque thème peut être étudié plus profondément; elles servent donc souvent à réunir des informations complètes sur un sujet sur lequel un recensement ou des dossiers administratifs ne pourraient guère en fournir ou ne pourraient pas le faire suffisamment en détail.

Il existe de nombreux types d'enquêtes par sondage, y compris celles qui ont lieu occasionnellement ou à intervalles réguliers dans le cadre d'un programme bien établi. Faites à intervalles réguliers, les enquêtes peuvent être très enrichissantes avec le temps et faciliter par là les repérages et les suivis nécessaires pour les évaluations ou l'information des responsables politiques et des planificateurs.

Il convient de signaler qu'à la différence des recensements et des dossiers administratifs, les enquêtes peuvent ne pas fournir de résultats sur les unités administratives locales de petite taille. De même, selon la population cible, les enquêtes par sondage peuvent ne pas être représentatives de l'ensemble de la population et ne pas permettre les comparaisons entre les sous-groupes de celle-ci.

### Utilité du présent rapport

*Femmes dans le monde, 2005* peut servir de référence aux services nationaux de statistique, au système statistique international et à d'autres parties prenantes intéressées qui veulent évaluer les progrès et repérer les lacunes dans la collecte et la communication de données décomposées par sexe et d'autres informations nécessaires pour avancer sur la voie de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les services nationaux de statistique pourront trouver dans le présent rapport une aide pour obtenir davantage de ressources qui leur permettront de développer leurs capacités de recueillir et diffuser les informations requises et d'inclure une perspective d'égalité des sexes dans tous les aspects de leur travail. De

même, ceux qui utilisent les statistiques dans les pays où celles-ci sont déficientes pourront se fonder sur lui pour préconiser la production rapide de statistiques de qualité répondant à leurs besoins.

Les pouvoirs publics, les chercheurs, les universitaires, les groupes de défense et tous ceux qui ont besoin de statistiques pour suivre la situation, établir des plans, défendre l'égalité entre les sexes et faire prendre conscience de sa nécessité trouveront les données disponibles les plus récentes dans les tableaux présentés dans les annexes.

## Organisation du présent rapport

*Femmes dans le monde, 2005* comprend un résumé, la présente introduction, six chapitres et une conclusion, suivis d'annexes.

Les chapitres font le bilan détaillé de la communication actuelle de statistiques décomposées par sexe par les gouvernements en présentant les progrès des trente dernières années et signalant les principales difficultés qui doivent encore être surmontées dans les domaines suivants : population, ménages et familles (chapitre 1), santé (chapitre 2), éducation et formation (chapitre 3) et travail (chapitre 4). Le chapitre 5 passe en revue les sources existantes et potentielles de données sur la violence à l'égard des femmes et leur déve-

loppement au cours des dix dernières années. Le chapitre 6 met en relief trois domaines au sujet desquels les principes et méthodes de mesure et de collecte de données concernant les sexes sont beaucoup plus rudimentaires : la pauvreté, le pouvoir et la prise de décisions, et les droits de la personne humaine. La conclusion propose un certain nombre de stratégies qui pourraient contribuer à donner aux systèmes de statistique nationaux des capacités accrues de répondre à la demande de statistiques ventilées par sexe.

La plupart des données de base présentées dans les chapitres le sont avec beaucoup plus de détails dans l'annexe I à la fin du présent rapport. Les quatre premiers tableaux de l'annexe statistique présentent, par pays, les données analysées dans les chapitres sur la communication de certaines statistiques nationales au système statistique international. Les six autres tableaux contiennent les statistiques et indicateurs les plus récents sur la situation des femmes et des hommes dans les domaines traités dans le présent rapport au sujet desquels plus d'égalité est souhaitée. Ces données devraient permettre des comparaisons dans le temps avec celles des précédentes éditions de *Femmes dans le monde*.

## Notes

- 1 On citera comme exemple les quatre volumes de la série *Women of the World* publiés entre mai 1984 et février 1985 par l'Office of Women in Development, Bureau of Program and Policy Coordination, Agency for International Development des États-Unis d'Amérique pour le compte du Bureau of the Census des États-Unis d'Amérique
- 2 *Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix*, Nairobi, 15-26 juillet 1985 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10), par. 122 et 130.
- 3 La Suède a encouragé l'élaboration de statistiques décomposées par sexe au niveau national et mondial par une coopération et un appui fournis par Statistics Sweden et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement. *Women and Men in Sweden: Facts and Figures*, publié pour la première fois en 1985 par Statistics Sweden a servi de modèle à des publications dans des pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe.
- 4 *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chapitre 1, résolution 1, annexe II, par. 206 (a).
- 5 Résolution S-23/3, annexe, par. 77.

- 6 *Conseil économique et social, documents officiels, 2005, Supplément n° 7 (E/2005/27 et Corr.1), chapitre I, section D, résolution 49/4, par. 5.*
- 7 *Conseil économique et social, documents officiels, 2005, supplément n° 4 (E/2005/24), chapitre VI, par. 24, a.*
- 8 Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, « Gender mainstreaming: strategy for promoting gender equality » (New York, ONU, août 2001) peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www/un.org/womenwatch/osagi/pdf/factsheet1.pdf>.
- 9 Ibid.
- 10 Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13) chapitre I, résolution 1, annexe II, par. 206-209.
- 11 Définition du concept d'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes adoptée par le Conseil économique et social en juillet 1997, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, 1997, Supplément n° 3 (A/52/3/Rev.1 et Add.1), chap. IV, sect. A, Conclusions concertées 1997/2.*
- 12 Voir <http://www.un.org/special-rep/ohrlis/ldc/list.htm>.
- 13 Nations Unies, *World population Prospects: The 2004 Revision*, édition complète sur CD-Rom (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.XIII.11).
- 14 *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Revision 1* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.98.XVIII.8 et corr.1), par. 1.1.



## Chapitre premier

# Population, ménages et familles

**Les « graves inégalités entre les sexes ont une grande influence sur les paramètres démographiques tels que l'accroissement, la structure et la répartition de la population et sont en retour influencées par eux ».**

Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

Les informations concernant la population, les ménages et les familles aident à mieux comprendre les inégalités entre les sexes dans de nombreux domaines de l'existence. La taille et la composition d'une population peuvent faire apparaître, entre les hommes et les femmes, des différences au sujet des migrations, des naissances, des décès et de ce qui se rapportent à eux. Les chiffres sur les mariages et les divorces aident à comprendre la formation et la dissolution des familles. Ceux qui concernent les ménages et les familles peuvent mettre davantage en relief les possibilités et les moyens dont disposent les femmes et les hommes aux différentes étapes de leur vie. Des statistiques détaillées sur la population, les ménages et les familles sont donc indispensables si l'on veut apporter un remède à certains des problèmes exposés aux conférences et réunions au sommet tenues au niveau international au sujet de ces inégalités.

Le présent chapitre fait le bilan de la communication par les gouvernements de statistiques dans quatre domaines : population, naissances, mariages et divorces, ainsi que ménages.

### État actuel des statistiques

1995-2003

#### Population

La taille et la composition par sexe et âge (nombres de femmes et d'hommes dans les différentes classes d'âge) d'une population, et leur évolution dans le temps, ont des incidences importantes sur la situation des femmes et des hommes. Elles déterminent largement les besoins qu'éprouve la population et ceux qu'elle aura probablement par la suite. Les chiffres concernant la population décomposés par sexe et par âge sont aussi indispensables à qui veut calculer les taux, ratios, proportions, pourcentages et autres qui faciliteront les comparaisons dans le temps et entre les pays ou entre des groupes à l'intérieur du même pays, y compris les comparaisons entre les femmes et les hommes.

Les recensements de population fournissent la plus grande partie des données concernant la taille et la composition de la population. La plupart des pays

procèdent à des recensements de population au moins une fois tous les 10 ans. Néanmoins, au cours de la décennie de recensement 1995-2004, 26 pays ou zones sur les 204 qui sont examinés dans le présent ouvrage n'ont pas recensé leur population (encadré 1.1).

Pour faciliter la formulation des politiques et la planification et aussi réunir la base démographique qui servira à calculer les taux et autres moyens de mesure annuels, les pays ont absolument besoin d'estimer périodiquement la taille de leur population. Entre deux recensements, les services nationaux de statistique établissent des estimations de la population de leur pays, généralement décomposées par sexe et par âge (encadré 1.2). La solution idéale serait que ces estimations soient établies tous les ans afin de servir à l'établissement des plans et des politiques.

Au cours de la décennie de recensement 1995-2004, 26 pays ou zones n'ont pas recensé leur population

Des statistiques détaillées concernant la population, les ménages et les familles sont indispensables pour résoudre les problèmes liés aux sexes spécifiquement

#### Encadré 1.1

##### Les recensements dans le monde

Il est recommandé aux pays de recenser leur population au moins une fois tous les 10 ans<sup>a</sup>. Au cours de la dernière décennie de recensement (1995-2004) la grande majorité des pays ou zones, 178 sur 204, du monde ont recensé leur population. La majorité des 26 pays ou zones qui ne l'ont pas fait se trouvent en Afrique, ou 16 pays ou zones sur 55 n'ont pas eu de recensement.

	Totalité des pays ou zones	Pays ou zones qui ont recensé leur population	Pays ou zones qui n'ont pas recensé leur population
Monde	204	178	26
Afrique	55	39	16
Amérique du Nord	27	26	1
Amérique du Sud	13	11	2
Asie	50	44	6
Europe	42	41	1
Océanie	17	17	0

<sup>a</sup> Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.8), par. 1.9.

## Encadré 1.2

## Estimations de la population des pays

Pour estimer la population d'un pays, il faut des informations ou des données repères correspondant à une date spécifiée. Les chiffres proviennent des recensements, des registres de la population, des déclarations obligatoires ou d'enquêtes démographiques nationales à grande échelle. Des renseignements supplémentaires servent alors à ajuster les chiffres repères correspondant à une date donnée pour produire une estimation actuelle. Parmi les méthodes d'ajustement les plus couramment employées par les pays, on peut citer :

- **L'ajustement par un enregistrement continu.** Cette méthode est applicable dans les pays qui ont des systèmes exhaustifs d'enregistrement de la population ou des faits d'état civil. Ces systèmes servent à calculer des estimations de la population au niveau national ou à évaluer les estimations établies au moyen d'autres méthodes;
- **L'ajustement reposant sur le solde calculé des naissances, des décès et des migrations.** Dans cette méthode, on ajoute le nombre de naissances et des immigrants au dernier chiffre fournit par le recensement de population ou la dernière estimation, et on en soustrait celui des décès et des émigrants;

Entre 1995 et 2003, la grande majorité des pays, 189 sur 204, ont communiqué au moins une fois les chiffres concernant l'ensemble de leur population. Pour que ces chiffres soient aussi utiles que possible à l'étude des inégalités entre hommes et femmes, il faut en outre qu'ils soient décomposés par sexe, ainsi que par sexe et classe d'âge. Sur l'ensemble des pays qui ont communiqué des chiffres concernant leur population totale, certains l'ont fait en les décomposant par sexe, ainsi que par sexe et classe d'âge au moins une fois. De fait, le graphique 1.1 montre que le nombre de pays qui fournissent des statistiques sur leur population au moins une fois diminue au fur et à mesure que les renseignements demandés sont plus détaillés. Sur les 204 pays ou zones étudiés, 179 ont communiqué au sujet de l'ensemble de leur population des chiffres décomposés par sexe au moins une fois et 151 ont fourni des chiffres décomposés plus avant par sexe et classe d'âge.

Le nombre de pays qui ont communiqué au moins une fois des chiffres concernant leur population totale décomposés par sexe et âge varie énormément selon les régions et la catégorie de développement

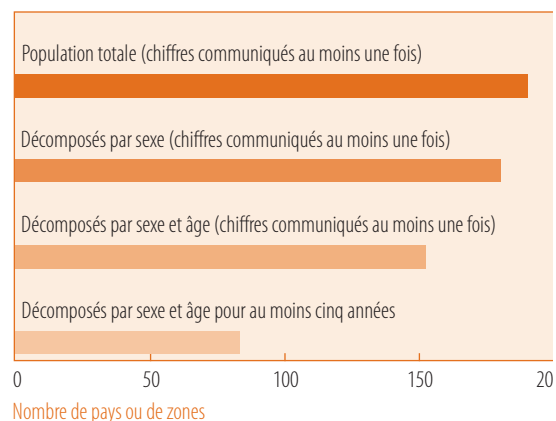
Le nombre de pays qui ont communiqué au moins une fois des chiffres concernant leur population totale décomposés par sexe et âge varie énormément selon les régions et la catégorie de développement. Sur les six régions, l'Afrique et l'Océanie sont celles dans lesquelles le nombre de pays ou de zones qui ont indiqué ces chiffres sont les moins nombreux : 23 sur les 55 pays ou zones d'Afrique et 9 sur les 17 que compte l'Océanie. Si l'on considère les catégories de développement, c'est dans celle des pays les moins avancés (50 pays) que ceux (17) qui ont fourni des chiffres sur leur population totale décomposés par sexe et par âge au moins une fois (voir tableau 1.A) ont été les moins nombreux.

- **L'ajustement utilisant le taux estimatif d'accroissement de population.** Cette méthode est appliquée par certains pays qui ne disposent pas de chiffres fiables sur l'évolution démographique. Dans ce cas, le chiffre de base peut provenir d'un recensement, d'un système partiel d'enregistrement ou être une estimation déduite d'une enquête par sondage. Pour estimer la population du moment, on met à jour le chiffre de base à l'aide d'un taux estimatif d'accroissement de population.

Les services nationaux de statistique établissent des estimations concernant entre autres la population totale du pays ou de la zone, ainsi que des catégories particulières de population dans la zone, classées par sexe, âge, situation matrimoniale, situation dans l'emploi, niveau d'études, origine ethnique, etc. Les estimations portent le plus couramment sur l'ensemble de la population et sont décomposées par sexe et âge. Généralement, elles sont calculées au niveau national, ainsi que pour les grandes subdivisions administratives. On peut évaluer la qualité d'une estimation en la comparant avec une autre obtenue au moyen d'une méthode différente et, parfois, à partir d'informations différentes.

## Graphique 1.1

## Nombre de pays ou de zones ayant communiqué les chiffres concernant leur population entre 1995 et 2003



Source : tableau 1.A.

Au sujet de la fréquence, il y a un écart important entre le nombre de pays qui ont fourni ces chiffres décomposés par sexe et âge souvent (au moins cinq fois en neuf ans), et ceux qui l'ont fait une fois au moins. Sur les 204 pays ou zones étudiés, 83 les ont indiqués fréquemment, ce qui correspond à 66 % de la population mondiale (graphique 1.1 et tableau 1.B).

On constate aussi des différences entre les régions et les catégories de développement dans le cas des pays qui ont fourni fréquemment des chiffres sur leur population totale décomposés par sexe et âge. Là encore, c'est en Afrique et en Océanie que le nombre de pays qui l'ont fait a été le plus faible. En Afrique, cela a été

le cas de 8 pays ou zones sur 55 et, en Océanie, il y en a eu seulement 4 sur 17. Si l'on considère les catégories de développement, ce sont les pays les moins avancés qui ont communiqué les chiffres concernant l'ensemble de leur population décomposés par sexe et âge le moins fréquemment : 5 pays seulement sur les 50 de cette catégorie ont fourni des chiffres pour au moins cinq années (voir tableau 1.A).

### Naissances

L'une des principales causes de l'évolution démographique est la fécondité, c'est-à-dire le nombre de naissances, individuellement ou pour l'ensemble de la population. Il faut connaître les chiffres concernant la fécondité pour prévoir le taux d'accroissement ou de déclin de la population. De plus, les responsables des politiques et de la planification au niveau national ont besoin de connaître le nombre de naissances dans leur pays ainsi que certaines de leurs caractéristiques importantes, par exemple le nombre de naissances de garçons et de filles et le lieu de naissance.

Par exemple, on peut s'inquiéter de ce que, dans certains pays, le sexe des enfants soit choisi avant la naissance ou que les filles soient tuées à la naissance parce que les fils leur sont préférés de beaucoup. Le choix du sexe avant la naissance et l'infanticide des filles<sup>1</sup> peuvent faire que le rapport entre les garçons et les filles à la naissance est fortement favorable aux garçons. Les chiffres des naissances décomposés par sexe peuvent mettre en évidence de telles pratiques discriminatoires à l'encontre des filles.

De même, en s'appuyant sur les statistiques des naissances en fonction de l'âge de la mère, on peut suivre l'évolution de l'âge des femmes au moment de

la naissance de leurs enfants. La maternité précoce a des inconvénients qui ont été mis en relief dans le Programme d'action de Beijing qui relève que les grossesses chez les mères très jeunes les exposent à un risque accru de mortalité maternelle et de complications durant la grossesse et l'accouchement<sup>2</sup>; situation qui est celle aussi des femmes donnant naissance à des enfants à la fin de leur vie procréatrice. De plus, les grossesses précoces risquent d'ôter aux femmes la plupart des possibilités qu'elles ont de faire des études ou d'avoir un emploi et, ainsi, les empêcher d'améliorer leur niveau d'instruction ou leur situation économique et sociale<sup>3</sup>.

La principale source d'informations sur les naissances est l'état civil. Les pays qui ont un système d'état civil extraient les chiffres concernant les naissances de statistiques des faits d'état civil fournies par leur système d'état civil, même si celui-ci est connu pour présenter des lacunes (voir encadré 1.3). Les pays peuvent aussi estimer le nombre total des naissances à partir des recensements ou des enquêtes.

Sur les 204 pays ou zones étudiés, 111 ont communiqué des chiffres des naissances provenant de leur système d'état civil dont ils ont déclaré qu'il comptabilisait au moins 90 % de toutes les naissances dans leur pays (voir tableau 1.A). Le pourcentage des faits d'état civil saisi par ces systèmes détermine largement la qualité de l'information et peut varier beaucoup entre les pays. Certains systèmes d'enregistrement des naissances comptabilisent seulement celles qui ont lieu en zone urbaine ou à l'hôpital. Dans de nombreux pays, les limites du système peuvent faire qu'une grande partie des naissances ne sont pas comptabilisées (voir encadré 1.4).

Cinq pays seulement sur 50 dans la catégorie des pays les moins avancés ont fourni des chiffres sur leur population décomposés par sexe et âge au sujet de cinq années au moins

Les chiffres des naissances décomposés par sexe peuvent révéler une discrimination à l'encontre des filles

Dans de nombreux pays, les limites du système peuvent faire qu'une grande partie des naissances ne sont pas comptabilisées

#### Encadré 1.3

##### Enregistrement et statistiques des faits d'état civil

Les statistiques concernant les naissances, les décès et les mariages sont appelées globalement **statistiques des faits d'état civil**. Dans la plupart des pays, elles sont établies à partir des certificats de naissance, de décès ou de mariage qui sont délivrés par les bureaux d'état civil aux personnes qui déclarent les naissances ou les décès ou se marient. L'enregistrement de ces faits est appelé **enregistrement des faits d'état civil**. Il se définit comme l'inscription continue, permanente, obligatoire et universelle des faits et des caractéristiques d'état civil, principalement les naissances, les décès et les mariages.

Les pouvoirs publics ont tout naturellement intérêt à ce que ce système d'enregistrement fonctionne correctement : les documents délivrés par les bureaux d'état civil constituent des titres qui donnent droit à leur détenteur à un certain nombre de services : entre autres, scolarisation, soins médicaux, prestations familiales, protection sociale, pensions et héritage.

Un système effectif d'enregistrement des faits d'état civil représente une source continue et importante d'informations sur la fécondité,

la mortalité et le mariage. Par exemple, les services d'état civil, pour délivrer les certificats de naissance, peuvent demander les renseignements suivants concernant : a) la mère : âge, situation matrimoniale, nationalité, lieu de naissance, lieu de résidence habituelle, nombre de naissances précédentes, date de la dernière naissance, date du mariage, emploi; b) le père : âge, situation matrimoniale, nationalité, lieu de naissance, lieu de résidence habituelle, emploi; c) l'enfant : sexe, lieu et date de naissance, rang de naissance. Toutes ces informations sont communiquées aux services officiels de statistique qui, après élimination des éléments identifiant l'intéressé (nom et numéro d'identification) les regroupent pour établir un ensemble de statistiques des faits d'état civil. Pour que ces statistiques soient d'une utilité maximale pour l'établissement des politiques, il faut que le système d'état civil fonctionne bien, soit universel (c'est-à-dire recense au moins 90 % de tous les faits d'état civil) et produise aussi et diffuse des renseignements statistiques à jour sur les naissances, les décès et les mariages.

**Source :** *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, Rev.2* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.01.XVII. 10), par. 301 et 423.

**Encadré 1.4****La mise en place d'un système d'état civil constitue une tâche de grande ampleur**

Pour les pouvoirs publics, mettre en place et gérer un système d'état civil, surtout si celui-ci doit être continu et universel, constitue une tâche de grande ampleur. Dans beaucoup de pays, elle s'effectue par étapes. C'est ainsi que la Colombie a inauguré un tel système en janvier 1998 après des années de préparation. Ce système ne recense pas encore 90 % de la totalité des naissances et des décès. Au Ghana, les naissances et les décès sont enregistrés lorsqu'ils ont lieu dans les grands hôpitaux d'Accra, mais ne le sont pas ailleurs. Dans ce pays, moins de 30 % des naissances sont enregistrées actuellement.

Sur les 204 pays ou zones étudiés, 153 ont communiqué le nombre total des naissances au moins une fois et 124 l'ont fait fréquemment. Comme on l'a constaté pour les statistiques démographiques, les pays ont été moins nombreux à fournir des statistiques détaillées sur les naissances qu'à communiquer le chiffre total de celles-ci. Sur les 204 pays ou zones, 120 ont communiqué des chiffres ventilés par sexe et 113 des chiffres décomposés en fonction de l'âge de la mère au moins une fois. Cette situation a été observée dans toutes les régions et dans toutes les catégories de développement (voir tableau 1.A).

Le nombre de pays qui ont communiqué des chiffres concernant les naissances ventilés par sexe au moins une fois varie selon les régions et les catégories de développement. C'est en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud que les pays qui ont fourni le total des naissances ventilées par sexe au moins une fois ont été relativement les plus nombreux, et en Afrique et en Océanie qu'ils l'ont été le moins, puisqu'en Afrique les pays qui l'ont fait ont été au nombre de 14 sur un total de 55 et en Océanie de 6 sur 17 (voir tableau 1.A). En Asie, 30 pays sur 50 ont communiqué ces chiffres. Néanmoins, parmi ceux qui ne l'ont pas fait, on trouve la Chine, l'Inde et l'Indonésie qui sont les trois pays les plus peuplés du continent. Il en résulte que l'Asie est la région pour laquelle les chiffres des naissances ventilés par sexe qui ont été communiqués au moins une fois correspondent au pourcentage le plus faible de la population régionale (19 %) [graphique 1.2].

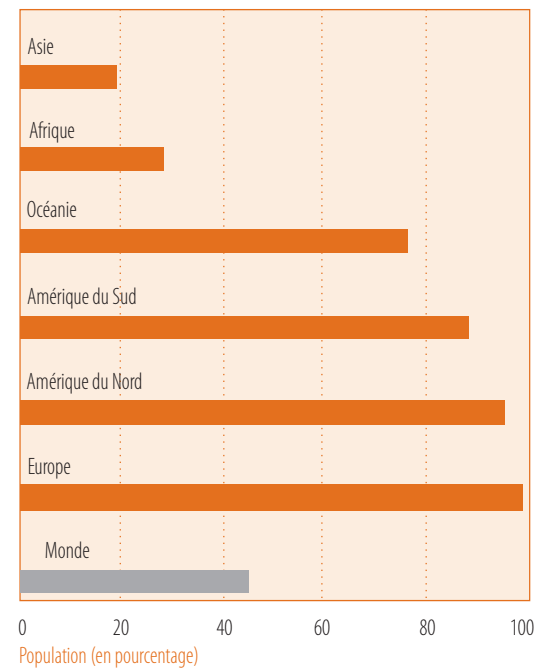
Si l'on considère le niveau de développement, dans les régions développées, 45 pays sur 47 ont communiqué des chiffres décomposés par sexe au moins une fois mais parmi les pays les moins avancés, 6 seulement sur 50 l'ont fait. Dans les régions moins développées (à l'exclusion des pays les moins avancés), 69 pays sur 107 ont fourni ces chiffres (voir tableau 1.A).

Les pays ont communiqué des chiffres des naissances ventilés d'après l'âge de la mère au moins une fois au cours de la période, à peu près dans les mêmes pro-

portions, que les chiffres des naissances ventilées par sexe, selon les régions géographiques et les groupes de développement (voir tableau 1.A).

**Graphique 1.2**

**Pourcentage de la population dans les pays ou zones qui ont communiqué les chiffres des naissances ventilés par sexe de l'enfant au moins une fois entre 1995 et 2003, par région**



Source : tableau 1.B.

**Mariage et divorce**

Le mariage et le divorce sont des faits d'état civil qui ont des incidences importantes sur la situation des femmes et des hommes, l'organisation de la société et l'évolution démographique. Ils sont déterminants pour la formation et la dissolution des familles et, donc, exercent une forte influence sur de nombreux aspects de la vie des femmes et des hommes, entre autres les ressources et les possibilités dont ils peuvent disposer ainsi que leur mode de vie. Des statistiques détaillées à leur sujet sont donc indispensables pour faire apparaître les disparités entre les femmes et les hommes dans de nombreux domaines, de même que pour la planification et pour l'établissement de systèmes de prestations et de services, entre autres ceux qui concernent le logement et tout un éventail de prestations familiales.

Les chiffres sur les premiers mariages, ventilés en fonction de l'âge de la mariée et du marié, seront utiles pour suivre l'évolution des âges auxquels les femmes et les hommes contractent un premier mariage ainsi que de l'écart d'âge entre les conjoints. Le Programme

Il en résulte que l'Asie est la région pour laquelle les chiffres des naissances ventilés par sexe qui ont été communiqués au moins une fois correspondent au pourcentage le plus faible de la population régionale (19 %)



d'action de Beijing<sup>4</sup> expose les inconvénients en particulier des mariages précoces. De même, il est important d'avoir des chiffres sur les mariages ventilés en fonction de la situation matrimoniale antérieure pour faire apparaître les différences entre les hommes et les femmes concernant le remariage.

Il faut obtenir des chiffres provenant de sources diverses pour pouvoir établir des statistiques qui fassent apparaître la diversité des pratiques concernant le mariage et le divorce à l'intérieur des pays ou des régions et entre eux<sup>5</sup>. Les résultats présentés ci-après reposent sur des statistiques des mariages et des divorces enregistrés à l'état civil établies par les systèmes de statistique nationaux des faits d'état civil à partir des registres des mariages et des divorces (voir encadré 1.5). Dans certains cas, des renseignements concernant les divorces inscrits à l'état civil peuvent aussi être obtenus auprès des tribunaux.

#### Encadré 1.5

##### Définition du mariage et du divorce pour l'établissement de statistiques de faits d'état civil

Les définitions statistiques qu'il est recommandé de suivre pour établir les statistiques concernant le mariage et le divorce sont les suivantes :

Le **mariage** est l'acte, la cérémonie ou la procédure qui établit un rapport légal entre mari et femme. L'union peut être rendue légale par une procédure civile ou religieuse ou par toute autre procédure, conformément à la législation du pays.

Le **divorce** est la dissolution légale et définitive des liens du mariage, c'est-à-dire la séparation de l'époux et de l'épouse qui confère aux parties le droit de se remarier civilement ou religieusement ou selon toute autre procédure, conformément à la législation du pays.

**Source :** *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, Rev.2* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.01.XVII. 10), par. 57.

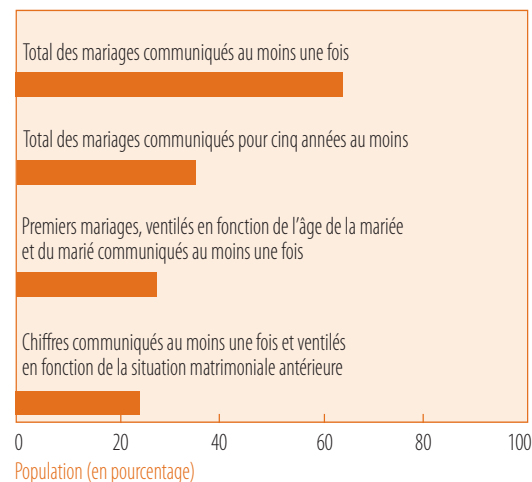
Au niveau mondial, sur les 204 pays ou zones étudiés, 134 ont communiqué au moins une fois le nombre total des mariages et 107 l'on fait plus fréquemment (tableau 1.A). Les pays ont été beaucoup moins nombreux à fournir sur le mariage des statistiques ventilées en fonction de caractéristiques de la mariée ou du marié. Par exemple, 85 pays ou zones ont indiqué le nombre de premiers mariages en fonction de l'âge de la mariée et du marié et 84 le nombre de mariages en fonction de la situation matrimoniale antérieure de la mariée et du marié. Le pourcentage de la population mondiale vivant dans des pays qui ont communiqué de telles statistiques est indiqué par le graphique 1.3.

Les pays ou zones ont été moins nombreux à indiquer le nombre total des divorces par rapport à celui des mariages. Sur les 204 pays ou zones étudiés, 119 ont communiqué le nombre de divorces au moins une fois et 94 l'ont fait fréquemment (voir tableau

1.A). Les pays ont été moins nombreux à communiquer des statistiques des divorces décomposées en fonction d'autres caractéristiques : 64 ont indiqué au moins une fois le nombre total des divorces en fonction du nombre d'enfants à charge et 78 le nombre total des divorces en fonction de la durée du mariage. Le résultat est que 23 % de la population mondiale vit dans des pays qui ont communiqué au moins une fois de telles statistiques détaillées au sujet des divorces.

Graphique 1.3

Pourcentage de la population vivant dans des pays ou zones qui ont communiqué des informations sur les mariages entre 1995 et 2003



Source : tableau 1.B.

La communication de statistiques concernant le mariage et le divorce varie beaucoup entre les régions (voir tableau 1.A). Au sujet du mariage, tous les pays européens et presque tous les pays d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud ont indiqué au moins une fois le nombre total des mariages. En Asie, 36 pays sur 50 l'ont fait au moins une fois. C'est en Afrique et en Océanie que les pays ont été les moins nombreux à indiquer ces chiffres : il y en a eu 12 sur 55 en Afrique et 9 sur 17 en Océanie. Bien que la moitié environ des pays d'Océanie n'aient pas communiqué au moins une fois de total concernant les mariages, 80 % de la population océanienne vit dans un pays qui a communiqué de telles statistiques (tableau 1.B). En effet, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui regroupent à elles deux 74 % de cette population, comptent parmi les pays qui ont communiqué de telles statistiques.

Au sujet du divorce, les variations entre les régions ressemblent à celles qui ont été observées au sujet du mariage, mais les communications ont été moins nombreuses (tableau 1.A). Le graphique 1.4 indique

23 % de la population mondiale vit dans des pays qui ont communiqué au moins une fois de telles statistiques détaillées au sujet des divorces

Tous les pays européens et presque tous les pays d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud ont indiqué le nombre total des mariages

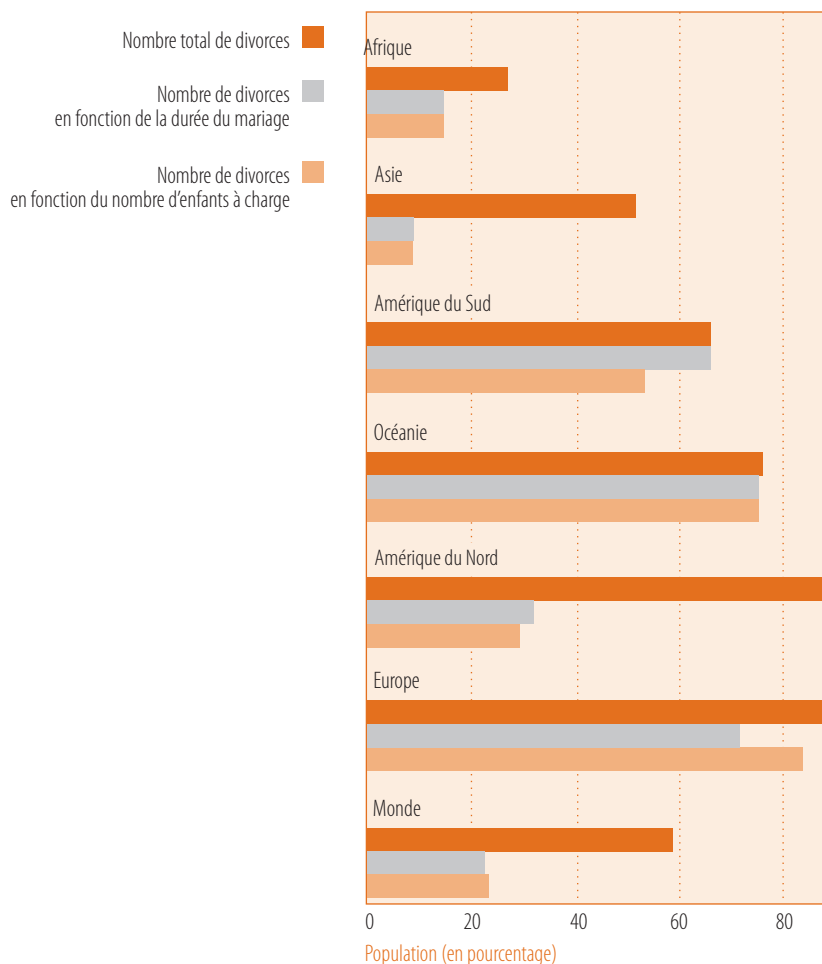
le pourcentage de la population régionale qui vit dans les pays ayant communiqué des statistiques au sujet du divorce. Dans l'ensemble des régions, les pays ont été moins nombreux à décomposer le nombre de divorces en fonction du nombre d'enfants à charge et de la durée du mariage qu'à fournir le chiffre total des divorces (tableau 1.A).

Les pays les moins avancés ont rarement fourni des statistiques des mariages et des divorces

Les pays les moins avancés ont rarement fourni des statistiques des mariages et des divorces. Le nombre total des mariages a été indiqué par six pays seulement de ce groupe et celui des divorces par quatre seulement. Aucun des 50 pays les moins avancés n'a fourni d'autres chiffres sur les mariages ou les divorces que le chiffre total (voir tableau 1.A).

Graphique 1.4

Pourcentage de la population vivant dans des pays ou des zones ayant communiqué le nombre total des divorces, le nombre de divorces en fonction de la durée du mariage et le nombre de divorces en fonction du nombre d'enfants à charge, au moins une fois entre 1995 et 2003



Source : tableau 1.B.

## Ménages

Les statistiques concernant les ménages servent à planifier l'offre, la distribution et la fourniture de prestations, produits et services très divers, y compris de choses aussi nécessaires que la nourriture ou le logement. Les statistiques concernant les ménages, si elles précisent par exemple le sexe et l'âge du chef de famille (voir définition dans l'encadré 1.6) et la taille du ménage peuvent aussi servir à étudier les différences entre les hommes et les femmes chefs de ménage. Le Programme d'action de Beijing s'est inquiété de la multiplication des ménages dont le chef est une femme, la situation de ces ménages étant associée à la pauvreté<sup>6</sup>.

### Encadré 1.6

#### Définitions : ménage et chef de ménage

Aux fins de la collecte de données, le **ménage** est défini principalement de deux façons. La définition la plus courante est celle qui repose sur la notion économique qui définit le ménage comme étant soit : a) un ménage composé d'une seule personne qui pourvoit à ses propres besoins alimentaires ou autres besoins essentiels sans s'associer avec d'autres pour former un ménage multiple; b) un ménage multiple, c'est-à-dire un groupe de plusieurs personnes qui, vivant au même foyer, pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins essentiels. Les membres du groupe peuvent mettre plus ou moins en commun leurs revenus et avoir un budget unique, et le groupe peut se composer soit de personnes apparentées soit de personnes non apparentées, soit d'une combinaison des deux catégories. Selon une autre définition, utilisée dans de nombreux pays, un ménage comprend toutes les personnes vivant ensemble dans une unité d'habitation : c'est la notion de ménage définie sous l'angle du logement.

Pour définir les relations entre les membres d'un ménage, il est d'usage d'identifier d'abord le chef du ménage ou un membre de référence. Le **chef de ménage** est la personne reconnue comme telle par les autres membres. Si l'on choisit le **membre de référence**, cette personne sert uniquement à déterminer les liens entre les membres du ménage, ce qui n'implique nullement qu'elle soit le chef de celui-ci. Actuellement, il n'existe pas de définition courante de cette personne de référence. Il est cependant recommandé d'employer ce terme dans le cas où les époux sont considérés comme ayant des attributions et des pouvoirs égaux dans le ménage.

Source : Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.8), par. 2.61 et 2.70.

Aux fins de collecte de données, la notion de « ménage » sert plus souvent que celle de « famille », les deux ne coïncidant pas toujours. Les renseignements concernant les ménages proviennent en grande partie des recensements de la population et de l'habitat et sont souvent complétés par les renseignements extraits des enquêtes sur les ménages.

La communication de statistiques sur les ménages provenant de recensements de la population a été lente depuis 1995. Jusqu'à présent, 59 pays ou zones seule-

ment, regroupant 43 % de la population mondiale, ont indiqué le nombre total des ménages provenant d'un recensement. Les chiffres sur les ménages ventilés par sexe et âge du chef de ménage ont été fournis par un nombre encore plus faible de pays, 42, regroupant 20 % de la population mondiale. Les pays ou zones qui ont communiqué des statistiques ventilées aussi en fonction de la taille des ménages ont été au nombre de 39, représentant 19 % de la population mondiale (voir tableau 1.A et graphique 1.5).

De toutes les régions géographiques, c'est l'Europe qui regroupe le plus grand nombre de pays ayant communiqué des statistiques concernant les ménages; elle est suivie par l'Asie alors que l'Océanie vient en dernier puisqu'un seul pays a fourni de telles statistiques provenant d'un recensement depuis 1995 (tableau 1.A). Ce sont les pays d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud qui regroupent le pourcentage le plus élevé d'habitants pour lesquels des statistiques sur les ménages ont été données (graphique 1.5). La raison en est que les pays les plus peuplés de ces régions font

partie de ceux qui ont répondu (Canada et États-Unis d'Amérique en Amérique du Nord et Brésil en Amérique du Sud).

## Progrès en statistiques

### 1975-2003

#### Population

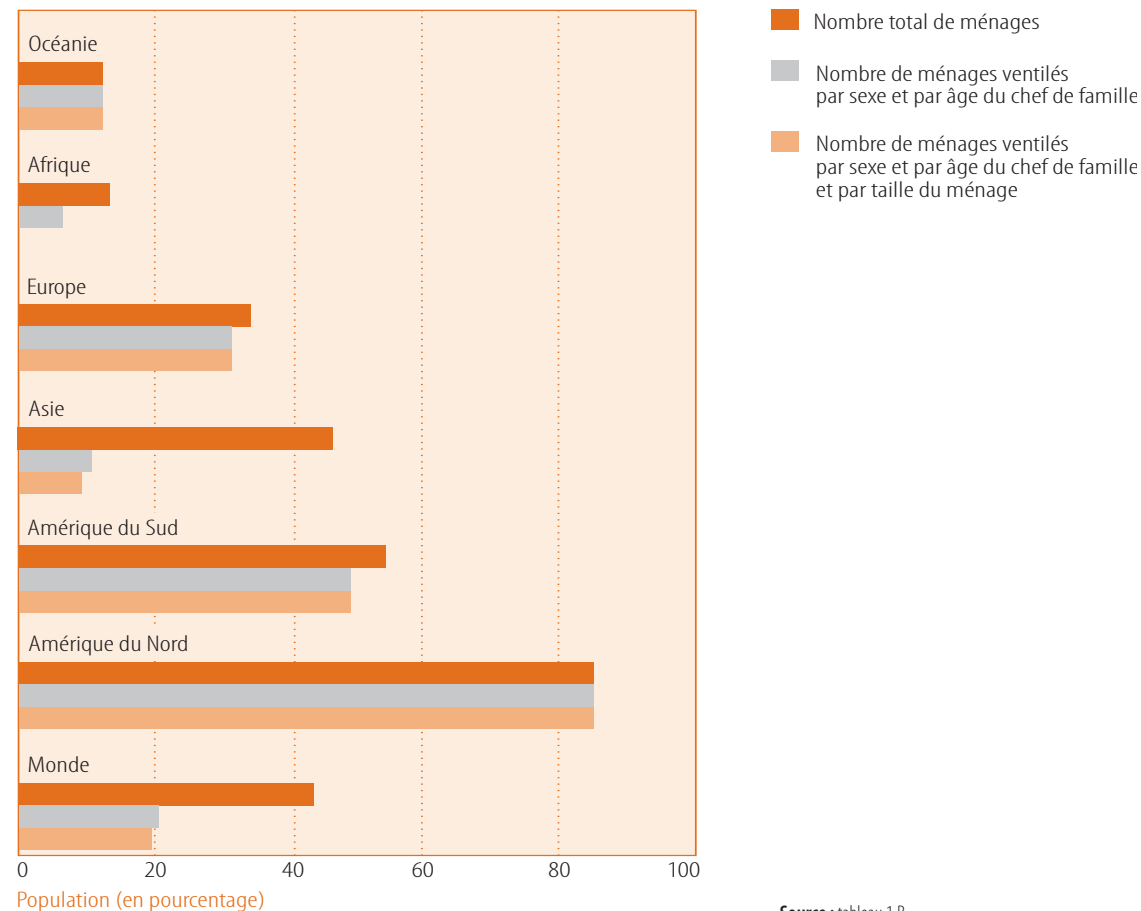
La communication de statistiques démographiques ventilées par sexe et âge semble être restée assez stable entre 1975 et 2003. Le graphique 1.6 montre que le nombre de pays qui ont fourni des chiffres sur la population totale décomposés par sexe et âge au moins une fois au cours des deux premières périodes n'a guère changé : 175 au cours de la période 1975-1984 et 176 au cours de la période 1985-1994. Par rapport à ces deux premières périodes, les pays et zones qui ont communiqué ces données au moins une fois pour la période la plus récente, 1995-2003, ont diminué. Néanmoins, cette diminution est probablement due à deux facteurs et donc ne correspond peut-être pas à un recul réel de la communication de statistiques : premièrement, la

La communication de statistiques sur les ménages provenant de recensements de la population a été lente

La communication de statistiques démographiques ventilées par sexe et âge semble être restée assez stable entre 1975 et 2003

Graphique 1.5

Pourcentage de la population vivant dans des pays ou des zones ayant fourni certaines statistiques concernant les ménages au moins une fois entre 1995 et 2003, par région



Source : tableau 1.B.

Graphique 1.6

**Distribution des pays ou de zones en fonction de la fréquence avec laquelle ils ont communiqué les chiffres concernant la population par sexe et par âge, au cours des trois périodes**

Fréquence	1975-1984		1985-1994		1995-2003	
	Nombre de pays ou de zones	Population en pourcentage	Nombre de pays ou de zones	Population en pourcentage	Nombre de pays ou de zones	Population en pourcentage
<b>Total de pays ou de zones</b>	<b>204</b>	<b>100</b>	<b>204</b>	<b>100</b>	<b>204</b>	<b>100</b>
Au moins pour cinq années	76	48	87	51	83	66
Pour 1 à 4 années	99	48	89	45	68	24
Aucune communication	29	4	28	4	53	10

**Source :** Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de l'*Annuaire démographique* (novembre 2004).

dernière période, 1995-2003, compte une année de moins que les deux premières, deuxièmement, les chiffres concernant cette période n'étaient peut-être pas encore parvenus au système international de statistique en 2003 en raison de retards dans le traitement et la transmission des données.

Si la communication des données est restée stable dans l'ensemble, sa fréquence s'est améliorée au cours des années : entre la période 1975-1984 et la période 1985-1994, le nombre de pays qui ont communiqué fréquemment les chiffres de leur population totale ventilés par sexe et âge étant passé de 76 à 87. Au cours de la période la plus récente, ils ont été un peu moins nombreux : 83. Ceci est probablement dû aux facteurs indiqués ci-dessus et ne correspond peut-être pas à un recul réel de la fourniture fréquente de statistiques dans le temps (graphique 1.6).

Graphique 1.7

**Nombre de pays ou de zones ayant communiqué des chiffres sur les naissances au moins une fois et pour au moins cinq années, au cours des trois périodes**

	1975-1984	1985-1994	1995-2003
<b>Total de pays ou de zones</b>	<b>204</b>	<b>204</b>	<b>204</b>
Total, au moins une fois	150	160	153
Par sexe, au moins une fois	128	135	120
Total, pour au moins cinq années	135	131	124
Par sexe, pour au moins cinq années	99	111	95

**Source :** Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données de l'*Annuaire démographique* (novembre 2004).

De fait, en considérant les chiffres de plus près, on s'aperçoit qu'entre la période 1985-1994 et la période 1995-2003, 19 pays ou zones qui communiquaient leurs données peu fréquemment (pour 1 à 4 années de la totalité des 10 ans) se sont mis à le faire fréquem-

ment (au moins pour 5 années)<sup>7</sup>. Trois autres pays (le Cambodge, la Grenade et la Mongolie), qui n'avaient donné aucun chiffre pour les années 1985-1994, l'ont fait pour cinq années au moins de la période la plus récente. En revanche, cinq pays (Andorre, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Érythrée et Tchad) qui avaient fourni fréquemment des chiffres entre 1985 et 1994 se sont totalement abstenus au cours de la période la plus récente.

### Naissances

La fourniture par les pays de statistiques des naissances a été relativement régulière au cours des trois périodes considérées. De plus, une amélioration se manifeste dans le temps au sujet de la communication au moins une fois du chiffre total des naissances et de sa ventilation par sexe (graphique 1.7). Comme dans le cas des statistiques démographiques, il est probable que les raisons de cette diminution du nombre de pays qui ont communiqué les chiffres totaux et les chiffres décomposés par sexe au moins une fois au cours de la période la plus récente par rapport à la deuxième période tiennent à ce que cette période la plus récente a été plus courte et que la communication a peut-être été retardée.

La fréquence avec laquelle les statistiques des naissances ont été fournies a suivi des tendances diverses. Le nombre de pays ou zones fournissant le nombre total des naissances au cours de cinq années au moins a légèrement diminué entre la première période et la deuxième. Dans le même temps, le nombre de pays fournissant des chiffres ventilés par sexe a augmenté (graphique 1.7).

Il importe de noter que la majorité des pays qui ont communiqué fréquemment des statistiques des naissances l'ont fait régulièrement pendant les trois périodes. Sur les 204 pays ou zones étudiés, 118 ont régulièrement communiqué le chiffre total des naissances au sujet d'au moins cinq années au cours de chacune

La fourniture par les pays de statistiques des naissances a été relativement régulière au cours des trois périodes considérées

La majorité des pays qui ont communiqué des statistiques des naissances l'ont fait régulièrement pendant les trois périodes

des trois périodes. En ce qui concerne les chiffres des naissances ventilés par sexe, 70 pays les ont donnés régulièrement et fréquemment au cours de chacune des trois périodes. Dans le même temps, sur les 204 pays ou zones étudiés, 29 n'ont jamais déclaré le nombre total de leurs naissances et 53 n'ont jamais communiqué de chiffres des naissances ventilés par sexe depuis 1975 (graphique 1.8).

Graphique 1.8

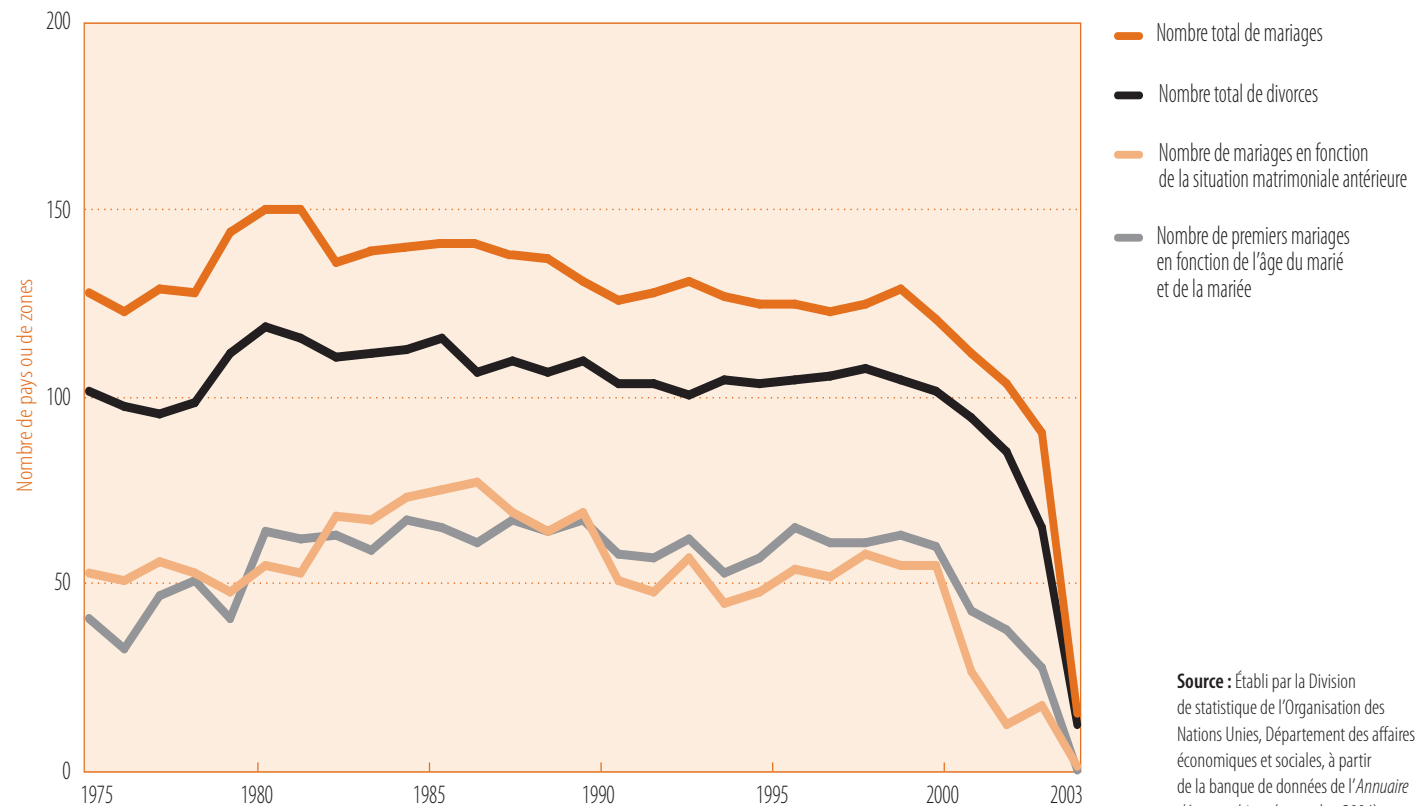
Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué fréquemment des statistiques des naissances pendant les trois périodes considérées ou ne l'ont jamais fait

	Total de pays ou de zones	Fréquence	
		Fréquemment	Jamais
Nombre total de naissances	204	118	29
Nombre décomposé par sexe	204	70	53

Source : Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données de l'Annuaire démographique (novembre 2004).

Graphique 1.9

Nombre de pays ou de zones ayant fourni des statistiques sur les mariages et les divorces entre 1975 et 2003



Source : Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données de l'Annuaire démographique (novembre 2004).

## Mariage et divorce

Pour l'ensemble des pays la communication des statistiques sur les mariages et les divorces a évolué seulement légèrement depuis 1975 (graphique 1.9). Après un pic au début des années 1980, on a observé un déclin léger et constant du nombre de pays qui ont fourni ces statistiques chaque année. La chute constatée depuis 1999 dans le graphique 1.9 est partiellement due à des retards de communication qui peuvent varier entre deux et cinq ans ou plus à partir du moment où les chiffres sont enregistrés.

Depuis 1975, l'écart entre le nombre de pays qui indiquent le chiffre total des mariages chaque année et le nombre de ceux qui détaillent davantage leurs statistiques est resté sensiblement le même. Chaque année, moins de la moitié des pays qui donnent le chiffre total des mariages le décomposent aussi en fonction de la situation matrimoniale antérieure de la mariée et du marié ou de l'âge de la mariée ou du marié à leur premier mariage.

De même, un écart subsiste entre le nombre de pays qui, chaque année, communique le nombre total des mariages et ceux qui communiquent le nombre total des divorces. Cet écart semble cependant s'être réduit depuis quelques années.

Pour l'ensemble des pays, la communication des statistiques sur les mariages et les divorces a évolué seulement légèrement depuis 1975

### Ménages

En ce qui concerne la communication des renseignements concernant les ménages, la tendance générale des trois dernières décennies a été au déclin. Entre la période 1975-1984 et la suivante (1985-1994), le nombre de pays ou zones qui ont communiqué au moins une fois le nombre total des ménages ventilé par sexe et âge de leur chef, et provenant de recensements a reculé de 66 à 53. En ce qui concerne la période la plus récente, le nombre de pays ou zones qui ont communiqué de tels chiffres au moins une fois a été encore plus faible (42). Il importe de noter toutefois que le retard dans la communication des chiffres concernant les ménages est généralement plus long que pour les autres chiffres provenant des recensements. Les chiffres concernant les ménages ne sont parfois diffusés que plusieurs années après le recensement. Les pays qui procèdent à leur recensement tardivement au cours de la période considérée n'ont probablement pas pu diffuser ces résultats avant la fin de 2004.

### Difficultés

De nombreux pays ont encore beaucoup de mal à se doter des capacités qui leur permettraient d'établir des statistiques démographiques de base, et donc des statistiques décomposées par sexe, régulièrement et à temps. Pour cela, il leur faudrait au moins procéder à un recensement de la population de l'habitat tous les 10 ans et mettre en place et tenir un système d'état civil satisfaisant. Ces deux tâches nécessitent des ressources importantes et une volonté durable de la part des échelons supérieurs de l'administration publique, ce qui n'est peut-être pas à la portée des pays les moins avancés.

Les recensements de la population et de l'habitat font partie des activités statistiques les plus importantes entreprises par les pouvoirs publics. Le recensement peut être une mine de renseignements sur les inégalités entre les femmes et les hommes, à condition que les principes, les définitions et les méthodes appliqués pour recueillir et analyser les données tiennent compte des sexes spécifiques. Les spécialistes de celles-ci ont donc pour tâche d'accroître le plus possible l'uti-

lité des recensements pour l'analyse décomposée par sexe en faisant en sorte que les sexes spécifiques soient prises en compte à tous les stades du recensement. La planification de la série de recensements de population de 2010 offre l'occasion à ces spécialistes ainsi qu'aux groupes de femmes de faire connaître leurs besoins en matière d'information et de préconiser l'application de principes de définitions et de méthodes qui tiennent compte des sexes spécifiques.

Il est extrêmement difficile pour les pays les moins avancés de tenir un système d'état civil qui permette de produire rapidement et régulièrement des statistiques concernant les naissances et les décès. Un système d'état civil et de statistiques des faits d'état civil qui fonctionne bien est très coûteux, sa mise en place prend beaucoup de temps et les pays qui disposent de peu de ressources ont généralement beaucoup de mal à les entretenir. Dans nombre de ces pays, l'état civil laisse de côté de larges segments de la population. Dans certains cas, il n'enregistre que les habitants des zones urbaines. Pour des administrations publiques qui cherchent à améliorer la comptabilisation que permet leur système d'état civil, le mieux est de procéder par étapes.

Étant donné qu'elles modifient l'une des composantes de la population, les migrations sont peut-être encore plus difficiles à mesurer que les naissances et les décès. Avec la mondialisation, les migrations internationales ont pris de l'importance partout dans le monde. En outre, de nombreux pays souhaitent de plus en plus améliorer les chiffres concernant les migrations internationales. Il existe des recommandations internationales concernant la collecte de données sur les migrations internationales<sup>8</sup>, mais de nombreuses notions et méthodes méritent encore d'être améliorées ou affinées. Comme les femmes représentent la moitié des migrants internationaux<sup>9</sup> et qu'il existe des différences entre les caractéristiques des femmes et des hommes en tant que personnes et en tant que migrants, il convient de planifier la collecte des données concernant les migrations et les migrants d'un point de vue sexospécifique.

Il est extrêmement difficile pour les pays les moins avancés de tenir un système d'état civil qui permette de produire rapidement et régulièrement des statistiques concernant les naissances et les décès

De nombreux pays ont encore beaucoup de mal à se doter des capacités qui leur permettraient d'établir des statistiques démographiques de base

Les spécialistes des sexes spécifiques ont donc pour tâche d'accroître le plus possible l'utilité des recensements pour permettre l'analyse de celles-ci

**Tableau 1.A**  
**Nombre de pays ou de zones ayant fourni des chiffres concernant certaines caractéristiques démographiques, 1995-2003**

	Région géographique						Catégorie de développement			
	Monde	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe	Océanie	Régions développées	Régions moins développées <sup>a</sup>	Pays les moins avancés
<b>Total de pays ou de zones</b>	<b>204</b>	<b>55</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>50</b>	<b>42</b>	<b>17</b>	<b>47</b>	<b>107</b>	<b>50</b>
<b>Population</b>										
Total, au moins une fois	189	43	27	13	47	42	17	47	103	39
Par sexe, au moins une fois	179	35	27	13	47	41	16	46	100	33
Par sexe et par âge, au moins une fois	151	23	26	11	43	39	9	44	90	17
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	83	8	12	6	21	32	4	37	41	5
<b>Naissances</b>										
Total, au moins une fois	153	22	25	11	39	42	14	47	91	15
Données de l'état civil <sup>b</sup>	111	9	19	6	26	42	9	47	62	2
Total, pour au moins cinq années	124	13	22	10	32	39	8	44	76	4
Par sexe, au moins une fois	120	14	21	9	30	40	6	45	69	6
Par âge de la mère, au moins une fois	113	8	22	10	27	38	8	43	68	2
<b>Mariages</b>										
Total, au moins une fois	134	12	25	10	36	42	9	47	81	6
Total, pour au moins cinq années	107	7	20	8	28	39	5	44	63	0
Premiers mariages, en fonction de l'âge de la mariée et du marié, au moins une fois	85	5	12	6	21	38	3	42	43	0
En fonction de la situation matrimoniale antérieure, au moins une fois	84	4	15	6	19	36	4	40	44	0
<b>Divorces</b>										
Total, au moins une fois	119	11	25	7	32	39	5	44	71	4
Total, pour au moins cinq années	94	5	18	6	25	36	4	40	54	0
En fonction du nombre d'enfants à charge, au moins une fois	64	3	8	2	17	32	2	36	28	0
En fonction de la durée du mariage, au moins une fois	78	4	12	6	20	33	3	37	41	0
<b>Ménages</b>										
Total, pour au moins une année	59	5	5	3	22	23	1	27	27	5
Par sexe et par âge du chef de ménage, au moins une fois	42	3	5	1	11	21	1	25	15	2
Par sexe et par âge du chef de ménage et de la taille du ménage, au moins une fois	39	1	5	1	10	21	1	25	14	0

Source : Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données de l'*Annuaire démographique* (novembre 2004).

<sup>a</sup> Non compris les pays les moins avancés.

<sup>b</sup> Nombre de naissances communiqué au moins une fois et provenant d'un système d'état civil recensant 90 % au moins des naissances.

**Tableau 1.B**  
**Pourcentage de la population mondiale et régionales dans des pays ou des zones**  
**ayant fourni des chiffres concernant certaines caractéristiques démographiques 1995-2003**

	Région géographique						Catégorie de développement			
	Monde	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe	Océanie	Régions développées	Régions moins développées <sup>a</sup>	Pays les moins avancés
<b>Total de pays ou de zones</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Population</b>										
Total, au moins une fois	98	87	100	100	99	100	100	100	99	85
Par sexe, au moins une fois	97	80	100	100	99	100	100	100	99	79
Par sexe et par âge, au moins une fois	90	59	100	98	93	99	79	99	95	38
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	66	18	73	68	74	76	75	85	69	16
<b>Naissances</b>										
Total, au moins une fois	68	43	97	98	60	100	98	100	63	41
Données de l'état civil <sup>b</sup>	30	18	74	23	13	100	79	100	15	0,1
Total, pour au moins cinq années	60	26	95	96	52	99	77	99	58	3
Par sexe, au moins une fois	40	28	96	88	19	99	76	99	29	6
Par âge de la mère, au moins une fois	39	20	97	96	18	98	76	99	28	0
<b>Mariages</b>										
Total, au moins une fois	64	31	97	86	58	100	80	100	59	30
Total, pour au moins cinq années	35	14	95	76	15	99	75	99	23	0
Premiers mariages, en fonction de l'âge de la mariée et du marié, au moins une fois	27	15	34	59	11	100	75	76	18	0
En fonction de la situation matrimoniale antérieure, au moins une fois	24	15	15	66	11	78	75	63	16	0
<b>Divorces</b>										
Total, au moins une fois	59	27	97	66	51	100	76	100	55	11
Total, pour au moins cinq années	27	9	36	61	12	98	75	75	18	0
En fonction du nombre d'enfants à charge, au moins une fois	23	14	29	53	9	84	74	66	14	0
En fonction de la durée du mariage, au moins une fois	23	15	32	66	9	71	75	59	16	0
<b>Ménages</b>										
Total, pour au moins une année	43	12	85	51	46	34	12	58	45	7
Par sexe et par âge du chef de ménage, au moins une fois	20	6	85	49	10	31	12	56	12	6
Par sexe et par âge du chef de ménage et de la taille du ménage, au moins une fois	19	0	85	49	9	31	12	56	12	0

Source : Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données de l'*Annuaire démographique* (novembre 2004).

<sup>a</sup> Non compris les pays les moins avancés.

<sup>b</sup> Nombre de naissances communiqué au moins une fois et provenant d'un système d'état civil recensant 90 % au moins des naissances.



## Notes

- 1 Les naissances des filles qui sont tuées à la naissance ne sont souvent pas déclarées et donc ne sont pas comptabilisées officiellement.
- 2 *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 268.
- 3 Ibid.
- 4 *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 263.
- 5 Les mariages et les divorces sont définis par la loi et les coutumes et il est donc difficile de trouver des définitions statistiques universellement applicables. Dans certains pays, le mariage est régi par le code civil, auquel viennent s'ajouter ou non le mariage religieux, dans d'autres pays les unions par consentement mutuel, sans cérémonie ou formalité civile, constituent des contrats officiels s'imposant aux parties. De même, la législation et la réglementation concernant le divorce dans certains pays l'interdisent totalement alors que dans d'autres, il est prononcé sur simple déclaration ou manifestation du souhait ou de l'intention de divorcer.
- 6 *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 22.
- 7 Ces 19 pays ou zones sont les suivants : Antilles néerlandaises, Chine, Costa Rica, El Salvador, Estonie, Guatemala, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Lituanie, Malawi, Maroc, Région administrative spéciale de Macao, République de Moldova, Saint-Kitts-et-Nevis, Slovaquie, Tonga, Turquie et Uruguay.
- 8 Voir *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.14).
- 9 *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement : Les femmes et les migrations internationales* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.IV.4).



## Chapitre 2

# Santé

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Organisation mondiale de la Santé

Paradoxalement, l'état de santé d'une population est souvent révélé et mesuré à partir des informations concernant les décès. Les chiffres sur les décès par sexe et âge servent généralement à suivre les résultats des programmes et politiques visant à améliorer la santé et aussi à calculer les taux de décès et l'espérance de vie par classe d'âge et sexe. Les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes mais les écarts entre les taux de mortalité peuvent signaler des différences de situation entre eux dans la famille et dans la société, y compris des inégalités en matière d'accès à l'alimentation, aux soins de santé et autres sources de bien-être. Les taux de mortalité par cause contribuent à mettre en relief les différences entre les hommes et les femmes face à la maladie.

Le présent chapitre cherche à déterminer dans quelle mesure les pays fournissent les informations de base nécessaires pour suivre l'état de santé des femmes et des hommes dans le temps, en d'autres termes, dans quelle mesure ils communiquent leurs statistiques de base en matière de santé : mortalité, maladie et niveaux de capacité et d'incapacité. Il est donc axé sur les principaux domaines suivants :

1. **Mortalité**
  - a. Mortalité totale
  - b. Mortalité infantile
  - c. Décès par cause
    - i) Décès maternels
    - ii) Décès dus au sida
2. **Morbidité**
  - a. Prévalence du VIH/sida
3. **Capacité et incapacité**

Les décès sont enregistrés par les systèmes d'état civil qui tiennent les administrations publiques afin de comptabiliser et d'enregistrer les faits d'état civil (voir chapitre 1, encadré 1.3). Les données concernant les décès servent ensuite à établir des statistiques de la mortalité. En outre, les enquêtes nationales démographiques et sanitaires, et parfois les recensements, fournissent aussi des chiffres sur la mortalité ainsi que sur la morbidité, la capacité et l'incapacité. Les registres des décès et les systèmes de surveillance sont aussi des sources de données importantes dans certains pays ou certaines zones.

Au niveau international, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies recueille des statistiques nationales officielles sur la mortalité. Des statistiques concernant la morbidité et les causes de décès sont recueillies par l'Organisation mondiale de la santé. Des plans ont été établis pour que la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies recueille au niveau international des données de base sur la capacité et l'incapacité.

Au cours de la période 1995-2003, de nombreux pays ou zones se sont abstenus de communiquer des données statistiques aussi fondamentales que le nombre de décès de femmes et d'hommes ainsi que de filles et de garçons. Plus d'un tiers des 204 pays ou zones considérés n'ont pas communiqué le nombre de leurs décès décomposé par sexe au moins une seule fois au cours de la période 1995-2003. Au cours de cette même période, environ la moitié n'ont pas communiqué de chiffres de décès par cause, sexe et âge au moins une fois. De plus, entre 1975 et 2003, la communication des chiffres des décès et de leur cause ne s'est guère améliorée.

### État actuel des statistiques

1995-2003

#### Mortalité

##### Nombre total de décès

Les taux de mortalité par âge et sexe servent à calculer l'espérance de vie à la naissance, définie comme le nombre moyen d'années que l'on s'attend qu'un nouveau-né, fille ou garçon, atteigne, si on lui applique le taux de mortalité par âge applicable, l'année pour laquelle on calcule l'espérance de vie. En général, les femmes vivent plus longtemps que les hommes, en partie pour des raisons biologiques, mais cet avantage naturel est nettement réduit dans les sociétés où la mortalité infantile est supérieure chez les filles à ce qu'elle est chez les garçons en raison de la discrimination dont les premières sont victimes. Les inconvénients socio-économiques ont aussi des répercussions importantes sur les chiffres concernant la santé.

Néanmoins, même des chiffres statistiques de base, comme ceux qui concernent les décès, ne sont pas calculés dans beaucoup de pays. En tout, 155 pays ou zones, regroupant 69 % de la population mondiale,

Les écarts entre les taux de mortalité des hommes et ceux des femmes peuvent signaler des différences de situation entre eux, dans la famille et dans la société

Plus d'un tiers de tous les pays ou zones considérés ne communiquent pas de chiffres concernant la mortalité par sexe. Environ la moitié ne fournit pas de chiffres concernant la mortalité par cause, sexe et âge

155 pays ou zones, regroupant 69 % de la population mondiale, ont fourni le nombre total de leurs décès au moins une fois au cours de la période 1995-2003

ont fourni le nombre total de leurs décès au moins une fois au cours de la période 1995-2003. Ils ne ventilent pas tous ces chiffres par sexe au moins une fois et sont encore moins nombreux à le faire par sexe et âge (voir graphique 2.1).

### Graphique 2.1

#### Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué des chiffres concernant les décès pour la période 1995-2003

Nombre total de pays ou de zones	204
<b>Décès</b>	
Total, au moins une fois	155
Par sexe, au moins une fois	134
Par sexe et par âge, au moins une fois	121
Par sexe et par âge pour au moins cinq années	88

Source : tableau 2.A.

La fourniture des statistiques de la mortalité varie beaucoup entre les régions géographiques (voir graphique 2.2 et tableau 1.B). C'est en Afrique qu'on trouve la proportion la plus faible de pays ou zones ayant communiqué des données ventilées par sexe. Sur les 55 pays ou zones que compte le continent, 18 seulement, regroupant 35 % de sa population, ont fourni leurs chiffres décomposés par sexe au moins une fois au cours de la période 1995-2003. Les pays ou zones qui l'ont fait en Asie ont été au nombre de 33 (55 % de la population de la région) et en Océanie au nombre de 7 (76 % de la population de la région). Dans les autres régions, davantage de pays ou zones ont communiqué des chiffres décomposés par sexe puisque ces chiffres ont représenté au moins 95 % de la population de la région.

Dans chaque région, quelques pays ou zones qui ont indiqué leur mortalité totale n'ont pas fourni de chiffres décomposés par sexe : il y en a eu quatre en Afrique, trois en Amérique du Nord, un en Amérique du Sud, sept en Asie et six en Océanie<sup>1</sup>.

### Graphique 2.2

#### Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué des chiffres concernant les décès pour la période 1995-2003, par région géographique

	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe	Océanie
Nombre total de pays ou de zones	55	27	13	50	42	17
<b>Décès</b>						
Total, au moins une fois	22	25	13	40	42	13
Par sexe, au moins une fois	18	22	12	33	42	7
Par sexe et par âge, au moins une fois	15	21	11	28	40	6
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	4	15	8	20	36	5

Source : tableau 2.A.

La plupart des pays ou zones d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Europe fournissent des chiffres par sexe et âge. Dans ces régions, les pays ou zones qui ont donné les chiffres d'au moins une année entre 1995 et 2003 regroupent plus de 95 % de la population régionale.

En ce qui concerne la communication des décès par sexe, il existe des différences appréciables entre les catégories de développement (graphique 2.3). Dans les régions développées, tous les pays ont fourni de tels chiffres en les décomposant par sexe au cours de la période 1995-2003. Les régions moins avancées ont moins de moyens pour fournir des chiffres concernant les décès surtout si elles doivent les décomposer par sexe. Si l'on excepte les pays les moins avancés, 94 des 107 pays ou zones se trouvant dans des régions moins développées ont fourni des chiffres sur la totalité des décès et 78 des chiffres ventilés par sexe pour la période 1995-2003. Ce sont les pays les moins avancés qui ont été les moins nombreux à fournir des données : sur ces 50 pays, 14 seulement ont communiqué le chiffre total des décès et tout juste 9 l'ont fait, en le décomposant par sexe, au moins une fois au cours de la même période.

Les responsables politiques et les planificateurs insistent de plus en plus pour que ces chiffres soient communiqués tous les ans et soient à jour. Satisfaction ne leur a toutefois pas été donnée au cours de la période 1995-2003 dans la plupart des pays ou zones. Certes, 121 des 204 pays ou zones ont fourni des chiffres des décès ventilés par sexe et âge au moins une fois au cours de la période mais seulement 88 l'ont fait pour au moins cinq années sur les neuf (graphique 2.1). En raison de ces lacunes, on ne dispose pas de manière continue d'information annuelle à jour pour un certain nombre de pays. Au sujet des années les plus récentes, le nombre de pays ou de zones qui ont fourni des données a été sensiblement plus faible que pour les années précédentes, ce qui est largement dû à des retards dans la compilation et la diffusion des données.

Sur ces 50 pays, 14 seulement ont communiqué le chiffre total des décès et tout juste 9 l'ont fait, en le décomposant par sexe, au moins une fois au cours de la même période

## Graphique 2.3

Nombre de pays ou de zones ayant indiqué le nombre de leurs décès pour la période 1995-2003, par catégorie de développement

	Régions développées	Régions moins développées <sup>a</sup>	Pays les moins avancés
<b>Nombre total de pays ou de zones</b>	<b>47</b>	<b>107</b>	<b>50</b>
Décès			
<b>Total, au moins une fois</b>	<b>47</b>	<b>94</b>	<b>14</b>
Par sexe, au moins une fois	47	78	9
Par sexe et par âge, au moins une fois	45	71	5
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	41	46	1

Source : tableau 2.A.

<sup>a</sup> Non compris les pays les moins avancés.

## Mortalité infantile

On peut lire dans le Programme d'action de Beijing que la préférence donnée aux fils est l'une des causes de l'écart de mortalité entre les garçons et les filles. Il en résulte que, dans certains pays, on estime que le nombre d'hommes est de 5 % supérieur au nombre de femmes<sup>2</sup>. Une préférence pour les fils reste profondément enracinée dans beaucoup de sociétés et les filles risquent d'avoir moins accès à la nutrition, aux soins préventifs (comme l'immunisation) et aux soins de santé<sup>3</sup>. Il faut des chiffres sur la mortalité infantile ventilés par sexe pour déterminer une éventuelle mortalité excédentaire des filles afin d'y trouver des remèdes et de rétablir l'équilibre.

Pour la période 1995-2003, 143 pays ou zones ont communiqué les chiffres totaux de la mortalité infantile mais ils ont été moins nombreux (114, regroupant 40 % de la population mondiale) à ventiler ces chiffres par sexe (graphique 2.4). Le nombre de réponses par région géographique, faible en Afrique et en Asie et élevé dans les autres, qui a été constaté au sujet de la ventilation par sexe, se retrouve au sujet de la mortalité infantile (voir tableau 2.A).

Dans toutes les régions, des pays ont communiqué les chiffres de la mortalité infantile totale au moins une fois au cours de la période sans les décomposer par sexe : il y en a eu sept en Afrique, quatre en Amérique du Nord, deux en Amérique du Sud, sept en Asie, deux en Europe et sept en Océanie<sup>4</sup>.

## Mortalité par cause

En ce qui concerne les statistiques de décès par cause, 110 des 204 pays ou zones (soit 59 % de la population mondiale) ont fourni des chiffres au moins une fois pour la période 1995-2003 tandis que 109 (regroupant aussi 59 % de la population mondiale) ont communiqué des statistiques de la mortalité par cause ventilées par sexe et âge au moins une fois au cours de

cette période. Néanmoins, sur 87 pays ou zones, représentant 53 % de la population mondiale, des chiffres ont été fournis pour au moins cinq des neuf années de la période (voir tableaux 2.A et 2.B).

La faiblesse des réponses émanant de l'Afrique et de l'Asie et le grand nombre de celles qui proviennent des autres régions, observés au sujet de la mortalité totale et de la mortalité infantile, l'ont été aussi dans le cas de la mortalité par cause. La région dans laquelle la proportion de pays ou zones communiquant les chiffres de la mortalité ventilés par cause, sexe et âge a été la plus faible est l'Afrique.

Les pays ou zones qui ont indiqué les causes de mortalité l'ont fait de manière détaillée (voir dans l'encadré 2.1 des exemples de causes de mort signalées). Parmi les causes signalées, on peut citer les morts maternelles et les morts accidentelles, de même que les décès provoqués par le sida, le paludisme et d'autres maladies. L'analyse ci-après sera consacrée aux deux principales questions concernant la mortalité des femmes : la mortalité maternelle et les décès provoqués par le sida.

La région dans laquelle la proportion de pays ou zones communiquant les chiffres de la mortalité ventilés par cause, sexe et âge a été la plus faible est l'Afrique

## Graphique 2.4

Nombre de pays ou de zones ayant communiqué les chiffres de la mortalité infantile pour la période 1995-2003

<b>Nombre total de pays ou de zones</b>	<b>204</b>
<b>Mortalité infantile</b>	
Total, au moins une fois	143
Par sexe, au moins une fois	114
Par sexe, pour au moins cinq années	81

Source : tableau 2.A.

## Encadré 2.1

Catégories principales et subsidiaires de causes de décès pour la présentation de statistiques<sup>a</sup>

Maladies	Code ICD-10
Toutes causes	A00-Y89
Certaines maladies infectieuses et parasitaires	A00-B99
Maladies intestinales infectieuses	A00-A09
Tuberculose	A15-A19
Tétanos <sup>b</sup>	A33, A35
Diphthérie	A36
Coqueluche	A37
Infection à méningocoques	A39
Septicémie	A40-A41
Poliomyélite aiguë	A80
Rougeole	B05
Hépatite virale	B15-B19
Maladies dues au virus de l'immunodéficience humaine [VIH]	B20-B24
Paludisme	B50-B54
Tumeurs	C00-D48
Tumeurs malignes	C00-C97
Tumeur maligne de la lèvre, de la cavité buccale et du pharynx	C00-C14
Tumeur maligne de l'œsophage	C15
Tumeur maligne de l'estomac	C16
Tumeur maligne du côlon, de la jonction recto-sigmoïdienne, du rectum, de l'anus et du canal anal	18-C21
Tumeur maligne du foie et des voies biliaires intrahépatiques	C22
Tumeur maligne du pancréas	C25
Tumeur maligne de la trachée, des bronches et du poumon	C33-C34
Tumeur maligne du sein	C50
Tumeur maligne du col de l'utérus	C53
Tumeur maligne de la prostate	C61
Tumeur maligne des tissus lymphoïde, hématopoïétique et apparentés	C81-C96
Maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire	D50-D89
Anémie	D50-D64
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	E00-E88
Diabète sucré	E10-E14
Malnutrition	E40-E46
Troubles mentaux et du comportement	F01-F99
Maladies du système nerveux	G00-G98
Maladies de l'appareil circulatoire	I00-I99
Rhumatisme articulaire aigu et cardiopathies rhumatismales chroniques	I01-I09

Maladies	Code ICD-10
Maladies hypertensives	I10-I13
Cardiopathies ischémiques	I20-I25
Maladies cardiovasculaires	I60-I69
Maladies des artères, artérioles et capillaires	I70-I79
Maladies de l'appareil respiratoire	J00-J98
Grippe	J10-J11
Pneumopathie	J12-J18
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures	J40-J47
Maladies de l'appareil digestif	K00-K92
Ulcère de l'estomac et du duodénum	K25-K27
Maladies du foie	K70-K76
Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif	M00-M99
Maladies de l'appareil génito-urinaire	N00-N98
Affections du rein et de l'urètre	N00-N28
Hyperplasie de la prostate	N40
Grossesse, accouchement et puerpéralité	O00-O99
Grossesse se terminant par un avortement	O00-O07
Autres causes obstétricales directes <sup>b</sup>	O10-O92, O95, A34
Causes obstétricales indirectes	O98-O99
Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale	P00-P96
Malformations congénitales et anomalies chromosomiques	Q00-Q99
Symptômes, signes et résultats anormaux d'examen cliniques et de laboratoire non classés ailleurs	R00-R99
Toutes autres maladies	H00-H95, L00-L98
Causes externes	V01-Y89
Accidents	V01-X59
Accidents de transport	V01-V99
Chutes	W00-W19
Noyade et submersion accidentelles	W65-W74
Exposition à la fumée, au feu et aux flammes	X00-X09
Intoxication accidentelle par des substances nocives et exposition à ces substances	X40-X49
Lésions auto-infligées	X60-X84
Agressions	X85-Y09
Toutes autres causes externes	Y10-Y89

**Source :** *Annuaire démographique des Nations Unies, 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.XIII.1), tableau 21-2 reposant sur la *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, dixième révision* (Genève, 1992).

<sup>a</sup> On trouvera une liste détaillée des causes de mortalité et de maladie dans : Organisation mondiale de la Santé, *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes, dixième révision* (Genève, 1992).

<sup>b</sup> Dans la *Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes*, le tétanos obstétrical correspond à la catégorie A34, mais dans le présent tableau il est inclus dans les « autres causes obstétricales directes ».

### Mortalité maternelle

On peut lire dans le Programme d'action de Beijing que les complications liées à la grossesse et à l'accouchement font partie des principales causes de décès et de morbidité chez les femmes en âge de procréer dans de nombreuses régions du monde en développement<sup>5</sup>. Le taux de mortalité maternelle, ou nombre de mères décédées pour 100 000 naissances vivantes est largement employé comme indicateur de la santé générale. Il donne une idée du risque encouru par les femmes de mourir en raison d'une grossesse et d'un accouchement. Le taux de mortalité maternelle fait partie des indicateurs qui servent à suivre les améliorations de la santé maternelle par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement<sup>6</sup>.

Obtenir des estimations fiables de la mortalité maternelle reste difficile auprès d'un grand nombre de pays (encadré 2.2). Souvent, de nombreux décès maternels ne sont pas signalés ou sont inclus dans d'autres catégories. Même si le nombre de décès est fourni par un système d'état civil recensant toute la population<sup>7</sup>, les décès maternels risquent de ne pas être comptabilisés ou de ne pas être identifiés correctement, ce qui compromet la fiabilité des statistiques les concernant. Ces types de décès sont difficiles à repérer parce qu'il faut pour cela des renseignements sur : a) les décès des femmes en âge de procréer; b) l'état de la grossesse au moment de la mort ou peu avant; c) la cause médicale du décès. Les décès peuvent être inclus dans d'autres catégories si, par exemple, la grossesse de la femme n'est pas connue ou si la cause du décès n'est pas correc-

Obtenir des estimations fiables de la mortalité maternelle reste difficile auprès d'un grand nombre de pays

#### Encadré 2.2

##### Existence de données fiables sur la mortalité maternelle

L'expérience de l'établissement d'estimations internationales concernant la mortalité maternelle montre les nombreuses difficultés que rencontrent les pays pour mesurer celle-ci. L'exactitude des chiffres relatifs à la mortalité maternelle dépend en grande partie de l'existence et de la fiabilité des systèmes d'état civil, d'où proviennent la plupart des chiffres concernant les décès. Sur les 173 pays retenus pour les estimations de l'an 2000, 60 (dans lesquels se sont produites 13 % seulement de toutes les naissances du monde) ont fourni des statistiques à jour de la mortalité maternelle reposant sur des systèmes complexes d'état civil dans lesquels l'identification des causes est satisfaisante. Dans 51 autres pays (où se sont produits en tout 59 % des naissances mondiales), les chiffres fournis par les systèmes d'état civil, les enquêtes, les recensements et d'autres sources d'information ont servi à établir les statistiques de la mortalité maternelle pour les estimations relatives à l'an 2000. Dans les 62 pays restant (27 % de toutes les naissances du monde) il n'y avait pas sur la mortalité maternelle de données nationales récentes utilisables pour établir des estimations<sup>a</sup>.

<sup>a</sup> UNICEF, FNUAP et OMS, Mortalité maternelle en l'an 2000 : estimations établies par l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP (Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2004).

Les statistiques de la morbidité sont difficiles à obtenir et souvent les pays et les organisations internationales doivent se contenter d'estimations

Il n'est pas toujours possible d'obtenir des estimations de la prévalence du VIH décomposées par sexe

tement identifiée ou si l'accouchement a lieu en dehors d'un système de santé.

Au cours des années 1995-2003, sur les 110 pays qui ont ventilé les chiffres des décès par cause, tous ont précisé au moins une fois ceux de la mortalité maternelle par âge. Presque tous les 110 pays qui ont communiqué les chiffres de la mortalité maternelle ont aussi indiqué les décès qui étaient dus à un avortement. Deux pays, la Mongolie et la République arabe syrienne, ont fourni les chiffres de la mortalité maternelle mais pas ceux des décès dus à un avortement.

### Décès dus au sida

Le nombre de décès causés par le sida, à condition d'être décomposé par sexe, peut faire apparaître des différences dans la diffusion du VIH/sida entre les hommes et les femmes. Néanmoins, sur les 110 pays ou zones qui ont donné des chiffres des décès par cause au moins une fois pour les années 1995-2003, 80 seulement ont précisé combien étaient imputables au sida. Tous les pays qui ont indiqué le nombre de leurs décès dus au sida au cours des années 1995-2002<sup>8</sup> l'ont fait en le ventilant par sexe et âge.

### Morbidité

Le Programme d'action de Beijing a relevé les effets dévastateurs que le VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles ont sur la santé des femmes, en particulier chez les adolescentes et les jeunes femmes<sup>9</sup>. La prévalence du VIH chez les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans constitue l'un des indicateurs de l'OMD 6 qui prévoit l'arrêt et le renversement de la diffusion du VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies graves comme la tuberculose. Pour mesurer la diffusion et l'incidence de telles maladies, il faut des statistiques exactes de la morbidité. Ces statistiques sont toutefois difficiles à obtenir et les pays et les organisations internationales doivent souvent se contenter d'estimations. Les statistiques concernant le VIH/sida sont un bon exemple de cette situation.

### Prévalence du VIH/sida

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) diffuse régulièrement des estimations de la prévalence du VIH mais il a été établi qu'il était difficile d'obtenir des estimations fiables de celle-ci (voir encadré 2.3). De plus, il n'est pas toujours possible d'obtenir ces chiffres décomposés par sexe. Des estimations du nombre d'adultes vivant avec le VIH/sida existaient dans 149 pays ou zones en 2003 mais elles n'étaient établies séparément pour les femmes et pour les hommes que dans 128 pays ou zones.

ONUSIDA diffuse aussi régulièrement des indicateurs des connaissances et du comportement con-



cernant le VIH/sida. Pour établir son rapport de situation sur la riposte mondiale à l'épidémie de VIH/sida, 2003<sup>10</sup>, ONUSIDA a demandé aux pays de lui présenter un certain nombre d'indicateurs clefs séparément pour chaque sexe, mais moins d'un cinquième l'a fait<sup>11</sup>. Dans le rapport d'ONUSIDA pour 2004, beaucoup d'indicateurs ne distinguent toujours pas les hommes et les femmes, notamment en ce qui concerne l'estimation de la prévalence du sida chez les enfants de la naissance à 14 ans, le nombre estimatif de décès dus au sida, le nombre estimatif d'enfants orphelins en raison du sida et la prévalence du VIH dans les groupes dont le comportement est à haut risque dans les capitales<sup>12</sup>.

### Encadré 2.3

#### Prévalence du VIH/sida : sources de données et méthodes d'estimation

Il est extrêmement difficile de déterminer la prévalence du VIH/sida. Les trois principales sources de données qui servent à l'estimer sont : a) les systèmes sentinelles qui font des enquêtes périodiques auprès de groupes de population spécifiques; b) les enquêtes nationales concernant la population; c) la signalisation des cas par les établissements de santé. Les méthodes et les hypothèses qui servent à faire ces estimations évoluant continuellement, il n'est pas facile de comparer les estimations dans le temps.

Il est difficile d'estimer les niveaux de prévalence même dans les régions où les taux de prévalence sont élevés. En Afrique subsaharienne, sous-région qui selon les estimations regroupe 66 % de tous les cas mondiaux de VIH, les estimations concernant la prévalence du VIH/sida reposent largement sur les renseignements recueillis auprès des femmes enceintes qui fréquentent certains dispensaires de soins prénatals. L'hypothèse selon laquelle la prévalence du VIH chez les femmes enceintes est la même que chez les femmes et aussi les hommes des collectivités dans lesquelles elles vivent n'est peut-être pas valable dans tous les pays. Depuis peu, on a amélioré la collecte des données sur la prévalence du VIH : plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont procédé à des enquêtes nationales à base démographique avec dépistage du VIH chez les personnes qui ont répondu; certaines de ces enquêtes sont des enquêtes démographiques et sanitaires. Parmi ces pays, on peut citer l'Afrique du Sud, le Burundi, le Kenya, le Mali, le Niger, la Zambie et le Zimbabwe.

Source : ONUSIDA, *Rapport de situation sur la riposte mondiale à l'épidémie de VIH/sida 2004* (Genève, 2004).

### Capacité et handicap

Le Programme d'action de Beijing souligne qu'il faut se préoccuper des maladies dues au vieillissement et des corrélations entre le vieillissement et les handicaps chez les femmes<sup>13</sup>. Il demande que soient améliorés les principes et méthodes de collecte de données sur la participation des femmes et des hommes handicapés<sup>14</sup>.

De très nombreux pays établissent déjà des statistiques nationales officielles concernant le handicap. Selon la Division de statistique de l'ONU, au moins

80 pays l'ont fait dans les années 1990 et plus de 70 pays ont inclus une question sur le handicap dans leurs recensements effectués depuis 1995. Néanmoins, en raison de différences entre les principes et les méthodes qui ont servi à formuler les questions permettant d'identifier les personnes handicapées, les taux de prévalence ne sont pas comparables entre les pays.

### Progrès en statistiques 1975-2003

Dans l'ensemble, entre 1975 et 2003, il n'y a eu guère de progrès dans la communication des chiffres nationaux concernant les décès, la mortalité infantile et la mortalité par cause dans chacune des régions géographiques. Le nombre de pays ou des zones qui ont fourni ces chiffres ventilés par sexe et par âge est resté approximativement le même d'une année sur l'autre. Occasionnellement, certains pays ont communiqué des chiffres sur l'ensemble des décès sans les décomposer par sexe.

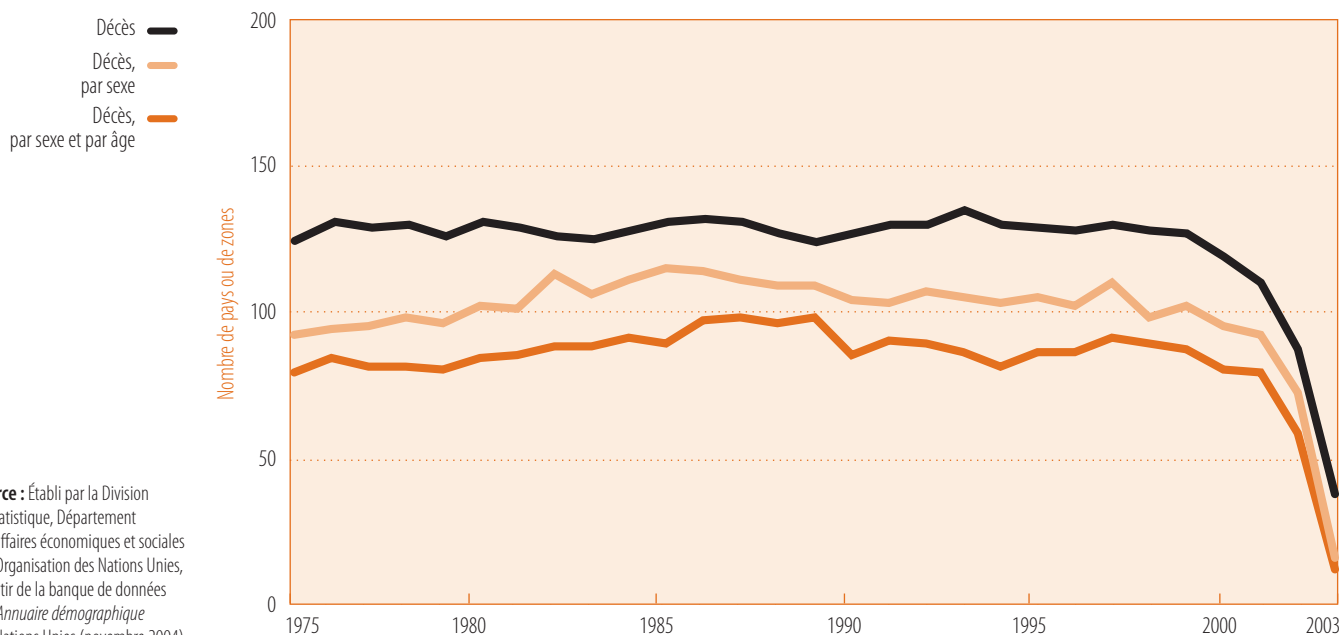
De même, il n'y a pas eu d'amélioration dans la communication des chiffres des décès par cause. En général, les pays se répartissent dans deux catégories : ceux qui disposent de moyens statistiques importants et ont pu fournir des chiffres sur la mortalité presque tous les ans en les ventilant par sexe, âge et cause, et ceux dont les moyens sont très limités et qui n'ont pas obtenu d'amélioration depuis 1975. En outre, il y a manifestement un lien entre la communication des chiffres de la mortalité décomposés par sexe et par âge et le niveau de développement. Au moins partiellement, cela tient à ce que, dans les régions moins développées, il n'y a pas de systèmes d'état civil fonctionnant bien qui enregistrent les naissances et les décès. Néanmoins, certaines améliorations ressortent. Les décès provoqués par le VIH/sida ont été mieux signalés. En outre, l'application des programmes internationaux comme ceux des enquêtes en grappes à indicateurs multiples et des enquêtes démographiques et sanitaires ont contribué à recueillir plus largement des données nationales sur certains aspects de la mortalité, de la morbidité et du handicap.

Le graphique 2.5 indique le nombre de pays ou de zones qui ont communiqué les chiffres sur l'ensemble des décès, les décès par sexe et les décès par sexe et âge pour chacune des années de la période 1975 à 2003. À partir de l'an 2000, les résultats doivent être considérés comme provisoires car il y a des retards dans la communication des chiffres dans nombreux pays. Au sujet de chaque année de la période 1975 à 2000, environ 130 pays ou zones ont communiqué le nombre total des décès, une centaine ont décomposé les chiffres par sexe et environ 90 seulement les ont décomposés par sexe et âge. Chaque année, entre 20 et 30 pays ou zones ont fourni des chiffres totaux sans les ventiler par sexe.

Plus de 70 pays ont inscrit une question sur le handicap dans leurs questionnaires de recensement depuis 1995

Graphique 2.5

Nombre de pays ou de zones ayant fourni des statistiques sur les décès pour la période 1975-2003



Source : Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, à partir de la banque de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004).

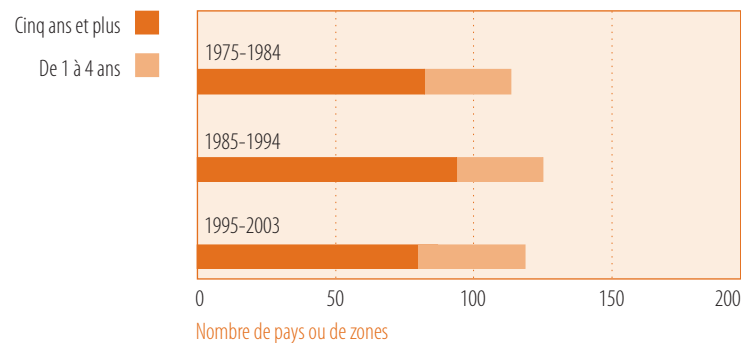
Certains pays ont indiqué le nombre de décès par sexe et âge à intervalles très éloignés tandis que d'autres l'ont fait très fréquemment, c'est-à-dire au moins pour cinq années au cours d'une même période. On a constaté une amélioration, légère toutefois, entre 1985 et 1994 (graphique 2.6). Le nombre de pays ou zones ayant fourni des données concernant au moins une année, qui était de 116 pour la période 1975-1984, a atteint 128 pour la période 1985-1994. Pour la période 1995-2003, les pays ont été moins nombreux à le faire, peut-être en raison de retards dus aux délais nécessaires pour traiter les données. De même, le nombre de pays ou zones qui ont répondu fréquemment, et qui était de 84 au cours de la période 1975-1984, a atteint 96 au cours de la période 1985-1994. Dans ce

cas aussi, les pays ont été moins nombreux, puisqu'il y en a eu 88, à répondre fréquemment au sujet de la période 1995-2003.

Le nombre de pays ou zones qui ont donné des chiffres sur les décès annuels ventilés par cause, sexe et âge au sujet d'au moins une année est resté aussi sensiblement le même au cours des trois dernières décennies : 106 entre 1975 et 1984, 109 entre 1985 et 1994 et 109 entre 1995 et 2003. Les pays ou zones qui ont fourni des chiffres des décès par cause pour ces trois périodes les ont généralement aussi ventilés par sexe et âge. Il importe de noter toutefois que la communication des données s'est améliorée à certains égards au cours des trois périodes. Par exemple, au sujet de la période 1975-1984, en tout 10 pays ou zones ont fourni

Graphique 2.6

Nombre de pays ou de zones qui ont fourni des chiffres sur les décès par sexe et âge, en fonction du nombre d'années pour lesquelles ces données ont été communiquées, au cours des trois périodes.



Source : Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies, à partir de la banque de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004).

des données décomposées par sexe mais non pas par âge<sup>15</sup>. Au cours des périodes suivantes, 1985-1994 et 1995-2003, seul un pays a procédé ainsi<sup>16</sup>.

La communication par les pays des chiffres concernant les décès dus au sida s'est aussi améliorée. Le nombre de ceux qui ont fourni de tels chiffres en les ventilant par sexe à l'Organisation mondiale de la Santé a nettement augmenté entre 1995 et 2000 (graphique 2.7). Sur les 87 pays ou zones qui ont fourni des chiffres des décès par cause en 1995, seulement 38 ont précisé les décès causés par le sida. Les années suivantes, leur nombre s'est continuellement accru et, en 2000, sur 75 pays ou zones qui ont communiqué des chiffres des décès par cause, 68, soit presque tous, ont indiqué les décès causés par le sida<sup>17</sup>. L'accroissement de la communication concernant cette catégorie est dus en partie à ce que les pays ou zones appliquent de plus en plus la Classification statistique internationale des maladies (CIM) dans sa dixième révision qui a été publiée en 1992 et est entrée en vigueur en 1993. Cette classification inclut le VIH parmi les causes de décès alors que la révision précédente ne le faisait pas<sup>18</sup>.

La communication de chiffres sur la prévalence du VIH/sida chez les adultes s'est améliorée en 2001, année pour laquelle on disposait d'estimations au sujet de 132 pays ou zones, et 2003, au sujet de laquelle ces estimations ont été fournies par 149 pays ou zones. Néanmoins, la communication des chiffres décomposés par sexe s'est améliorée seulement très légèrement. Les estimations du nombre de femmes et d'hommes vivant avec le VIH/sida ont été données par 127 pays ou zones en 2001 et par 128 en 2003<sup>19</sup>.

Depuis quelques années, on a constaté des améliorations dans la fourniture de chiffres concernant la santé dans les pays qui auparavant disposaient de très peu de chiffres, et cela grâce à des programmes internationaux tels que les enquêtes en grappes à indicateurs multiples ou les enquêtes démographiques et sanitaires, qui ont permis d'effectuer un plus grand nombre d'enquêtes représentatives de la situation nationale dans les pays en développement (voir encadré 2.4). Ces enquêtes font la lumière sur de nombreux aspects de la santé et sont conçues spécialement pour recueillir des chiffres sur les femmes et les enfants.

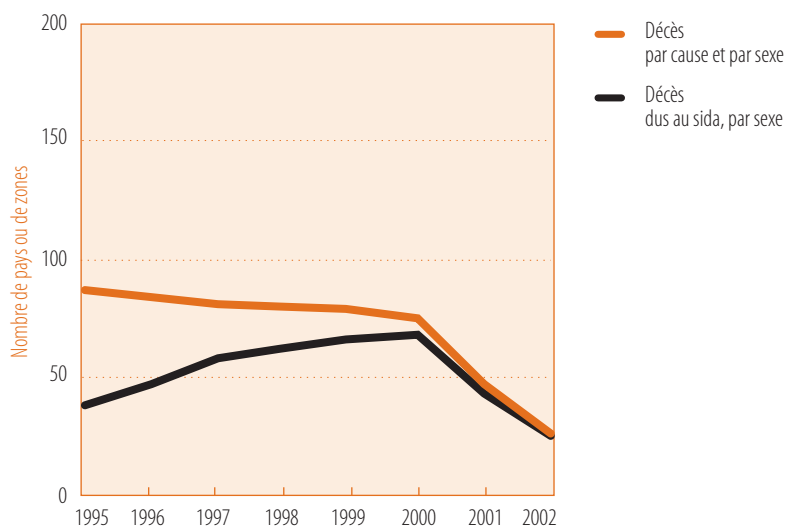
Progrès important dans la méthodologie des mesures du handicap, l'OMS a adopté la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIH-2) en 2001<sup>20</sup>. Cette classification sert de cadre pour l'élaboration de mesures visant la collecte de données sur le handicap. En suivant ce cadre, le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités étudie actuellement des mesures du handicap qui pourraient servir pour les recensements et enquêtes au niveau national<sup>21</sup>. Le résultat de son travail sera une série de questions qui pourront servir à recueillir des données harmonisées dans des pays divers sur le plan culturel.

Autre fait récent concernant le handicap, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies collecte et diffuse au niveau international des statistiques concernant le handicap. Depuis 2005, l'*Annuaire démographique* des Nations Unies collecte et diffuse systématiquement des données nationales, y compris des métadonnées, sur les capacités et le handicap humains. Cette initiative contribuera à établir des

Le nombre de pays signalant les chiffres des décès provoqués par le VIH décomposés par sexe à l'Organisation mondiale de la Santé a augmenté sensiblement entre 1995 et 2000

### Graphique 2.7

Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué des statistiques décomposées par sexe sur les décès par cause et les décès dus au sida, 1995-2002



Source : Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies, à partir de données provenant de la banque de données de l'*Annuaire démographique* des Nations Unies (novembre 2004).

**Encadré 2.4****Enquêtes démographiques et sanitaires et enquêtes en grappes à indicateurs multiples**

Les enquêtes démographiques et sanitaires sont des enquêtes sur les ménages représentatives de la situation du pays pour lesquelles de vastes échantillons ont renseigné sur la population ainsi que la santé et la nutrition des femmes et des enfants dans les régions moins avancées depuis les années 1980. Elles doivent avoir lieu tous les cinq ans pour permettre les comparaisons dans le temps et le projet dans lequel elles s'inscrivent a coordonné près de 200 enquêtes dans plus de 70 pays au cours des 20 dernières années. Ce type d'enquête repose sur un questionnaire concernant les ménages qui permet de recueillir des informations sur tous les membres d'un ménage, et un questionnaire pour les femmes âgées de 15 à 49 ans. En général, sur ce questionnaire figurent des questions concernant la contraception, la santé maternelle, le VIH/sida et la nutrition. On peut aussi y rajouter des modules spéciaux pour réunir des données répondant aux besoins du pays hôte ou du donateur. Les données extraites de l'exploitation de ces enquêtes peuvent être consultées en direct (voir sites Internet à la fin de l'encadré).

Les enquêtes en grappes à indicateurs multiples sont des enquêtes sur les ménages qui aident les pays à combler leurs lacunes pour suivre la situation des enfants et des femmes. La première série d'enquêtes de ce type a eu lieu aux alentours de 1995 dans plus de 60 pays et une

deuxième série en l'an 2000 dans environ 65 pays. Ces enquêtes sont constituées d'une série de modules permettant de recueillir des données sur la santé et l'état nutritionnel des femmes et des enfants, les droits des enfants et d'autres sujets présentant un intérêt particulier. Elles comprennent trois questionnaires qui peuvent être adaptés aux besoins du pays considéré : un questionnaire sur les ménages, un questionnaire destiné aux femmes âgées de 15 à 49 ans et un questionnaire sur la situation des enfants de moins de cinq ans (adressé à la personne qui s'occupe de l'enfant).

Les enquêtes démographiques et sanitaires ainsi que les enquêtes en grappes à indicateurs multiples sont effectuées auprès de vastes échantillons de la population nationale et en particulier dans les pays de régions moins développées où les données concernant la santé manquent habituellement le plus. Elles fournissent des estimations comparables au niveau international bien que certains pays modifient parfois le questionnaire pour répondre à leurs besoins propres. Elles présentent toutefois certaines limites parce que la population interrogée est âgée seulement de 15 à 49 ans pour la plupart des questions concernant les femmes et qu'elles s'intéressent peu à la population adulte masculine (qui n'est pas prise en compte par les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et l'est seulement par certaines enquêtes démographiques et sanitaires).

Source : Voir <http://www.measuredhs.com> et <http://www.childinfo.org/>.

statistiques concernant le handicap chez les femmes et chez les hommes au niveau international.

**Difficultés****Créer des capacités dans le domaine statistique**

L'aptitude qu'ont les pouvoirs publics de fournir des statistiques sanitaires décomposées par sexe et par âge dépend étroitement de l'existence de systèmes complets d'état civil. Il faut donc principalement renforcer ces systèmes dans les pays où ces faiblesses apparaissent les plus graves. En particulier, il faut s'attacher à créer et unifier les systèmes nationaux d'état civil et de statistiques des faits d'état civil.

Les registres d'état civil peuvent fournir les informations dont on a besoin, notamment sur les décès en fonction du sexe, de l'âge et de la cause déclarée du décès. Bien qu'une majorité de pays disposent de systèmes d'état civil qui enregistrent les décès, beaucoup de ces systèmes ne s'appliquent pas à toute la population, enregistrent tardivement les faits ou se trompent dans la communication ou le classement de la cause du décès, particulièrement dans les pays les moins avancés. Il faut une volonté politique et des ressources importantes pour améliorer ces faiblesses.

L'enregistrement incomplet et tardif des faits d'état civil empêche les pouvoirs publics de surveiller la santé des hommes et des femmes, particulièrement des femmes rurales et de celles qui font partie de groupes défavorisés, car les décès dans ces deux catégories risquent davantage de ne pas être enregistrés du tout ou d'être enregistrés tardivement. Pour étendre les systèmes

d'état civil et les rendre universels, les pouvoirs publics doivent déployer des efforts concertés pour garantir un enregistrement correct des décès qui ont lieu en dehors des hôpitaux, dans les zones rurales ou reculées ainsi que parmi les membres de groupes défavorisés.

En l'absence d'information fiable sur les causes des décès, il est très difficile de surveiller les troubles de la santé chez les femmes, et particulièrement la mortalité maternelle ou les maladies contagieuses comme le VIH/sida. C'est surtout dans les pays où on pense que la mortalité maternelle est la plus élevée et où les systèmes d'état civil et de statistiques des faits d'état civil sont les plus faibles que la mortalité maternelle est insuffisamment déclarée ou attribuée à des causes erronées. Pour améliorer l'exactitude et la fiabilité des informations concernant les causes de décès, les administrations publiques doivent mettre en place et normaliser les pratiques de déclaration et de codage. Pour cela, il faut absolument former à cette tâche ceux qui sont chargés d'établir les certificats de décès.

En outre, pour que l'information recueillie par les services d'état civil puisse servir à définir des politiques et des programmes de santé qui tiennent compte des préoccupations sexospécifiques, les gouvernements doivent aussi consacrer des ressources à la mise en place et à la tenue d'un système d'état civil national bien rôdé. Cette tâche pose deux difficultés de taille : a) les systèmes d'état civil et de statistiques des faits d'état civil doivent être étroitement intégrés, b) les moyens doivent être mis en place pour produire et diffuser des

L'aptitude qu'ont les pouvoirs publics de fournir des statistiques sanitaires décomposées par sexe et par âge dépend étroitement de l'existence de systèmes complets d'état civil

En l'absence d'information fiable sur les causes des décès, il est très difficile de surveiller les troubles de la santé chez les femmes

Les gouvernements doivent aussi consacrer des ressources à la mise en place et à la tenue d'un système d'état civil national bien rôdé

statistiques sur les décès régulièrement ventilées par sexe, âge et cause de décès.

Il faut que les deux systèmes soient étroitement reliés de sorte que les principales informations provenant des registres d'état civil comme l'âge, le sexe et la cause du décès soient conservées et utilisées pour l'établissement de statistiques des faits d'état civil. Une telle intégration suppose que les gouvernements affectent des ressources suffisantes au perfectionnement et à l'harmonisation des techniques et processus utilisés par chaque système et à la définition de modes de communication et de collaboration appropriés entre les personnels des deux systèmes. La deuxième difficulté c'est qu'il faut l'engagement politique durable d'affecter les ressources nécessaires pour appuyer ces systèmes de statistique de faits d'état civil au niveau national.

### Améliorer les principes et les méthodes de collecte de données

En l'absence de statistiques fiables des faits d'état civil, il faut trouver à brève échéance des approches pratiques et d'un bon rapport coût-efficacité pour améliorer la collecte de données qui permettent aux pays de suivre l'état de santé des femmes et des hommes. Dans le cas de la mortalité maternelle, plusieurs méthodes de collecte et d'estimation des données ont été mises au point. Néanmoins, le taux de mortalité maternelle n'est qu'un indicateur parmi d'autres de la santé génésique des femmes. On doit aussi d'urgence suivre la morbidité et le handicap résultant de la grossesse et de l'accouchement au sujet desquels aucun chiffre n'est actuellement recueilli systématiquement au niveau international. Seuls certains facteurs de risque à ce sujet, comme la précocité des grossesses ou le taux de fécondité des adolescentes font l'objet de communications au niveau international (voir chapitre 1). En outre, certaines pratiques nocives relevées dans le Programme d'action de Beijing, par exemple les avortements clandestins<sup>22</sup>, ne sont quasiment pas connues. Bref, il faut recueillir plus largement des données de meilleure qualité et plus complètes concernant la santé génésique.

On s'intéresse de plus en plus aussi aux exploitations des recensements de population qui pourraient fournir des données servant à estimer la mortalité maternelle et la mortalité due au sida dans les pays les plus touchés et ceux où l'enregistrement des décès est peu satisfaisant ou inexistant<sup>23</sup>. Des travaux de recherche supplémentaires sont nécessaires pour évaluer dans quelle mesure les recensements de population peuvent fournir des informations fiables à ce sujet. Dans le même temps, il faut définir des lignes d'orientation claires qui précisent les types de question que les pays doivent inclure dans les questionnaires de recensement pour saisir les décès liés à la maternité et au sida, ainsi

que les méthodes permettant d'estimer la mortalité à partir de ces données.

Des chiffres fiables concernant la morbidité, les pratiques de soins de santé ainsi que l'accès aux services de santé et le recours à ceux-ci sont aussi nécessaires si l'on veut évaluer pleinement les améliorations de l'état de santé des femmes et des hommes. En ce qui concerne la santé maternelle, les indicateurs des actes qui servent à mesurer par exemple les services que le système de santé fournit effectivement, entre autres l'assistance aux accouchements par du personnel de santé qualifié ou l'utilisation d'installations de soins obstétriques d'urgence, peuvent servir à planifier les soins de santé. Dans le cas du VIH/sida, il faut étudier davantage les liens entre l'infection par le VIH et l'emploi de préservatifs, les comportements sexuels et les comportements à haut risque, les connaissances concernant le VIH/sida, etc. pour mieux comprendre comment la maladie se répand et étayer par des connaissances les efforts entrepris pour lutter contre sa diffusion.

Les chiffres concernant la morbidité des femmes et des hommes due à d'autres causes sont aussi trop peu nombreux. Lorsqu'ils existent, ils sont rarement décomposés par sexe. Même au sujet des maladies sur lesquelles insistent les OMD, comme le paludisme ou la tuberculose, on dispose rarement de données sur la prévalence, c'est-à-dire la fraction de la population atteinte de cette maladie. Certains pays fournissent des exemples de collecte de certaines données concernant la morbidité, par exemple évaluent la prévalence du cancer à partir de registres comptabilisant tous les cas de cancer<sup>24</sup>; la stratégie de lutte contre la tuberculose (DOTS), dont l'application est recommandée au niveau international<sup>25</sup>, a aussi contribué à une meilleure surveillance de cette maladie. Néanmoins, ce type d'activité n'est pas répandu. Il faudra davantage de travail méthodologique pour améliorer la collecte, la fourniture et la qualité de données sur la morbidité.

Le concept de fonctionnement humain devient de plus en plus important pour l'étude du vieillissement des femmes et des hommes. L'étude du fonctionnement et du handicap humain pose une difficulté de taille car il faut harmoniser les définitions, les principes et les méthodes qui servent à recueillir les données dans les différents pays. La classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé et les indicateurs du handicap que le Groupe de Washington élabore actuellement en vue d'incorporation dans les recensements et les enquêtes nationales joue un rôle important dans le sens de cette harmonisation. D'autres travaux de recherche sont nécessaires pour vérifier entièrement que ces principes et indicateurs nouveaux sont fiables et aussi peuvent être appliqués dans des pays différents.

Des chiffres fiables concernant la morbidité, les pratiques de soins de santé ainsi que l'accès aux services de santé et le recours à ceux-ci sont aussi nécessaires si l'on veut évaluer pleinement les améliorations de l'état de santé des femmes et des hommes

On doit aussi d'urgence suivre la morbidité et le handicap résultant de la grossesse et de l'accouchement

D'autres travaux de recherche sont nécessaires pour vérifier entièrement que ces principes et indicateurs nouveaux sont fiables et aussi peuvent être appliqués dans des pays différents

**Tableau 2.A**  
**Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué certaines statistiques concernant la mortalité, 1995-2003**

	Région géographique							Catégorie de développement		
	Ensemble du monde	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe	Océanie	Régions développées	Régions moins développées	Pays les moins avancés
<b>Total de pays ou de zones</b>	<b>204</b>	<b>55</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>50</b>	<b>42</b>	<b>17</b>	<b>47</b>	<b>107</b>	<b>50</b>
<b>Décès</b>										
Total, au moins une fois	155	22	25	13	40	42	13	47	94	14
Par sexe, au moins une fois	134	18	22	12	33	42	7	47	78	9
Par sexe et par âge, au moins une fois	121	15	21	11	28	40	6	45	71	5
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	88	4	15	8	20	36	5	41	46	1
<b>Mortalité infantile</b>										
Total, au moins une fois	143	19	24	11	35	41	13	46	85	12
Par sexe, au moins une fois	114	12	20	9	28	39	6	44	63	7
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	81	5	13	6	22	31	4	36	44	1
<b>Décès par cause</b>										
Total, au moins une fois	110	5	22	10	27	39	7	44	63	3
Par sexe, au moins une fois	110	5	22	10	27	39	7	44	63	3
Par sexe et par âge, au moins une fois	109	5	22	10	26	39	7	44	62	3
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	87	3	16	9	18	37	4	42	44	1

**Source :** Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies : en ce qui concerne la mortalité et la mortalité infantile, à partir de la banque de données de l'*Annuaire démographique* des Nations Unies (novembre 2004) et pour les décès par cause, à partir des données de l'Organisation mondiale de la Santé, *Base de données concernant la mortalité* (déc. 2004).

<sup>a</sup> Non compris les pays les moins avancés.

**Tableau 2.B**  
**Pourcentage de la population mondiale et de la population des régions vivant dans les pays ou les zones qui ont communiqué certaines statistiques concernant la mortalité, 1995-2003**

	Région géographique							Catégorie de développement		
	Ensemble du monde	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe	Océanie	Régions développées	Régions moins développées <sup>a</sup>	Pays les moins avancés
<b>Total de pays ou de zones</b>										
<b>Décès</b>										
Total, au moins une fois	69	46	97	100	61	100	98	100	64	47
Par sexe, au moins une fois	63	35	96	98	55	100	76	100	61	15
Par sexe et par âge, au moins une fois	61	33	96	98	52	100	76	100	58	13
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	33	12	94	88	10	98	75	99	19	0
<b>Mortalité infantile</b>										
Total, au moins une fois	46	40	97	98	25	100	98	100	32	41
Par sexe, au moins une fois	40	35	96	88	17	99	76	99	27	18
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	28	16	94	78	10	60	75	76	18	0
<b>Décès par cause</b>										
Total, au moins une fois	59	16	98	97	51	100	78	100	56	1
Par sexe, au moins une fois	59	16	98	97	51	100	78	100	56	1
Par sexe, au moins une fois	59	16	98	97	51	100	78	100	56	1
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	53	10	96	97	43	98	77	99	49	0

**Source :** Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies : en ce qui concerne la mortalité et la mortalité infantile, à partir de la banque de données de l'*Annuaire démographique* des Nations Unies (novembre 2004) et pour les décès par cause, à partir des données de l'Organisation mondiale de la Santé, *Base de données concernant la mortalité* (décembre 2004).

<sup>a</sup> Non compris les pays les moins avancés.

## Notes

- <sup>1</sup> En Afrique : Côte d'Ivoire, Éthiopie, Mauritanie et Tchad; en Amérique du Nord : Antilles néerlandaises, Dominique et Jamaïque; en Amérique du Sud : Bolivie; en Asie : Bangladesh, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Liban, Oman, Tadjikistan, Turquie et Turkménistan; en Europe : Albanie; en Océanie : Fidji, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française et Samoa.
- <sup>2</sup> Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), par. 259.
- <sup>3</sup> Ibid.
- <sup>4</sup> En Afrique : Botswana, Burundi, Côte d'Ivoire, Malawi, Mauritanie, Seychelles et Swaziland; en Amérique du Nord : Dominique, Guadeloupe, Jamaïque et Martinique; en Amérique du Sud : Bolivie et Pérou; en Asie : Bangladesh, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Oman, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie; en Europe : Albanie et Bosnie-Herzégovine; en Océanie : Fidji, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française et Samoa.
- <sup>5</sup> Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chapitre I, résolution 1, annexe II, par. 97.
- <sup>6</sup> « Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire » Rapport du Secrétaire général (A/56/326) annexe. Peut être obtenu à l'adresse suivante : [http://unstats.un.org/unsd/mi/mi\\_links.asp](http://unstats.un.org/unsd/mi/mi_links.asp)
- <sup>7</sup> Systèmes d'enregistrement des faits s'état civil saisissant 90 % au moins des décès.
- <sup>8</sup> Les chiffres de 2003 ne sont pas disponibles.
- <sup>9</sup> Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chapitre I, résolution 1, annexe II, par. 98.
- <sup>10</sup> ONUSIDA, *Rapport de situation sur la riposte mondiale à l'épidémie de VIH/sida* (Genève 2003).
- <sup>11</sup> ONUSIDA, *Rapport de situation sur la riposte mondiale à l'épidémie de VIH/sida* (Genève 2004).
- <sup>12</sup> Ibid.
- <sup>13</sup> Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chapitre I, résolution 1, annexe II, par. 101.
- <sup>14</sup> Ibid. par. 206, k.
- <sup>15</sup> Belize, Colombie, Grenade, Guadeloupe, Haïti, Honduras, Jamaïque, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sainte-Lucie et Seychelles.
- <sup>16</sup> Sri Lanka pour certaines années au cours des périodes 1985-1994 et 1995-2003.
- <sup>17</sup> À partir de l'an 2000, les résultats doivent être considérés comme provisoires, beaucoup de pays ou zones n'ayant pas encore eu le temps de communiquer leurs chiffres.
- <sup>18</sup> En 1995, 4 pays seulement avaient adopté les nouvelles normes. En 2003, 75 pays l'avaient fait. Voir Mathers et d'autres auteurs : *Counting the dead and what they died from: an assessment of the global status of cause of death data Bulletin* de l'Organisation mondiale de la Santé 2005, 83 : p. 171 à 177.
- <sup>19</sup> ONUSIDA, *Rapport de situation sur la riposte mondiale à l'épidémie mondiale de VIH/sida* (Genève 2004), p. 189 à 207.
- <sup>20</sup> Organisation mondiale de la Santé, Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (Genève, 2001).
- <sup>21</sup> Des renseignements sur le Groupe de Washington et son travail sont donnés dans « Rapport du Groupe de Washington sur la mesure des incapacités », note du Secrétaire général (E/CN.3/2003/8).
- <sup>22</sup> Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13) chapitre I, résolution 1, annexe II, par. 97.
- <sup>23</sup> « Topics of emerging policy relevance and suggested minimum and essential census topics: implications for updating *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses* » (ESA/STAT/AC.98/1), rapport présenté à la réunion du groupe d'experts chargé d'examiner les questions importantes pour la planification de la série de 2010 de recensements de la population et de l'habitat, 15-17 septembre 2004, New York.
- <sup>24</sup> Les cancers sont comptabilisés dans un grand nombre de pays. Voir <http://www.iacr.com.fr>.
- <sup>25</sup> Le système DOTS associe cinq éléments : engagements politiques, services de microscopie, fourniture de médicaments, systèmes de surveillance et de suivi et régimes extrêmement efficaces.





## Chapitre 3

# Éducation et formation

**« L'éducation est un droit de l'homme et un moyen essentiel d'atteindre les objectifs d'égalité, de développement et de paix ».**

Programme d'action de Beijing

La Quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995 a reconnu qu'il s'était avéré extrêmement rentable, sur le plan tant social qu'économique, « d'investir dans l'éducation et la formation, de type classique ou non, des filles et des femmes : c'était donc là l'un des meilleurs moyens de parvenir à un développement durable et à une croissance économique à la fois soutenue et viable » et, dans le Programme d'action de Beijing, elle a appelé les gouvernements à « assurer un accès égal à l'éducation et éliminer l'analphabétisme féminin »<sup>1</sup>. Dans les objectifs du Millénaire pour le développement, en l'an 2000, les gouvernements ont réaffirmé leur engagement d'assurer l'éducation primaire pour tous (objectif 2) et d'éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard (objectif 3, cible 4). Pour évaluer les progrès accomplis en direction de ces objectifs et cibles stratégiques, on doit surveiller l'accès des femmes et des filles à l'enseignement et les résultats de celui-ci en recueillant, analysant et diffusant des données.

Les données statistiques que le présent chapitre passe en revue concernent certains des objectifs stratégiques en matière d'enseignement formulés dans le Programme d'action de Beijing, entre autres les suivants : assurer un accès égal à l'éducation, éliminer l'analphabétisme féminin et améliorer l'accès des femmes à la formation professionnelle et aux sciences ainsi qu'aux techniques, de même que les objectifs 2 et 3 indiqués ci-dessus.

La capacité qu'ont les pays de suivre les progrès accomplis dans le sens de l'égalité des femmes et des hommes en matière d'éducation est évaluée ci-après sous l'angle tant de l'accès à l'éducation que des résultats de celle-ci, aux moyens des statistiques suivantes (voir définitions dans l'encadré 3.1).

### Accès aux services d'éducation

- Inscription par niveau d'enseignement, sexe et âge
- Scolarisation par sexe et âge
- Nombre d'enseignants par sexe

### Résultats de l'enseignement

- Alphabétisation par sexe et âge
- Niveau d'instruction par sexe et âge

Des informations statistiques au niveau des pays concernant l'accès aux services d'éducation et les résultats de celle-ci sont recueillies : a) dans les registres administratifs scolaires établis tous les ans par les systèmes scolaires et communiqués aux ministères de l'éducation; b) les recensements de la population et du logement; c) les enquêtes nationales sur les ménages et autres enquêtes par sondage. Au niveau international, les pays communiquent leurs données concernant la scolarisation et les enseignants ainsi que le niveau d'alphabetisation et d'instruction à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les résultats des recensements nationaux concernant la scolarisation, l'alphabetisation et le niveau d'études sont communiqués à la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies. Les informations que les pays donnent aux organisations internationales indiquent les moyens dont ils disposent pour diffuser des informations concernant l'éducation de manière régulière et à jour.

Depuis 1995, la plupart des pays ou zones ont communiqué le nombre de élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire au moins une fois, mais moins d'un quart seulement ont fourni des chiffres sur la scolarisation. De même, moins de la moitié ont communiqué des statistiques établies à partir des recensements au sujet de l'alphabetisation et du niveau d'instruction.

## État actuel des statistiques

1995-2003

### Accès aux services d'éducation

On considère largement que des millions de fillettes ne vont jamais à l'école et que, parmi celles qui y vont, il y en a aussi des millions qui n'achèvent jamais leurs études. Selon le Programme d'action de Beijing « en matière d'éducation, les filles sont toujours en butte à la discrimination dans bien des régions, du fait des traditions, des mariages et des grossesses précoces, du caractère inapproprié et sexiste des matériels didactiques et d'enseignement, du harcèlement sexuel, et de la pénurie d'établissements scolaires convenablement équipés et d'accès facile »<sup>2</sup>. Pour déterminer dans quelle

On doit surveiller l'accès des femmes et des filles à l'enseignement et les résultats de celui-ci en recueillant, analysant et diffusant des données

Depuis 1995, la plupart des pays ou zones ont indiqué le nombre de élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

Moins de la moitié ont communiqué des statistiques établies à partir des recensements au sujet de l'alphabetisation et du niveau d'instruction

## Encadré 3.1

## Définitions

L'**inscription** détermine le nombre d'élèves ou d'étudiants officiellement inscrits dans un niveau donné d'étude, indépendamment de leur âge. En général, ces chiffres sont recueillis au début de l'année scolaire ou universitaire.

La **fréquentation scolaire** est la fréquentation d'un établissement agréé, public ou privé, pour y faire des études structurées, à un niveau quelconque d'enseignement.

L'**enseignement technique et professionnel** est un type d'enseignement conçu principalement pour amener les élèves à acquérir les compétences pratiques, le savoir-faire et les connaissances nécessaires pour occuper un emploi ou exercer un métier particulier (ou une catégorie d'emplois ou de métiers). Les élèves qui achèvent avec succès de telles études normalement obtiennent des qualifications professionnelles sur le marché du travail qui sont reconnues par les autorités compétentes (par exemple, le Ministère de l'éducation, associations d'employeurs, etc.) dans le pays dans lequel les qualifications sont obtenues.

Les **enseignants** sont les personnes employées à plein temps ou à temps partiel officiellement afin de guider ou de diriger les études

ou l'apprentissage d'élèves ou d'étudiants, quelles que soient leurs qualifications ou le mode d'enseignement (enseignement direct ou télé-enseignement). Ne font pas partie des enseignants le personnel éducatif qui n'a pas de fonction d'enseignement active (par exemple, les directeurs d'établissement, ou les principaux qui n'enseignent pas) ou qui travaille occasionnellement ou à titre bénévole dans des établissements d'enseignement.

Une **personne sait lire et écrire** si elle est capable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne.

Un **analphabète** est une personne incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un tel exposé.

Le **niveau de formation** désigne la dernière année accomplie dans le niveau le plus élevé auquel une personne est parvenue dans le système d'enseignement du pays où elle a fait ses études.

**Sources** : *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, rev.1* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.8), par. 2.145, 2.150 et 2.153, et définitions communiquées par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

mesure cette affirmation demeure valable et concevoir des politiques appropriées, il faut des chiffres sur la scolarisation, la fréquentation scolaire et l'achèvement des études, ainsi que des informations autres, par exemple concernant le nombre et les qualifications des enseignants et l'offre de matériel didactique.

## Inscriptions

Les dossiers administratifs du système d'enseignement scolaire sont riches en information sur l'accès à l'éducation, particulièrement sur les niveaux de l'enseignement officiel, et sont indispensables aux planificateurs de l'éducation pour ce qui est des ressources humaines et économiques. Les chiffres des inscriptions par niveau d'éducation et par sexe sont nécessaires si l'on veut suivre les progrès par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement qui consistent à assurer l'éducation primaire pour tous (objectif 2) et promouvoir l'égalité des sexes (objectif 3).

Le présent chapitre examine les chiffres concernant la scolarisation pour six années scolaires et universitaires : 1995/1996, 1996/1997, 1998/1999, 1999/2000, 2000/2001 et 2001/2002. Il ne tient pas compte de l'année 1997/1998 car l'UNESCO n'a pas diffusé de données à son sujet à la suite des changements apportés à la Classification internationale type de l'éducation<sup>3</sup> en 1997 et d'autres questions institutionnelles. Les chiffres des années 2002/2003, 2003/2004 et 2004/2005 n'étaient pas encore disponibles au moment où la présente analyse a été faite<sup>4</sup>. Les pays ou zones ont été considérés comme étant en mesure de fournir le nombre d'élèves ou d'étudiants inscrits sauf dans les cas où l'UNESCO a jugé que ces don-

nées étaient incomplètes ou contradictoires ou appelaient un ajustement. La présente analyse ayant pour principal objectif d'examiner dans quelle mesure les gouvernements ont les moyens de fournir des données de qualité, elle n'a pas tenu compte des ajustements apportés aux estimations et aux chiffres par l'Institut de statistique de l'UNESCO<sup>5</sup>.

En général, les données concernant les inscriptions communiquées au système statistique international ont été nombreuses puisque la plupart des 204 pays ou zones étudiés ont donné le nombre d'enfants inscrits dans le primaire et le secondaire<sup>6</sup> au moins une fois pour les six années scolaires considérées (graphique 3.1). Les pays ou zones ont été relativement moins nombreux à indiquer le nombre de étudiants de l'enseignement tertiaire<sup>7</sup>.

La plupart des pays ou zones ayant fourni ces chiffres les ont aussi décomposés par sexe. Sur le nombre total de pays ou de zones qui ont fourni des chiffres, 2 seulement n'ont pas effectué une telle ventilation pour l'enseignement primaire, 3 ne l'ont pas fait pour l'enseignement secondaire et 12 non plus pour l'enseignement tertiaire. Dans la plupart des cas, toutefois, les inscriptions ventilées par sexe n'ont pas été communiquées au sujet de la période analysée parce que les pays n'ont fourni aucune donnée concernant les inscriptions : il y en a eu 15 pour l'enseignement primaire, 19 pour l'enseignement secondaire et 38 pour l'enseignement tertiaire. Il importe de noter toutefois que sur les 38 pays ou zones qui n'ont fourni aucun chiffre sur les inscriptions dans l'enseignement tertiaire, 11 n'assurent aucun enseignement tertiaire sur leur territoire<sup>8</sup>.

La plupart des pays ou zone qui ont communiqué les chiffres des inscriptions scolaires les ont décomposé par sexe

Graphique 3.1

Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué des données concernant les inscriptions, par niveau d'enseignement, au sujet des années scolaires et universitaires 1995/1996 à 2001/2002<sup>a</sup>

	Primaire	Secondaire		Tertiaire	
		Total	Enseignement professionnel	Total	Par domaine
<b>Total de pays ou de zones</b>	<b>204</b>	<b>204</b>	<b>204</b>	<b>204</b>	<b>204</b>
<b>Inscriptions</b>					
Total, au moins une fois	189	185	163	166	127
Par sexe, au moins une fois	187	182	157	154	118
Total, pour au moins trois années	160	151	112	116	63
Par sexe, pour au moins trois années	155	143	104	104	62

Source : Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, à partir des données (et non pas des estimations) fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO (novembre 2004).

<sup>a</sup> L'année scolaire et universitaire 1997/1998 n'a pas été incluse en raison du manque de données.

En outre, les pays ou zones qui ont donné des informations sur les inscriptions n'ont pas tous pu le faire fréquemment (c'est-à-dire pour au moins trois années sur les six considérées) et donc fournir en temps utile les éléments nécessaires à la justification des politiques. Sur les 204 pays ou zones considérés, 155 ont communiqué fréquemment le nombre, décomposé par sexe, d'élèves du primaire, 143 l'ont fait aussi pour l'enseignement secondaire et 104 pour l'enseignement tertiaire. La population de ces pays ou zones correspond respectivement à 92 %, 85 % et 59 % de la population mondiale. Dans le cas de l'enseignement supérieur, il semble que les chiffres ont été recueillis, traités et diffusés moins systématiquement que pour l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire.

L'analyse par région révèle que, dans chacune, la plupart des pays ont pu fournir au moins une fois les chiffres des inscriptions par sexe dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire (tableau 3.A). Néanmoins, en Afrique, en Amérique du Nord et en Océanie, les pays et zones ont été moins nombreux que dans les autres régions à communiquer de telles données fréquemment. De plus, les pays des régions moins développés, y compris les pays les moins avancés ont été moins nombreux que les pays des régions développées à pouvoir fournir de tels chiffres fréquemment (tableau 3.A).

Pour surveiller les progrès accomplis par rapport à l'objectif de l'enseignement primaire universel, il faut connaître les chiffres des inscriptions non seulement par sexe et niveau d'enseignement mais aussi en fonction de l'âge des élèves ou des étudiants. Les données disponibles pour les années 1998/1999 à 2001/2002 montrent que, si la plupart des pays ont indiqué le nombre de filles et de garçons dans le primaire au moins une fois pour les quatre années considérées,

ils ont été beaucoup moins nombreux (138 pays ou zones regroupant 61 % de la population mondiale) à décomposer ces chiffres par sexe et âge dans l'enseignement primaire au moins une fois (graphique 3.2 et tableau 3 B). Dans le secondaire, moins de la moitié des pays ou zones (101), correspondant à 30 % seulement de la population mondiale, ont décomposé ces données par âge et sexe au moins une fois (tableau 3.A).

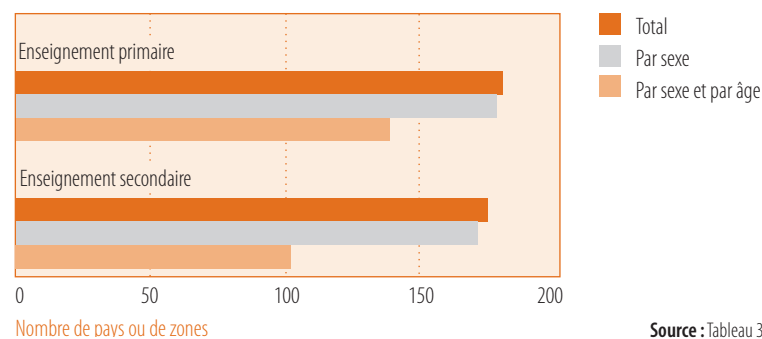
La communication des chiffres des inscriptions par sexe et âge a fait apparaître aussi des disparités frappantes entre les régions. La région où les pays ont été les moins nombreux à fournir de telles données a été l'Océanie puisque, sur 17, six seulement ont communiqué ces chiffres décomposés par sexe et âge pour l'enseignement primaire et cinq l'ont fait pour l'enseignement secondaire. En Afrique, les pays ont été aussi relativement peu nombreux à fournir ces chiffres : 39 sur 55 pays ou zones l'ont fait pour l'enseignement

Dans le cas de l'enseignement supérieur, il semble que les chiffres ont été recueillis, traités et diffusés moins systématiquement que pour l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire

La communication des chiffres des inscriptions par sexe et âge a fait apparaître aussi des disparités frappantes entre les régions

Graphique 3.2

Nombre de pays ou de zones ayant communiqué les chiffres des inscriptions au moins une fois, par niveau d'enseignement, pour les années scolaires 1998/1999 à 2001/2002



Source : Tableau 3.A.

primaire, en décomposant les chiffres par sexe et âge, et 18 pour l'enseignement secondaire (tableau 3.A).

Enfin, une question particulière mise en évidence par le Programme d'action de Beijing au sujet de l'éducation des femmes concerne leur accès à l'enseignement professionnel technique et aux domaines d'étude traditionnellement masculins. Le Programme d'action appelle expressément à ouvrir plus largement aux femmes la formation professionnelle et les domaines scientifiques et techniques afin d'améliorer leurs possibilités d'emploi<sup>9</sup>. Il faut pour cela décomposer davantage les chiffres concernant les inscriptions par domaine d'étude, ce que les pays sont encore moins nombreux à pouvoir faire (graphique 3.1). Les chiffres pour les six années scolaires montrent que 104 pays ou zones ont fourni fréquemment les chiffres des filles et des garçons inscrits dans l'enseignement technique<sup>10</sup> tandis que 62 seulement l'ont fait fréquemment pour les élèves du tertiaire par sexe et domaine d'étude.

### Fréquentation scolaire

En dehors des dossiers administratifs scolaires, un autre moyen pour mesurer l'accès à l'éducation, déterminer si les filles et les garçons vont à l'école, est d'exploiter les réponses aux questions concernant la fréquentation scolaire dans les recensements de population et les recensements des ménages. Les chiffres administratifs, généralement, renseignent uniquement sur les enfants qui sont officiellement inscrits dans un établissement scolaire et souvent ne permettent pas bien de déterminer si les enfants sont seulement inscrits et ne fréquentent pas l'école. Les réponses aux questions concernant la fréquentation scolaire qui sont posées pour les recensements et les enquêtes peuvent combler cette lacune en précisant le nombre d'enfants d'âge scolaire qui suivent les cours et ceux qui ne le font pas.

De plus, les chiffres sur la fréquentation scolaire, en même temps que d'autres renseignements de base recueillis à l'occasion des mêmes recensements ou enquêtes peuvent indiquer ce qui, dans la famille ou les ménages, peut contribuer à l'inégalité d'accès à l'enseignement entre les garçons et les filles. Les enquêtes peuvent être particulièrement utiles pour déterminer les éléments qui limitent l'accès à l'enseignement car elles peuvent comporter des questions plus détaillées sur les services et les résultats dans le domaine de l'éducation. L'encadré 3.2 présente certains des avantages et des inconvénients des enquêtes sur les ménages pour ce qui est de mesurer la fréquentation scolaire.

Entre 1995 et 2003, seulement 40 pays ou zones regroupant 14 % seulement de la population mondiale ont communiqué les résultats des recensements sur la fréquentation scolaire par sexe et âge (tableaux 3.A et 3.B). Trois autres pays ont communiqué sur la fréquentation scolaire des informations extraites des résultats de recensement, mais ne les ont pas décomposés par sexe et âge. Enfin, un autre pays a donné des renseignements sur la fréquentation scolaire par sexe, sans les décomposer par âge.

Concernant la communication des résultats des recensements sur la fréquentation scolaire par sexe et âge, on a constaté de fortes différences entre les régions géographiques et les catégories de développement. Par rapport à d'autres régions, un plus grand nombre de pays ou zones en Europe (17 sur 42) et en Asie (11 sur 50) ont fourni des résultats de recensements sur la fréquentation scolaire en les décomposant par sexe et âge. En revanche, un seul des 17 pays ou zones que compte l'Océanie a, pour 2003 ou des années antérieures, communiqué des chiffres provenant de recensements sur la fréquentation scolaire en les dé-

Entre 1995 et 2003, seulement 40 pays ou zones regroupant 14 % seulement de la population mondiale ont communiqué les résultats des recensements sur la fréquentation scolaire par sexe et âge

#### Encadré 3.2

##### Mesurer la fréquentation scolaire à partir des enquêtes sur les ménages

Un avantage important des données provenant d'enquêtes menées auprès des ménages est qu'elles présentent également les caractéristiques des enfants d'âge scolaire qui ne fréquentent pas l'école ainsi que les familles et les ménages dont ils font partie. Elles sont nécessaires à l'étude des causes des inégalités de fréquentation scolaire. Celle-ci varie souvent beaucoup d'un sous-groupe de la population à un autre. Ainsi, en Guinée, les enfants vivant en milieu rural ou faisant partie de ménages dont le revenu est faible, comme ceux dont la mère n'est pas scolarisée, déclarent beaucoup moins souvent avoir fréquenté l'école l'année précédente. Par ailleurs, il y a une corrélation importante entre la fréquentation de l'école et le lieu de résidence, le statut économique du ménage et le sexe du répondant. Une fille sur huit venant d'un ménage pauvre fréquente l'école, contre un garçon sur quatre.

Ce genre d'information aide à préciser les efforts nationaux d'orientation. Cependant, il faut tenir compte des lacunes des données d'enquête sur les groupes fortement désavantagés puisqu'ils sont fréquemment sous-représentés dans les enquêtes auprès des ménages. La faible couverture des groupes défavorisés – immigrants, réfugiés, sans domicile, pensionnaires des orphelinats ou d'autres institutions ou membres de minorités ethniques – peut rendre encore plus difficile l'évaluation des problèmes, celui des enfants non scolarisés par exemple.

Réaliser des enquêtes sur la fréquentation de l'école n'est pas toujours aussi facile qu'il paraît et les estimations des enquêtes sur la fréquentation scolaire diffèrent souvent selon les différences méthodologiques ou selon la période de l'année scolaire durant laquelle l'enquête a été menée.

Source : Recueil de données mondiales sur l'éducation 2003 : Statistiques comparées sur l'éducation dans le monde (Montréal, Institut de statistique de l'UNESCO, 2003).

composant par sexe et âge. En Afrique, trois pays ou zones sur 55 l'ont fait (tableau 3.A).

Si l'on considère les catégories de développement, celle dont les membres ont été les plus nombreux à fournir des chiffres extraits de recensements sur la fréquentation scolaire en les ventilant par sexe et âge est celle des régions développées (19 pays ou zones sur 47), alors que les pays des régions moins développées (non compris les pays les moins avancés) n'ont été que 18 sur 107 à le faire. C'est parmi les pays les moins avancés que la proportion de ceux qui ont fourni de tels chiffres a été la plus faible (3 pays ou zones sur 50 seulement) [tableau 3.A].

Bien que, pour l'ensemble des pays de la planète, il y ait peu de chiffres généralement provenant de recensements et concernant la fréquentation scolaire qui soient décomposés par sexe et âge, il est possible d'obtenir des informations à ce sujet dans les résultats des enquêtes nationales auprès des ménages. C'est ainsi que les chiffres sur la fréquentation scolaire par sexe et âge recueillis au moyen des enquêtes par grappes à indicateurs multiples ou des enquêtes démographiques et sanitaires existent au sujet de 74 des 164 pays qui n'ont pas fourni de telles informations extraites de recensements (voir une description des deux catégories d'enquêtes au chapitre 2, dans l'encadré 2.4). Si l'on inclut les pays qui ont fourni des chiffres provenant de telles enquêtes concernant la fréquentation scolaire, on aboutit en tout à 114 pays ayant fourni de tels chiffres ventilés par sexe et âge.

Les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et sanitaires sont des sources particulièrement importantes de chiffres concernant la fréquentation scolaire dans les pays les moins avancés. Sur les 50 pays que compte cette catégorie, 36 ont obtenu des chiffres ventilés par sexe et âge sur la fréquentation scolaire à partir soit d'enquêtes par grappes à indicateurs multiples soit d'enquêtes démographiques et sanitaires. Le nombre total des pays les moins avancés qui disposent de tels chiffres est donc non plus 3 mais 39.

### Enseignants

Le Programme d'action de Beijing appelle les gouvernements à « prendre les mesures requises pour que les enseignantes à tous les niveaux bénéficient des mêmes possibilités et du même statut que leurs homologues masculins »<sup>11</sup>. Il leur demande aussi de favoriser par l'éducation la diffusion de représentations des femmes et des hommes qui ne correspondent pas à des idées toutes faites. À ce sujet, les enseignantes jouent un rôle important car elles servent de modèle et contribuent à attirer et retenir les fillettes et les jeunes filles à l'école. Il importe donc de surveiller le pourcentage d'ensei-

gnantes à tous les niveaux d'éducation. La principale source d'informations sur le nombre d'enseignants et la proportion de femmes parmi eux est constituée par les registres administratifs tenus par les ministères de l'éducation pour les trois niveaux d'enseignement<sup>12</sup>.

De même que pour les chiffres concernant les inscriptions, les pays ou zones qui ont pu fournir des données sur les enseignants dans le primaire ont été plus nombreux que ceux qui ont pu le faire pour les autres niveaux d'enseignement. Au sujet des six années scolaires et universitaires considérées entre 1995/1996 et 2001/2002, 176 pays ou zones ont indiqué le nombre total d'enseignants dans le primaire au moins une fois mais ils ont été 149 à fournir ces chiffres pour l'enseignement tertiaire (graphique 3.3).

Le nombre de pays ou zones qui ont indiqué le nombre total d'enseignants sans le décomposer par sexe s'échelonne entre 8 pour l'enseignement primaire et 23 pour l'enseignement tertiaire. Les chiffres sur le nombre d'enseignantes et d'enseignants manquent pour la période étudiée plus fréquemment parce que les pays ou zones n'en ont fournis aucun. Le nombre de pays dans ce cas va de 28 pour l'enseignement primaire à 55 pour l'enseignement tertiaire.

### Graphique 3.3

**Nombre de pays ou de zones qui ont indiqué le nombre d'enseignants par niveau d'enseignement pour les années scolaires 1995/1996 à 2001/2002<sup>a</sup>**

	Primaire	Secondaire	Tertiaire
<b>Total de pays ou de zones</b>	204	204	204
<b>Enseignants</b>			
Total, au moins une fois	176	144	149
Par sexe, au moins une fois	168	136	126
Total, pour au moins trois années	136	75	87
Par sexe, pour au moins trois années	119	64	60

**Source :** Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies à partir des données (et non pas des estimations) fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO (novembre 2004).

<sup>a</sup> L'année scolaire et universitaire 1997/1998 n'a pas été incluse en raison du manque de données.

La capacité des pays ou zones de fournir fréquemment des chiffres au sujet des enseignants est particulièrement limitée (graphique 3.3). En général, parmi les pays qui ont fourni de tels chiffres par niveau d'éducation au moins une fois, beaucoup moins ont pu le faire fréquemment. C'est le cas particulièrement pour les enseignants du secondaire et du tertiaire. Comparés aux 119 pays ou zones qui ont communiqué fréquemment les chiffres concernant les enseignantes et les enseignants dans le primaire, respectivement

De même que pour les chiffres concernant les inscriptions, les pays ou zones qui ont pu fournir des données sur les enseignants dans le primaire ont été plus nombreux que ceux qui ont pu le faire pour les autres niveaux d'enseignement

Les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et sanitaires sont des sources particulièrement importantes de chiffres concernant la fréquentation scolaire dans les pays les moins avancés

64 et 60 seulement l'ont fait fréquemment pour le secondaire et le tertiaire.

### Résultats de l'éducation : alphabétisation et niveau d'instruction

Les statistiques concernant l'alphabétisation et le niveau d'instruction par sexe et âge traduisent le résultat des études faites par chaque génération de femmes et d'hommes

Les statistiques concernant l'alphabétisation et le niveau d'instruction par sexe et âge traduisent le résultat des études faites par chaque génération de femmes et d'hommes. Elles peuvent servir à évaluer la qualité de la main-d'œuvre, adapter le système scolaire du pays considéré et évaluer et reformuler les politiques concernant l'apprentissage, tout au long de leur vie, des femmes et des hommes qui sont scolarisés ou ne le sont plus.

Le Programme d'action de Beijing relève que plus des deux tiers des 960 millions d'adultes analphabètes recensés dans le monde en 1995 étaient des femmes et fait de l'élimination de l'analphabétisme l'un de ses objectifs stratégiques. En outre, le document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, sur le thème Femmes 2000 : égalité des sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle, déclare que peu de résultats ont été obtenus dans l'élimination de l'analphabétisme et réclame une amélioration de 50 % du niveau d'alphabétisation des adultes d'ici à 2015, particulièrement chez les femmes. Pour déterminer si cette amélioration de 50 % se produit, il est nécessaire de connaître les taux passés d'alphabétisation au niveau national et de suivre leur évolution en permanence.

Il importe de noter que les pays ou zones qui ont recueilli des statistiques sur l'alphabétisation et le niveau d'études lors de la série de recensements de l'an 2000 n'ont pas encore tous communiqué les résultats à la Division de statistique de l'ONU. Jusqu'à présent, sur les 178 pays ou zones qui ont effectué un tel recensement, 77, dans lesquels vivent 64 % de la population mondiale, ont fourni des chiffres sur l'alphabétisation par sexe et âge. Au sujet du niveau d'études, 71 pays ou zones seulement (48 % de la population mondiale) ont fourni leurs chiffres décomposés par sexe et âge (graphique 3.4 et tableau 3.B). On s'attend cependant que des données plus nombreuses provenant de la série de recensements de l'an 2000 soient communiquées peu à peu.

De même que pour la fréquentation scolaire, des chiffres comparables sur l'alphabétisation et le niveau d'instruction par sexe et âge sont fournis par les enquêtes par grappes à indicateurs multiples et les enquêtes démographiques et sanitaires au sujet d'un certain nombre de pays qui n'ont pas fourni de tels chiffres à partir de recensements. C'est ainsi que 38 pays ou zones, correspondant à 14 % de la population mondiale, disposent de chiffres provenant d'enquêtes sur

l'alphabétisation, par sexe et âge, tandis qu'ils sont 60, regroupant 38 % de la population mondiale, à avoir établi des statistiques du niveau d'instruction par sexe et âge à la suite d'enquêtes. Si l'on tient compte des résultats fournis par ces enquêtes au sujet de l'alphabétisation et du niveau d'instruction, on obtient un total de 115 pays ou zones qui ont fourni des données sur l'alphabétisation par sexe et âge et 131 pays et zones qui l'ont fait par sexe et âge au sujet du niveau d'instruction (graphique 3.4).

#### Graphique 3.4

Nombre de pays ou zones au sujet desquels on dispose de chiffres sur l'alphabétisation et le niveau d'instruction décomposés par sexe et âge, par source de données, 1995-2003

Source	Alphabétisation	Niveau d'instruction
<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>131</b>
Recensement de population	77	71
Enquête par grappes à indicateurs multiples ou enquête démographique et sanitaire	38 <sup>a</sup>	60 <sup>a</sup>

Sources : Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, à partir des chiffres de la banque de données de l'*Annuaire démographique* (novembre 2004), données (et non pas estimations) fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO (avril 2005), données provenant du site Internet des enquêtes démographiques et sanitaires : <http://www.measuredhs.com> (mars 2005) et données provenant du site Internet des enquêtes par grappes à indicateurs multiples : <http://www.childinfo.org> (juin 2005).

<sup>a</sup> Tient compte uniquement des pays qui n'ont pas communiqué de résultats de recensements au système statistique international pour la période 1995-2003

Comme pour d'autres statistiques concernant l'éducation, des différences notables sont constatées entre les régions géographiques au sujet de la communication de résultats de recensements concernant l'alphabétisation et le niveau d'instruction (graphique 3.5). C'est en Europe et en Asie que la proportion de pays ayant communiqué de telles données a été la plus nombreuses et en Afrique et en Océanie qu'elle a été la plus faible.

En Afrique, 39 des 55 pays ou zones du continent ont procédé à un recensement entre 1995 et 2004 mais, jusqu'à présent, 14 seulement ont communiqué les résultats concernant l'alphabétisation par sexe et âge et 9 l'ont fait pour le niveau d'instruction. La plupart des chiffres sur l'alphabétisation et le niveau d'instruction dans cette région proviennent d'enquêtes sur les ménages et d'autres enquêtes par sondage : ainsi, 26 autres pays ou zones d'Afrique disposent de chiffres sur l'alphabétisation décomposés par sexe et âge et 36 de chiffres sur le niveau d'instruction provenant d'enquêtes par grappes à indicateurs multiples ou d'enquêtes démographiques et sanitaires.

La communication des chiffres sur l'alphabétisation et le niveau d'instruction n'a pas non plus été la même pour les différentes catégories de développe-

En Afrique, 39 des 55 pays ou zones du continent ont procédé à un recensement entre 1995 et 2004 mais, jusqu'à présent, 14 seulement ont communiqué les résultats concernant l'alphabétisation par sexe et âge et 9 l'ont fait pour le niveau d'instruction

Graphique 3.5

Nombre de pays ou de zones qui ont procédé à un recensement entre 1995 et 2004 et communiqué les résultats concernant l'alphabétisation et le niveau d'instruction décomposés par sexe et âge, par région géographique

	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe	Océanie
<b>Total de pays ou de zones</b>	<b>55</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>50</b>	<b>42</b>	<b>17</b>
Où un recensement a eu lieu entre 1995 et 2004	39	26	11	44	41	17
Qui ont fourni les chiffres de l'alphabétisation	14	7	7	29	16	4
Qui ont fourni les chiffres du niveau d'instruction	9	6	3	24	25	4

Source : Tableau 3.A.

ment. La plupart des pays des régions développées ne communiquent pas régulièrement de chiffres sur l'alphabétisation parce que celle-ci est considérée comme quasiment universelle et donc qu'ils ne recueillent pas d'informations à son sujet dans leurs recensements. Néanmoins, ces pays communiquent, au sujet du niveau d'instruction, plus de données provenant de recensements que les pays des régions moins développées, compte non tenu des pays les moins avancés (tableaux 3.A et 3.B). Ce sont les pays les moins avancés qui sont les moins nombreux à fournir des chiffres extraits de recensements au sujet de l'alphabétisation et du niveau d'instruction. Trente-quatre des 50 pays de ce groupe ont procédé à un recensement entre 1995 et 2004 mais jusqu'à présent 12 seulement ont communiqué des résultats décomposés par sexe et âge au sujet de l'alphabétisation et 8 l'ont fait au sujet du niveau d'instruction. Les enquêtes nationales sur les ménages ont contribué à réunir davantage de données sur l'alphabétisation et le niveau d'instruction dans les pays les moins avancés. Parmi ceux qui n'ont pas encore transmis de tels chiffres provenant des recensements, 23 disposent de données décomposées par sexe et âge au sujet de l'alphabétisation et 30 au sujet du niveau d'instruction, grâce à des enquêtes par grappes à indicateurs multiples ou des enquêtes démographiques et sanitaires.

## Progrès en statistiques

### 1975-2003

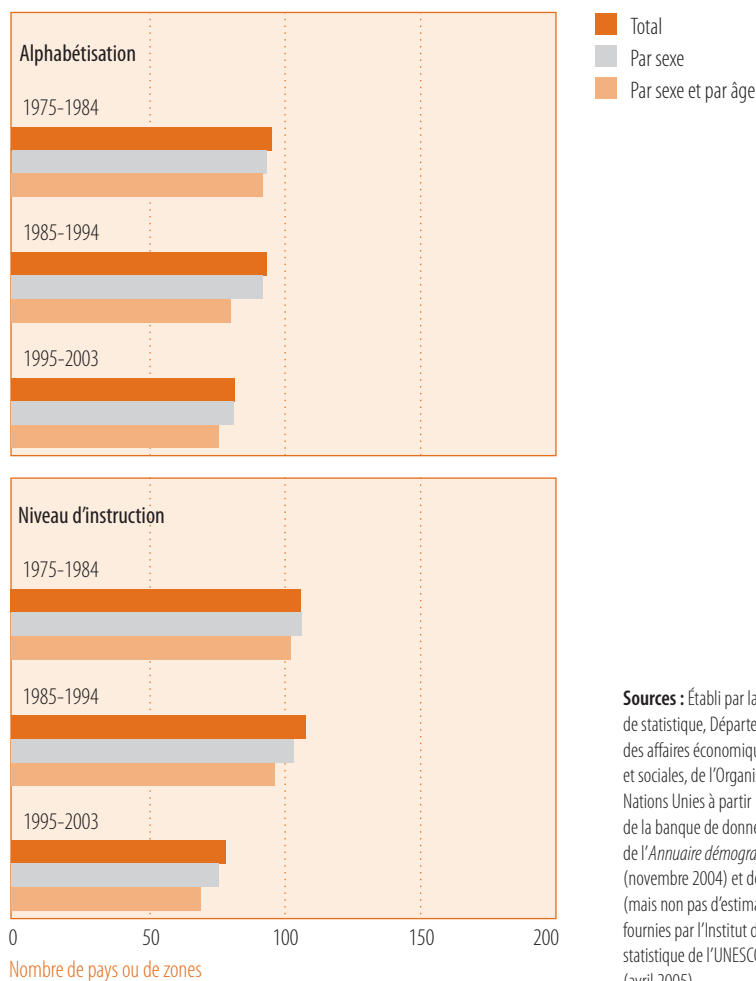
L'UNESCO ayant récemment modifié sa compilation des données administratives concernant l'enseignement scolaire, il n'est pas possible de comparer les statistiques sur les inscriptions fournies par les gouvernements pour en déduire l'évolution dans le temps. La communication par les pays des chiffres provenant des recensements et concernant l'alphabétisation et le niveau d'instruction n'a guère changé à certains égards au cours des trois périodes considérées. Depuis 1975, la plupart des pays et zones qui ont fourni des chiffres sur les résultats des études ont pu les décomposer par

sexe. De même, des chiffres ventilés par sexe et âge ont été fournis par la majorité des pays ou zones (graphique 3.6).

Bien qu'il y ait eu moins de pays ou de zones ayant transmis au système des Nations Unies des chiffres sur l'enseignement provenant de la série de recensements de l'an 2000 qu'au cours des périodes précé-

Graphique 3.6

Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué les résultats de recensements concernant l'alphabétisation et le niveau d'étude, pour trois périodes



Sources : Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies à partir de la banque de données de l'Annuaire démographique (novembre 2004) et de données (mais non pas d'estimations) fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO (avril 2005).

denes (graphique 3.6), on s'attend que leur nombre s'accroisse. Premièrement, les pays ou zones qui ont effectué leur recensement en 2004 n'ont pas été inclus dans l'analyse. Deuxièmement, les délais de traitement des données détaillées des recensements ont un effet sur les chiffres communiqués pour la période 1995 à 2003. C'est ainsi que le Mexique et Panama ont donné des informations décomposées par sexe et âge sur le niveau scolaire provenant du recensement de 1980 et de celui de 1990 mais, au sujet du recensement de l'an 2000, n'ont jusqu'à présent fourni que des chiffres totaux. La Jamaïque et le Malawi ont donné les chiffres mesurant le niveau d'instruction ventilés par sexe et âge provenant des recensements de 1980 et de 1990 mais, jusqu'à présent, ont seulement ventilé par sexe les résultats du recensement de l'an 2000.

## Difficultés

### Communication des données et capacités statistiques

La communication au système des Nations Unies, par les pays, de données fiables décomposées par sexe concernant l'éducation dépend à la fois de leurs capacités statistiques et de l'importance qu'ils accordent à l'égalité entre les garçons et les filles dans le domaine de l'éducation. Le présent chapitre montre que des écarts importants subsistent dans la communication des principales statistiques concernant l'éducation dont on a besoin pour établir des plans au niveau national et suivre les progrès par rapport aux objectifs nationaux et internationaux, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement : Assurer l'éducation primaire pour tous (objectif 2) et Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 3).

Les données qui sont les moins souvent signalées sont celles, issues des recensements, qui concernent l'éducation et particulièrement la fréquentation scolaire. Beaucoup de pays des régions moins développées éprouvent toujours des difficultés à communiquer ces chiffres en temps utile. Les chiffres concernant l'éducation qui proviennent des dossiers administratifs des établissements scolaires sont plus faciles à transmettre. Néanmoins, la communication des chiffres des inscriptions officielles et des chiffres concernant les enseignants continue de soulever de graves difficultés. Par exemple, les statistiques sur les inscriptions dans le primaire par sexe et âge n'existent toujours pas dans de nombreux pays, ce qui empêche de calculer pour tous les pays le taux d'inscription net dans le primaire et donc de mesurer les progrès accomplis par rapport à l'objectif de l'enseignement primaire pour tous. Les pays manquent aussi de moyens pour fournir des statistiques sur le nombre d'enseignantes et aussi d'en-

seignants, particulièrement dans le secondaire et le tertiaire.

Pour suivre utilement les résultats obtenus par rapport aux objectifs 2 et 3 du Millénaire pour le développement et aux objectifs en matière d'éducation du Programme d'action de Beijing, il faudrait s'attacher à améliorer la collecte des chiffres concernant les inscriptions officielles au niveau national. En particulier, les chiffres suivants doivent être recueillis régulièrement : nombre d'inscriptions par niveau d'enseignement, sexe et âge, nombre d'inscriptions dans le secondaire par filière, nombre d'inscriptions dans le tertiaire par domaine d'étude. Les chiffres concernant le nombre de enseignantes et des enseignants à chacun de ces niveaux doit être aussi recueillis régulièrement.

En outre, il est très difficile de réunir les chiffres concernant la totalité des inscriptions et des enseignants. Les élèves et les enseignants des établissements d'enseignement privé qui ne dépendent pas du budget national ainsi que de certaines écoles religieuses ou ceux qui suivent d'autres formes d'enseignement comme les cours du soir ou le téléenseignement ne sont pas toujours comptabilisés dans les chiffres officiels. Il faudrait donc s'attacher à rendre les statistiques concernant l'enseignement plus exhaustives de sorte que les chiffres incluent tous les établissements et tous les modes d'enseignement.

### Comparabilité internationale des statistiques concernant l'éducation

Les statistiques analysées dans le présent chapitre saisissent les principaux éléments de l'égalité entre hommes et femmes dans l'éducation et cela fait des décennies qu'elles sont communiquées au système statistique international. Néanmoins, il faut continuer à agir pour rendre ces statistiques comparables au niveau international. Certains pays n'appliquent pas les mêmes niveaux de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) aux programmes d'étude dont certains ne correspondent pas vraiment aux rubriques de cette classification. Les définitions, et donc les mesures, de l'alphabétisation varient aussi d'un pays à l'autre. Certains pays mesurent l'alphabétisation aux déclarations des intéressés ou par approximation d'après le niveau d'études au lieu de l'évaluer directement. En revanche, d'autres, où l'alphabétisation de base est considérée comme quasiment universelle, ont recours à des concepts nouveaux qui relient l'alphabétisation à l'amélioration des conditions de vie (voir ci-après). Pour produire des définitions et des indicateurs communs, il faut que les gouvernements et les organismes internationaux le veuillent.

Il est difficile de réunir les chiffres concernant la totalité des inscriptions et des enseignants. Les élèves et les enseignants des établissements d'enseignement et de certaines écoles religieuses ou ceux qui suivent des formes d'enseignement souples ne sont pas toujours comptabilisés dans les chiffres officiels

La communication au système des Nations Unies, par les pays, de données fiables décomposées par sexe concernant l'éducation dépend à la fois de leurs capacités statistiques et de l'importance qu'ils accordent à l'égalité entre les garçons et les filles dans le domaine de l'éducation

Les données qui sont les moins souvent signalées sont celles, issues des recensements, qui concernent l'éducation et particulièrement la fréquentation scolaire



### Nouveaux concepts concernant les compétences de vie courante

De plus en plus de pays des régions développées appliquent un concept nouveau pour évaluer les différents niveaux d'alphabétisation : ce nouveau concept est celui de l'alphabétisation fonctionnelle. L'alphabétisation de base consiste dans l'aptitude à lire et écrire un énoncé simple concernant la vie quotidienne et à le comprendre, tandis que l'alphabétisation fonctionnelle est l'aptitude à exploiter l'alphabétisation pour s'épanouir personnellement et de sorte que la collectivité ou le groupe auquel appartient l'intéressé fonctionne bien<sup>13</sup>. Ce concept peut être utile non seulement dans les régions développées mais aussi dans celles qui le sont moins. Les femmes jouent un rôle capital dans l'amélioration de la santé, de la nutrition et de l'éducation dans leur famille; il est donc indispensable qu'elles puissent rechercher l'information, en prendre connaissance et l'utiliser. Cette aptitude détermine aussi en partie leur capacité de participer activement et utilement à la société.

Il est nécessaire de recueillir des données sur l'alphabétisation fonctionnelle, ainsi que sur les connaissances scientifiques et techniques, y compris les connaissances en informatique. Celles-ci permettront de déterminer dans quelle mesure le domaine des sciences et des techniques ainsi que l'informatique se sont davantage ouverts aux femmes et aux jeunes filles, comme l'a réclamé le Programme d'action de Beijing.

### Qualité de l'éducation, formelle ou non

Des informations sont nécessaires sur les autres volets de l'éducation qui sont mentionnés dans le Programme d'action de Beijing. Il est particulièrement difficile de compiler des données au niveau international, entre autres sur la qualité de l'éducation, formelle ou non. Seuls quelques pays disposent d'un système de collecte de données par le biais de tests normalisés permettant de mesurer le niveau d'éducation. De plus, les éléments concernant la qualité de l'éducation ne sont pas toujours faciles à quantifier et à exprimer sous forme statistique. Par exemple, la discrimination entre les hommes et les femmes qu'encouragent les programmes scolaires et le matériel didactique, ou bien la sensibilisation des éducateurs aux sexospécificités, doivent être évalués au moyen d'analyses plus approfondies.

Si, dans le monde, une forte proportion de femmes n'est déjà plus scolarisée, elles devraient avoir cependant la possibilité d'acquérir davantage de savoir, d'aptitudes et de compétences. En particulier, les femmes qui n'ont pas fait d'études ou en ont fait peu ou celles qui sont chômeuses devraient pouvoir suivre des programmes d'éducation et de formation. On a besoin de plus d'informations, que l'on pourrait peut-être

recueillir à l'occasion de recensements ou d'enquêtes, mais aussi dans les dossiers administratifs du secteur privé et du secteur public, pour évaluer dans quelle mesure les femmes ont accès à l'éducation non formelle, par exemple dans quelle mesure elles peuvent suivre les cours théoriques et acquérir les compétences de vie que leur enseignent certaines organisations non gouvernementales ou suivre la formation professionnelle qui est proposée par certaines collectivités ou des groupes du secteur privé.

### Éducation destinée à des groupes particuliers

Le Programme d'action de Beijing reconnaît que certains groupes à l'intérieur des pays ont besoin d'un appui spécial pour accéder à l'éducation; il s'agit entre autres des adolescentes enceintes et des jeunes mères, des femmes et des jeunes filles autochtones, des femmes rurales et des agricultrices, des migrantes, des réfugiées, des femmes déplacées de l'intérieur ainsi que des femmes handicapées. Pour mieux connaître ces groupes, il faudrait disposer de données ventilées non pas seulement par sexe et âge, mais plus avant. Les données concernant l'éducation de ces groupes à l'intérieur des pays montreraient dans quelle mesure ils peuvent effectivement accéder à l'éducation, et à quel niveau, et faciliteraient l'organisation d'autres programmes de formation répondant à leurs besoins. Il se peut que, dans certains pays, les recensements et les enquêtes effectués au niveau national recueillent des informations à ce sujet, mais au niveau international, il faut encore définir les règles de communication de ces données.

En conclusion, on a besoin de données fiables qui aident à déterminer ce qu'il faut faire pour ouvrir davantage aux fillettes et aux femmes l'éducation à tous les niveaux, en commençant par développer les soins et l'éducation destinés aux très jeunes enfants pour finir par offrir aux adultes des occasions d'apprentissage la vie durant. La qualité et l'existence de données sur l'éducation dépendent largement de la solidité des systèmes statistique nationaux et des ressources qui sont mises à leur disposition. Dans beaucoup de pays, les moyens existants pour fournir des données complètes et à jour sur l'accès à l'enseignement et le niveau d'instruction doivent être renforcés. Il faut aussi étudier les concepts et les méthodes statistiques concernant l'alphabétisation, les compétences de vie courante, les soins à la petite enfance, le niveau d'instruction et la qualité des études. Il faut à la fois faire en sorte que les pays améliorent les moyens dont ils disposent pour fournir les statistiques concernant l'éducation de base présentées dans le présent chapitre et élargir et approfondir les types de données recueillies en fonction des questions et des concepts nouveaux ou en train d'apparaître.

Il est particulièrement difficile de compiler des données au niveau international, entre autres sur la qualité de l'éducation, formelle ou non

La qualité et l'existence de données sur l'éducation dépendent largement de la solidité des systèmes statistiques nationaux et des ressources qui sont mises à leur disposition

	Région géographique							Catégorie de développement		
	Ensemble du monde	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe	Océanie	Régions développées	Régions moins développées <sup>a</sup>	Pays les moins avancés
<b>Total de pays ou de zones</b>	<b>204</b>	<b>55</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>50</b>	<b>42</b>	<b>17</b>	<b>47</b>	<b>107</b>	<b>50</b>
<b>Accès à des services d'éducation</b>										
<b>Inscriptions dans le primaire<sup>b</sup></b>										
Total, au moins une fois	189	53	25	13	47	40	11	45	96	48
Par sexe, au moins une fois	187	52	25	13	46	40	11	45	95	47
Par sexe et par âge, au moins une fois <sup>c</sup>	138	39	16	10	33	34	6	39	65	34
Par sexe, pour au moins trois années	155	41	17	10	41	39	7	44	76	35
<b>Inscriptions dans le secondaire<sup>b</sup></b>										
Total, au moins une fois	185	50	24	13	47	40	11	45	94	46
Par sexe, au moins une fois	182	50	24	13	45	40	10	45	92	45
Par sexe et par âge, au moins une fois <sup>c</sup>	101	18	13	8	27	30	5	32	49	20
Par sexe, pour au moins trois années	143	35	15	11	38	38	6	43	69	31
Enseignement professionnel, par sexe, pour au moins trois années	104	20	9	6	30	35	4	38	47	19
<b>Inscriptions dans le tertiaire<sup>b</sup></b>										
Total, au moins une fois	166	48	16	12	42	39	9	44	82	40
Par sexe, au moins une fois	154	45	14	9	40	39	7	44	73	37
Par sexe, pour au moins trois années	104	20	10	5	30	35	4	40	47	17
Par sexe et domaine d'étude, pour au moins trois années	62	12	3	1	15	29	2	33	19	10
<b>Fréquentation scolaire<sup>d</sup></b>										
Total	44	4	7	4	11	17	1	19	21	4
Par sexe	41	4	4	4	11	17	1	19	18	4
Par sexe et par âge	40	3	4	4	11	17	1	19	18	3
<b>Résultats des études et instructions</b>										
<b>Alphabétisation<sup>d</sup></b>										
Total	82	15	8	7	30	16	6	16	53	13
Par sexe	81	15	8	7	30	16	5	16	53	12
Par sexe et par âge	77	14	7	7	29	16	4	16	49	12
<b>Niveau d'étude<sup>d</sup></b>										
Total	80	12	10	3	25	25	5	29	42	9
Par sexe	77	12	8	3	25	25	4	29	39	9
Par sexe et par par âge	71	9	6	3	24	25	4	29	34	8

Sources : Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies, à partir des chiffres sur les inscriptions (novembre 2004) et des chiffres (à l'exclusion d'estimations) concernant l'alphabétisation (avril 2005) fournis par l'Institut de statistique de l'UNESCO, ainsi que de la banque de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004).

<sup>a</sup> Non compris les pays les moins avancés.

<sup>b</sup> Données fournies pour les années scolaires ou universitaires 1995/1996 à 2001/2002 (en excluant l'année 1997/1998).

<sup>c</sup> Données communiquées au moins une fois pour les années scolaires ou universitaires 1998/1999 à 2001/2002.

**Tableau 3.B**  
**Pourcentage de la population du monde et des régions vivant dans les pays ou les zones qui ont communiqué certaines statistiques concernant l'éducation, 1995-2003**

	Région géographique							Catégorie de développement		
	Ensemble du monde	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe	Océanie	Régions développées	Régions moins développées <sup>a</sup>	Pays les moins avancés
<b>Total de pays ou de zones</b>	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<b>Accès à des services d'éducation</b>										
<b>Inscriptions dans le primaire<sup>b</sup></b>	99	99	99	100	99	99	94	100	99	99
Total, au moins une fois	99	99	99	100	99	99	94	100	99	99
Par sexe, au moins une fois	99	99	99	100	99	99	94	100	99	99
Par sexe et par âge, au moins une fois <sup>c</sup>	61	61	97	77	53	71	93	82	52	78
Par sexe, pour au moins trois années	92	66	94	98	96	99	93	100	92	83
<b>Inscriptions dans le secondaire<sup>b</sup></b>										
Total, au moins une fois	96	78	98	100	99	99	94	100	96	91
Par sexe, au moins une fois	96	78	98	100	98	99	94	100	96	91
Par sexe et par âge, au moins une fois <sup>c</sup>	30	28	66	85	13	66	31	64	16	58
Par sexe, pour au moins trois années	85	59	94	100	90	79	93	87	86	77
Enseignement professionnel, par sexe, pour au moins trois années	48	32	29	28	49	78	92	60	44	53
<b>Inscriptions dans le tertiaire<sup>b</sup></b>										
Total, au moins une fois <sup>c</sup>	93	78	97	100	94	99	94	100	92	86
Par sexe, au moins une fois	69	71	94	87	58	99	93	100	59	78
Par sexe, pour au moins trois années	59	36	90	69	55	79	92	87	52	51
Par sexe et domaine d'étude, pour au moins trois années	37	22	27	12	39	60	74	52	32	42
<b>Fréquentation scolaire<sup>d</sup></b>										
Total	14	4	86	22	4	25	0	42	8	5
Par sexe	14	4	85	22	4	25	0	42	7	5
Par sexe et par âge	14	2	85	22	4	25	0	42	7	3
<b>Résultats des études et instructions</b>										
<b>Alphabétisation<sup>d</sup></b>										
Total	65	34	27	78	80	40	22	24	83	22
Par sexe	65	34	27	78	80	40	21	24	83	22
Par sexe et par âge	64	32	26	78	80	44	21	24	82	22
<b>Niveau d'étude<sup>d</sup></b>										
Total	51	31	91	9	54	53	75	61	54	19
Par sexe	50	31	70	9	54	53	75	61	51	19
Par sexe et par âge	48	23	69	9	53	53	75	61	49	17

**Sources :** Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies, à partir des chiffres sur les inscriptions (novembre 2004) et des chiffres (à l'exclusion d'estimations) concernant l'alphabétisation (avril 2005) fournis par l'Institut de statistique de l'UNESCO, ainsi que de la banque de données de l'*Annuaire démographique* des Nations Unies (novembre 2004).

<sup>a</sup> Non compris les pays les moins avancés.

<sup>b</sup> Données fournies pour les années scolaires ou universitaires 1995/1996 à 2001/2002 (en excluant l'année 1997/1998).

<sup>c</sup> Données communiquées au moins une fois pour les années scolaires ou universitaires 1998/1999 à 2001/2002.

<sup>d</sup> Provenant uniquement de recensements de population.

## Notes

- 1 Voir *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 69, 80, *a* et 81, *a*.
- 2 Ibid., par. 71.
- 3 L'UNESCO a établi les niveaux de la Classification internationale type de l'éducation (CITE) afin de définir des niveaux d'éducation uniformément pour tous les pays et de permettre l'établissement de statistiques comparables au niveau international. La CITE 1997 peut être consultée à l'adresse suivante : [http://www.uis.unesco.org/TEMPLATE/pdf/isced/ISCED\\_A.pdf](http://www.uis.unesco.org/TEMPLATE/pdf/isced/ISCED_A.pdf).
- 4 Le présent rapport analyse les chiffres concernant les inscriptions disponibles jusqu'au mois de novembre 2004.
- 5 Autant que possible, l'Institut de statistique de l'UNESCO publie des estimations concernant les inscriptions lorsque les pays ne fournissent pas les données nécessaires, lorsqu'ils fournissent seulement des chiffres totaux et non pas des chiffres décomposés par sexe, âge et niveau d'éducation ou lorsqu'il est nécessaire d'ajuster les chiffres parce que ceux-ci, par exemple, ne comptabilisent pas toute la population ou éventuellement la comptabilisent deux fois. Ces estimations ne sont pas prises en compte dans la présente analyse mais sont incluses dans le tableau A8 de l'annexe avec la mention en base de page « Estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO ».
- 6 Les pays ou zones qui ont communiqué au moins le nombre d'élèves dans l'enseignement général ont été comptés comme pouvant fournir des chiffres.
- 7 Les pays ou zones qui ont communiqué au moins le nombre d'étudiants inscrits au niveau 5A de l'enseignement tertiaire de la CITE pour les années 1998/1999 à 2001/2002, ainsi que les pays qui ont communiqué au moins une fois le chiffre des étudiants inscrits dans les universités ou les établissements équivalents pour les années universitaires antérieures à 1998 ont été considérés comme pouvant fournir des chiffres. Voir aussi note 8.
- 8 À la date de l'établissement du présent rapport, au moins 11 pays ou zones n'avaient pas communiqué de chiffres sur l'enseignement tertiaire sur leur territoire : Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Maldives, Monaco, Nauru, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Seychelles, Îles Salomon et Tuvalu.
- 9 Voir *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 82.
- 10 Il convient de noter que les pays n'ont pas tous fourni de chiffres sur l'enseignement secondaire professionnel. À la date de l'établissement du présent rapport, les pays suivants n'avaient pas fourni de tels chiffres : Bahamas, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Irlande, Malawi, Nauru, Oman, Palau, Philippines, Qatar, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa et Zimbabwe.
- 11 Voir *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 83, *d*.
- 12 On trouvera des renseignements supplémentaires dans les recensements de population et les enquêtes sur la population active utilisant des informations sur les emplois.
- 13 Voir la définition de l'alphabétisation fonctionnelle à l'adresse suivante : <http://www.uis.unesco.org> (avril 2005). Liens : *Alphabétisation/Guides techniques/Glossaire*

## Chapitre 4

### Travail

**« Les femmes contribuent au développement non seulement par leur travail rémunéré, mais aussi par de nombreux travaux non rémunérés. »**

Programme d'action de Beijing

Partout dans le monde, les femmes et les hommes consacrent le plus clair de leur vie à travailler. Une partie de leur travail peut être rémunérée et l'autre pas. Les conditions dans lesquelles les femmes travaillent et ont accès à l'emploi ainsi qu'aux ressources productives peuvent être très différentes de celles des hommes. Comme l'a constaté le Programme d'action de Beijing, presque partout, les femmes travaillent maintenant davantage en dehors de chez elles mais les travaux non rémunérés qu'elles doivent accomplir à la maison et au sein de la collectivité ne se sont pas allégés d'autant. Les femmes qui occupent des emplois rémunérés doivent continuer de faire face à des obstacles qui les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel et elles ne sont quasiment pas représentées dans les instances de formulation de politiques économiques, ni dans certains endroits ou certains secteurs. Le chômage et le sous-emploi<sup>1</sup> sévissent dans beaucoup de pays, particulièrement chez les femmes. Les femmes qui ne trouvent pas de possibilités d'emploi dans le secteur structuré cherchent souvent à subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille à charge dans le secteur non structuré, et certaines deviennent travailleuses indépendantes ou propriétaires de petites entreprises<sup>2</sup>.

Certains des objectifs du Millénaire pour le développement prévoient l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes par des stratégies qui consistent notamment à défendre la cause de l'autonomisation des femmes dans l'emploi. Les pays sont aussi appelés à concevoir et appliquer des stratégies afin de créer des emplois décents et productifs pour les jeunes et donner aux filles les mêmes chances qu'aux garçons<sup>3</sup>.

Pour agir dans ce sens, les gouvernements ont besoin d'informations sur la population économiquement active, l'emploi, le chômage, les activités rémunérées, la situation dans l'emploi, les salaires et autres statistiques. Pour établir des plans et faire des évaluations qui tiennent pleinement compte des différences de situation des hommes et des femmes, il leur faut obtenir et diffuser des données décomposées par sexe et âge et au besoin par d'autres variables socioéconomiques. Les statistiques concernant la population active, la po-

pulation exerçant un emploi et les chômeurs, ainsi que la répartition de ces populations par catégorie et type d'emploi (par exemple, employeurs, professions libérales, salariés ou membres de la famille qui travaillent dans l'entreprise de celle-ci), sont déjà recueillies régulièrement dans de nombreux pays, principalement aux moyens d'enquêtes sur la population active. Ces données sont aussi obtenues à partir des recensements de population. Les chiffres concernant les salaires des femmes et des hommes sont régulièrement recueillis dans beaucoup de pays à partir des bulletins de salaire, par le biais de recensements ou d'enquêtes sur les salariés<sup>4</sup>, et dans certains cas, d'enquêtes sur la population active ou de registres administratifs.

Les statistiques officielles sur la population active et ses caractéristiques sont généralement recueillies dans chaque pays par le Ministère du travail ou le bureau national de statistiques. Au niveau international, c'est l'Organisation internationale du Travail qui est chargée de manière générale d'obtenir ces statistiques des autorités nationales. La Division de statistique de l'ONU recueille auprès des mêmes autorités les statistiques concernant les caractéristiques économiques qui sont dérivées des recensements de population.

Il ressort des données communiquées aux organisations internationales que les statistiques fournies à l'échelle mondiale sur l'activité économique, l'emploi et le chômage sont loin d'être satisfaisantes car les pays qui fournissent des chiffres décomposés par sexe ne représentent qu'un peu plus de la moitié et environ un tiers seulement le font assez régulièrement. Depuis quelques années, ce manque de données est particulièrement ressenti en raison des exigences en matière de surveillance et de communication dont sont assortis les objectifs du Millénaire pour le développement. Un aspect positif est que lorsque des chiffres sont fournis au sujet de la population économiquement active, de l'emploi et du chômage, ils le sont presque toujours par sexe.

En général, les enquêtes sur la population active et les enquêtes auprès des établissements saisissent mieux les éléments concernant les types structurés d'activité économique que les types non structurés. Il en résulte que les activités économiques des femmes souvent ne

**Il ressort des données communiquées aux organisations internationales que les statistiques fournies à l'échelle mondiale sur l'activité économique, l'emploi et le chômage sont loin d'être satisfaisantes...**

**... car les pays qui fournissent des chiffres décomposés par sexe ne représentent qu'un peu plus de la moitié et environ un tiers seulement le font assez régulièrement**

sont pas prises suffisamment en compte dans les chiffres qui en découlent. La production de biens et services destinés à la consommation des ménages est le fait plus des femmes que des hommes. Bien que le travail de cette nature soit comptabilisé dans le Système de comptabilité nationale (SCN) des Nations Unies<sup>5</sup>, les chiffres à son sujet sont souvent en deçà de la réalité. On estime que les femmes accomplissent aussi la plupart du travail non rémunéré, à la maison et dans la collectivité, qui n'est pas comptabilisé dans le SCN, ainsi qu'une part appréciable des activités dans le secteur non structuré de l'économie, que les statistiques officielles ont tendance à ignorer. Pour ces raisons, le Programme d'action de Beijing a appelé les pays à améliorer la collecte des données concernant la totalité de l'apport des femmes et des hommes à l'économie, y compris leur participation dans le secteur non structuré et à effectuer régulièrement des enquêtes sur les budgets-temps pour mesurer quantitativement le travail non rémunéré<sup>6</sup>.

Au cours de la période 1995-2003, en tout 127 pays ou zones sur 204 ont communiqué les chiffres de leur population économiquement active au moins une fois

## État actuel des statistiques

1995-2003

### Population active, chômeurs et personnes ayant un emploi

#### Population active

La plupart des gouvernements tiennent beaucoup à disposer d'informations à jour sur la population active (voir dans l'encadré 4.1 les concepts concernant cette population) ainsi que la situation de l'emploi et du chômage, car ils en ont besoin pour établir les plans et surveiller l'état de l'économie. Beaucoup de pays établissent donc des statistiques de vaste portée et régulières au sujet de la population active<sup>7</sup>. D'autres, toutefois, ont du mal à produire même les plus élémentaires de ces importantes statistiques. Il en résulte que, pour l'ensemble du monde, au cours de la période 1995-2003, en tout 127 pays ou zones sur 204, correspondant à 50 % environ de la population mondiale, ont communiqué les chiffres de leur population économiquement active au moins une fois<sup>7</sup> au système

#### Encadré 4.1

##### Notions relatives à la population active

La **population économiquement active** comprend toutes les personnes des deux sexes qui fournissent ou sont à même de fournir durant une période de référence spécifiée la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services; elle comprend donc toutes les personnes ayant dépassé un âge minimum spécifié qui étaient soit pourvues d'un emploi soit au chômage durant cette période. Si la période de référence qui sert à définir cette population est courte, par exemple d'une semaine ou d'un jour, on parle au sujet de ce groupe de **population active du moment**. Si la période de référence est longue, par exemple d'une année, on parle de **personnes généralement actives**.

Selon le Système de comptabilité nationale, l'activité économique couvre : i) toute la production destinée au marché; ii) certains types de production non marchande, y compris la production et la transformation de produits primaires destinés à l'autoconsommation; iii) la construction pour compte propre; iv) d'autres productions d'actifs fixes destinées à l'autoconsommation. Elle exclut certaines activités non rémunérées telles qu'activités domestiques non rémunérées et certains types de services communautaires bénévoles<sup>8</sup>.

La **population pourvue d'un emploi** comprend toutes les personnes ayant dépassé l'âge spécifié qui, durant une brève période de référence, un jour ou une semaine par exemple, exerçaient un emploi salarié ou travaillaient moyennant un profit, ou bien collaboraient à l'entreprise (ou l'exploitation agricole) familiale sans recevoir de rémunération (n'étaient pas payées).

Les **chômeurs** comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié qui, au cours de la période de référence étaient :

- « sans travail », c'est-à-dire n'étaient pas pourvues d'un emploi;
- « disponibles pour travailler », c'est-à-dire étaient disponibles pour exercer un emploi salarié ou travailler en compte propre;

- « à la recherche d'un travail », c'est-à-dire avaient pris des dispositions spécifiques durant une période de référence spécifiée pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié (cette condition est assouplie dans les situations où les moyens classiques de recherche de travail sont peu appropriés, où le marché du travail est largement inorganisé ou restreint, où le marché du travail au moment considéré ne peut pas absorber suffisamment de personnes, ou bien où la population active travaille largement de façon indépendante).

Les personnes **n'appartenant pas à la population active** (ou la **population inactive du moment**) comprennent toutes les personnes qui n'étaient pas classées comme pourvues d'un emploi ou chômeuses pendant la période de référence de courte durée et donc n'étaient pas la population active du moment, pour l'une quelconque des raisons suivantes :

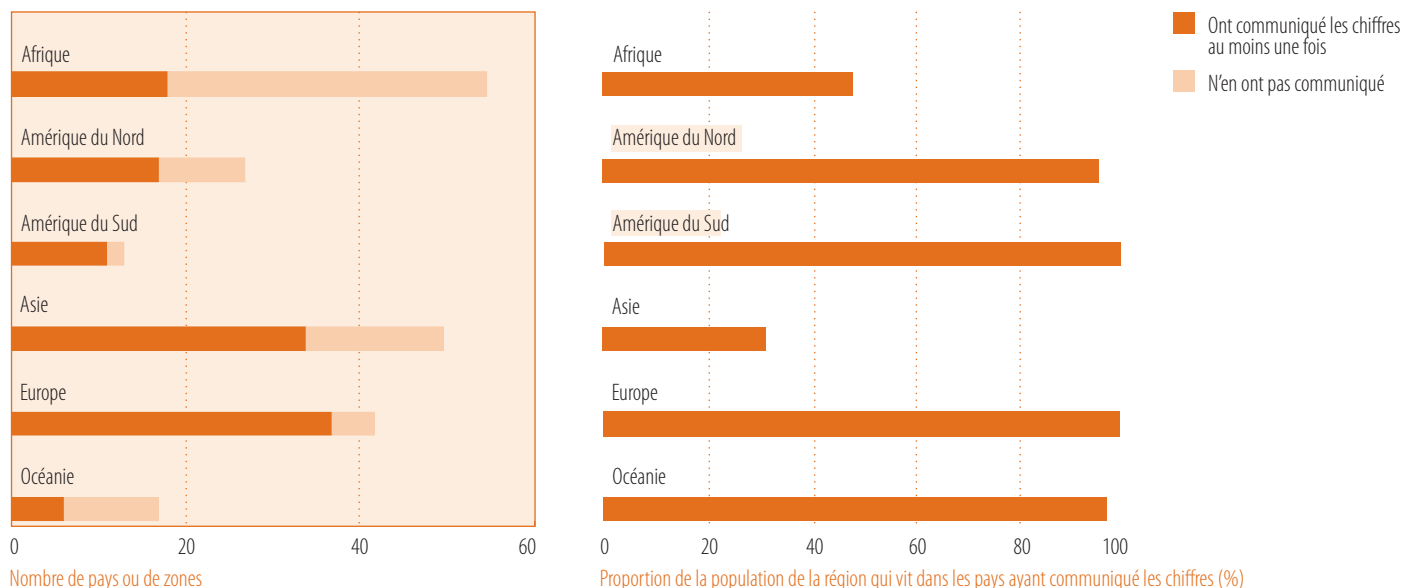
- Parce qu'elles fréquentent un établissement d'enseignement
- Parce qu'elles sont occupées à des tâches ménagères
- Parce qu'elles sont mises à la retraite ou ont un âge avancé
- Pour d'autres raisons, telles que l'infirmité, le handicap ou parce qu'elles n'ont pas atteint un âge spécifié.

**Source** : *Annuaire des statistiques du travail, 2004* (Genève, Organisation internationale du Travail, 2004); Commission des communautés européennes et d'autres auteurs, *Système de comptabilité nationale, 1993* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4).

<sup>a</sup> La résolution de la treizième Conférence internationale des statisticiens de travail recommande que tous les bénévoles soient classés comme économiquement non actifs. Néanmoins, le Système de comptabilité nationale ayant été modifié en 1993, les bénévoles non rémunérés qui fournissent des services à la collectivité ne font plus l'objet d'un traitement aussi simple; certaines activités bénévoles sont incluses parmi les activités économiques alors que d'autres ne le sont pas.

Graphique 4.2

Nombre de pays ou de zones qui ont fourni les chiffres, décomposés par sexe et par âge, de leur population économiquement active au moins une fois pour la période 1995-2003 et proportion de la population régionale qui vit dans ces pays ou zones



Sources : Tableaux 4.A et 4.B.

statistique internationale. Parmi ces 127 pays ou zones figurent uniquement ceux qui ont donné des renseignements sur la population économiquement active provenant soit d'une enquête soit d'un recensement de population<sup>8</sup>. Les 127 pays, sauf deux, ont décomposé ces données par sexe et tous sauf quatre l'ont fait par sexe et âge (graphique 4.1).

Graphique 4.1

Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué des chiffres sur leur population économiquement active au moins une fois, à partir des résultats d'enquêtes ou de recensements, 1995-2003

Total de pays ou de zones	204
<b>Population économiquement active</b>	
Total	127
Par sexe	125
Par sexe et âge	123
Par sexe, âge et niveau d'éducation	69

Source : Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (mars 2005) et de la banque de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004).

En plus de la composition de la population active par sexe et par âge, les planificateurs ont besoin de connaître le niveau d'éducation de cette population car il leur revient d'offrir des possibilités d'emploi à des composantes particulières de cette population, par

exemple les jeunes ou les femmes qui reviennent sur le marché de l'emploi après avoir élevé leurs enfants. Cependant, les chiffres de la population économiquement active, ventilés par sexe et âge, ne sont pas encore décomposés par niveau d'étude de manière générale dans tous les pays du monde. Seuls 69 des 204 pays ou zones ont communiqué de tels chiffres au système statistique international pour la période 1995-2003 (graphique 4.1)

La communication des chiffres concernant la population économiquement active varie considérablement selon les régions géographiques. Presque tous les pays et toutes les zones d'Europe et d'Amérique du Sud ont communiqué ces chiffres décomposés par sexe et âge au moins une fois au cours de la période 1995-2003. En Europe, 37 pays sur 42, regroupant 98 % de la population de la région, ont procédé ainsi; en Amérique du Sud, 11 pays sur 13 ont fait de même, rendant compte ainsi de 98 % de la population de la région (graphique 4.2). En Amérique du Nord, 17 pays l'ont fait, dans lesquels vivaient 94 % de la population de la région.

Plus de la moitié des pays ou zones d'Asie ont fourni les chiffres de leur population économiquement active par sexe et âge (34 pays sur 50). Toutefois, 31 % seulement de la population de la région y vit car les deux pays les plus peuplés, la Chine et l'Inde, n'ont pas communiqué ces chiffres (35 % de la population d'Asie vit en Chine et 28 % en Inde). Seulement six des 17 pays d'Océanie ont fourni les chiffres concernant leur po-

La communication des chiffres concernant la population économiquement active varie considérablement selon les régions géographiques

population économiquement active décomposés par âge et sexe au moins une fois pour la période, mais ils regroupent 95 % de la population de la région (puisqu'ils figurent parmi eux l'Australie et la Nouvelle-Zélande où vivent 74 % de la population océanienne).

Pour que les statistiques de la population active puissent servir à l'établissement de politiques et de plans, il faut qu'elles soient à jour et communiquées régulièrement

Pour que les statistiques de la population active puissent servir à l'établissement de politiques et de plans, il faut qu'elles soient à jour et communiquées régulièrement. Actuellement, relativement peu de pays ont pu fournir ces statistiques fréquemment (au sujet de cinq années au moins sur les neuf que compte la période 1995-2003). La moitié seulement des pays ou zones (59 sur 123) qui fournissent de telles statistiques ont pu le faire fréquemment en les décomposant par sexe et âge.

L'une des raisons pour lesquelles les pays qui fournissent des statistiques sont peu nombreux est que beaucoup de pays n'ont pas les moyens de faire des enquêtes sur la population active ou d'en faire régulièrement. Au moins 10 pays procèdent à de telles enquêtes de manière irrégulière, occasionnellement ou à intervalles longs (tous les 5 ou 10 ans). De plus, beaucoup de pays (25) ont compté uniquement sur les recensements de population pour établir les statistiques de leur population active, particulièrement en Asie (11 pays), en Afrique (5 pays) et en Océanie (4 pays) [voir annexe au tableau A4]. Les recensements n'ayant lieu que tous les 10 ans ou tous les 5 ans dans le meilleur des cas, ils ne peuvent pas fournir de statistiques sur la population active à intervalles fréquents. Néanmoins, certains pays n'ont pas d'autres chiffres que ceux des recensements<sup>9</sup>.

La capacité de fournir fréquemment les chiffres de la population active par sexe et âge varie selon les régions. Au sujet de la période 1995-2003, un seul pays a pu le faire en Afrique (Maroc) et deux seulement en Océanie (l'Australie et la Nouvelle-Zélande). En Asie, 12 pays seulement sur 50 ont communiqué fréquemment des chiffres sur la population active par sexe et âge et en Amérique du Nord et en Amérique du Sud près de la moitié des pays l'ont fait. C'est seulement en Europe que plus de la moitié des pays, 28 sur 42 ont communiqué régulièrement des statistiques sur leur population active décomposées par sexe et âge (tableau 4.A).

C'est entre les régions développées et les pays les moins avancés que les différences dans la communication des chiffres sont les plus accentuées. Dans les régions développées, 33 pays sur 47 transmettent fréquemment de telles statistiques décomposées par sexe et âge alors qu'aucun pays parmi les moins avancés ne le fait (tableau 4.A).

Dans les régions développées, 33 pays sur 47 transmettent fréquemment de telles statistiques décomposées par sexe et par âge alors qu'aucun pays parmi les moins avancés ne le fait

72 seulement des 204 pays ou zones étudiés sont en mesure de fournir les chiffres ventilés par sexe et par âge de manière fréquente, c'est-à-dire pour au moins cinq des neuf années

### Population sans emploi

Les pays sont un peu moins nombreux, 115 sur 204, à fournir les statistiques sur le chômage total qu'à communiquer les chiffres concernant leur population économiquement active. Ces 115 pays regroupent 66 % de la population mondiale, proportion supérieure à celle des 127 pays qui communiquent des données sur leur population économiquement active. La principale raison de cette situation est que l'Inde, dans laquelle vit 17 % de la population mondiale, indique les chiffres de la population sans emploi, mais non pas ceux de la population économiquement active totale. Sur les 115 pays ou zones qui fournissent des chiffres sur le chômage total, tous sauf un les ventilent par sexe mais ils sont nettement moins nombreux, 96, à les décomposer par sexe et âge (graphique 4.3). Là encore, les pays dénombrés sont seulement ceux qui fournissent des données provenant d'enquêtes ou de recensements<sup>10</sup>.

Graphique 4.3

Nombre de pays ou de zones ayant indiqué les chiffres de leur population sans emploi au moins une fois, à partir d'enquêtes ou de recensements, 1995-2003

Total de pays ou de zones	204
<b>Population sans emploi</b>	
Total	115
Par sexe	114
Par sexe et par âge	96
Par sexe, par âge et par niveau d'éducation	87

Source : Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (mars 2005).

En tout, 87 pays ont communiqué des données sur le chômage par sexe et niveau d'études au moins une fois pour les neuf années allant de 1995 à 2003. Ces pays devraient décomposer davantage leurs chiffres pour pouvoir suivre les efforts déployés afin d'élaborer et de mettre en place des stratégies visant à fournir un travail décent et productif à leur population jeune, comme le prévoient les objectifs du Millénaire pour le développement.

La communication des chiffres concernant la population sans emploi varie considérablement d'une région géographique à une autre. Les régions se comportent à ce sujet plus ou moins comme dans le cas de la population économiquement active.

Pour définir des politiques en connaissance de cause, il est indispensable de disposer de chiffres à jour, fournis régulièrement, au sujet de la population sans emploi. Or, 72 seulement des 204 pays ou zones étudiés sont en mesure de les fournir, ventilés par sexe



et âge de manière fréquente, c'est-à-dire pour au moins cinq des neuf années (tableau 4.A). Ils sont donc un peu plus nombreux que ceux (59 pays) qui fournissent les chiffres de leur population économiquement active, ce qui semblerait indiquer que les gouvernements tiennent à produire et diffuser les statistiques du chômage de manière régulière.

La capacité des pays à fournir fréquemment des données sur la population sans emploi par sexe et par âge varie selon les régions géographiques. En Afrique, seul deux pays, l'Égypte et le Maroc, le font fréquemment. En Océanie, aucun pays, si ce n'est l'Australie et la Nouvelle-Zélande, n'a pu le faire fréquemment. Quatorze des 50 pays que compte l'Asie ont indiqué les chiffres du chômage par sexe et âge fréquemment mais les pays les plus peuplés (Chine, Inde et Indonésie) ne figurent pas parmi eux. Néanmoins, dans chacune des trois régions restantes (Europe, Amérique du Nord et Amérique du Sud) plus de la moitié des pays ont fourni ces chiffres fréquemment et c'est dans ces pays que vit plus de 90 % de la population de chaque région (tableaux 4.A et 4.B).

L'évaluation du sous-emploi étant particulièrement utile pour mieux connaître la situation des femmes en matière d'emploi, le Programme d'action de Beijing reconnaît qu'il faut améliorer les moyens pour cela<sup>11</sup>. Certes plus de 50 pays dans le monde inscrivent des questions concernant le sous-emploi par rapport au temps dans leurs enquêtes sur la population active mais les chiffres du sous-emploi ne sont toujours pas recueillis ni diffusés systématiquement au niveau international.

## Population ayant un emploi

### Distribution de l'emploi

Le Programme d'action de Beijing appelle à éliminer la ségrégation dans le travail<sup>12</sup>. Les femmes commencent lentement à exercer des activités qui étaient traditionnellement réservées par les hommes mais beaucoup d'emploi restent encore nettement le domaine de l'un ou l'autre sexe. Les informations sur la distribution de la population ayant un emploi par sexe et catégorie d'emploi servent souvent à étudier la ségrégation entre hommes et femmes dans l'emploi. Ces informations sont généralement recueillies à l'occasion d'enquêtes sur la population active et de recensements de population.

Sur la distribution de l'emploi, on dispose dans le monde entier de beaucoup moins d'informations que sur le nombre de personnes économiquement actives. Cent huit des 204 pays ou zones analysés dans le présent rapport ont fourni des statistiques sur la population active par grand groupe professionnel (voir encadré 4.2) au moins une fois pour la période 1995-

2003. Parmi eux, 105 ont pu décomposer ces chiffres par sexe et, sur ceux qui l'ont fait, 68 ont communiqué ces chiffres fréquemment (tableau 4.A).

La communication des chiffres de l'emploi selon les régions ressemble beaucoup à celle que l'on a observée au sujet de la population active : plus de la moitié des pays d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Europe ont donné les chiffres de leur population active par catégorie d'emploi et sexe au moins une fois et les pays d'Afrique et d'Océanie ont été moins nombreux à le faire (graphique 4.4). La proportion de la population d'Asie ainsi prise en compte par les pays de cette région n'atteint cependant que 25 % car les trois pays les plus peuplés n'ont pas fourni de chiffre. En Afrique, seulement neuf pays, où vivent 23 % de la population de la région, ont donné des statistiques sur la population ayant un emploi par sexe et catégorie d'emploi. Sur ces pays, un seul (l'Égypte) a pu le faire fréquemment. En Océanie, seules l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont donné fréquemment les chiffres de l'emploi décomposés par sexe. Les seules

Plus de la moitié des pays d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Europe ont donné les chiffres de leur population active par catégorie d'emploi et sexe au moins une fois et les pays d'Afrique et d'Océanie ont été moins nombreux à le faire

Quatorze des 50 pays que compte l'Asie ont indiqué les chiffres du chômage par sexe et par âge fréquemment mais les pays les plus peuplés (Chine, Inde et Indonésie) ne figurent pas parmi eux

### Encadré 4.2

#### Principales catégories professionnelles

La Classification internationale type des professions, 1988 (CITP-88) classe les emplois en 10 grands groupes :

1. Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise
2. Professions intellectuelles et scientifiques
3. Professions intermédiaires
4. Employés de type administratif
5. Professionnels des services et vendeurs de magasin et de marché
6. Travailleurs agricoles qualifiés et travailleurs des pêcheries
7. Artisans et travailleurs assimilés
8. Opérateurs et assembleurs d'installations fixes et de machines
9. Manœuvres
10. Membres des forces armées

Une classification antérieure, la Classification internationale type des professions, qui date de 1968 (CITP-1968) est encore employée dans beaucoup de pays et classe les emplois dans les catégories suivantes :

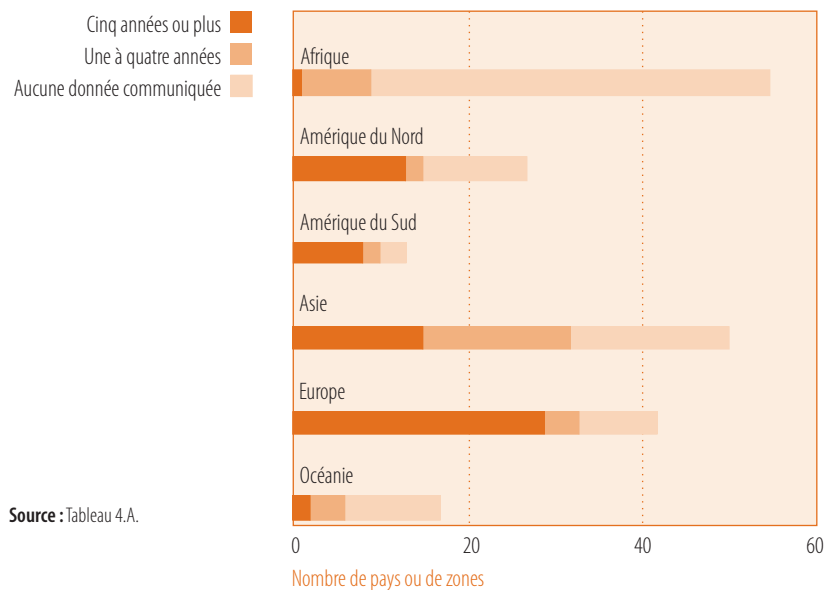
- 0/1. Personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées
2. Directeurs et cadres administratifs supérieurs
3. Personnel administratif et travailleurs assimilés
4. Personnel commercial et vendeurs
5. Travailleurs spécialisés dans les pêcheries
6. Agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs et chasseurs
- 7/8/9. Ouvriers et manœuvres non agricoles et conducteurs d'engins de transport membres des forces armées

Source : *Annuaire des statistiques du travail*, 2004 (Genève, Bureau international du travail, 2004).

régions dont la majorité des pays peuvent fournir de tels chiffres fréquemment sont l'Europe et l'Amérique du Sud.

#### Graphique 4.4

**Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué des chiffres de la population ayant un emploi, par sexe et principale catégorie d'emploi, par nombre d'années pour lesquelles des chiffres ont été fournis au cours de la période 1995-2003**



Source : Tableau 4.A.

À peine plus de la moitié des pays ont communiqué les données en les ventilant par sexe et situation dans l'emploi

Les chiffres précédents concernant les personnes ayant un emploi, par catégorie d'emploi, correspondent soit aux 10 grandes catégories d'emploi de la Classification internationale type des professions de 1988, soit aux 8 grandes catégories d'emploi de la classification plus ancienne, CITP-1968 (voir encadré 4.2). Ces données donnent une idée de la présence des femmes dans chaque grand groupe. À partir de ces chiffres, on peut examiner dans quelle mesure les femmes exercent des emplois auxquels sont associés des pouvoirs, une influence et des décisions, en examinant combien elles sont dans le principal groupe des législateurs, hauts fonctionnaires et directeurs<sup>13</sup>. Ce groupe étant cependant très vaste, les chiffres ne font pas apparaître les différences détaillées d'emploi entre les femmes et les hommes. Les femmes, par exemple, peuvent exercer un emploi à des niveaux inférieurs à ceux des hommes, à l'intérieur de la même grande catégorie. Un examen approfondi de la ségrégation dans l'emploi entre les sexes nécessite un degré de détail supérieur à celui qu'indique la classification en principaux groupes.

De tels chiffres détaillés par sexe et emploi ont été fournis par un certain nombre de pays à partir des résultats de recensements et d'enquêtes et communiqués à l'Organisation internationale du Travail, qui

les a inclus dans sa base de données SEGREGAT<sup>14</sup>. Pour la période 1995-2003, des données détaillées ont été fournies par 54 pays ou zones, dont 8 ont donné des chiffres correspondant à plusieurs années pour 62 catégories de données concernant les emplois en tout. La région qui a fourni le plus grand nombre de données est l'Europe (30 pays ou zones), mais toutes les autres en ont aussi communiquées (en Asie, 10 pays ou zones; en Afrique, 5; en Amérique du Nord, 4; en Amérique du Sud, 3; et en Océanie, 2). Parmi les 62 groupes de données communiquées, 43 regroupent de 100 à 499 emplois et 3 plus de 500 (fournies par le Canada et Maurice à partir de leurs recensements de population respectivement en 1996 et 2000, et par les États-Unis à partir de leur enquête de 2000 sur la population active). Ces séries de données renseignent abondamment sur la ségrégation entre hommes et femmes dans l'emploi.

#### Distribution par situation dans l'emploi

Dans les pays ou zones qui comptent une vaste population agricole, beaucoup de femmes, surtout dans les campagnes, travaillent pour le compte de leur famille sans être rémunérées le plus souvent. Les travailleurs indépendants sont aussi souvent des femmes dans les pays ou zones où le secteur non structuré occupe une place importante dans l'économie. On obtient ce type d'information lorsque les statistiques sur le nombre de personnes exerçant un emploi fourni par les enquêtes sur la population active ou les recensements de population sont décomposées par sexe et situation dans l'emploi (voir encadré 4.3). Néanmoins, au cours de la période 1995-2003, à peine plus de la moitié des pays ou zones du monde (104 sur 204) ont fourni des chiffres sur le sexe et la situation dans l'emploi pour une année quelconque au système statistique international et ils n'ont été que 64, c'est-à-dire beaucoup moins, à fournir de tels chiffres pour au moins cinq années au cours de cette période de neuf ans.

Les régions géographiques ont fourni des données plus ou moins de la même manière que pour les chiffres de l'emploi présentés dans le graphique 4.4. En Afrique, les pays ont été particulièrement peu nombreux (13 sur 55) à fournir des chiffres décomposés par sexe au moins une fois au cours de la période et un seul d'entre eux (l'Égypte) a pu en communiquer pour au moins cinq ans (tableau 4.A).

Pour repérer des signes d'inégalité d'entre les sexes, une catégorie de situation que l'on examine souvent dans la classification des emplois est celle des employeurs qui sert parfois à montrer que les femmes ont moins de chances que les hommes de devenir employeurs. En fait, on peut constater au tableau A10 de l'annexe qu'il n'existe pas de pays dans lequel la pro-

## Encadré 4.3

## Situation dans la profession

L'emploi, tel qu'il a été défini par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail (1982) comprend deux grandes catégories : **l'emploi rémunéré et l'emploi indépendant.**

L'emploi rémunéré est l'emploi des personnes qui, pendant la période de référence, soit : a) avaient un travail, c'est-à-dire effectuaient un travail en échange d'une rémunération ou d'un salaire, en espèces ou en nature; soit b) avaient un poste mais non pas un travail, c'est-à-dire, ayant déjà travaillé à leur poste actuel temporairement, ne travaillaient pas et étaient officiellement liées à ce poste.

L'**emploi indépendant** est exercé par des personnes qui, pendant la période de référence soit : a) ont un travail, c'est-à-dire accomplissent un travail pour en tirer un profit ou un gain familial, en espèces ou en nature; soit b) font partie d'une entreprise mais ne sont pas au travail, c'est-à-dire font partie d'une entreprise qui peut être industrielle ou commerciale, une exploitation agricole ou une société de services mais temporairement ne sont pas au travail pour une raison donnée.

La Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP) adoptée en 1993 classe les emplois en fonction du type de contrat d'emploi explicite ou implicite que la personne employée a avec d'autres personnes ou organismes. Les critères utilisés pour définir les différents groupes de la classification sont la nature du risque économique encouru et la nature des pouvoirs qu'exerce ou exercera le titulaire du poste sur des établissements et sur d'autres travailleurs. Il existe cinq grands groupes : les salariés, les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de production et les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale.

Les **salariés** sont les travailleurs qui occupent un emploi dans le cadre de contrats d'emploi explicites ou implicites qui leur apporte une rému-

nération de base ne dépendant pas directement des gains de l'unité pour laquelle ils travaillent. En général, les salariés reçoivent une rémunération et un salaire mais peuvent aussi être payés à la commission sur les ventes, à la pièce, recevoir des primes ou des paiements en nature, sous forme par exemple de nourriture, de logement ou de formation.

Les **employeurs** sont ceux qui, travaillant pour leur propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupent le type d'emploi défini comme emploi indépendant et ont engagé une ou plusieurs personnes sur une base continue pour travailler dans leur entreprise comme salariés.

Les **personnes travaillant pour leur propre compte** sont ceux qui, travaillant pour leur propre compte, ou avec un ou plusieurs associés, exercent un emploi indépendant et n'ont pas engagé de salarié sur une base continue.

Les **membres de coopératives de production** sont ceux qui travaillent pour leur propre compte dans une coopérative produisant des biens et des services dont tous les membres participent sur un pied d'égalité avec d'autres membres à toutes les décisions concernant la production, les ventes, les investissements et la distribution des produits.

Les **travailleurs familiaux** collaborant à l'entreprise familiale (dans la classification précédente, les travailleurs familiaux non rémunérés) sont ceux qui, travaillant pour leur propre compte dans un établissement orienté sur le marché et dirigé par un parent vivant sous le même toit, ne peuvent pas être considérés comme associés parce que leur degré de participation à la direction de l'établissement n'est pas à un niveau comparable à celui de la personne qui le dirige.

Source : *Annuaire des statistiques du travail, 2004* (Genève, Bureau internationale du Travail, 2004).

portion des femmes ayant un emploi et qui sont employeurs soit supérieure à celle des hommes ayant un emploi et eux-mêmes employeurs.

Bien que 104 pays ou zones aient fourni des statistiques sur la population ayant un emploi décomposées par sexe et statut, il y en a certains qui regroupent certaines catégories à deux ou plus de deux. C'est ainsi que 11 pays comptabilisent ensemble les employeurs et les travailleurs indépendants, ce qui ne permet pas d'analyser séparément ces deux catégories de travailleurs dans leur cas. D'autres encore opèrent d'autres regroupements et certains pays ne fournissent pas de chiffres pour toutes les catégories. Il en résulte que le nombre de pays ou de zones communiquant des données ventilées par sexe (pour une année au moins) n'est que de 82 dans le cas des travailleurs indépendants, de 92 pour les employeurs, de 97 pour les personnes qui travaillent avec leur famille et de 102 pour les salariés.

Les salariés (c'est-à-dire les personnes qui ont un emploi rémunéré), femmes ou hommes, représentent la majorité des travailleurs dans la plupart des pays du monde (voir annexe, tableau A10). Aussi bien pour les femmes que pour les hommes, il vaut généralement mieux avoir un emploi rémunéré qu'exercer un travail non rémunéré ou un travail en compte propre, à condi-

tion que les conditions de travail soient décentes<sup>15</sup>. Pour atteindre l'objectif 3 des objectifs du Millénaire pour le développement (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) l'un des indicateurs est « le pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole »<sup>16</sup>. Le pourcentage de femmes salariées mesure le degré d'intégration des femmes dans l'économie monétaire. Le pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole mesure le degré d'ouverture aux femmes des marchés du travail dans le secteur industriel et celui des services et permet de voir si les possibilités d'emploi dans ces secteurs sont les mêmes pour les femmes et pour les hommes.

Pour calculer cet indicateur, il faut connaître le nombre de femmes et d'hommes salariés dans le secteur non agricole<sup>17</sup>. Les chiffres nécessaires peuvent être extraits des enquêtes sur la population active ou des enquêtes concernant la main-d'œuvre effective auprès des établissements, lorsqu'elles existent, parce que généralement, elles ont lieu plus fréquemment que les recensements et que leurs résultats sont publiés plus rapidement. Néanmoins, d'après la banque de données de l'Organisation internationale du Travail, il apparaît que peu de pays ou zones sont en mesure de fournir les données nécessaires pour calculer ces indicateurs à par-

Le pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole mesure le degré d'ouverture aux femmes des marchés du travail dans le secteur industriel et celui des services

tir de ces sources. Pour la période 1995-2003, 84 pays ou zones seulement sur 204 dans le monde ont fourni des chiffres sur l'emploi salarié par grand groupe d'activités pour au moins une année et 74 seulement ont communiqué leurs chiffres décomposés par sexe (graphique 4.5). Ils ont été encore moins nombreux (61) à ventiler les chiffres par sexe pour au moins cinq des neuf années étudiées.

#### Graphique 4.5

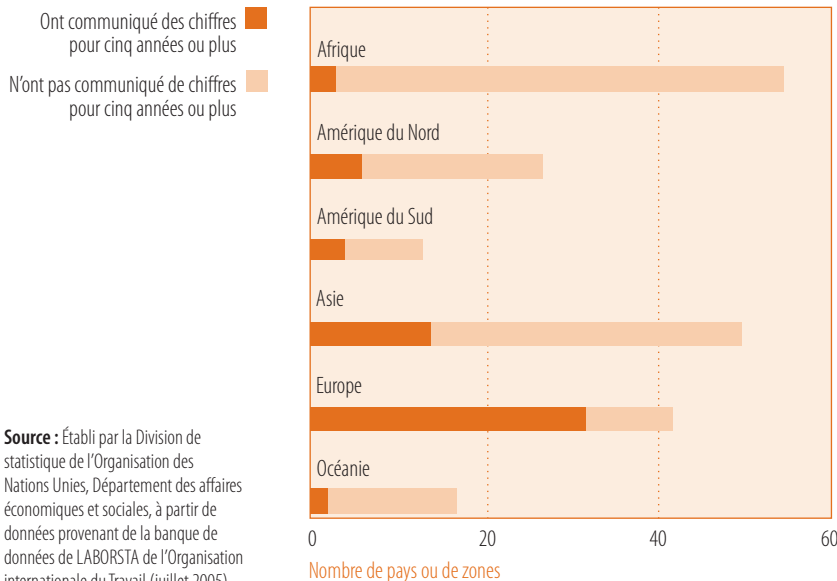
**Nombre de pays ou de zones qui ont fourni des chiffres sur l'emploi salarié extraits d'enquêtes concernant l'emploi auprès des établissements ou d'enquêtes sur la population active, 1995-2003**

	Au moins une fois	Pour au moins cinq années
<b>Total de pays ou de zones</b>	<b>204</b>	<b>204</b>
<b>Emploi salarié</b>		
Par grand groupe d'activités	84	69
Par grand groupe d'activités et par sexe	74	61

**Source :** Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de données provenant de la banque de données de LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (juillet 2005).

#### Graphique 4.6

**Nombre de pays ou de zones ayant communiqué les chiffres de l'emploi salarié par sexe et grands groupes d'activités,**



**Source :** Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de données provenant de la banque de données de LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (juillet 2005).

**provenant d'enquêtes concernant l'emploi auprès des établissements ou d'enquêtes sur la population active, pour au moins cinq années au cours de la période 1995-2003**

Les 61 pays ou zones qui communiquent fréquemment le nombre de salariés par sexe et par grands

groupes d'activités sont inégalement répartis entre les régions géographiques. Les trois quarts de tous les pays européens (32 sur 42) peuvent fournir de telles données fréquemment mais ils sont moins d'un tiers en Asie et en Amérique du Sud et près d'un quart en Amérique du Nord (graphique 4.6) à pouvoir le faire. En Afrique, trois pays seulement et, en Océanie, deux, communiquent ces chiffres fréquemment.

#### Statistiques concernant les salaires

Les femmes salariées n'ont toujours pas obtenu que leurs salaires soient égaux à ceux des hommes. Dans la plupart des régions du monde, on continue à se demander comment supprimer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes. Pour voir si cet écart se ressert, et comment, il est nécessaire de disposer de statistiques sur ce que gagnent les femmes et les hommes.

La plupart des statistiques concernant les salaires (rémunérations moyennes ou taux de salaires) sont fournies par les chiffres des états de salaire recueillis principalement lors des recensements ou des enquêtes auprès des établissements. Au cours de la période 1995-2003, en tout 51 pays ou zones ont communiqué des données à ce sujet par grand groupe d'activités, en les extrayant d'enquêtes auprès des établissements concernant la main-d'œuvre et 23 l'ont fait à partir des résultats des recensements d'établissement concernant la main-d'œuvre. D'autres pays, moins nombreux, ont utilisé les résultats des enquêtes sur la population active, les dossiers d'assurances ou les dossiers administratifs. Sauf pour les enquêtes sur la population active, les salaires ne sont généralement pas décomposés par sexe et tout au plus la moitié des pays qui ont communiqué les chiffres les ont aussi ventilés (graphique 4.7).

Les chiffres des salaires provenant de sources différentes ne sont pas toujours comparables car les catégories de travailleurs recensés ne sont pas toutes les mêmes, les heures supplémentaires ne sont pas toujours comptabilisées, non plus que les paiements d'incitations ou de primes, les paiements en nature et indemnités, et l'unité de temps n'est pas uniforme (heure, jour, semaine ou mois). En outre, dans certaines sources, c'est le salaire moyen qui est comptabilisé alors que dans d'autres, c'est le taux de salaire. Au niveau international, les comparaisons sont encore plus difficiles puisqu'il existe des différences entre les pays au sujet du critère de taille retenu pour les enquêtes ou le recensement des établissements. Les salaires moyens des femmes par rapport aux salaires masculins ne sont pas non plus facilement comparables parce que la proportion de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée et de travailleurs à plein temps ou à temps partiel n'est pas la même dans les deux groupes.

Graphique 4.7

**Nombre de pays ou zones qui ont communiqué des chiffres concernant les salaires par grands groupes d'activités et nombre et pourcentage de pays ou zones qui ont communiqué des chiffres décomposés par sexe, par source de données, pour la période 1995-2003**

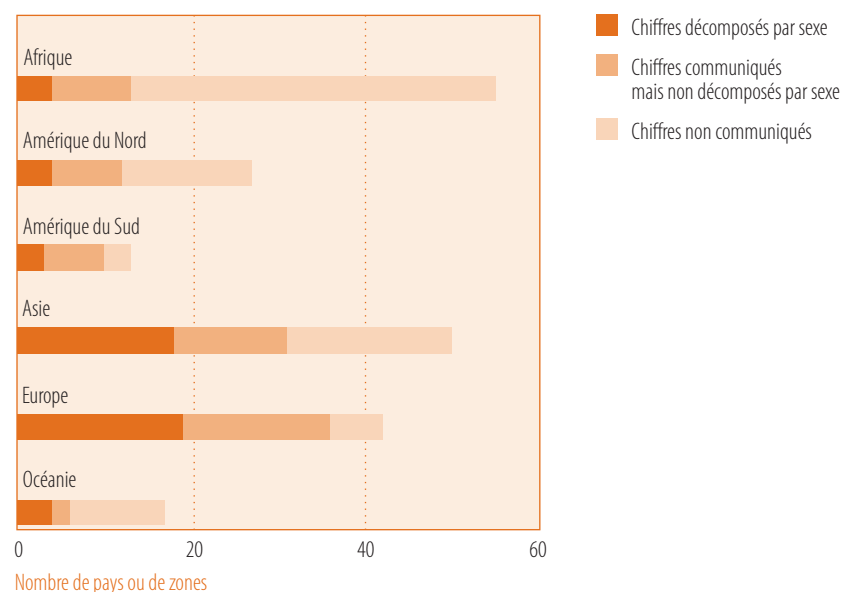
Source	Nombre de pays ou zones ayant communiqué des chiffres	Nombre de pays ou zones les ayant décomposés par sexe	Pourcentage de ceux qui les ont décomposé par sexe
Enquête sur les établissements concernant la main-d'œuvre	51	27	53
Recensement des établissements concernant la main-d'œuvre	23	8	35
Enquête sur la population active	14	13	93
Dossiers d'assurance	8	3	38
Chiffres communiqués par l'administration	7	3	43
Divers	11	3	28

**Source :** Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de données provenant de la banque de données de LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (juillet 2005).

**Note :** Certains pays ou zones communiquent des chiffres provenant de plus d'une source et les mêmes éléments peuvent être comptabilisés plusieurs fois.

Graphique 4.8

**Nombre de pays ou de zones ayant communiqué des chiffres sur les salaires par grands groupes d'activités industrielles au moins une fois au cours de la période 1995-2003**



**Source :** Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales à partir des données de la banque de données LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (mars 2005).

En tout, 108 pays ou zones ont fourni des chiffres sur les salaires par grand groupe d'activités industrielles, provenant d'une source ou d'une autre pour la période 1995-2003. Néanmoins, 52 seulement de ces pays ont décomposé leurs chiffres par sexe. Les pays d'Europe et d'Asie ont fourni ensemble près des trois quarts des chiffres (graphique 4.8).

### Emploi dans le secteur non structuré<sup>18</sup>

Le secteur non structuré représente une composante importante de l'économie et du marché de l'emploi dans beaucoup de pays, notamment les pays en développement et les pays en transition. Dans certains pays

d'Afrique subsaharienne, d'Asie et d'Amérique latine, les femmes trouvent davantage d'emplois dans le secteur non structuré que dans le secteur structuré. Les activités des femmes fondées sur la collaboration, l'effort personnel et la tradition, ainsi que les entreprises du secteur non structuré constituent une précieuse ressource économique<sup>19</sup>.

Depuis qu'en 1993 a été adoptée une définition internationale du secteur non structuré ou informel, qui s'étend aux entreprises de ce secteur (voir encadré 4.4), beaucoup de pays en développement et pays en transition établissent des statistiques de l'emploi dans ce secteur (certains pays le faisaient avant l'adoption de cette

définition)<sup>20</sup>. Néanmoins, il s'agit d'une notion relativement nouvelle dans les statistiques officielles et elle n'est toujours pas utilisée régulièrement pour recueillir des données dans la plupart des pays. Il est difficile de recueillir des informations exactes et complètes sur le secteur non structuré parce qu'il regroupe des activités très diverses, des structures d'organisation informelles de même que divers modes d'activité. Généralement, on fait appel à diverses sources au niveau national pour établir des statistiques sur ce secteur. Ces sources sont le plus généralement des enquêtes sur la population active, des enquêtes spéciales sur le secteur non structuré qui font appel à une approche mixte concernant les ménages et les entreprises ainsi que des recensements et enquêtes auprès des établissements.

Une soixantaine de pays ou zones ont produit des statistiques de *l'emploi dans le secteur non structuré* depuis 1995, mais nombre d'entre eux n'appliquent

toujours pas les critères de l'organisation juridique de l'entreprise. C'est ainsi que 28 pays en tout ont fourni des chiffres sur l'emploi dans le secteur non structuré en appliquant des définitions qui leur sont propres et 8 pays<sup>21</sup> (y compris, 6 pays parmi les 28 susmentionnés) ont pu le faire en appliquant une définition harmonisée<sup>22</sup>. Dix-huit autres ont communiqué des données concernant *l'emploi dans les petites entreprises et micro-entreprises* sur la base de définitions nationales et 14<sup>23</sup> (y compris certains des 18 qui appliquent des définitions nationales) ont pu le faire à partir d'une définition harmonisée<sup>24</sup>. Dix autres pays ont eu recours à d'autres notions, très proches, par exemple l'activité économique des ménages ou l'emploi non comptabilisé<sup>25</sup>.

Suivant la définition de l'emploi dans le secteur non structuré adoptée en 1993, la plupart des pays n'ont pas inclus dans leurs chiffres les producteurs de biens

Une soixantaine de pays ou de zones ont produit des statistiques de l'emploi dans le secteur non structuré depuis 1995

#### Encadré 4.4

##### Emploi dans le secteur informel

En 1993, la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail a adopté une définition statistique internationale du secteur informel et un lien a été établi entre elle et le Système de comptabilité nationale (SCN) 1993. La population occupée dans le secteur informel ou secteur non structuré a été définie comme comprenant toutes les personnes qui, pendant une période de référence donnée, étaient pourvues d'un emploi dans au moins une unité du secteur informel, indépendamment de leur situation dans la profession et du fait que cet emploi constitue leur activité principale ou secondaire<sup>a</sup>. Les entreprises du secteur informel ou non structuré ont été définies par la quinzième Conférence comme un secteur subsidiaire du secteur institutionnel « ménages » selon le SCN sur la base des critères suivants :

- Il s'agit d'entreprises appartenant à des personnes individuellement ou des ménages, seules ou en association avec d'autres, qui ne sont pas constituées en entités juridiques distinctes indépendamment de leurs propriétaires et qui ne tiennent pas un ensemble complet de comptes permettant de distinguer clairement les activités de production des entreprises des autres activités du ou des propriétaires;
- Au moins une partie des biens ou services produits sont destinés à la vente ou au troc;
- Le nombre de personnes employées dans ces entreprises se situe en deçà d'un certain seuil qui doit être déterminé conformément à la situation du pays<sup>b</sup>, et/ou ces entreprises ne sont pas constituées conformément à des règles particulières de la législation nationale et/ou leurs salariés, le cas échéant, ne sont pas déclarés;
- Elles exercent des activités non agricoles, y compris des activités non agricoles secondaires d'entreprises dans le secteur agricole.

Cette définition, qui repose sur l'entreprise, du secteur informel ou non structuré ne permet pas et n'a pas pour objet de saisir toutes les formes d'emploi informel. Le groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel, ainsi que d'autres spécialistes recommandent donc de la compléter par une définition plus large, sur la base de l'emploi et par la mesure de l'emploi informel. C'est ce qui a conduit la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, qui s'est tenue

en 2003, à adopter une définition statistique de l'emploi informel qui complète la résolution précédente en incluant aussi l'emploi informel en dehors du secteur informel :

- Les personnes exerçant un emploi informel<sup>c</sup> dans des entreprises du secteur structuré ou employées par des ménages en qualité de gens de maison;
- Les personnes qui travaillent pour des entreprises de leur famille dans le secteur structuré;
- Les personnes qui travaillent pour leur propre compte à la production de biens destinés exclusivement à leur usage final propre par leur ménage (par exemple, agriculture de subsistance, construction par eux de leur propre logement), s'ils sont considérés comme employés selon la définition de l'emploi adoptée par la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail.

Source : Sur la base de documentation fournie par le Bureau international du Travail.

<sup>a</sup> « Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel » adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail, janvier 1993, dans « Recommandations internationales en vigueur et directives sur les statistiques du travail », édition de 2000 (OIT, Genève, 2000).

<sup>b</sup> À sa troisième réunion, le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel a recommandé que, pour la communication de données au niveau international, le critère de taille soit moins de cinq salariés (Groupe d'experts sur les Statistiques du secteur non structuré, Rapport de la troisième réunion, New Delhi, 17-19 mai 1999). Le Groupe de Delhi a été créé en 1997 en tant que cadre international chargé d'échanger des données d'expérience en matière de mesure du secteur informel de l'économie, de recueillir des éléments sur les méthodes de collecte de données et de recommander des mesures pour améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques relatives à ce secteur.

<sup>c</sup> Les salariés sont considérés comme ayant un emploi informel si la relation de travail est, en droit ou en fait, non soumise à la réglementation nationale du travail, à l'imposition du revenu ni à la protection sociale ni ne donne droit à certains avantages, comme le respect d'un préavis en cas de licenciement, le paiement d'une indemnité de départ ou le droit à un congé annuel ou un congé de maladie rémunéré [Rapport de la dix-septième Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 24 novembre-3 décembre 2003 (Genève, Bureau international du Travail, 2003)].

Graphique 4.9

## Pays ou zones qui ont effectué une enquête sur le budget-temps au moins une fois depuis 1995

Afrique	7	Afrique du Sud, Bénin, Gambie, Madagascar, Maroc, Nigéria, Tchad
Amérique du Nord	8	Canada, Cuba, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, République dominicaine
Amérique du Sud	3	Brésil, Chili, Équateur
Asie	18	Arménie, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Népal, Oman, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Territoire palestinien occupé, Thaïlande, Turquie, Viet Nam
Europe	29	Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse
Océanie	2	Australie, Nouvelle-Zélande

Sources : *Les femmes dans le monde, 2000 : des chiffres et des idées* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.XVII.14) et information fournie par les services statistiques des commissions régionales des Nations Unies.

destinés exclusivement à l'usage final propre des ménages dans leurs statistiques du secteur non structuré. De nombreux pays excluent aussi les employés de maison des ménages. Dans ces deux domaines d'activités, les femmes sont majoritaires.

Étant donné qu'une définition fondée sur l'entreprise ne tiendrait pas compte de toutes les formes d'emploi non structuré, on a conçu un deuxième élément qui repose sur les relations de travail. Ceci a conduit à adopter en 2003 une définition statistique de l'emploi non structuré ou informel (voir encadré 4.4). Étant donné qu'il s'agit d'une notion statistique tout à fait nouvelle, la collecte de chiffres sur l'emploi non structuré commence tout juste au niveau national et au niveau international.

### Travail non rémunéré et statistiques concernant les budgets-temps

Le Programme d'action de Beijing appelle les organismes nationaux et internationaux qui s'occupent de statistique à concevoir des outils statistiques permettant d'évaluer et de faire ressortir toute l'ampleur du travail des femmes et de leur contribution à l'économie nationale, y compris dans les secteurs non rémunérés<sup>26</sup>. L'utilité des études consacrées aux budgets-temps pour analyser le travail rémunéré et le travail non rémunéré a été examinée dans des éditions précédentes de *Femmes dans le monde*<sup>27</sup>. Ces études mesurent la façon dont les gens passent leur temps au cours de la journée par la saisie des activités productives à la maison et à l'extérieur. Elles offrent donc un point de départ pour mieux saisir le travail rémunéré et le travail non rémunéré des femmes et des hommes.

Les études sur le budget-temps ont été faites en premier dans des pays développés. Dans les pays en développement, les quelques études antérieures à 1995 étaient principalement des études de cas consacrées soit à une localité soit à un petit nombre de localités

et ne s'étendaient pas aux 24 heures de la journée. Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, toutefois, un certain nombre de pays en développement ont effectué des études de ce type à l'échelon national pour mieux mesurer le travail non rémunéré des femmes et celui des hommes.

Depuis 1995, en tout sept pays d'Afrique et 18 pays d'Asie ont effectué au moins une fois une enquête sur le budget-temps de même que huit pays d'Amérique du Nord, trois d'Amérique du Sud et deux d'Océanie (graphique 4.9). En Europe, au moins 29 pays ont fait une telle étude, et certains en ont fait plusieurs. Dans l'ensemble du monde, au moins 67 pays ou zones ont effectué une étude de ce type au cours de la période 1995-2004.

À la suite de la recommandation formulée par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Division de statistique des Nations Unies a conçu à titre d'essai une nomenclature internationale des activités aux fins de statistiques sur les budgets-temps<sup>28</sup>. Afin d'aider les pays qui ont l'intention d'effectuer des enquêtes sur le budget-temps à mesurer le travail rémunéré et celui qui ne l'est pas, l'Organisation des Nations Unies a aussi publié un guide concernant la production de statistiques sur le budget-temps<sup>29</sup>.

### Progrès en statistiques 1975-2003

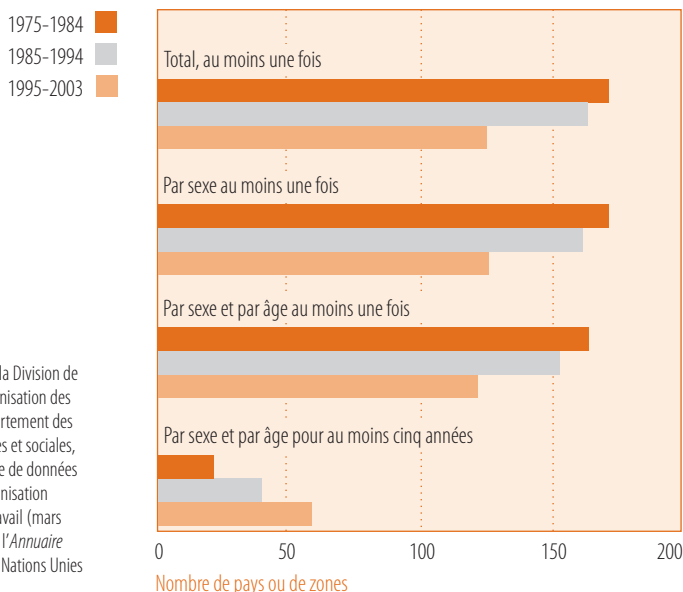
#### Population active

Au cours de la période 1975-1984, les pays ont déjà communiqué de manière générale les statistiques de leur population active au système statistique international en les décomposant par sexe. Au cours de cette période, 172 des 204 pays ou zones ont fourni les chiffres de recensements ou d'enquêtes concernant leur population économiquement active au moins une fois et tous l'ont fait aussi en indiquant séparément les chiffres concernant les hommes et les chiffres con-

Au moins 67 pays ou zones ont effectué une étude de ce type au cours de la période 1995-2004

Graphique 4.10

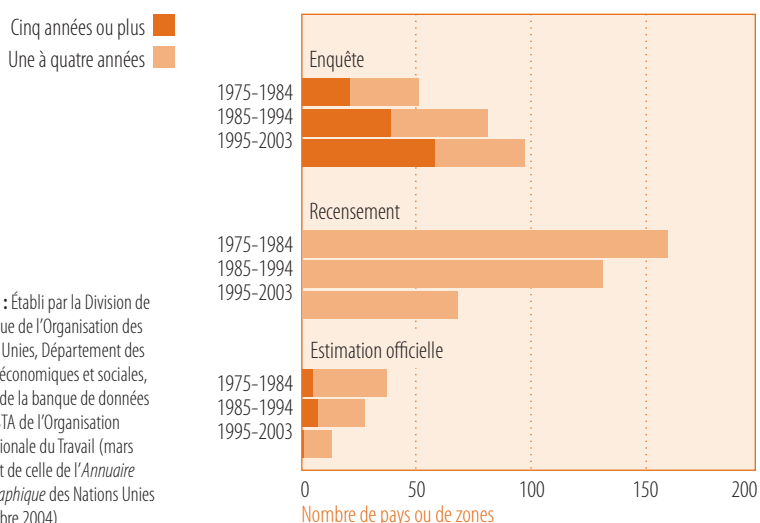
Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué des statistiques sur la population économiquement active provenant de recensements ou d'enquêtes, pour trois périodes



Source : Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (mars 2005) et de celle de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004).

Graphique 4.11

Nombre de pays ou zones qui ont communiqué des statistiques sur leur population économiquement active en les décomposant par sexe et par âge, par source, pour trois périodes



Source : Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (mars 2005) et de celle de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004).

cernant les femmes. Au cours de la décennie suivante (1985-1994), ils ont été un peu moins, 165, à fournir des chiffres et trois ne les ont pas ventilés par sexe. Pour la période la plus récente, les pays qui ont communiqué des données ont été beaucoup moins nombreux (127) et deux d'entre eux n'ont pas établi de distinction pour les hommes et pour les femmes.

Parmi les pays qui ont indiqué leurs chiffres par sexe, un certain nombre ont omis leur composition par classe d'âge, dont sept ont au cours de la première période, huit au cours de la seconde et deux au cours de la troisième (graphique 4.10). Si les pays qui ont communiqué les chiffres au sujet de la période la plus récente (1995-2003) sont beaucoup moins nombreux, c'est en partie parce que cette période regroupe neuf années et non pas 10. En outre, certains des chiffres concernant les dernières années n'existaient pas encore au moment de l'établissement du rapport car le traitement et la diffusion des résultats, particulièrement ceux des recensements de population, prennent du temps.

Pour pouvoir servir à la planification, les statistiques concernant la population active doivent être à jour. Les statistiques du chômage notamment sont très sensibles aux variations de la situation économique et doivent être régulièrement suivies par les pouvoirs publics. Il faut donc déterminer en particulier si la fréquence de la communication des statistiques concernant la population active s'améliore (c'est-à-dire si ces données sont communiquées au moins pour cinq années au cours de la période).

Au cours des trois périodes considérées, le nombre de pays ou de zones qui ont communiqué fréquemment les chiffres de leur population économiquement active par sexe et âge a nettement augmenté. Entre 1975 et 1984, 22 pays seulement avaient pu le faire, mais leur nombre a atteint 40 au cours de la période 1984-1995 et augmenté encore jusqu'à 59 au sujet de la période actuelle (graphique 4.10). Malgré tout, les pays qui communiquent ces données restent peu nombreux, puisqu'ils représentent moins d'un tiers de tous les pays du monde.

Si les pays ou zones communiquent leurs résultats plus fréquemment, c'est en grande partie parce qu'ils ont été plus nombreux à produire des statistiques à partir des enquêtes sur leur population active au cours des deux dernières périodes. Parallèlement, les statistiques fournies au sujet de la population active à partir de recensements ont reculé, et les estimations officielles<sup>30</sup> ont été nettement moins utilisées. Ces modifications apparaissent dans le graphique 4.11.

En tout, 52 pays ou zones ont fourni les résultats d'enquêtes concernant leur population économiquement active au moins une fois au cours de la période 1975-1984. Ils ont été presque deux fois plus nombreux à le faire (98) pour la période 1995-2003 et les chiffres ont été extraits le plus souvent d'enquêtes et non plus de recensements. Dans le même temps, le nombre de pays ou de zones qui ont communiqué les résultats de recensements concernant leur population économiquement active, qui était de 162 au cours de la période 1975-1984, a atteint seulement 69 pour la pé-



riode la plus récente (1995-2003). Le nombre de pays qui ont communiqué des estimations officielles a aussi reculé de manière spectaculaire, de 37 à 13 (il convient de signaler que les pays peuvent fournir des données provenant de plus d'une source).

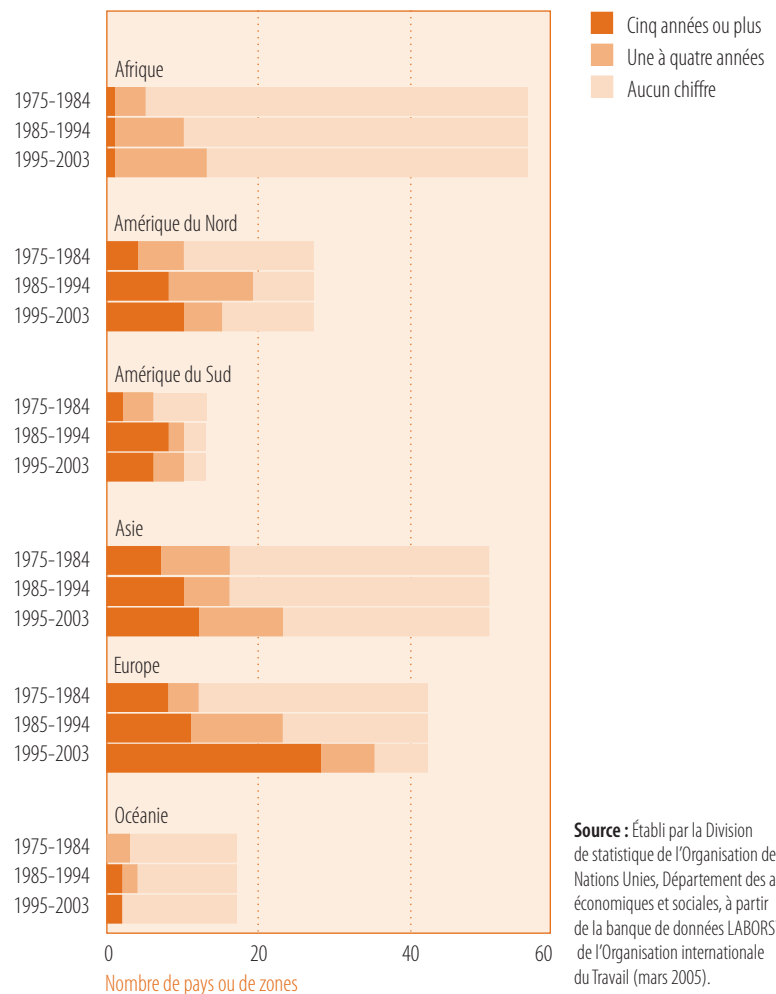
Les enquêtes concernant la population active sont une source très importante de statistiques régulières sur cette population. Malheureusement, malgré les améliorations des dernières années, 59 pays seulement ont pu communiquer des chiffres au sujet de cette population par sexe et âge à partir de telles enquêtes au moins pour cinq des neuf années que compte la période la plus récente.

L'utilisation des enquêtes concernant la population active est loin d'avoir progressé de la même façon dans les différentes régions au cours des 30 dernières années (graphique 4.12). Au cours de trois décennies consécutives, les pays d'Europe qui ont communiqué les chiffres de leur population active par sexe et âge au moins une fois en les extrayant de telles enquêtes ont été de plus en plus nombreux (12 au cours de la première période, 23 au cours de la seconde et 35 lors de la plus récente). Plus de la moitié de l'accroissement est imputable aux pays en transition qui ont commencé à effectuer des enquêtes sur leur population active dans les années 1990 après s'être orientés vers une économie de marché. Un accroissement régulier a été constaté aussi en Afrique, mais les pays concernés sont nettement moins nombreux (cinq au cours de la première période, 10 au cours de la deuxième et 13 pendant la troisième). Aussi bien en Amérique du Nord qu'en Amérique du Sud, le nombre de pays qui ont communiqué les résultats de leurs enquêtes au moins une fois s'est accru au cours de la deuxième période mais non pas au cours de la troisième et, en Asie, l'amélioration a été plus tardive, pendant la troisième période.

Malheureusement, ces améliorations n'ont pas toujours accru la fréquence des communications dont l'amélioration a été très modeste. C'est seulement en Europe qu'un accroissement s'est produit, au cours de la période 1995-2003 pendant laquelle jusqu'à 28 pays sur 42 (comparés à 11 entre 1985 et 1994) ont communiqué fréquemment les chiffres extraits d'enquêtes sur leur population économiquement active, par sexe et âge. En Afrique, aucun pays n'est venu s'ajouter à ceux qui avaient communiqué fréquemment les résultats de leurs enquêtes pendant les deux dernières périodes; à ce jour, l'Égypte est le seul pays de la région qui fournit fréquemment les résultats de ces enquêtes. Des améliorations légères ont été constatées en Asie, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud où le nombre de pays ou de zones capables de fournir fréquemment de tels chiffres s'est accru d'une période sur l'autre, sauf au cours de la dernière en Amérique du

Graphique 4.12

Nombre de pays ou de zones ayant communiqué des chiffres sur leur population active décomposés par sexe et par âge et provenant d'enquêtes, pour trois périodes



Source : Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (mars 2005).

Sud<sup>31</sup>. En Océanie, deux pays seulement, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont fourni fréquemment les résultats de leurs enquêtes, tous deux à partir de la deuxième période.

### Populations sans emploi et populations ayant un emploi

Au sujet de la population sans emploi et de la distribution de la population ayant un emploi par type d'emploi et par situation dans l'emploi, le graphique 4.13 indique les tendances de la communication de données décomposées par sexe ainsi que celles qui concernent la population économiquement active. Comme on l'a déjà vu, le nombre de pays fournissant les chiffres de leur population économiquement active au moins une

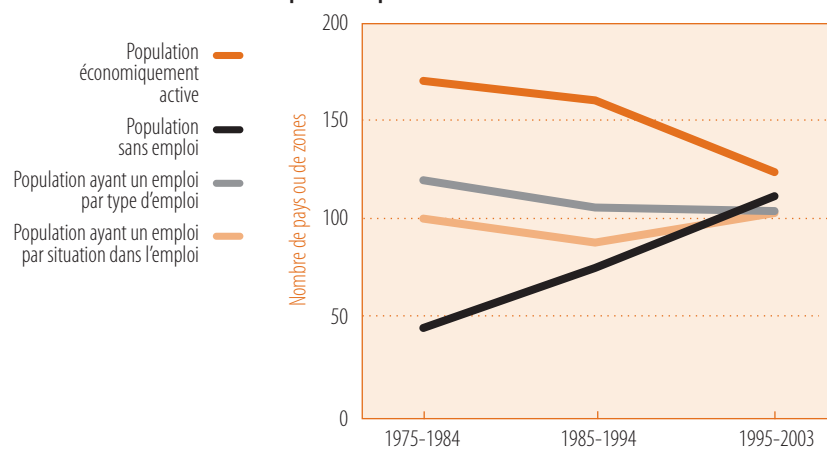
En Europe on a constaté un accroissement régulier du nombre de pays communiquant les chiffres concernant leur population active par sexe et âge, à partir des résultats d'enquêtes

Il y a eu un accroissement sensible du nombre de pays ou zones qui ont communiqué fréquemment les chiffres concernant leur population active par sexe et par âge

fois a fortement diminué au cours de la dernière période. Néanmoins, les chiffres à ce sujet restent plus nombreux que ceux de la population sans emploi ou de la population ayant un emploi par type d'emploi ou par situation dans l'emploi.

Graphique 4.13

Nombre de pays ou de zones qui ont fourni certains chiffres relatifs à leur population active par sexe au moins une fois, sur la base des résultats d'enquêtes ou de recensements, pour trois périodes



Source : Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (mars 2005) et à partir de celle de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004).

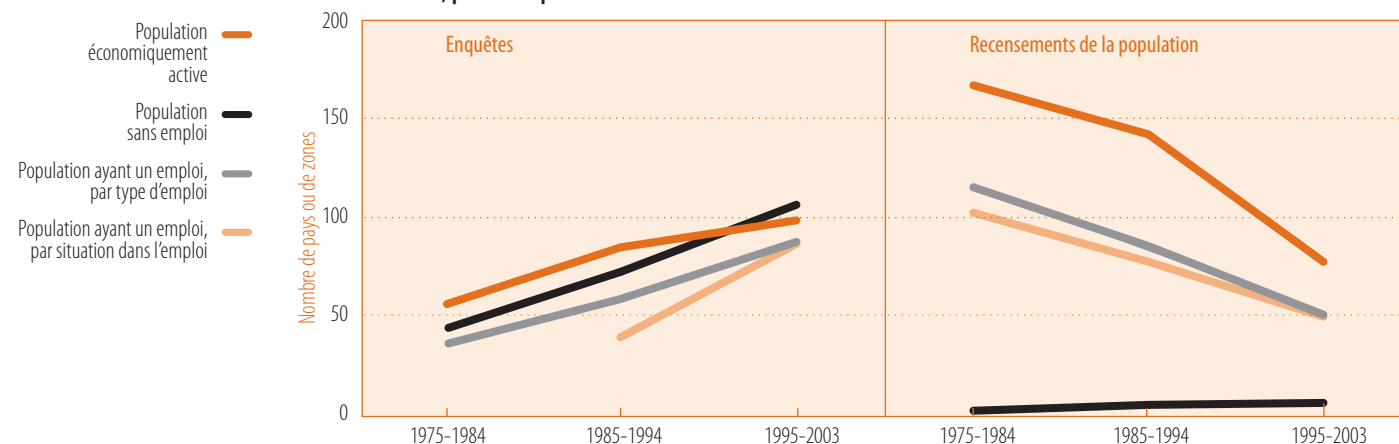
Jusqu'à présent, c'est au sujet du chômage que l'on a constaté la plus forte amélioration. Alors qu'au cours de la période 1975-1984, seulement 45 pays ou zones avaient fourni les chiffres de leur population sans emploi par sexe au moins une fois, ils sont maintenant 114 à le faire. Le nombre de pays qui communiquent les chiffres concernant le type d'emploi des personnes en ayant un, de même que leur situation dans cet emploi, a légèrement reculé entre la première et la deuxième période, mais il a à nouveau légèrement progressé au cours de la dernière période en ce qui concerne la situation dans l'emploi. Au sujet du type d'emploi, il n'y a guère eu de changement.

Le résultat final est que, pour la période la plus récente, de 100 à 125 pays ou zones dans l'ensemble du monde sont en mesure de communiquer des chiffres ventilés par sexe au moins une fois au sujet de leur population économiquement active, de leur population sans emploi, de leur population ayant un emploi par type d'emploi et de leur population ayant un emploi par situation dans l'emploi.

De même que pour la population économiquement active, la communication de chiffres concernant la population ayant un emploi et la population n'en ayant pas extraits des enquêtes a nettement progressé au cours de chaque période, tandis que les chiffres provenant de recensements étaient en chute. Si les pays ont été beaucoup moins nombreux à communiquer les chiffres provenant de recensements au cours de la période la plus récente, c'est en partie parce que la transmission de ces chiffres demande beaucoup de temps, comme on l'a déjà dit. Dans le cas des résultats des recensements concernant la population sans emploi, il semble qu'ils soient communiqués en plus grande

Graphique 4.14

Nombre de pays ou de zones qui ont fourni certains chiffres caractéristiques de leur population active par sexe au moins une fois, pour trois périodes



Source : Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (mars 2005) et à partir de celle de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004).

quantité, mais on ne doit pas en tirer de conclusion en raison du nombre extrêmement réduit de pays concernés (graphique 4.14).

### Statistiques concernant les salaires

Entre les deux premières périodes (1975-1984 et 1985-1994), le nombre de pays ou de zones qui ont fourni des statistiques concernant les salaires par principales branches d'activités ainsi que le nombre de pays qui les ont décomposées par sexe ont nettement augmenté. Alors qu'au cours de la première période, le nombre de pays ou de zones indiquant les salaires (salaires moyens ou taux de salaires) des salariés par grands groupes d'activités était de 57, il a atteint 79 au cours de la deuxième période (graphique 4.15). Parallèlement, le nombre de pays ventilant ces chiffres par sexe, de 14 au cours de la première période, a atteint 23 au cours de la deuxième. Pendant la dernière période (1995-2003), les améliorations se sont poursuivies, le nombre de pays fournissant des données progressant de 79 à 108 et celui des pays qui les ont ventilés par sexe augmentant fortement puisqu'il atteint maintenant 52. Néanmoins, ce chiffre de 52 sur 204 pays reste très faible.

### Statistiques relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement

Les paragraphes qui suivent sont consacrés aux progrès que les pays ont faits dans la communication des statistiques nécessaires pour calculer deux des indicateurs définis dans les objectifs du Millénaire pour le développement :

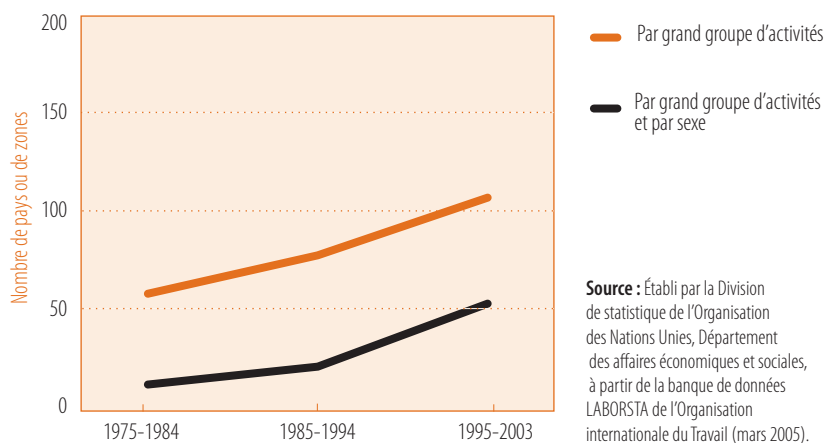
- Proportion de femmes exerçant un emploi salarié dans le secteur non agricole;
- Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans, par sexe.

### Proportion de femmes exerçant un emploi salarié dans le secteur non agricole

Pour calculer l'indicateur concernant la proportion de femmes exerçant un emploi salarié dans le secteur non agricole, il faut connaître le nombre de salariés parmi les personnes exerçant un emploi, décomposé par sexe et par grands groupes d'activités. Le nombre de pays ou de zones qui ont communiqué ces chiffres au moins une fois a nettement progressé entre la première période et la troisième puisque, de 20 au cours des années 1975-1984, il a atteint 74 au cours des années 1995-2003 (graphique 4.16). Il y a eu aussi une forte hausse du nombre de pays en mesure de fournir ces statistiques fréquemment : 16 au cours de la première période (1975-1984) et 61 pendant la période la plus récente. Ce chiffre de 61 ne représente malgré tout moins qu'un tiers de tous les pays.

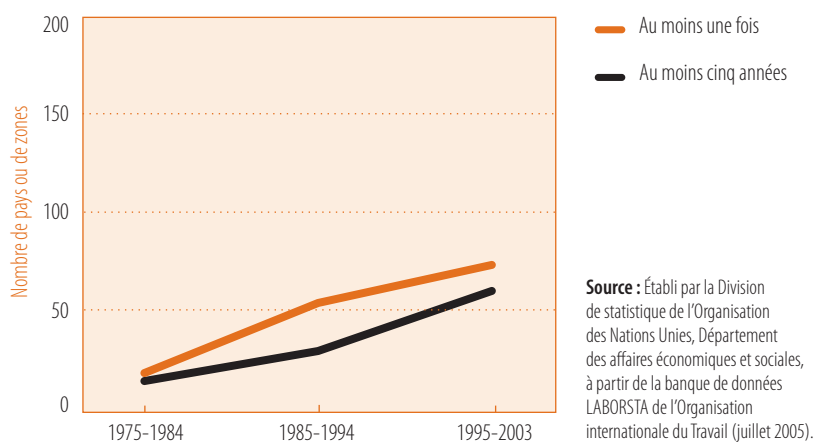
Graphique 4.15

Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué des statistiques concernant les salaires au moins une fois, pour trois périodes



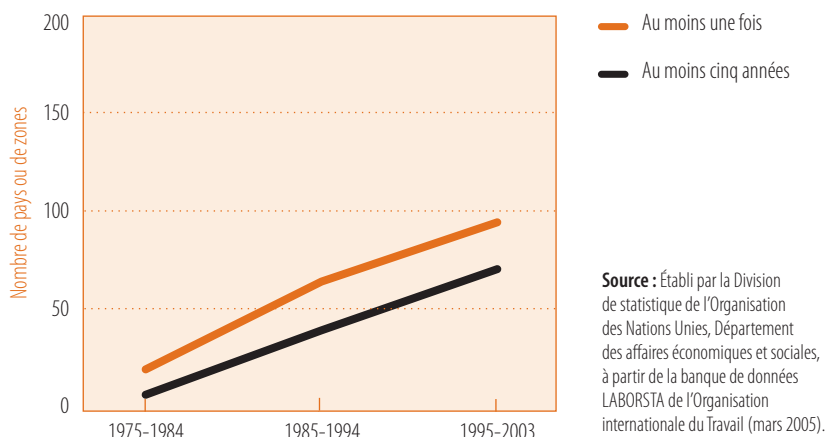
Graphique 4.16

Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué des statistiques de l'emploi salarié par sexe et grand groupe d'activités pour trois périodes



Graphique 4.17

Nombre de pays ou de zones qui ont communiqué les statistiques de chômage par sexe et par âge, pour les trois périodes



### Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans par sexe

Pour calculer l'indicateur du chômage des jeunes, il faut connaître le nombre total de chômeurs, ventilé par sexe et âge. Au cours des trois périodes, le nombre de pays fournissant ces chiffres a beaucoup augmenté mais il reste faible. Au cours de la période 1975-1984, 22 pays ont été dans ce cas, et maintenant il y en a 96; néanmoins, parmi eux, 72 seulement communiquent leurs statistiques fréquemment (graphique 4.17).

## Difficultés

### Renforcer les capacités statistiques

Les conclusions du présent chapitre montrent que les gouvernements doivent déployer un effort concerté et faire preuve de volonté commune pour recueillir des statistiques de base concernant l'emploi dans les pays ou zones où celles-ci sont insuffisantes. La plupart des pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie n'ont pas mis en place de programme d'enquêtes qui leur fournissent régulièrement des chiffres sur la population active et ses caractéristiques (par exemple, la situation dans l'emploi, les types d'emploi, le chômage et les salaires) et servent de base à leurs politiques. Certains pays d'Afrique et d'Asie qui effectuent des enquêtes concernant leur population active ou d'autres enquêtes par sondage afin de recueillir de tels chiffres continuent de le faire de manière irrégulière, occasionnellement ou à intervalles longs qui, dans certains cas, peuvent atteindre 10 ans.

Donc, dans un certain nombre de pays, les recensements sont la seule source de statistiques sur la population active. Dans les pays dont les capacités statistiques sont moins développées et qui manquent de ressources, il faut beaucoup de temps pour traiter les nombreuses données qui sont fournies par ces recensements. En conséquence, les résultats sont souvent diffusés partiellement ou tardivement, ce qui les rend moins utiles pour la définition des politiques et les prises de décision. Ces pays devraient s'efforcer d'améliorer et d'accélérer la publication des résultats des recensements.

Dans le même temps toutefois, parce que la situation concernant la population active, l'emploi et le chômage peut changer rapidement, il est nécessaire de disposer de sources régulières de données à jour à ce sujet. Surtout, ce sont les enquêtes concernant la population active ou d'autres enquêtes sur les ménages qui permettent de mieux mener à bien la tâche complexe qui consiste à mesurer le travail des femmes et les problèmes qui y sont liés. Il est donc impératif de mettre en place un programme d'enquêtes régulières et intégrées pour informer ceux qui définissent les

politiques et apporter des solutions aux problèmes des sexes spécifiques dans l'emploi.

La principale difficulté pour les pays moins avancés consiste à renforcer leur capacité de produire des statistiques dans les limites de leurs moyens. Bien souvent, des donateurs internationaux, régionaux ou bilatéraux ont entrepris d'aider les pays à conduire des recensements de population ou des enquêtes sur la population active, mais il en est rarement découlé des résultats durables. Il faudrait s'attacher surtout à améliorer durablement les capacités statistiques des pays bénéficiaires en ayant présent à l'esprit que l'édification de capacités peut demander du temps, que les pays ont des ressources limitées et que la volonté des pouvoirs publics risque de ne pas être constante.

### Prise en compte des sexes spécifiques dans les statistiques de la main-d'œuvre

Pour renforcer les statistiques, il faut veiller aussi, ce qui constitue une tâche distincte mais malgré tout apparentée, à prendre en compte les sexes spécifiques dans la collecte, l'analyse et la diffusion des statistiques concernant le travail. Que les chiffres sur la population active et ses caractéristiques soient recueillis au moyen de registres administratifs, d'enquêtes sur les ménages ou auprès des établissements ou de recensements, la plupart concernent des personnes prises individuellement. Généralement, on précise le sexe, l'âge et les autres éléments qui les caractérisent ou qui caractérisent leur environnement. Néanmoins, lorsqu'on traite, analyse ou présente les données, on laisse souvent de côté le sexe et l'âge, à plus forte raison les autres particularités. Pour mieux prendre en compte les sexes spécifiques, les pays doivent donc veiller à ce que ces informations soient recueillies et compilées et que les statistiques résultantes présentent au moins les détails concernant le sexe et l'âge et, si possible, celles aussi qui se rapportent au travailleur et à sa famille (par exemple, situation matrimoniale, nombre d'enfants ou d'autres membres de la famille nécessitant des soins) ainsi qu'au cadre de travail (par exemple, s'il existe des garderies). Néanmoins, pour établir des tableaux détaillés, il faut que le sondage soit effectué auprès d'un grand nombre de personnes et beaucoup de pays auront peut-être des difficultés à faire de telles enquêtes relativement coûteuses.

Parmi les statistiques considérées dans le présent chapitre, celles qui concernent les salaires sont celles pour lesquelles on manque le plus de données décomposées par sexe. Beaucoup de pays qui établissent de telles statistiques à partir de recensements et d'enquêtes auprès des établissements n'ont pas pu communiquer les résultats par sexe. Ceci est en partie dû à ce que les états de salaire de ces établissements n'indiquent

La plupart des pays d'Afrique, d'Asie et d'Océanie n'ont pas mis en place de programmes d'enquêtes qui leur fournissent régulièrement des chiffres sur la population active et ses caractéristiques

Dans un certain nombre de pays, les recensements sont la seule source de statistiques concernant les caractéristiques de la population active

Parmi les statistiques considérées dans le présent chapitre, celles qui concernent les salaires sont celles pour lesquelles on manque le plus de données décomposées par sexe

pas le sexe du salarié. Pour remédier à cette situation, toutes les entités qui recueillent les données, y compris celles qui ne produisent pas elles-mêmes de statistiques mais ont des informations administratives exploitables par les organismes statistiques, devraient être invitées à enregistrer ces données d'une manière qui permette de présenter les statistiques concernant les salaires en les décomposant par sexe.

Il faut veiller à ce que les définitions et les méthodes de mesure saisissent et décrivent suffisamment toutes les situations concernant les travailleurs et le travail, avec assez de détails pour permettre d'établir des comparaisons entre les hommes et les femmes. Dans la plupart des pays, les femmes sont majoritaires dans les emplois par exemple temporaires, occasionnels, à temps partiel, contractuels, à domicile, etc. Les méthodes de mesure de ces types variés d'emploi doivent être améliorées et incluses effectivement dans le système général de collecte des données.

Il est un domaine dans lequel cette saisie dans le système de collecte normal des données doit être particulièrement améliorée : celui du travail des femmes et des hommes dans l'agriculture. Les recensements de population et les enquêtes sur la population active négligent largement le travail accompli par les femmes dans l'agriculture, et donc n'en rendent pas suffisamment compte car ce travail est habituellement non rémunéré et souvent inclut des activités telles que la transformation des aliments, ainsi que la collecte d'eau et de combustible qui est considérée sans plus de réflexion comme faisant partie du travail ménager. Améliorer les méthodes qui servent à mesurer le vaste éventail des activités agricoles s'impose si l'on veut mieux refléter les rôles des femmes et des hommes dans la production agricole et leur participation à l'économie.

Le chômage tel qu'il est actuellement mesuré dans les statistiques officielles sous-estime souvent le niveau effectif de chômage des femmes, particulièrement dans les campagnes. Il est particulièrement difficile de définir l'absence d'emploi et de le mesurer dans des populations qui dépendent largement de l'agriculture de subsistance, comme c'est le cas dans les pays pauvres d'Asie et d'Afrique subsaharienne. Il faut, soulignons-le, améliorer la mesure du chômage féminin particulièrement dans les zones rurales.

### Mieux connaître et mesurer le travail des femmes

Sous bien des angles, le travail des femmes n'est pas mesuré correctement par les statistiques générales de l'emploi telles qu'elles existent actuellement. Le Programme d'action de Beijing a bien dit qu'il fallait réunir des connaissances plus complètes sur toutes les formes de travail et d'emploi en améliorant la collecte de données sur le travail non rémunéré qui sont déjà

incluses dans le Système de comptabilité nationale (SCN)<sup>32</sup> et que cette amélioration devait continuer à figurer au premier plan des priorités pour les services statistique nationaux, régionaux et internationaux. De plus, il faut réunir davantage de connaissances et autres sur le travail non inclus dans le SCN, l'emploi dans l'économie non structurée ainsi que le revenu de l'emploi rémunéré et de l'emploi indépendant.

Depuis l'adoption du Programme d'action, des travaux méthodologiques importants ont été entrepris pour améliorer la mesure de l'emploi dans le secteur non structuré. Malheureusement, il faut faire davantage. De nombreux pays ne recueillent pas les données nécessaires à l'établissement de statistiques de l'emploi dans le secteur non structuré. D'autres établissent des statistiques concernant ce secteur en certaines occasions seulement et les méthodes d'enquête changent avec le temps, si bien que ces statistiques souvent ne sont pas pleinement comparables même à l'intérieur du même pays. Il faudra apporter une assistance technique et fournir une formation aux pays qui actuellement n'ont pas de statistiques sur l'emploi informel pour les aider à en organiser, et apporter une assistance technique aux pays qui ont déjà des statistiques sur l'emploi dans ce secteur de façon qu'ils améliorent leur qualité, y compris leur comparabilité au niveau international.

Les enquêtes sur les budgets-temps, qui permettent de saisir le travail rémunéré et aussi le travail non rémunéré, sont une source de données indispensable à qui veut comprendre les diverses formes de travail accomplies par les femmes et celles qui le sont par les hommes. Toutefois, elles ne sont pas encore très répandues dans les régions moins développées. En outre, les méthodes qui sont appliquées pour ces enquêtes doivent encore être perfectionnées et adaptées à des situations et des contextes différents. Comme on l'a déjà dit, la Division de statistique de l'ONU a élaboré à titre d'essai une nomenclature internationale des activités utilisables pour les statistiques de l'emploi du temps, mais elle a encore besoin d'être affinée et n'a pas encore été adoptée.

Le travail de l'Équipe du Projet Objectifs du Millénaire sur l'éducation et l'égalité des sexes témoigne d'une initiative récente visant à améliorer le champ d'étude des divers types d'activités économiques des femmes, particulièrement dans les régions moins développées. L'Équipe a recommandé que l'on calcule des indicateurs qui reflètent la situation des femmes dans l'emploi, tout en distinguant l'emploi agricole de l'emploi non agricole et l'emploi structuré de l'emploi non structuré dans le cas de l'emploi dans le secteur non agricole<sup>33</sup>.

Il faut veiller à ce que les définitions et les méthodes de mesure saisissent et décrivent suffisamment toutes les situations concernant les travailleurs et le travail

Les méthodes qui sont appliquées pour les enquêtes sur les budgets-temps doivent encore être perfectionnées et adaptées à des situations et des contextes différents

Un approfondissement des connaissances sur toutes les formes de travail et d'emploi doit continuer à figurer au premier plan des priorités pour les services statistique nationaux, régionaux et internationaux

Pour calculer les indicateurs recommandés, il faut que le nombre total de femmes et d'hommes ayant un emploi soit décomposé en fonction de trois éléments : situation dans l'emploi, secteur (agricole, non agricole) et emploi structuré/non structuré dans le cas du secteur non agricole. Cette tâche est particulièrement difficile dans les pays en développement, dont la ma-

ajorité n'ont pas actuellement les moyens de produire des statistiques régulières sur l'emploi non structuré, ni même sur la situation dans l'emploi. Actuellement, moins de 40 pays sont en mesure de fournir de telles données détaillées. Il faudrait des lignes directrices détaillées sur les méthodes de collecte de données et de calcul des indicateurs.

Tableau 4.A  
Nombre de pays ou zones qui ont communiqué des données<sup>a</sup> concernant certaines caractéristiques économiques, 1995-2003

	Région géographique							Catégorie de développement		
	Ensemble du monde	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe	Océanie	Régions développées	Régions moins développées <sup>b</sup>	Pays les moins avancés
<b>Total des pays ou des zones</b>	<b>204</b>	<b>55</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>50</b>	<b>42</b>	<b>17</b>	<b>47</b>	<b>107</b>	<b>50</b>
<b>Population économiquement active</b>										
Total, au moins une fois	127	19	17	11	34	38	8	43	70	14
Par sexe, au moins une fois	125	18	17	11	34	37	8	42	70	13
Par sexe et par âge, au moins une fois	123	18	17	11	34	37	6	42	69	12
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	59	1	10	6	12	28	2	33	26	0
<b>Population sans emploi</b>										
Total, au moins une fois	115	13	19	12	31	35	5	40	66	9
Par sexe, au moins une fois	114	12	19	12	31	35	5	40	65	9
Par sexe et par âge, au moins une fois	96	8	15	9	27	34	3	29	51	6
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	72	2	14	9	14	31	2	36	36	0
<b>Population ayant un emploi par type d'emploi</b>										
Total, au moins une fois	108	10	16	10	32	33	7	38	60	10
Par sexe, au moins une fois	105	9	15	10	32	33	6	38	58	9
Par sexe et domaine d'étude, pour au moins cinq années	68	1	13	8	15	29	2	34	34	0
<b>Population ayant un emploi par situation dans l'emploi</b>										
Total, au moins une fois	106	15	16	9	28	33	5	38	59	9
Par sexe, au moins une fois	104	13	16	9	28	33	5	38	57	9
Par sexe et domaine d'étude, pour au moins cinq années	64	1	12	6	14	29	2	34	30	0

Sources : Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (mars 2005) et de la banque de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004).

<sup>a</sup> À partir des résultats d'enquêtes sur la population active, d'enquêtes sur les ménages, de recensements de population ou d'enquêtes auprès des établissements concernant la main-d'œuvre.

<sup>b</sup> Pays les moins avancés non compris.

**Tableau 4.B**  
**Pourcentage de la population mondiale et des populations régionales vivant dans les pays ou zones qui ont communiqué des données<sup>a</sup>**  
**concernant certaines caractéristiques économiques, 1995-2003**

	Région géographique							Catégorie de développement		
	Ensemble du monde	Afrique	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Europe	Océanie	Régions développées	Régions moins développées <sup>b</sup>	Pays les moins avancés
<b>Total des pays ou des zones</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Population économiquement active</b>										
Total, au moins une fois	50	47	94	98	31	99	96	100	36	50
Par sexe, au moins une fois	50	47	94	98	31	98	96	99	36	50
Par sexe et par âge, au moins une fois	50	47	94	98	31	98	95	99	36	50
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	32	4	90	78	15	85	74	91	20	0
<b>Population sans emploi</b>										
Total, au moins une fois	66	33	93	100	60	98	92	99	61	36
Par sexe, au moins une fois	66	32	93	100	60	98	92	99	61	36
Par sexe et par âge, au moins une fois	45	22	91	91	30	97	75	98	33	27
Par sexe et par âge, pour au moins cinq années	36	12	91	91	16	96	74	97	24	0
<b>Population ayant un emploi par type d'emploi</b>										
Total, au moins une fois	42	24	91	98	25	88	92	93	29	36
Par sexe, au moins une fois	42	23	90	98	25	88	75	93	29	35
Par sexe et domaine d'étude, pour au moins cinq années	34	8	89	95	16	87	74	92	23	0
<b>Population ayant un emploi par situation dans l'emploi</b>										
Total, au moins une fois	46	32	93	91	29	88	76	93	34	38
Par sexe, au moins une fois	45	27	93	91	29	88	76	93	34	33
Par sexe et domaine d'étude, pour au moins cinq années	30	8	89	40	16	85	74	91	18	0

**Sources :** Établi par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, à partir de la banque de données de LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (mars 2005) et de la banque de l'*Annuaire démographique* des Nations Unies (novembre 2004).

<sup>a</sup> À partir des résultats d'enquêtes sur la population active, d'enquêtes sur les ménages, de recensements de population ou d'enquêtes auprès des établissements concernant la main-d'œuvre.

<sup>b</sup> Pays les moins avancés non compris.

## Notes

- <sup>1</sup> Sont considérées comme sous-employées les personnes qui se trouvent dans l'une des situations suivantes : *a*) elles accomplissent moins d'heures de travail qu'elles ne pourraient ou ne voudraient (on parle de sous-emploi lié à la durée de travail; *b*) elles gagnent moins qu'elles ne le voudraient ou ne le pourraient; *c*) leur travail ne correspond pas à leurs compétences ou n'en tire pas pleinement partie; *d*) elles travaillent un nombre d'heures excessif (à propos des cas *c* et *d* on parle d'emploi inadéquat). *Source* : voir Organisation internationale du Travail, *Rapport de la Conférence*, seizième Conférence internationale des statisticiens du travail, tenue à Genève du 6 au 15 octobre 1998 (Genève, Organisation internationale du Travail, 1998), appendice I, résolution 1.
- <sup>2</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 150, 153, 156, 158 et 161.
- <sup>3</sup> Voir « Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire », Rapport du Secrétaire général (A/56/326), par. 125 et 128.
- <sup>4</sup> Les recensements et enquêtes auprès des établissements indiquent le nombre de travailleurs inscrits sur les états de paie des établissements pendant une période ou une journée de paie spécifiée au cours de cette période, la moyenne des rémunérations à partir des états de salaire des établissements, le nombre d'heures ouvrées et l'emploi. Les statistiques établies à partir des enquêtes auprès des établissements ne font pas toujours de distinction entre les hommes et les femmes car celles-ci peuvent ne pas être faites dans les états de salaire des établissements considérés.
- <sup>5</sup> Commission des Communautés européennes, *Système de comptabilité nationale, 1993* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4).
- <sup>6</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II, alinéas *e, g, i* et *g, ii* du par. 206.
- <sup>7</sup> Dans le présent rapport, les groupes de mots « population économiquement active » et « population active » sont employés indifféremment. L'encadré 4.1 explique plus complètement ces notions.
- <sup>8</sup> Deux pays ont fourni uniquement des « estimations officielles » de la population économiquement active. Ils n'ont pas été comptés par les 127 pays ou zones présentés ici. Les estimations officielles fournies par les autorités nationales reposent sur des informations regroupées provenant d'une ou plusieurs sources.
- <sup>9</sup> Les enquêtes sur la population active en général donnent des résultats plus exacts et plus détaillés que les recensements de population car, dans ceux-ci, le nombre de questions et les choix possibles sont limités. Le recensement, parce qu'il comptabilise toute la population, a l'avantage de pouvoir fournir des statistiques concernant des zones administratives peu étendues ou des sous groupes de population qui ne pourraient pas normalement être saisis dans des enquêtes mais, comme on l'a dit, ils ont pour inconvénient de n'avoir lieu en général que tous les 10 ans.
- <sup>10</sup> Au sujet des statistiques du chômage, les registres des services de l'emploi sont une autre source possible de données. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure ces statistiques sont représentatives du niveau général de chômage. Les statistiques incluent généralement les personnes qui s'inscrivent auprès des services de l'emploi et les raisons de ces inscriptions et leur nombre varient à l'intérieur des pays et entre les pays. Dans certains cas, seuls les demandeurs d'emploi sont inscrits. D'autres pays encore fournissent des « estimations officielles » qui, généralement, reposent sur des informations regroupées provenant d'une ou plusieurs des autres sources déjà mentionnées. Au sujet de la période 1995-2003, 16 pays ont communiqué des statistiques du chômage provenant des statistiques des services de l'emploi (huit des statistiques des chômeurs inscrits et huit des statistiques des demandeurs d'emploi) et neuf autres ont fourni des « estimations officielles ». Les 115 pays ou zones signalés comme ayant des chiffres sur le chômage n'incluent pas ces 25 pays.
- <sup>11</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 206, f.
- <sup>12</sup> *Ibid.*, par. 178, g.
- <sup>13</sup> Voir, par exemple, Richard Anker, « Women's access to occupations with authority, influence and decision-making power : women as legislators, senior officials and managers », document de travail (Genève, Organisation internationale du Travail, à paraître).
- <sup>14</sup> Adresse de la banque de données SEGREGAT : [www.ilo.laborsta](http://www.ilo.laborsta).
- <sup>15</sup> Les mots « travail décent » regroupent divers éléments : « possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, sécurité au travail et protection sociale pour les familles, amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise de décisions qui influent sur leur vie, égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des hommes et des femmes ». Voir <http://www.ilo.org/public/english/decent.htm>. (Genève, Organisation internationale du Travail) [4 août 2005].
- <sup>16</sup> « Plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire », Rapport du Secrétaire général (A/56/326).
- <sup>17</sup> Ce sont principalement les enquêtes sur la population active ou les enquêtes auprès des établissements concernant la main-d'œuvre qui renseignent sur le nombre de femmes et hommes travaillant dans le secteur non agricole. Les recensements de population ou les recensements auprès des établissements peuvent aussi fournir ces chiffres. L'indicateur est calculé à partir des résultats des enquêtes sur la population active ou des recensements de population, les chiffres sur la population de chaque sexe ayant un emploi étant décomposés par situation dans l'emploi et type d'activité. La catégorie de la situation dans l'emploi serait « employée » et les groupes d'activités seraient tous les groupes autres que l'agriculture, la chasse, la foresterie et la pêche. Si l'indicateur est calculé à partir d'enquêtes ou de recensements concernant les établissements pour ce qui est de la population active, les chiffres nécessaires sont le nombre total de femmes et d'hommes salariés, décomposé par type d'activité. Il faut au moins pouvoir séparer le secteur agricole des secteurs non agricoles.
- <sup>18</sup> À partir de documentation fournie par l'Organisation internationale du Travail.



- <sup>19</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II, par. 162.
- <sup>20</sup> Certains résultats ont été communiqués dans *Les femmes dans le monde 1995 : des chiffres et des idées* et *Les femmes dans le monde, 2000 : des chiffres et des idées* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XVII.2 et F.00.XVII.14).
- <sup>21</sup> La Barbade (1998), l'Éthiopie (1999), la Fédération de Russie (1999), la Géorgie (1999), l'Inde (2000), la Lettonie (1999), le Pérou (1999) et la Turquie (2000).
- <sup>22</sup> Le secteur informel ou non structuré défini comme entreprises non constituées privées (non compris les quasi-entreprises) qui produisent au moins certains des biens et services aux fins de la vente ou du troc, ont moins de cinq salariés, n'ont pas de statuts et exercent des activités non agricoles (y compris des activités administratives ou techniques).
- <sup>23</sup> L'Argentine (1998), la Bolivie (1997), le Brésil (1999), le Chili (2000), la Colombie (2000), le Costa Rica (2000), l'Équateur (2000), le Honduras (1999), le Mexique (2000), Panama (2000), le Paraguay (1996), le Pérou (2000), l'Uruguay (1999) et le Venezuela (2000).
- <sup>24</sup> Définis en tant que travailleurs pour leur propre compte (non compris les cadres et les techniciens) et les membres de la famille qui travaillent pour l'entreprise familiale sans être rémunérés, ainsi que les employeurs et les salariés travaillant dans des établissements employant moins de 5 à 10 personnes, selon les informations disponibles. Le personnel de maison rémunéré est exclu. Le secteur agricole est exclu.
- <sup>25</sup> On trouvera davantage d'informations dans Ralf Hussmanns et B. du Jeu, « The ILO Compendium of official statistics on employment in the informal sector », document de travail STAT n° 1-2002 (Genève, Organisation internationale du Travail, 2002).
- <sup>26</sup> Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II, alinéa *b* du paragraphe 68.
- <sup>27</sup> *Les femmes dans le monde, 1990 : des chiffres et des idées* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.XVII.3); *Les femmes dans le monde, 1995 : des chiffres et des idées* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XVII.2) et *Les femmes dans le monde, 2000 : des chiffres et des idées* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.00.XVII.14).
- <sup>28</sup> La classification internationale des activités aux fins de statistiques des budgets-temps, qui en est encore au stade de l'essai, est publiée en tant qu'annexe au *Guide to Producing Statistics on Time Use: Measuring Paid and Unpaid Work* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.XVII.7) et peut être consultée sur le site Internet de la Division de statistique des Nations Unies « Allocation of time and time use », <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sconcerns/tuse/tu3.aspx>.
- <sup>29</sup> *Guide to Producing Statistics on Time Use: Measuring Paid and Unpaid Work* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.XVII.7).
- <sup>30</sup> Les autorités nationales fournissent parfois des « estimations officielles » au système statistique international. Ces estimations reposent habituellement sur un ensemble d'informations extraites d'une ou de plusieurs sources.
- <sup>31</sup> Le Suriname et la République bolivarienne du Venezuela ont communiqué des chiffres au moins cinq fois au cours de la période 1985-1994 mais, au cours de la période la plus récente, ont fait respectivement pour deux et quatre années seulement.
- <sup>32</sup> *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II, alinéa *f* du paragraphe 206.
- <sup>33</sup> Projet Objectifs du Millénaire, *Taking Action: Achieving Gender Equality and Empowering Women, Task Force on Education and Gender Equality* (Londres, Earthscan, 2005).



## Chapitre 5

# La violence à l'égard des femmes

« La violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits fondamentaux et des libertés fondamentales des femmes. »

Programme d'action de Beijing

Dans toutes les sociétés, à des degrés divers, les femmes et les petites filles sont victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques, quels que soient leur revenu, leur classe sociale et leur culture, ce qui les empêche d'exercer leur droit de participer pleinement à la société. La violence à l'égard des femmes compte parmi les principaux mécanismes sociaux sur lesquels repose la subordination des femmes aux hommes<sup>1</sup>. Certains groupes de femmes, dont les femmes appartenant à des minorités ou à des populations autochtones, les réfugiées, les migrantes, les femmes sans ressources, internées ou détenues, les handicapées, les femmes âgées, les femmes déplacées et celles qui vivent dans des zones de conflit armé sont particulièrement vulnérables face à la violence. Les femmes peuvent être exposées aussi à des formes de violence de la part de personnes détentrices d'autorité, en situation de conflit ou non<sup>2</sup>.

La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, définit la violence à l'égard des femmes comme désignant tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin et causant, ou pouvant causer, aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée<sup>3</sup>. La violence à l'égard des femmes s'entend donc comme englobant :

- a. La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale et la violence liée à l'exploitation;
- b. La violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée;

- c. La violence physique, sexuelle et psychologique exercée ou tolérée par l'État, où qu'elle s'exerce.

Combattre et éliminer la violence à l'égard des femmes et la traite des femmes a été pris pour objectif et fait l'objet de travaux dès 1985, dans les Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme<sup>4</sup>. Cet objectif a été rappelé dans de nombreux instruments internationaux ultérieurs, notamment la Déclaration et le Programme d'action de Vienne de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993<sup>5</sup>, le Programme d'action de Beijing<sup>6</sup> et la Déclaration du Millénaire<sup>7</sup>.

Il a été toutefois difficile d'établir des programmes, de concevoir des stratégies d'intervention et de suivre les changements en vue d'atteindre les objectifs définis en raison de l'absence ou de l'insuffisance de statistiques adéquates. Reconnaisant que le succès de ces objectifs dépendait beaucoup de l'existence de données, le Programme d'action a appelé les services statistiques nationaux, régionaux et internationaux à établir de meilleures statistiques, ventilées par sexe et par classe d'âge, sur les victimes et les auteurs de toutes les formes de violence contre les femmes. Il a aussi lancé un appel aux gouvernements et aux organisations intéressées pour qu'ils stimulent la recherche, recueillent des données et compilent des statistiques relatives aux différentes formes de violence à l'égard des femmes<sup>8</sup>. L'Équipe du projet Objectifs du Millénaire sur l'éducation primaire et l'égalité des sexes a suggéré que l'on ajoute un indicateur sur la prévalence de la violence due à l'entourage de la victime pour évaluer les progrès accomplis par rapport à l'Objectif 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes)<sup>9</sup>.

Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, parce qu'il existait au niveau national et au niveau international une volonté d'améliorer les données concernant la violence à l'égard des femmes, des améliorations considérables ont été apportées aux statistiques concernant la violence commise dans l'entourage par un compagnon (auquel la victime est mariée ou avec lequel elle cohabite) ou un ami, actuel

Il a été difficile d'établir des programmes, de concevoir des stratégies d'intervention et de suivre les changements en vue d'atteindre les objectifs définis en raison de l'absence ou de l'insuffisance de statistiques adéquates

Des améliorations considérables ont été apportées aux statistiques concernant la violence commise dans l'entourage par un compagnon ou un ami; néanmoins, il existe encore trop peu de statistiques fiables sur de nombreuses autres formes de violence à l'égard des femmes

ou ancien. Néanmoins, il existe encore trop peu de statistiques fiables sur de nombreuses autres formes de violence à l'égard des femmes, y compris la traite des femmes et des fillettes et la violence commise contre les femmes par des agents de l'État. Cette pénurie reste gênante aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

La plupart des pays n'ont pas de système officiel ou établi de statistiques sur la violence dont les femmes sont victimes et il n'existe pas actuellement de collecte officielle internationale de données concernant cette violence. Toutefois, certaines statistiques officielles sur la criminalité et le fonctionnement du système de justice pénale régulièrement recueillies par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime auprès des autorités nationales peuvent servir à étudier la violence contre les femmes. Par exemple, l'un des crimes au sujet desquels des statistiques sont recueillies est le viol; toutefois, ces statistiques ne sont pas ventilées en fonction du sexe de la victime.

### État actuel des statistiques

Au niveau national, il existe deux sources importantes de données concernant la violence dont les femmes sont victimes : les résultats d'enquêtes et les dossiers administratifs (on trouvera une description générale des enquêtes et de ces dossiers dans l'introduction sous « Sources nationales de données »). Ces données peuvent être extraites d'enquêtes spécialisées ayant expressément pour but de recueillir des informations détaillées sur la violence à l'égard des femmes, ou d'enquêtes générales à buts multiples qui, le plus souvent, comportent un module sur la violence à l'égard des femmes. Des données peuvent aussi être fournies par les dossiers administratifs, qui renvoient à des données obtenues par des organismes ou des institutions dans l'exercice de leurs fonctions courantes et qui forment la base de statistiques administratives. Les statistiques administratives les mieux structurées sont celles qui sont produites par le système de justice pénale (sous forme de statistiques de la police ou des tribunaux). On peut citer aussi les dossiers dans le secteur de la santé ou ceux qui sont établis par divers types d'organismes fournissant des services aux femmes victimes de violence.

La première partie de la présente section décrit ces sources de données concernant la violence à l'égard des femmes. La deuxième insiste sur les données concernant les questions liées à la traite des femmes, dont la complexité exige une analyse particulière.

### Sources de données sur la violence à l'égard des femmes

#### Enquêtes

Les enquêtes spécialisées auprès de la population qui recueillent des informations détaillées sur la violence à l'égard des femmes, à condition d'être conçues et mises en œuvre correctement, fournissent des statistiques fiables sur la prévalence de diverses formes de violence à l'égard des femmes et des fillettes, y compris dans la famille ou dans la collectivité en général. La plupart des enquêtes examinent en détail les manifestations de la violence subie par les femmes, par exemple la nature de cette violence, son déroulement, ses causes et ses conséquences, et sont donc une mine d'informations sur le caractère et la dynamique de la forme de violence étudiée, ce qui permet de repérer les facteurs de risque et d'établir des corrélations. Certaines des enquêtes sont conçues de plus pour aider à mieux connaître comment les femmes utilisent le système de justice pénale et les services sociaux de la collectivité dans laquelle elles vivent<sup>10</sup>.

En général, les enquêtes spécialisées consacrées à la violence à l'égard des femmes coûtent relativement cher. Peu de pays peuvent se permettre d'en faire tous les ans ou fréquemment (par exemple, tous les cinq ans ou plus souvent). Pour étudier de manière spécialisée et complète la violence dont les femmes sont victimes, on peut aussi chercher des chiffres à son sujet dans les enquêtes générales existantes, par exemple les enquêtes sociales ou autres enquêtes à buts multiples. Il faut pour cela ajouter dans ces enquêtes un certain nombre de questions ou un module sur la violence à l'égard des femmes. Les statistiques de la prévalence de cette violence obtenues de cette façon peuvent ne pas être aussi fiables que celles qui sont produites par des enquêtes spécialisées, car le nombre relativement plus restreint de questions n'offre pas autant de possibilités de démasquer la violence. Néanmoins, cette approche coûte moins cher, ce qui en fait une solution pratique dans de nombreux cas.

Les enquêtes concernant la violence à l'égard des femmes peuvent insister sur un seul type de violence, par exemple celle dont les femmes sont victimes de la part de l'homme avec lequel elles vivent, ou s'étendre à plusieurs types de violence, y compris la violence dans la famille (par exemple, les mauvais traitements infligés aux fillettes, aux femmes âgées, au personnel de maison et autres violences exercées par un autre qu'un conjoint) ou bien aussi dans la collectivité en général. Entrent dans cette deuxième catégorie le viol, les attaques physiques, les violences sexuelles et le harcèlement sexuel. La violence ainsi mesurée peut se limiter à la violence physique ou s'étendre aussi à la violence sexuelle et/ou psychologique.

Il n'existe pas actuellement de collecte officielle internationale de données concernant la violence à l'égard des femmes

Il existe deux sources importantes de données : les résultats d'enquêtes et les dossiers administratifs

La mesure dans laquelle ces enquêtes saisissent la prévalence réelle d'un type donné de violence peut varier considérablement en fonction notamment :

- Du type d'enquête : l'enquête est-elle conçue expressément pour mesurer une ou plusieurs formes de violence à l'égard des femmes (enquêtes spécialisées) ou est-elle conçue à d'autres fins mais inclut certaines questions sur la violence à l'égard des femmes dans une section peu développée ou un module distinct ?
- Du nombre et du type des questions qui servent à repérer les victimes de violence (questions multiples ou une seule question);
- De l'ordre et du libellé des questions;
- De la méthode suivie pour remplir les questionnaires, par exemple face-à-face, questions posées au téléphone ou questionnaire rempli par la personne interrogée.

Au sujet des statistiques concernant la violence, on a constaté que les différentes enquêtes aboutissaient à des statistiques de la prévalence extrêmement différentes, même à l'intérieur d'un même pays. On doit s'y attendre lorsque les enquêtes sont effectuées selon des approches ou des conceptions différentes. En outre, les enquêtes peuvent ne pas toutes recenser les mêmes types ou formes de violence, utiliser la même période de référence, examiner les mêmes types de relation entre la victime et l'auteur des actes de violence (par exemple, uniquement le conjoint, tous les partenaires, uniquement les membres du même ménage, etc.), la population étudiée (autrement dit, la population cible, sur le plan géographique, démographique et social) et d'autres caractéristiques<sup>11</sup>.

L'adoption du Programme d'action de Beijing s'est traduite par un accroissement du nombre de enquêtes sur la violence à l'égard des femmes. Plusieurs pays, dont l'Australie, le Canada et les États-Unis d'Amérique, effectuent régulièrement des enquêtes sur les victimes de la criminalité à base démographique, en incluant des questions sur la violence à l'égard des femmes. Beaucoup d'autres pays ont aussi procédé à des enquêtes à base démographique pour recueillir des informations sur un ou plusieurs types de violence à l'égard des femmes. En tout, au moins 68 pays dans le monde ont effectué une enquête sur la violence à l'égard des femmes depuis 1995, et dans au moins 38 d'entre eux, cette enquête a été étendue à tout le pays (graphique 5.1).

Actuellement, les informations les plus largement recueillies dans ces enquêtes sur la violence à l'égard des femmes concernent la violence dont elles sont victimes de la part de leur partenaire. Des études sur la prévalence de cette violence ont eu lieu maintenant dans plus d'une cinquantaine de pays<sup>12</sup>.

Les enquêtes à base démographique ont aussi servi à étudier les mutilations génitales féminines<sup>13</sup>, dont on sait qu'elles ont des effets nocifs pour les fillettes et les femmes et sont répandues dans beaucoup de sociétés dans le nord de l'Afrique subsaharienne, dans certaines sociétés du Moyen-Orient et dans certaines communautés dispersées dans les pays occidentaux<sup>14</sup>. Des données sur ces mutilations ont été recueillies par exemple au Yémen et dans 15 pays d'Afrique entre 1989 et 2002, grâce à un module inclus dans les enquêtes démographiques et sanitaires<sup>15</sup> (ces enquêtes sont décrites au chapitre 2 dans l'encadré 2.4). Dans les sociétés qui pratiquent les mutilations génitales féminines, des enquêtes par sondage effectuées à intervalles réguliers peuvent déceler les variations de leur prévalence et de leur pratique dans le temps, ainsi qu'une évolution dans les perceptions individuelles. Ces informations sont importantes pour les spécialistes qui conçoivent des interventions visant à éliminer cette pratique nocive.

#### Graphique 5.1

**Nombre de pays ou de zones ayant effectué au moins une enquête sur la violence à l'égard des femmes, 1995-2004**

Région géographique	Au moins une enquête	Au moins une enquête de portée nationale
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>38</b>
Afrique	13	4
Amérique du Nord	11	10
Amérique du Sud	8	5
Asie	15	8
Europe	17	8
Océanie	4	3

**Source :** Commissions régionales des Nations Unies; Enquêtes démographiques et sanitaires; Enquête internationale sur la violence à l'égard des femmes et Étude multinationale de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique.

#### Statistiques concernant la police et les tribunaux

Les dossiers administratifs tenus par la police et le système de justice pénale dans le cadre des procédures administratives régulières constituent une autre source importante de statistiques sur la violence à l'égard des femmes. Lorsque des crimes sont déclarés à la police par les victimes ou lorsque des plaintes conduisent à une mise en accusation devant un tribunal, les dossiers qui sont ouverts contiennent des renseignements factuels au sujet du crime. Néanmoins, les dossiers de la police et des tribunaux sont nécessairement établis sur la base du droit, par exemple droit pénal ou code pénal, droit concernant la violence familiale ou domestique et loi réprimant la traite. En l'absence de dispositions

Au moins 68 pays dans le monde ont effectué une enquête sur la violence à l'égard des femmes depuis 1995

Actuellement, les informations les plus largement recueillies dans ces enquêtes sur la violence à l'égard des femmes concernent la violence dont elles sont victimes de la part de leur partenaire

législatives donnant une qualification criminelle aux actes de violence à l'égard des femmes ou spécifiant que ces actes de violence constituent un crime, aucune base ne permet de porter plainte.

Une faible proportion seulement des crimes de violence dont les femmes sont victimes est enregistrée par les systèmes de justice pénale

Même si de telles dispositions législatives existent, il est largement admis qu'une faible proportion seulement des crimes de violence dont les femmes sont victimes est enregistrée par les systèmes de justice pénale et que les statistiques de la police ou des tribunaux sous-estiment gravement le degré de violence dont les femmes sont victimes. Ceci est vrai de la violence qui survient à la maison comme de celle qui a pour cadre la collectivité en général.

Les statistiques de la criminalité produites par les pays concernant par exemple les viols et les attaques physiques ou sexuelles souvent ne sont pas ventilées par sexe ni par âge de la victime

La violence que subissent les femmes et les fillettes dans la famille ou à la maison est tolérée dans de nombreux contextes<sup>16</sup>. Les mauvais traitements infligés par le conjoint, y compris le viol, de même que les mauvais traitements physiques et sexuels que les membres de la famille font subir aux fillettes et aux femmes sont rarement signalés à la police pour une raison ou pour une autre : crainte de représailles, peur d'être stigmatisée, méfiance envers la police ou la justice, crainte de créer des ennuis au membre de la famille coupable de violence et méconnaissance des droits. Non seulement les victimes peuvent hésiter à se déclarer, mais encore la police et les tribunaux peuvent hésiter sur la suite à donner aux accusations dont ils sont saisis en raison du manque de dispositions législatives ou de stratégies pour appliquer celles qui existent. Dans certains contextes, la situation est en train d'évoluer grâce à l'adoption ou à une meilleure application d'une législation réprimant la violence domestique mais, dans d'autres, cette évolution est lente ou n'a pas encore démarré<sup>17</sup>.

De même, dans la collectivité en général, la violence à l'égard des femmes n'est pas suffisamment signalée. Beaucoup de victimes de viol, d'attaques physiques ou sexuelles ou de harcèlement sexuel ne signalent pas ces crimes à la justice pénale pour les mêmes raisons que celles qui ont été énumérées ci-dessus et aussi parce qu'elles ont peur de ne pas être crues, voire craignent d'être elles-mêmes accusées. Cette situation montre que les conditions dans lesquelles les femmes et les fillettes peuvent porter plainte ne leur sont pas favorables et qu'elles ne les mettent pas à l'abri de la honte ou de la peur de représailles ou d'actes de violence à leur encontre.

Les statistiques de la criminalité extraites des dossiers de la police ou des tribunaux ont donc une valeur limitée car elles sont loin de refléter l'ampleur réelle de la violence à l'égard des femmes. Néanmoins, ces dossiers administratifs tenus systématiquement par la police et les tribunaux, au pénal comme au civil, sont une source précieuse de renseignements permettant de

déterminer si les victimes font appel à eux et ce qu'ils font dans ce cas. Les systèmes de justice pénale disposent de budgets officiels réguliers et ont l'avantage d'être extrêmement organisés et dotés de mécanismes permettant l'établissement régulier de statistiques. La plupart des pays diffusent déjà régulièrement leurs statistiques concernant la criminalité au niveau national ainsi que le pourcentage de crimes par catégorie. Il ne leur en coûte donc pas beaucoup plus d'établir des statistiques sur la criminalité liée à la violence à l'égard des femmes.

Néanmoins, dans de nombreux pays, les données recueillies couramment n'indiquent souvent pas le sexe ni l'âge de la victime ni ses liens avec l'auteur des actes de violence, ce qui empêche de repérer les informations qui sont spécifiques à la violence contre les femmes ou distinguent la violence commise par le partenaire, les membres de la famille ou les connaissances de celle qui est le fait d'étrangers. Actuellement, les types les plus courants de statistiques de la criminalité produites et diffusées par les pays au sujet de la violence à l'égard des femmes concernent le viol, les attaques physiques, les attaques sexuelles, l'homicide volontaire et l'homicide sans intention de tuer. Souvent toutefois, les statistiques ne sont pas ventilées par sexe ni âge de la victime.

Pour obtenir des statistiques concernant précisément la violence à l'égard des femmes et des fillettes, il faut enregistrer le sexe et l'âge de la victime au sujet de chacun de ces actes. De plus, il faut connaître le lien entre l'auteur des violences et la victime pour repérer les actes de violence commis par le partenaire et les autres actes de violence qui surviennent à la maison. Lorsqu'elles existent, les statistiques de la police et des tribunaux qui donnent ces informations peuvent préciser le nombre de cas des différentes formes de violence dont les femmes sont victimes et dont la police et les tribunaux sont saisis ou qu'ils examinent, y compris la violence domestique pour autant qu'elle puisse être identifiée. Parmi les exemples de statistiques qui peuvent être établies, on citera le nombre de cas dans lesquels surviennent les différentes formes de violence contre les femmes (nombre total ou par type) signalées à la police, le nombre de personnes mises en accusation, le nombre de plaintes déposées devant les tribunaux, ou le nombre d'injonctions civiles, d'interdictions et autres injonctions<sup>18</sup> demandées. Dans de nombreux pays, la police et les tribunaux sont sensibilisés maintenant à la question de la violence contre les femmes : c'est ainsi que les postes de police disposent dans certains cas de services spéciaux conçus pour les femmes ou pour protéger la famille. En pareil cas, une meilleure prise en compte des sexes spécificités dans le système d'enregistrement pourrait mieux renseigner

sur les victimes, les auteurs d'actes de violence et les conditions dans lesquelles les actes de violence sont signalés.

En outre, ces statistiques de la police et des tribunaux sont généralement disponibles sur de longues périodes et peuvent donc servir à analyser l'évolution de la société concernant la violence à l'égard des femmes. Par exemple, l'accroissement du nombre de cas signalés peut signifier que la violence domestique et les autres formes de violence dont les femmes sont victimes sont davantage considérées comme inacceptables, et donc que les victimes sont plus disposées à les signaler à la police. Il peut aussi être dû à ce que la police et la justice sont plus sensibles à ces actes de violence et y réagissent davantage.

Un autre type de données administratives très différentes mais utiles provenant des services de police, des services chargés des poursuites et des tribunaux peut servir à étudier la violence à l'égard des femmes : il s'agit des statistiques concernant le personnel de ces systèmes décomposées par sexe. La proportion de femmes et d'hommes dans les services de police, les services juridiques et les services judiciaires, particulièrement aux échelons supérieurs, a souvent une incidence sur la sensibilité ou les réactions du système de justice pénale aux crimes dont les femmes sont victimes (y compris aux différentes formes de violence), et les reflète.

### Statistiques administratives provenant du secteur de la santé

Le secteur de la santé fournit aussi des statistiques car il se peut que les femmes qui sont blessées ou ont autrement besoin d'être soignées se présentent dans les services d'urgence des hôpitaux, les dispensaires familiaux ou chez les médecins ou autres dispensateurs de soins de santé. Néanmoins, en cas d'actes de violence commis par le partenaire ou d'autres actes de violence provenant des membres de la famille, il se peut que la victime ne déclare pas que ses blessures sont dues à cette violence; même si elle le fait, cette information risque de ne pas être enregistrée par la personne qui la soigne. Obtenir et enregistrer de telles informations est d'autant plus compliqué que cela soulève des questions concernant le respect de la vie privée et la confidentialité, ainsi que l'éthique<sup>19</sup>.

Les systèmes de justice pénale et civile peuvent être tenus d'enregistrer, de classer et de communiquer les statistiques concernant la violence à l'égard des femmes mais souvent les systèmes de soins de santé ne sont pas obligés d'enregistrer et de signaler les cas de violence. De plus, les services de santé enregistrent des informations de types très divers, qui ne sont souvent pas comparables d'une institution à l'autre ou dans le temps parce qu'il n'existe pas de système normalisé

pour enregistrer et traiter l'information. Certains pays essaient cependant d'améliorer la surveillance des coups et blessures infligés, entre autres en déterminant le lien qui unit la victime à leur auteur.

Les cas qui viennent à la connaissance des services de santé, comme des services de police et du système judiciaire, ne représentent qu'une fraction de tous les cas de violence à l'égard des femmes, et ne sont probablement signalés que lorsqu'ils aboutissent à des blessures physiques graves. En outre, dans beaucoup de pays en développement, il n'est pas possible de s'adresser à des services de santé, particulièrement en zone rurale.

Il serait possible d'obtenir des informations sur la violence à l'égard des femmes dans les statistiques des décès par sexe, âge et cause. Ces statistiques sont déjà établies par les pays dans le cadre des statistiques d'état civil et reposent sur les informations contenues dans les certificats de décès<sup>20</sup>. Lorsque tous les décès sont enregistrés de manière complète et fiable, les statistiques sur les décès par sexe, âge et cause (en particulier, les causes extérieures) ou même uniquement sur les décès par sexe et âge pourraient peut-être renseigner sur certaines formes de violence dont les femmes et les fillettes sont victimes.

C'est ainsi que les chiffres des décès de nouveaux nés ou de la mortalité infantile décomposés par sexe qui sont fournis par les services d'état civil ou obtenus d'autres sources peuvent servir à détecter des signes d'infanticide de petites filles ou de discrimination dont elles sont victimes. En général, chez les bébés, les garçons meurent plus que les filles et donc, lorsque les statistiques indiquent un nombre de décès de filles supérieur à celui des garçons dans une population ou une sous population considérée, on peut craindre que les filles soient tuées à la naissance ou au moins que la préférence soit accordée aux fils, et donc que les petites filles soient négligées, privées de soins ou victimes de discrimination. Dans le monde, 114 pays ont fourni des chiffres de la mortalité infantile décomposés par sexe et leurs statistiques peuvent donc être étudiées (voir chap. 2).

Les statistiques des décès par sexe, âge et cause, lorsqu'on peut s'y fier, peuvent aussi montrer que certaines femmes sont tuées pour des raisons liées à la dot ou sont victimes de crimes dit « d'honneur », alors même que l'on sait que ces causes de décès sont rarement déclarées<sup>21</sup>. Il est possible d'étudier le nombre de femmes qui meurent dans les classes d'âge les plus souvent victimes de tels crimes en considérant surtout les décès signalés comme étant provoqués par des homicides involontaires, des suicides, des accidents, etc. Néanmoins, les statistiques provenant de telles sources posent plusieurs problèmes. Premièrement, ces décès risquent d'avoir été imputés à des causes totalement

Ces statistiques sont établies par des organismes multiples qui s'intéressent à la traite des êtres humains, mais il n'existe aucun organe qui regroupe, harmonise et exploite effectivement ces données de manière systématique

différentes. Deuxièmement, dans les pays où ces formes de violence sont les plus probablement pratiquées, les statistiques d'état civil concernant les décès sont souvent inadéquates.

#### Données administratives provenant d'autres prestataires de service

Les organismes publics et privés, y compris les organisations non gouvernementales, fournissent des services d'appui très divers aux femmes victimes de violence, entre autres en mettant à leur disposition des foyers ou des refuges en cas d'urgence, des centres de crise, des numéros d'appel pour les victimes de violences sexuelles, ainsi que des services de conseils et d'aide juridiques. De même que les personnes qui s'adressent à la police ou aux prestataires de soins de santé, celles qui sollicitent ces services d'appui représentent probablement une infime fraction seulement de toutes les femmes qui subissent la violence.

Bien que les prestataires de ces services recueillent des informations sur les femmes auxquelles ils apportent une aide et, à des degrés divers, sur la violence que celles-ci ont subie, les types d'informations recueillies sont très divers. Les prestataires de services n'ont généralement pas pour objectif principal l'établissement de statistiques, si bien que ces informations sont rarement recueillies, traitées ou communiquées systématiquement. En l'absence d'un mécanisme pour regrouper cette information provenant d'organismes divers afin qu'elle soit utile dans le temps et au sujet des divers types de services fournis, elle reste souvent fragmentaire et peut être consultée uniquement dans le cadre des organismes individuellement.

#### Difficultés que posent les statistiques sur la traite des femmes et des fillettes<sup>22</sup>

Mesurer la traite des êtres humains est une tâche complexe et difficile car la traite fait intervenir des activités très diverses et une multitude d'acteurs. En outre ses activités sont clandestines et secrètes et éventuellement liées à la criminalité organisée et à la corruption. Actuellement, il n'existe pas de statistiques globales et fiables sur la traite des femmes et des fillettes.

Des estimations concernant le volume de la traite peuvent être obtenues à partir du regroupement d'informations provenant de plusieurs sources, ou reposer uniquement sur des statistiques concernant un stade particulier de la traite qui relève par exemple de l'organisme ou du programme qui établit les statistiques. Les chiffres concernant la traite des femmes sont recueillis dans certains cas entre autres par des organismes chargés de lutter contre la criminalité, de la poursuivre et de faire appliquer la loi ou aussi des organismes chargés de protéger et d'aider les victimes. La qualité et l'uti-

lité de ces chiffres varient en fonction des ressources financières et des ordres de priorité des organismes qui les établissent, ainsi que des principes, définitions et méthodes employés. En bref, ces statistiques sont établies par des organismes multiples qui s'intéressent à la traite des êtres humains, mais il n'existe aucun organe qui regroupe, harmonise et exploite effectivement ces données de manière systématique.

L'adoption par l'Assemblée générale en novembre 2000 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, a donné à la communauté internationale une définition convenue de la traite des personnes. Cette définition, reproduite ci-après, définit un cadre large et général pour étudier la traite des femmes et des fillettes.

« L'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contraintes, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation<sup>23</sup>. »

Néanmoins, appliquer cette définition à la collecte de données demeure un problème. Jusqu'à présent, quelques pays seulement ont commencé à recueillir systématiquement des données sur la traite des personnes et beaucoup de pays continuent encore à confondre, pour l'enregistrement de données, la traite, le passage clandestin et l'immigration clandestine.

En général, les données concernant la traite des personnes peuvent provenir : a) des régions de départ ou d'origine, où les données concernant les personnes portées disparues peuvent être utilisées; b) de différentes étapes du déplacement, les statistiques concernant le franchissement des frontières par exemple, ou les arrestations à la frontière offrant une base aux estimations; c) de la destination, où les organismes chargés de faire appliquer les lois, les professionnels de la santé, les chercheurs, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales qui aident les victimes peuvent recueillir et fournir des données utiles.

Certains pays d'origine, de transit ou de destination recueillent certains types des données énumérées ci-dessus; cette collecte est cependant rarement systématique. En l'absence d'une législation adéquate et spécifique concernant la traite des femmes, il n'existe pas de statistiques officielles sur les cas de traite établis par la justice pénale, qu'il s'agisse du nombre de crimes

Mesurer la traite des êtres humains est une tâche complexe et difficile car elle fait intervenir une multitude d'acteurs

Actuellement, il n'existe pas de statistiques globales et fiables sur la traite des femmes et des fillettes

En l'absence d'une législation adéquate et spécifique concernant la traite des femmes, il n'existe pas de statistiques officielles sur les cas de traite établies par la justice pénale



enregistrés par la police ou du nombre de personnes poursuivies ou condamnées. Les dossiers que les autorités et les organismes tiennent au sujet des victimes qu'ils aident sont plutôt fragmentaires et ne donnent pas lieu à une coordination. Les données disponibles étant fragmentaires et non représentatives, les chercheurs et les experts de la traite ont du mal à établir des estimations nationales, régionales ou globales fiables concernant le nombre de femmes et des fillettes victimes de la traite.

Plusieurs initiatives ont été prises toutefois pour réunir au niveau mondial des chiffres sur la traite des personnes, femmes ou hommes, et elles sont décrites ci-après. Parmi celles qui sont les plus fréquemment citées, on mentionnera les chiffres mondiaux de la traite des personnes publiés par des sources officielles aux États-Unis d'Amérique. Depuis 2001, l'Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons publie tous les ans des rapports décrivant l'ampleur et la nature de la traite dans différents pays, ainsi que les efforts déployés par leurs gouvernements pour lutter contre elle. La Johns Hopkins School of Advanced International Studies réunit et diffuse aussi pour son projet de protection des informations concernant la traite, notamment celle des femmes et des enfants.

Une base de données mondiales sur les tendances de la traite a été constituée dans le cadre du Programme mondial de lutte contre la traite des êtres humains de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour recueillir systématiquement et traiter les informations sur la traite des personnes. À ce titre, l'Office surveille un large éventail de sources de données pour repérer celles qui concernent les tendances et les itinéraires de la traite, les caractéristiques des victimes et des coupables de traite et les réactions de la justice pénale. Parmi les principales sources figurent les rapports officiels émanant des gouvernements, des informations diffusées par des organismes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales, des rapports de recherche, de la documentation de conférence et des articles de médias.

La base de données du *Module de lutte contre la traite* de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) regroupe les informations obtenues dans le cadre des programmes de lutte contre la traite de l'OIM. Elle exploite les résultats détaillés des entrevues avec les victimes que l'OIM aide dans le monde entier par ses activités de lutte contre la traite. Les données quantitatives et qualitatives recueillies contribuent à une meilleure connaissance du profil socioéconomique et de la situation passée des victimes, de la façon dont elles sont recrutées, des opérations de traite, ainsi que de l'exploitation des victimes dans les pays de destination.

## Progrès en statistiques

Au cours des dix dernières années, des perfectionnements considérables ont été apportés aux méthodes et modes de collecte de données concernant la violence à l'égard des femmes, particulièrement la violence qui est exercée par les partenaires des victimes. S'il reste difficile de comparer les données entre les pays et les régions, la situation s'améliore. Les années qui ont suivi la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, ont été le témoin d'initiatives multiples visant à établir et recueillir des statistiques comparables au niveau international sur la violence à l'égard des femmes au moyen de méthodes d'enquêtes normalisées.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a dirigé le mouvement par une Étude multinationale sur un protocole de la santé des femmes et de la violence domestique (voir encadré 5.1). Lancée en 1998, cette étude s'est effectuée dans au moins 10 pays.

### Encadré 5.1

#### Étude multinationale de l'OMS sur la santé des femmes et la violence domestique

L'Organisation mondiale de la Santé a lancé en 1998 l'Étude multinationale sur la santé des femmes et la violence domestique qui a pour objet : a) d'obtenir des estimations fiables de la prévalence des différentes formes de violence, particulièrement celle qui est infligée aux femmes par leur partenaire; b) de mettre en évidence l'association entre la violence infligée aux femmes par leur partenaire et les résultats pour leur santé et d'autres aspects de leur vie; c) d'examiner les facteurs qui peuvent protéger les femmes contre cette violence ou les rendre vulnérables; d) de mettre en évidence les stratégies et les services auxquels les femmes font appel face à cette violence. Dans cette étude, l'OMS a appliqué des méthodes qualitatives et aussi des méthodes quantitatives, les conclusions qualitatives servant à établir le questionnaire principal utilisé pour l'élément quantitatif. Dans la plupart des pays, l'élément quantitatif consiste en une enquête sur les ménages à base démographique auprès de toutes les catégories de population, dans la capitale ou un autre grand centre urbain ainsi qu'une province comportant à la fois des populations urbaines et des populations rurales.

L'Étude multinationale de l'OMS a eu lieu dans au moins 10 pays différents sur le plan culturel en Afrique, en Amérique du Sud, en Asie et en Océanie. Des projets de recherche sur la violence domestique exploitant les méthodes employées pour cette étude ont aussi été exécutés dans plusieurs autres pays.

Parmi ces initiatives internationales, on peut citer aussi l'Enquête internationale sur la violence à l'égard des femmes qui a été coordonnée par l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, qui est rattaché à l'ONU (voir encadré 5.2). Jusqu'à présent, cette enquête internationale s'est déroulée dans 11 pays, dont certains développés et d'autres en développement, et on recherche une as-

Il importe de signaler que, depuis quelques années, au sujet des enquêtes concernant la violence dont les femmes sont victimes, une attention accrue est accordée à l'éthique et à la sûreté dans les travaux de recherche sur la violence émanant du partenaire

sistance financière qui permettrait à d'autres pays en développement et pays en transition d'y participer.

Au moyen d'un module sur la violence familiale, les enquêtes démographiques et sanitaires qui reçoivent un appui de Macro International Inc., recueillent des données sur la violence envers les femmes. Ce module inclut des questions approfondies qui devraient permettre d'évaluer la prévalence de la violence dont les femmes sont victimes, entre autres dans le cadre du ménage, ainsi que ses conséquences sur plusieurs générations. Depuis 1995, au moins 11 pays qui conduisent des enquêtes démographiques et sanitaires ont inclus dans celles-ci de tels modules.

### Encadré 5.2

#### Enquête internationale sur la violence à l'égard des femmes

L'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, qui est rattaché à l'ONU, avec la participation de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice ainsi que de Statistique Canada, a lancé le projet d'Enquête internationale sur la violence à l'égard des femmes en 2001. Il s'agit d'une enquête comparative internationale expressément conçue pour étudier la violence exercée par les hommes à l'encontre des femmes, particulièrement les actes de violence et les attaques sexuelles provenant du partenaire. Son objectif est de faciliter et de permettre l'étude de la violence dont les femmes sont victimes dans tous les pays du monde et d'évaluer dans quelle mesure les femmes sont victimisées dans ces pays au moyen d'une méthode et d'un questionnaire normalisés permettant les comparaisons à ce sujet entre les divers milieux culturels.

L'Enquête internationale sur la violence à l'égard des femmes se déroule sous l'angle de la victimisation par la criminalité et repose largement sur le réseau, l'infrastructure et les méthodes de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité<sup>a</sup>. Les renseignements qu'elle fournit devraient servir à élaborer des approches spécifiques en matière de justice pénale.

<sup>a</sup> Les Enquêtes internationales sur les victimes de la criminalité permettent de recueillir des informations sur la criminalité et la victimisation au moyen d'un questionnaire type dont les résultats sont comparables sur le plan international. À cette fin, tous les aspects des méthodes employées ont été normalisés le plus largement possible (voir [http://www.unodc.org/unodc/en/research\\_icvs.html](http://www.unodc.org/unodc/en/research_icvs.html)).

Aussi bien l'Étude multinationale de l'OMS que l'Enquête internationale sur la violence à l'égard des femmes ont conduit des organismes internationaux, des chercheurs de différents pays et des organismes statistiques ayant l'expérience des enquêtes sur la violence à l'égard des femmes à concevoir et à établir le protocole d'étude et le questionnaire, afin d'appuyer les équipes de pays et de faciliter l'analyse. En effectuant ces travaux d'étude dans des pays différents sur le plan culturel, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance sont parvenus à mieux

comprendre les réalités de la conduite d'enquêtes sur la violence à l'égard des femmes dans divers contextes. En participant à ces travaux dans le cadre d'une étude coordonnée au niveau international, les pays ont acquis une expérience précieuse de tous les aspects concernant la planification et la conduite d'enquêtes sur ce sujet délicat et sont ainsi mieux à même de recueillir sur cette question des données comparables au niveau international.

Il importe de signaler que, depuis quelques années, les enquêtes concernant la violence dont les femmes sont victimes accordent une attention accrue à l'éthique et à la sûreté dans les travaux de recherche sur la violence émanant du partenaire. L'Organisation mondiale de la Santé souligne combien il importe de garantir la sécurité à la fois des personnes qui répondent aux enquêtes et des enquêteurs et elle a formulé des lignes d'orientation au sujet de la sécurité et de l'éthique concernant les travaux de recherche sur la violence domestique<sup>24</sup>. Elles ont été adoptées par d'autres organisations qui font des enquêtes dans ce domaine. L'Organisation mondiale de la Santé a aussi formulé des recommandations en matière d'éthique et de sécurité pour interroger les femmes victimes de la traite<sup>25</sup>.

Une tendance positive est apparue au sujet des travaux de recherche sur la violence à l'égard des femmes : des partenariats et des processus de consultation intensive ont été mis en place entre les institutions qui définissent les politiques, les prestataires de service et les entités qui s'occupent de coopération au service du développement. C'est ainsi que dans le cas de l'étude multinationale de l'OMS, les équipes de recherche dans les différents pays ont comporté des représentants d'organismes nationaux qui luttent contre la violence à l'égard des femmes de même qu'une commission consultative de diverses parties prenantes chargée de guider la conduite de l'étude. Ces commissions sont constituées de représentants des principaux services ministériels et d'organisations non gouvernementales. Ces consultations régulières ont créé un sentiment d'union entre les participants et ont contribué à mettre les données au service des activités de plaidoyer et de définition des politiques. En Amérique latine, le dialogue entre les usagers et les producteurs d'information a été déterminant pour le succès de diverses études sur la violence contre les femmes dans la région et la bonne exploitation des résultats de l'étude<sup>26</sup>.

## Difficultés

### Renforcer les capacités statistiques

Les pays ont besoin de développer les capacités dont ils disposent pour recueillir, traiter et diffuser des données de qualité sur la violence à l'égard des femmes. Beaucoup de ceux qui connaissent mal l'ampleur

et la gravité de la violence, notamment domestique, à l'égard des femmes n'ont pas les moyens de faire des enquêtes nationales spécialisées à ce sujet. On peut envisager qu'ils recueillent des informations sur cette violence dans le cadre d'une enquête existante portant sur plusieurs sujets. Néanmoins, là où ils peuvent obtenir un appui international, il est souhaitable d'effectuer une enquête spécialisée de base avec l'assistance technique de sources extérieures. L'Étude multinationale de l'OMS et l'Étude internationale sur la violence à l'égard des femmes offrent de bonnes possibilités de collaboration de ce genre.

Surtout, il faudrait s'attacher à favoriser les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes dans le cadre des statistiques officielles, autrement dit les inclure dans les programmes normaux de statistique du pays considéré.

Dans beaucoup de pays, les registres de la police et des tribunaux présentent souvent des lacunes et sont de qualité inégale. Il faudrait renforcer les systèmes d'enregistrement et de traitement de la police et des tribunaux pour leur permettre de fournir des statistiques fiables, étendues à tout le pays. Toutefois, beaucoup de pays risquent de ne pas disposer des ressources financières et humaines nécessaires.

### Améliorer les méthodes d'enquêtes

Recueillir des données sur la violence à l'égard des femmes au moyen d'enquêtes nationales à objectifs multiples coûte relativement moins cher et donc peut représenter une solution attrayante pour beaucoup de pays et cette méthode continuera sans aucun doute d'être suivie. Elle a pour principal inconvénient de ne pas faire apparaître la violence aussi bien que les enquêtes spécialisées. Un remède à cela consisterait à inclure un module distinct, comprenant un nombre adéquat de questions bien testées au préalable, et non pas seulement d'ajouter quelques questions. Une autre solution consisterait à donner une formation additionnelle aux enquêteurs qui travaillent normalement pour les enquêtes à grande échelle, entre autres à les familiariser aux questions d'éthique et de sécurité que pose ce type d'enquêtes. Cette formation peut toutefois coûter très cher et n'est pas toujours applicable en raison du grand nombre d'enquêteurs. Il appartient aux chercheurs de trouver d'autres méthodes novatrices pour mieux faire apparaître la violence dans les enquêtes à caractère général.

Dans l'ensemble, il faut aussi étudier plus avant comment d'autres facteurs, par exemple l'approche suivie pour effectuer l'enquête, l'ordre et le libellé des questions, le nombre et le type de questions, les caractéristiques des enquêteurs, etc., peuvent contribuer ou

non à révéler la violence ou avoir d'autres incidences sur les conclusions de l'enquête.

### Améliorer les dossiers administratifs

Comme on l'a déjà dit, dans beaucoup de pays, les systèmes de collecte de données des services de police et des tribunaux n'enregistrent pas toujours le sexe et l'âge de la victime ou les liens qu'elles peuvent avoir avec l'auteur des violences, ce qui interdit de repérer les cas de violence de la part d'un partenaire ou d'autres actes de violence contre des femmes ou des fillettes faisant partie de la famille. Il faut veiller à recueillir l'information de telle sorte que les dossiers contiennent toute l'information nécessaire pour repérer les divers types de violence à l'égard des femmes. Cela n'est toutefois possible que si la législation donne une qualification criminelle claire aux actes de violence à l'égard des femmes en prévoyant réparation des torts dont sont victimes les femmes et les fillettes qui subissent une forme quelconque de violence, que ce soit chez elles, sur les lieux de travail, dans la collectivité ou la société.

Les dossiers administratifs qui tiennent d'autres types d'organismes (par exemple, les organisations non gouvernementales) apportant une assistance aux victimes sont particulièrement délicats à exploiter. Dans la plupart des cas, l'information est dispersée et ne fait pas l'objet d'une collecte normalisée ni de vérifications interinstitutionnelles. En outre, il n'existe pas d'institution unique qui regroupe les informations. L'absence de système global d'information fait qu'il est difficile de savoir par exemple combien de fois la même femme a demandé de l'aide, quel type d'aide elle a reçu, qui la lui a accordée, quand et où cela s'est produit et si ces demandes d'aide ont toutes correspondu au même acte de violence ou au même agresseur. Le résultat est qu'il est impossible de faire l'anamnèse de la violence dont chaque femme demandeuse d'aide est victime ni de l'assistance qu'elle a effectivement reçue.

Pour que l'information puisse servir à un travail statistique, il faut mettre en place une banque de données ou un système d'information qui fasse le lien entre les données provenant des divers organismes. Cette information doit être transférée à la banque de données de manière systématique et homogène, et être traitée et diffusée régulièrement. Le plus difficile, c'est de mettre cette idée en pratique car il n'existe pas d'institution qui chapeaute les différents types de prestataires de services. En outre, les données recueillies sont de types très divers.

Pour rendre plus exhaustives les données administratives sur la violence à l'égard des femmes, il faut que le climat ambiant incite les victimes à chercher de l'aide. Pour cela, il faut entre autres créer ou renforcer

Il faudrait s'attacher à favoriser les enquêtes sur la violence à l'égard des femmes dans le cadre des statistiques officielles

Il appartient aux chercheurs de trouver d'autres méthodes novatrices pour mieux faire apparaître la violence dans les enquêtes à caractère général

les mécanismes institutionnels de sorte que les femmes et les fillettes puissent signaler les actes de violence, porter plainte ou trouver refuge en milieu sûr où elles puissent se rendre rapidement, qui soit confidentiel et où elles soient soutenues. Les femmes victimes de violence seront aussi plus enclines à chercher de l'aide si elles savent pouvoir compter sur des rouages du pouvoir judiciaire et si la loi leur offre des recours justes et efficaces contre les torts qu'elles ont subis. À ce sujet, les membres des services chargés de l'application des lois, de la police et du pouvoir judiciaire, ceux des professions de santé et les travailleurs sociaux doivent recevoir une formation pour mieux comprendre et connaître les causes et les conséquences ainsi que les mécanismes de la violence à l'égard des femmes, de façon que celles qui sont victimes de cette violence puissent compter sur un traitement équitable.

### Emploi complémentaire des sources de données

Les enquêtes en même temps que diverses données de source administrative peuvent ensemble fournir un tableau plus complet de la violence dont les femmes sont victimes. Les enquêtes apportent des informations globales sur divers aspects de cette violence et les statistiques administratives fournies par le système de justice pénale peuvent être établies et diffusées régulièrement au niveau national. D'autres statistiques administratives produites par divers organismes renseignent sur les services que les femmes leur demandent et sur la réponse qu'ils apportent à divers éléments de la violence à l'égard des femmes. Ce qui rend surtout difficile l'emploi complémentaire des données d'enquêtes et des dossiers administratifs c'est le fait qu'ils n'emploient pas le même langage. Les notions, classifications, calendriers et de nombreux autres aspects de données recueillies diffèrent d'une source à l'autre. Il faut du temps et de l'imagination pour arriver à harmoniser les notions qui sont appliquées dans les enquêtes spécialisées, dans les statistiques de la justice pénale et dans d'autres documents administratifs, mais ce n'est pas impossible.

Pour regrouper, harmoniser et exploiter les diverses sources de données, ce qu'il faut surtout c'est une riposte globale et sectorielle au problème de la violence à l'égard des femmes. Une telle approche fera appel simultanément aux divers acteurs : ceux qui sont chargés de faire appliquer la loi, le pouvoir judiciaire, les enseignants, les services de santé et les services sociaux, ainsi que les organismes communautaires et les organisations de femmes, pour qu'ils conçoivent et appliquent une riposte globale visant à prévenir et traiter la violence du point de vue de la victime, y compris en répondant aux besoins d'information de manière intégrée. Une telle riposte est particulièrement urgente

dans le cas de la traite des femmes et des fillettes en raison de la multiplicité des intervenants.

### Domaines appelant davantage d'attention

Les statistiques concernant la plupart des types de violence qui relèvent des trois grandes catégories de violence à l'égard des femmes (voir définition au début du présent chapitre) soit n'existent pas encore soit sont inadéquates. En ce qui concerne la première catégorie, celle de la violence domestique, au sujet de laquelle les statistiques fiables sont inexistantes ou de portée limitée, on peut citer les mauvais traitements sexuels infligés aux fillettes à la maison, la violence liée à la dot, les crimes dits « d'honneur », les mutilations génitales féminines et autres pratiques traditionnelles nocives pour les femmes, la violence autre que celle qui est exercée par le conjoint et la violence liée à l'exploitation. Il faut trouver des méthodes efficaces pour recueillir ces données, par exemple par le biais d'enquêtes démographiques. Au sujet de la violence liée à la dot et des crimes d'honneur, d'autres méthodes doivent être trouvées parce que ces formes de violence, en raison de leur relative rareté, risquent de ne pas être repérées dans une enquête par sondage; en outre, les victimes bien souvent ne sont plus en vie et ne peuvent être comptabilisées. Le cas échéant, on peut envisager de compléter l'enquête par une analyse des dossiers de la police ou des déclarations d'homicide.

Les enquêtes démographiques sur la violence contre les femmes peuvent ne pas recenser suffisamment toutes les femmes appartenant aux groupes minoritaires, ni les femmes autochtones, les réfugiées, les migrantes, les femmes âgées ou d'autres catégories de femmes particulièrement exposées à la violence. Comme ces catégories représentent une proportion relativement faible de la population et sont assez difficiles à toucher, souvent elles ne sont pas représentées suffisamment dans l'échantillon pour permettre une analyse distincte. Dans certaines enquêtes, certains groupes sont volontairement exclus de la population cible. Par exemple, de nombreuses enquêtes concernant la violence infligée par le partenaire concerne seulement les femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) parce que ce sont elles qui risquent le plus d'être exposées à la violence et sont le plus souvent visées par les enquêtes continues comme les enquêtes démographiques et sanitaires. Ces enquêtes donc, ne tiennent pas compte de ce que vivent ou ont vécu les femmes âgées aussi victimes de la violence, entre autres de la part de leur partenaire. Afin d'étudier la violence contre ces catégories de femmes, les chercheurs doivent veiller à les inclure en nombre suffisant dans l'échantillon considéré.

Les statistiques concernant la plupart des types de violence qui relèvent des trois grandes catégories de violence à l'égard des femmes soit n'existent pas encore soit sont inadéquates

Ce qui rend surtout difficile l'emploi complémentaire des données d'enquêtes et des dossiers administratifs c'est le fait qu'ils n'emploient pas le même langage

Pour regrouper, harmoniser et exploiter les diverses sources de données, ce qu'il faut surtout c'est une riposte globale et sectorielle au problème de la violence à l'égard des femmes

Au sujet de la deuxième catégorie, celle des actes de violence survenant dans le grand public, les statistiques dans certains domaines manquent encore. Le harcèlement sexuel et le harcèlement au travail, dans les établissements d'enseignement, dans les prisons et dans d'autres institutions constituent des formes de violence qui existent de longue date mais commencent seulement à être examinées ouvertement ou sérieusement. Les statistiques à leur sujet sont donc souvent rares et de portée limitée. Les méthodes qui permettraient de recueillir des données complètes sur le harcèlement sexuel restent à trouver.

Il faut aussi agir beaucoup plus encore pour trouver de meilleures méthodes pour recueillir les données sur la traite des femmes et des fillettes aux fins d'exploitation sexuelle, de mariage forcé et de travail forcé. Il est extrêmement difficile de regrouper les données con-

cernant la traite des êtres humains qui sont recueillies par divers organismes parce que, par définition, ces sources englobent différentes catégories subsidiaires des femmes victimes de la traite. Charger des rapporteurs nationaux d'étudier la traite, comme l'ont fait plusieurs pays de l'Union européenne, peut aider à coordonner la collecte de données sur la traite et à regrouper et exploiter l'information recueillie dans les divers secteurs.

Au sujet de la dernière catégorie de violence à l'égard des femmes, celle qui provient de l'État lui-même ou est tolérée par lui, il est particulièrement difficile d'obtenir des statistiques sur sa gravité. Ceci est particulièrement vrai en cas de conflit armé, d'occupation étrangère, de guerre d'agression ou de guerre civile. Réunir des statistiques sur ces formes de violence continue d'être particulièrement difficile.

Les méthodes qui permettraient de recueillir des données complètes sur le harcèlement sexuel restent à trouver

Il est extrêmement difficile de regrouper les données concernant la traite des êtres humains qui sont recueillies par divers organismes parce que, par définition, ces sources englobent différentes catégories subsidiaires des femmes victimes de la traite

## Notes

- 1 Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexe II, par. 112 et 117.
- 2 Ibid., par. 116 et 121.
- 3 Résolution de l'Assemblée générale 48/104 du 20 décembre 1993, article premier.
- 4 *Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10), par. 231, 254, 258, 271 et 287 à 291.
- 5 Déclaration et Programme d'action de Vienne, Conférence mondiale sur les droits de l'homme, Vienne, 14-25 juin 1993 (A/CONF/157/23), par. 18.
- 6 Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexe II, sect. D, « La violence à l'égard des femmes ».
- 7 Voir résolution de l'Assemblée générale 55/2 du 8 septembre 2000, par. 25.
- 8 Voir *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexe II, par. 206, j et 129, a.
- 9 Projet du Millénaire, *Réaliser l'égalité des sexes et démar-ginaliser les femmes*, Équipe sur l'éducation et l'égalité des sexes (Londres, Earthscan, 2005).
- 10 Par exemple, Statistique Canada l'a inclut dans son enquête sur la violence à l'égard des femmes de 1993 et dans son enquête sociale générale sur la victimisation de 1999.
- 11 « Rapport de la réunion de groupe d'experts sur la violence à l'égard des femmes : bilan statistique, problèmes et lacunes dans la collecte des données et méthodes et démarches pour y remédier » (Genève, 11-14 avril 2005, Département des affaires économiques et sociales, Division de la promotion de la femme, en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et l'Organisa-

tion mondiale de la Santé). Le rapport étudie les caractéristiques des enquêtes à base démographique effectuées à ce jour.

12 Ibid.

13 L'excision ou la mutilation génitale féminine désigne ou les modes d'excision partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre lésion des organes génitaux féminins pour des raisons culturelles ou toute autre raison non médicale, selon une déclaration commune de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 1997).

14 Voir : « Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique : violence contre les femmes », Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences (E/CN.4/2002/83), par. 15.

15 P. Stanley Yoder, Nouredine Abderrahim et Arlinda Zhuzhuni, « Female genital cutting in the Demographic and Health Surveys: a critical and comparative analysis », DHS Comparative Reports No. 7 (Calverton, Maryland, ORC Macro, 2004).

16 Voir *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexe II, par. 117.

17 Dans son bilan de la période 1994-2003 (E/CN.4/2003/75/Add.1), la Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences a relevé que l'application de la loi soulevait des problèmes dans presque tous les pays examinés, et a cité en tout 79 pays qui n'avaient aucune législation ou qui n'avaient pas de texte législatif connu contre la violence domestique. D'après les informations disponibles, le viol conjugal n'est officiellement un crime que dans 51 pays seulement (voir « Violence against women: new challenges—Beijing at 10: putting policy into practice », Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.un-instraw.org/en/images/stories/Beijing/violenceagainstwomen.pdf>).

18 Dans certains pays, des injonctions, des interdictions ou des ordonnances concernant la violence domestique interdisent au partenaire d'entrer en contact avec la vic-

- time. Elles peuvent être assorties de certaines conditions, par exemple l'interdiction de consommer des drogues ou de l'alcool ou de porter une arme. D'autres types d'injonction peuvent obliger le partenaire à quitter le foyer.
- <sup>19</sup> Voir « Rapport de la réunion de groupe d'experts sur la violence à l'égard des femmes : bilan statistique, problèmes et lacunes dans la collecte des données et méthodes et démarches pour y remédier » (Genève, 11-14 avril 2005, Département des affaires économiques et sociales, Division de la promotion de la femme en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation mondiale de la Santé).
- <sup>20</sup> Voir les observations concernant les sources de données nationales dans l'introduction au présent rapport et dans l'encadré 1.3 « État civil » au chapitre premier.
- <sup>21</sup> Voir « Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique », Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences (E/CN.4/2002/83), par. 23.
- <sup>22</sup> Cette section est inspirée largement de trois rapports : « Human trafficking and statistics: the state of the art », établi par Nicole Suter, Heikki Mattila et Frank Laczko, Organisation internationale pour les migrations, Commission économique pour l'Europe, session de travail sur les statistiques ventilées par sexe, Genève, 18-20 octobre 2004, document de travail n° 15; Frank Laczko et Marco Gramigna, « Developing better indicators of human trafficking », *Brown Journal of World Affairs*, vol. X, n° 1 (été/automne 2003), et Kristina Kangaspunta, « Collecting data on human trafficking », rapport établi pour le groupe chargé d'étudier les difficultés qui subsistent au sujet des statistiques et des indicateurs à l'occasion de la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, New York, 28 février-11 mars 2005 (Genève, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime).
- <sup>23</sup> Résolution de l'Assemblée générale 55/25 du 15 novembre 2000, annexe II, article 3, a.
- <sup>24</sup> Voir, par exemple, Organisation mondiale de la Santé « Putting women first: ethical and safety recommendations for research on domestic violence against women » (WHO/FCH/GWH/01.1).
- <sup>25</sup> Cathy Zimmerman et Charlotte Watts, *WHO Ethical and Safety Recommendations for Interviewing Trafficked Women* (Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2003). Les recommandations ont été traduites en arménien, bosniaque, croate, japonais, serbe, roumain et russe.
- <sup>26</sup> Voir, par exemple, Diane Almeras et d'autres auteurs, *Violence against Women in Couples: Latin America and the Caribbean—A Proposal for Measuring its Incidence and Trends*, Collection Mujer y Desarrollo, n° 40 (publication des Nations Unies, numéro de vente : E/S.02. II.G.56).

## Chapitre 6

# Pauvreté, prises de décisions et droits fondamentaux

« L'autonomie économique des femmes est une condition essentielle à l'élimination de la pauvreté. »

« L'égalité dans le processus décisionnel est essentielle à l'émancipation de la femme. »

« Les droits des femmes sont des droits fondamentaux. »

Programme d'action de Beijing

Le chapitre 6 relève les faiblesses et les lacunes dans la collecte, la diffusion et la présentation et l'exploitation de données dans les trois domaines suivants dont l'importance est soulignée dans le Programme d'action de Beijing :

- Les femmes et la pauvreté;
- Les femmes, le pouvoir et les prises de décisions;
- Les droits fondamentaux des femmes.

**Les femmes et la pauvreté.** Le Programme d'action de Beijing appelle les gouvernements à faire en sorte qu'il existe pour les hommes et les femmes une égalité de chances et d'accès aux ressources, aux possibilités et aux services publics en vue de l'élimination de la pauvreté<sup>1</sup>. Au service de cet objectif stratégique, le Programme d'action souligne qu'il est nécessaire de recueillir des données ventilées par sexe et par âge sur la pauvreté et sur tous les aspects de l'activité économique et il insiste aussi pour que soient élaborés des indicateurs statistiques qualitatifs et quantitatifs pour faciliter l'évaluation de la performance économique dans la perspective de l'égalité entre les sexes<sup>2</sup>. Dans le même temps, il réclame une amélioration des principes et méthodes de collecte de données concernant l'évaluation de la pauvreté chez les femmes et les hommes<sup>3</sup>. La Déclaration du Millénaire place au premier rang des priorités l'élimination de la pauvreté. Les gouvernements ont décidé de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en tant que moyen efficace d'atteindre cet objectif<sup>4</sup>.

**Les femmes, le pouvoir et les prises de décisions.** Le Programme d'action de Beijing souligne qu'il est nécessaire que les femmes et les hommes participent également aux décisions politiques. Il appelle les gouvernements à suivre et à évaluer les progrès dans la représentation des femmes en assurant régulièrement la collecte, l'analyse et la diffusion de données quantitatives et qualitatives sur le nombre de femmes occupant les postes de responsabilité à tous les niveaux dans les secteurs public et privé<sup>5</sup>. Accroître la représentation des femmes dans la conduite des affaires publiques est

maintenant largement considéré comme un objectif de développement. L'accroissement de cette représentation indique les progrès accomplis dans le sens de l'Objectif 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes).

**Les droits fondamentaux des femmes.** Dans la Déclaration de Beijing, les gouvernements se sont affirmés résolus à promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes par la pleine application de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes<sup>6</sup>. Le Programme d'action de Beijing a souligné aussi qu'il fallait promouvoir la mise au point de méthodes permettant de mieux collecter, réunir et analyser des données concernant les droits fondamentaux des femmes<sup>7</sup>. De même, la Déclaration du Millénaire a insisté sur la nécessité de faire respecter et de faire appliquer intégralement la Déclaration universelle des droits de l'homme et a rappelé aux gouvernements que les droits économiques, sociaux et culturels étaient l'élément fondamental de tous les objectifs du Millénaire pour le développement, y compris l'Objectif<sup>8</sup> qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Plus récemment, la Déclaration adoptée par la Commission de la condition de la femme à sa quarante-neuvième session reconnaît que l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et l'exécution des obligations découlant de la Convention se renforcent mutuellement et sont essentielles pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international<sup>9</sup>.

Diverses sources peuvent fournir des informations sur les trois domaines dont il est question dans le présent chapitre. Certaines statistiques concernant la pauvreté qui tiennent compte des sexes ont été extraites d'enquêtes sur les ménages. Les chiffres qui concernent les femmes, le pouvoir et les prises de décisions ainsi que les droits fondamentaux peuvent être trouvés dans les dossiers administratifs ainsi que les résultats des recensements et des enquêtes.

Le Programme d'action de Beijing a souligné aussi qu'il fallait promouvoir la mise au point de méthodes permettant de mieux collecter, réunir et analyser des données concernant les droits fondamentaux des femmes

Le Programme d'action souligne qu'il est nécessaire de recueillir des données ventilées par sexe et par âge sur la pauvreté et sur tous les aspects de l'activité économique

Les principaux organismes et programmes chargés du travail statistique ne recueillent pas, ne présentent pas et ne diffusent pas régulièrement des statistiques au sujet des femmes et de la pauvreté, ni des femmes et de leur participation à la conduite des affaires publiques et aux décisions ni n'ont plus des droits fondamentaux des femmes

On peut extraire des données des enquêtes sur les ménages et on s'en est servi pour réunir des constatations provisoires sur la mesure dans laquelle les femmes risquent de connaître la pauvreté plus que les hommes

Il est généralement admis que la pauvreté est un phénomène pluridimensionnel. Or, on mesure la pauvreté principalement à ses dimensions économiques

## État actuel des statistiques

Dans beaucoup de pays, les principaux organismes et programmes chargés du travail statistique ne recueillent pas, ne présentent pas et ne diffusent pas régulièrement des statistiques au sujet des femmes et de la pauvreté, ni des femmes et de leur participation à la conduite des affaires publiques et aux décisions, ni n'ont plus des droits fondamentaux des femmes. La collecte et la communication régulières et soutenues de données concernant ces domaines ont été freinées par l'insuffisance des capacités statistiques. La mauvaise qualité des méthodes a aussi limité l'exploitation des données existantes qui auraient pu servir à étudier les différences entre les hommes et les femmes dans ces domaines particulièrement importants.

## Les femmes et la pauvreté

Il est généralement admis que la pauvreté est un phénomène pluridimensionnel. Or, on mesure la pauvreté principalement à ses dimensions économiques. Les principales sources d'établissement des statistiques concernant la pauvreté au niveau national sont donc les chiffres recueillis à l'occasion des enquêtes sur les ménages concernant le revenu et les dépenses; ces chiffres servent à mesurer indirectement l'accès des membres du ménage aux possibilités et aux ressources. En se fiant à ces chiffres, toutefois, on s'est aperçu qu'on ne pouvait pas saisir les différences de degré de pauvreté entre les femmes et les hommes car cette méthode privilégiait les estimations de la pauvreté valables pour les ménages et non pas celles concernant les individus qui les composent. Ces estimations ne font pas apparaître les différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la distribution de la nourriture, du revenu, etc., elles ne montrent pas non plus comment chacune des femmes et chacun des hommes qui composent le ménage ressentent la pauvreté.

De plus, dans les statistiques de la pauvreté qui reposent sur le revenu et les dépenses, aucune valeur économique n'est attribuée au travail domestique non rémunéré ou aux soins reçus par les autres membres du ménage et le plus souvent dispensés par les femmes. L'absence de valeur attribuée à ces activités non rémunérées introduit une distorsion importante dans les statistiques de la pauvreté et risque de conduire à sous estimer la pauvreté dont souffrent les femmes ou les ménages monoparentaux, particulièrement ceux dont le chef est une femme. Cette sous estimation peut être due à deux raisons principales : premièrement, les travaux domestiques non rémunérés et les soins qui sont fournis par les femmes dans les ménages où vivent les deux parents sont un actif économique dont ne disposent pas les ménages monoparentaux qui doivent éventuellement se procurer ces services sur le marché.

Deuxièmement, les activités non rémunérées réduisent souvent directement le temps dont disposent les femmes et les empêchent de participer à d'autres activités, par exemple exercer un emploi rémunéré, faire des études, recevoir une formation ou avoir des loisirs<sup>10</sup>.

Toutefois, malgré ces inconvénients, on peut extraire des données des enquêtes sur les ménages et on s'en est servi pour réunir des constatations provisoires sur la mesure dans laquelle les femmes risquent de connaître la pauvreté plus que les hommes. On citera à ce sujet les travaux accomplis par le Groupe de la participation des femmes au développement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (voir encadré 6.1), ainsi que par l'Institut international de recherche sur les politiques élémentaires, qui ont analysé des résultats d'enquête concernant des pays d'Asie et d'Afrique subsaharienne<sup>11</sup>.

Le Projet Objectifs du Millénaire a aussi contribué à une meilleure exploitation des données existantes sur les femmes et la pauvreté comme en témoigne le bilan que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fait en 2005 de l'analyse des sexes dans les rapports nationaux concernant les objectifs du Millénaire pour le développement<sup>12</sup>. Ce bilan a conclu que 22 % des rapports incluaient des indicateurs de la pauvreté ventilés par sexe.

Bien que l'on puisse parfois mettre en évidence les écarts de pauvreté entre les hommes et les femmes à partir des renseignements recueillis au cours des enquêtes courantes sur les ménages, il est nécessaire de définir des principes, des instruments et des méthodes nouveaux expressément conçus pour mesurer ces différences. Par exemple, la notion de « manque de temps » a été proposée pour saisir les dimensions sociales et économiques de la pauvreté. On peut analyser ce manque de temps à partir des résultats fournis par les enquêtes sur les budgets-temps qui montrent comment les femmes et les hommes répartissent leur temps entre diverses activités rémunératrices et d'autres tâches (voir aussi chapitre 4). Depuis 1995, au moins 67 pays ou zones ont procédé à une telle enquête. Néanmoins, les enquêtes sur l'utilisation du temps ne sont pas généralisées par tous les pays dans le monde.

La participation des femmes au secteur non structuré est une stratégie importante pour permettre aux ménages de lutter contre la pauvreté et, à ce sujet, le travail du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel est particulièrement intéressant. À sa sixième session, le Groupe a examiné les liens entre les statistiques du secteur informel et celles relatives au revenu et aux dépenses et à la pauvreté. Le Programme de travail du Groupe pour 2004-2005 prévoit l'identification, la définition et la mise au point d'un ensemble



## Encadré 6.1

**Évaluer les différences entre les hommes et les femmes dans le domaine de la pauvreté au moyen des enquêtes existantes sur les ménages**

Bien que les résultats extraits des enquêtes courantes sur les ménages ne permettent pas le plus souvent d'examiner les différences de pauvreté entre les hommes et les femmes, des approches nouvellement conçues proposent diverses solutions pour exploiter les données existantes afin de mettre en relief les disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de la pauvreté. Un exemple de ces approches est fourni par les travaux accomplis récemment par le Groupe de la participation des femmes au développement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)<sup>a</sup>.

En se fondant principalement sur les résultats existants des enquêtes démographiques et sanitaires, la Commission a montré dans son analyse comment les statistiques sur le revenu et les dépenses des ménages pouvaient, en association avec divers types d'information, répondre à trois grandes questions concernant les femmes et la pauvreté. Premièrement, les femmes risquent-elles plus que les hommes de vivre dans des ménages pauvres ? Deuxièmement, les ménages qui sont dirigés par une femme sont-ils plus exposés à la pauvreté que ceux qui le sont par un homme ? Troisièmement, les femmes sont-elles en général plus exposées à la pauvreté que les hommes ?

Pour répondre à la première question, l'étude de la CEPALC regroupe les chiffres concernant le revenu et les dépenses des ménages avec les informations sur la taille et la composition de ceux-ci pour mettre en évidence des différences entre la proportion de femmes et la proportion d'hommes qui vivent dans des ménages pauvres comparées à celles et ceux qui vivent dans des ménages qui ne le sont pas. Ce type d'analyse a permis à l'étude de montrer que, dans toute la région, les femmes risquent plus que les hommes de vivre dans des ménages pauvres. En

poursuivant l'analyse compte tenu de l'âge et du lieu de résidence, cette étude a montré que c'est particulièrement le cas pour les femmes d'âge économiquement actif (de 20 à 59 ans) en zone urbaine et aussi en zone rurale.

Au sujet de la deuxième question, l'étude de la CEPALC a ventilé par sexe les données concernant le chef de famille afin de comparer la proportion de ménages pauvres dont le chef est une femme et ceux dont le chef est un homme. Les résultats ont montré que les ménages extrêmement pauvres étaient plus souvent dirigés par une femme que les ménages non pauvres dans la plupart des pays de la région.

Enfin, pour répondre à la troisième question, l'analyse s'est servie des informations concernant le revenu propre pour mesurer la dépendance économique qui peut faire courir un plus grand risque aux femmes et aux hommes de devenir pauvres. Ce type d'analyse a montré que la proportion de femmes âgées de plus de 15 ans qui n'avaient pas de revenus propres était supérieure à la proportion des hommes dans le même cas et que proportionnellement plus de femmes sans revenu vivaient dans des ménages pauvres que dans des ménages non pauvres.

Dans l'ensemble, l'étude de la Commission montre comment les données de base qui sont recueillies régulièrement à l'occasion des enquêtes sur les ménages, et qui concernent l'âge, le sexe et la situation économique des membres des ménages, associées à des informations sur la taille du ménage, sa composition et la personne qui le dirige, peuvent servir à mesurer les différences entre les hommes et les femmes dans le domaine de la pauvreté.

<sup>a</sup> « Poverty and inequality from a gender perspective », dans *Social Panorama of Latin America, 2002-2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E/S03.II.G.185).

d'indicateurs du secteur informel et de l'emploi informel, correspondant à l'importance reconnue à l'emploi informel par l'Équipe sur l'éducation primaire et l'égalité des sexes du Projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies<sup>13</sup>.

**Les femmes aux postes de pouvoir et de décision**

La principale source de statistiques concernant la participation des femmes au pouvoir et aux décisions consiste dans les renseignements personnels contenus dans les dossiers administratifs. Néanmoins, la plupart des données disponibles, particulièrement celles qui proviennent du secteur privé, ne sont ni réunies ni regroupées parce qu'il n'existe pas de règles officielles obligeant à les consigner. Les pouvoirs publics ont tendance à recueillir et diffuser des statistiques sur la participation des femmes aux décisions seulement dans des cas particuliers en réponse à des exigences spécifiques, par exemple pour établir les rapports nationaux qui sont soumis au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ou pour répondre au questionnaire du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action de Beijing.

Il en résulte que l'on a surtout suivi et analysé la participation des femmes aux décisions aux niveaux supérieurs du secteur public, là où cette participation apparaît le plus, et dans le domaine politique à l'échelon des pays. C'est ainsi que l'Union interparlementaire (UIP) réunit des informations sur la place des femmes dans les parlements nationaux à partir d'enquêtes et d'études effectuées auprès des parlements qui en sont membres. Les sujets inclus dans ces enquêtes et études englobent la répartition des sièges entre hommes et femmes dans les parlements nationaux, le suffrage des femmes et l'exercice du droit de vote par les femmes. Les statistiques sur la participation des femmes dans les parlements nationaux sont mises à jour régulièrement et diffusées sur le site Internet de l'UIP (voir encadré 6.2).

Certaines données sur la participation des femmes dans les administrations locales ont été recueillies par Cités et gouvernements locaux unis, qui est un organisme international dont les membres sont des villes individuelles et des associations nationales d'administrations locales dans 112 pays. Des informations sur la proportion de femmes élues représentantes, conseillè-

On a surtout suivi et analysé la participation des femmes aux décisions aux niveaux supérieurs du secteur public, là où cette participation apparaît le plus, et dans le domaine politique à l'échelon des pays

Pour surveiller si tous les instruments relatifs aux droits de l'homme sont pleinement appliqués, et particulièrement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, il faut que soient recueillies des données décomposées par sexe, par âge et autres caractéristiques essentielles sur de nombreux aspects de la vie courante

C'est principalement dans les données exploitables concrètement provenant de dossiers administratifs tenus par les pouvoirs publics et les organismes privés que l'on peut trouver des éléments prouvant cette discrimination et cette exclusion

res ou maires dans plus de 70 pays ont été recueillies au moyen d'une enquête faite par cet organisme en 2003. Cet organisme a fait cette enquête dans le cadre d'un programme mondial sur les femmes qui participent aux décisions locales au sujet duquel il donne des informations sur son site Internet<sup>14</sup>.

En plus des données qui sont fournies par les dossiers administratifs, les chiffres concernant l'emploi provenant d'enquêtes sur la population active ont aussi servi à analyser les différences entre les hommes et les femmes pour ce qui est de l'accès aux postes de décision. La proportion de femmes occupant des postes où généralement des décisions sont prises, par exemple dans la fonction législative, à des niveaux de représentation élevée ou de direction, peuvent donner une indication des différences d'accès des hommes et des femmes aux postes de décisions (voir aussi chapitre 4). Par exemple, la publication de l'Organisation internationale du Travail *Breaking through the Glass Ceiling—Women in Management: Update 2004*, exploite largement les statistiques des emplois contenues dans *L'Annuaire des statistiques du travail* de l'OIT pour étudier comment les femmes accèdent aux postes de décision dans la fonction publique comme dans le secteur privé en exerçant des fonctions de direction<sup>15</sup>.

#### Encadré 6.2

##### Chiffres concernant la participation des femmes aux décisions politiques réunis par l'Union interparlementaire

À l'occasion de la quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme (mars 2005), l'Union interparlementaire (UIP), en collaboration avec la Division de la promotion de la femme, a publié une affiche d'information intitulée *Les femmes en politique, 2005*. Cette affiche montre la proportion de femmes dans les cabinets ministériels, dans les parlements et dans les organes supérieurs où les décisions sont prises (femmes chefs d'État ou de gouvernement et femmes qui président des organes parlementaires). L'UIP a aussi publié un tableau historique : « Les femmes en politique : 1945-2005 »; il s'agit d'un ensemble de fiches contenant des données sur la participation des femmes à la politique depuis 60 ans :

- Fiche n° 1. Tableau historique;
- Fiche n° 2. Progrès et reculs des femmes dans les parlements nationaux entre 1995 et 2005;
- Fiche n° 3. Les femmes dans les deux assemblées parlementaires régionales élues au suffrage direct : le Parlement centraméricain et le Parlement européen;
- Fiche n° 4. Une chronologie des femmes chefs d'État ou de gouvernement entre 1945 et 2005;
- Fiche n° 5. Les femmes dans le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif;
- Fiche n° 6. Bilan décennal : tendances mondiales de la présence des femmes dans les parlements.

Source : <http://www.ipu.org/english/home.htm> (8 août 2005).

#### Les droits fondamentaux des femmes

Pour surveiller si tous les instruments relatifs aux droits de l'homme sont pleinement appliqués, et particulièrement la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, il faut que soient recueillies des données décomposées par sexe, âge et autres caractéristiques essentielles sur de nombreux aspects de la vie courante. La Convention est un texte d'ensemble sur les droits fondamentaux des femmes qui dispose que les femmes et les hommes sont égaux dans l'exercice de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Au 18 mars 2005, 180 pays, dont 90 % sont Membres des Nations Unies, avaient ratifié cette convention ou y avaient adhéré. En ratifiant la Convention, les gouvernements conviennent de prendre toute mesure appropriée pour modifier les schémas sociaux et culturels dans la conduite des femmes et des hommes qui entraînent la discrimination ou l'exclusion sur la base du sexe.

Bien que de nombreux pays aient pris des mesures pour reconnaître dans leur constitution et leur législation les droits visés par la Convention et d'autres traités relatifs aux droits de l'homme, l'exercice de ces droits ne peut être garanti que si une surveillance permet de repérer les cas de discrimination et d'exclusion fondées sur le sexe et de les éliminer au moyen de politiques et de programmes (encadré 6.3). C'est principalement dans les données exploitables concrètement provenant des dossiers administratifs tenus par les pouvoirs publics et les organismes privés que l'on peut trouver des éléments prouvant cette discrimination et cette exclusion. Les recensements de la population et de l'habitat, ainsi que les enquêtes par sondage apportent des informations supplémentaires.

Des chapitres précédents du présent rapport ont examiné dans quelle mesure des données décomposées par sexe et âge pouvaient servir à mettre en évidence, dans quatre grands domaines, les inégalités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'exercice des libertés et droits fondamentaux. Par exemple, les statistiques sur les décès et les maladies (chapitre 2) peuvent montrer que les femmes et les hommes ne peuvent pas exercer effectivement leurs droits à la santé dans des conditions égales; les statistiques d'inscription et d'alphabétisation (chapitre 3) peuvent apporter des preuves de l'exercice effectif du droit à l'éducation et les chiffres concernant la population économiquement active ou les revenus peuvent renseigner sur l'exercice des droits à l'emploi et à l'égalité de rémunération (chapitre 4). Les statistiques examinées dans les chapitres précédents servent principalement à surveiller l'inégalité entre hommes et femmes dans les faits. Pour assurer l'exercice effectif de tous les droits fondamentaux, il faut disposer de renseignements supplé-

## Encadré 6.3

**Discrimination fondée sur le sexe et droits fondamentaux de la personne humaine**

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes définit cette discrimination comme visant « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social culturel et civil ou dans tout autre domaine » (article premier)<sup>a</sup>.

Les principaux droits politiques, économiques, sociaux, culturels et civils visés dans les principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme sont notamment les suivants<sup>b</sup> :

- Le droit à la non discrimination
- Le droit à l'emploi
- Le droit à l'égalité de rémunération
- Le droit à la sécurité sociale
- Le droit aux prêts bancaires, aux hypothèques et à d'autres formes de crédit financier
- Le droit à un niveau de vie suffisant
- Le droit à un logement suffisant
- Le droit à la propriété foncière, à l'accès à la terre et à la tenure
- Le droit à la santé
- Le droit à l'éducation
- Le droit de participer à la vie culturelle
- Le droit de participer à égalité avec les hommes à la vie publique et politique
- Le droit de vote
- Le droit à la nationalité

En outre, certains droits particulièrement importants pour les femmes, par exemple les droits génésiques, y compris le droit aux services de santé génésique et de planification familiale, sont consacrés par cette convention. D'autres droits expressément reconnus dans la Convention sont les droits qui concernent des questions intéressantes particulièrement les femmes, par exemple le droit d'être à l'abri de la traite et de l'exploitation par la prostitution (art. 6) et les questions qui concernent les femmes rurales (art. 14).

<sup>a</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378. Peut être consulté aussi à l'adresse suivante : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/econvention.htm>.

<sup>b</sup> *Ibid.* et *The United Nations Human Rights Treaty System: An Introduction to the Core Human Rights Treaties and Treaty Bodies*, Fact Sheet n° 30 (Genève, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2005).

mentaires pour repérer les pratiques discriminatoires qui sont la cause de ces inégalités. Le mieux pour le faire est d'exploiter les données provenant des dossiers administratifs.

Plusieurs raisons ont toutefois empêché d'utiliser pleinement les données administratives pour surveiller l'exercice des droits fondamentaux. Un petit nombre seulement de pays se sont donné officiellement comme règle d'inclure les données ainsi recueillies dans leurs systèmes de statistique. L'absence de règles imposant ces communications a empêché que les données admi-

nistratives existantes soient suffisamment diffusées. Même lorsqu'elles le sont, ou bien elles ne sont pas ventilées par sexe ou bien, si elles le sont dans le dossier d'origine, cette ventilation est abandonnée dans les tableaux. Par exemple, les données concernant l'accès au crédit, à la propriété d'entreprises et à l'utilisation de services commerciaux, nécessaires pour voir si les hommes et les femmes exercent également leurs droits économiques, sont recueillies normalement par des banques, des institutions publiques et d'autres organismes de prêt. Néanmoins, l'information résultante n'est généralement pas transmise sous forme ainsi ventilée. De ce fait, bien que les programmes de développement du crédit public ou privé, des microentreprises ou de l'entrepreneuriat lancés en réponse au Programme d'action de Beijing aient été principalement destinés aux femmes, il est difficile de savoir quelle a été leur réussite parce que l'absence de données ventilées empêche de repérer ou de surveiller la discrimination dans ces domaines.

Dans d'autres cas, les données dont on aurait besoin ne sont pas encore recueillies systématiquement. Par exemple, il est maintenant largement admis que les droits à un logement adéquat et à l'égalité en matière de propriété foncière, d'accès à la terre et de tenure sont des éléments déterminants de l'autonomisation des femmes. Néanmoins, en raison de pratiques coutumières, de carences du cadastre et de lacunes dans la documentation concernant les mutations, il existe peu d'information qui permette de surveiller si les femmes, en raison de leur sexe, sont victimes de discrimination ou d'exclusion en ce qui concerne l'acquisition de biens par héritage, par achat ou par transfert de l'État.

Les informations existantes font apparaître des inégalités importantes entre les femmes et les hommes dans l'exercice des droits à la propriété foncière et à celle du logement dans de nombreuses régions du monde<sup>16</sup>. Elles proviennent des recensements de l'habitat et des recensements agricoles ainsi que des enquêtes sur les ménages qui recueillent des données sur la propriété foncière et la propriété immobilière en fonction du sexe du propriétaire. Les recensements dans le cadre desquels ces informations sont recueillies sont toutefois peu nombreux. En Afrique et en Asie, la plupart des renseignements sur la tenure proviennent des enquêtes sur les ménages, par exemple, de l'étude et de la mesure des niveaux de vie, mais ils n'existent que dans quelques pays seulement.

De plus, il n'y a pas beaucoup de données, que ce soit dans les dossiers administratifs ou ailleurs, qui mesurent l'exercice de leurs droits par certains groupes de femmes qui peuvent être particulièrement exposés aux violations de leurs droits fondamentaux : on peut citer les femmes membres de minorités ou de groupes

Il n'y a pas beaucoup de données, que ce soit dans les dossiers administratifs ou ailleurs, qui mesurent l'exercice de leurs droits par certains groupes de femmes qui peuvent être particulièrement exposés aux violations de leurs droits fondamentaux

L'absence de règles imposant ces communications a empêché que les données administratives existantes soient suffisamment diffusées

autochtones, les migrantes, les femmes pauvres, les femmes handicapées et celles qui vivent en institution. Font exception les femmes et les hommes qui ont le statut de réfugié et au sujet desquels des données sont réunies par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à partir de données fournies par les gouvernements. Des renseignements concernant notamment le sexe et l'âge des réfugiés sont recueillis, réunis et diffusés une fois par an sur le site Internet du Haut-Commissariat, ainsi que dans une série de publications, dont l'*Annuaire statistique* du Haut-Commissariat<sup>17</sup>.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés réunit aussi des informations concernant les femmes et les hommes qui font partie d'autres groupes vulnérables : demandeurs d'asile, personnes déplacées de l'intérieur, rapatriés volontaires, etc. Comme elles sont cependant loin d'être toutes enregistrées par les gouvernements, la compilation qui concerne ces groupes et, par là, les femmes qui vivent dans ces conditions, n'est pas exhaustive. De même, dans les pays industrialisés où c'est le pays hôte seul qui enregistre les réfugiés, il n'existe généralement pas de statistiques sur l'âge et le sexe des demandeurs d'asile et des réfugiés en particulier<sup>18</sup>.

Enfin, il existe peu d'informations pour surveiller la violence à l'égard des femmes dont le Programme d'action de Beijing reconnaît qu'elle constitue une violation des droits fondamentaux et des libertés fondamentales des femmes et empêche partiellement ou totalement celles-ci de jouir de ces droits et libertés (voir aussi chapitre 5)<sup>19</sup>. En général, les informations concernant la violence domestique, particulièrement celle qui est exercée par les partenaires sont plus nombreuses que celles qui concernent d'autres formes de violence à l'égard des femmes comme la traite, l'exploitation, le harcèlement sexuel, les sévices sexuels, la prostitution sous la contrainte et la violence exercée ou tolérée par l'État. Néanmoins, les informations disponibles sont rares et donc gênent beaucoup les gouvernements qui voudraient garantir l'exercice des libertés et droits fondamentaux par les femmes en général et particulièrement par celles qui font partie de groupes défavorisés.

### Progrès en statistiques

Les progrès dans l'établissement de statistiques ventilées par sexe, nécessaires pour suivre la condition de la femme dans les domaines de la pauvreté, du pouvoir et de la prise de décisions ainsi que les droits fondamentaux ont été lents. La plupart des publications dans lesquelles on trouve des statistiques sur les femmes et les hommes exploitent des données recueillies et regroupées à d'autres fins, généralement par des métho-

des qui ne tiennent pas compte des déformations qui pourraient résulter des préjugés ou des images toutes faites concernant les sexes.

Néanmoins, dans une certaine mesure, les analystes ont pu tenir compte des sexes en utilisant des sources de données qui n'étaient pas nécessairement conçues à cette fin. Parmi ces sources, on citera les enquêtes sur le budget et les dépenses des ménages, les enquêtes sur le secteur non structuré et les enquêtes sur les budgets-temps au sujet de l'étude des différences entre les hommes et les femmes concernant la pauvreté, les enquêtes sur la population active pour ceux qui étudient l'accès des femmes aux postes décisionnels, les enquêtes démographiques et sanitaires pour les mesures des violations des droits de l'homme en cas de violence domestique et l'Étude de la mesure des niveaux de vie de la Banque mondiale qui est utile pour mettre en évidence les inégalités fondées sur le sexe dans l'exercice du droit à la propriété foncière par la mesure des différences en matière de tenure entre les hommes et les femmes. La plupart des opérations nouvelles de collecte de données qui ont lieu dans les régions moins développées ont bénéficié d'un financement de donateurs et ont été exécutées par des services statistiques nationaux en partenariat avec des organismes internationaux.

Plusieurs initiatives mondiales appellent à améliorer les sources de données nationales pour remédier davantage à la question des femmes et de la pauvreté. On citera à ce sujet les améliorations apportées aux enquêtes sur les budgets-temps et les comptes satellites dans le cadre du Système de comptabilité nationale<sup>20</sup>. Le sous-groupe chargé de la pauvreté et de la faim du Groupe d'experts sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement a estimé qu'il fallait trouver des solutions pour analyser plus avant la dimension sexospécifique de la pauvreté<sup>21</sup>.

Des initiatives sont aussi en cours pour améliorer la qualité des données qui permettent de surveiller l'exercice des droits fondamentaux par les femmes. On citera à ce sujet la collaboration entre l'Organisation mondiale de la Santé, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Lobby européen des femmes et, aux États-Unis d'Amérique, les centres de combat et de prévention des maladies, qui vise à renforcer la collecte de données sur le thème de la violence à l'égard des femmes (voir aussi chapitre 5).

Des améliorations ont aussi été apportées à la collecte et à l'exploitation des données administratives, bien que les résultats par secteur varient en fonction de la demande et des capacités techniques. Des groupes qui s'occupent activement de budgétisation en Afrique, en Amérique latine et en Asie ont obtenu des ré-

Les progrès dans l'établissement de statistiques ventilées par sexe, nécessaires pour suivre la condition de la femme dans les domaines de la pauvreté, du pouvoir et de la prise de décisions ainsi que les droits fondamentaux, ont été lents

## Encadré 6.4

## Introduction d'une perspective sexospécifique en statistiques

L'Institut mexicain de statistique, de géographie et d'informatique fait partie des premiers organismes statistiques à adopter une approche globale à la prise en compte des sexospécificités en statistique. Depuis 1995, en se guidant sur le Programme d'action de Beijing, il a établi un plan pour inclure des informations ventilées par sexe dans tous les produits résultant des recensements de population, des enquêtes sur les ménages et des dossiers administratifs. Il a aussi entrepris de revoir les divers stades de l'établissement de statistiques, depuis les cadres et instruments conceptuels en passant par le traitement des résultats jusqu'à leur diffusion. Parmi les opérations de collecte de données où il était nécessaire d'introduire une perspective sexospécifique, on peut citer les suivantes : Enquête nationale sur la dynamique démographique, Enquête nationale sur l'emploi et Enquête nationale sur le revenu et les dépenses des ménages. Un système de 1638 indicateurs correspondant à neuf sujets a été élaboré et doit servir à surveiller l'application d'un programme national établi conformément au Programme d'action. L'Institut organise aussi régulièrement des cours de sensibilisation au problème des sexospécificités à l'intention des statisticiens non spécialisés et, avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et l'Institut national pour la femme, il a organisé six réunions régionales sur les statistiques ventilées par sexe entre 1997 et 2004.

Deux autres exemples d'une prise en compte complète des sexospécificités dans les statistiques nationales sont fournis par l'Inde et le Népal dont les services nationaux de statistique ont entrepris de manière globale de tenir compte des différences entre les hommes et les femmes dans tous les aspects des recensements nationaux de la population et de l'habitat en 2001. L'Inde a créé un service spécial chargé de veiller à la prise en compte des sexospécificités et de sensibiliser par la formation et des débats les fonctionnaires et le personnel participant à la direction et la conduite du recensement de 2001. Des mesures ont aussi été prises pour sensibiliser davantage l'opinion à l'apport des femmes dans diverses activités économiques. Grâce à ces activités et à d'autres, et par rapport au recensement de 1991, celui de 2001 a fait apparaître un accroissement du rapport de féminité (mesuré par le nombre de femmes par millier d'hommes) dans 77 % des districts, ce qui indiquerait une amélioration du décompte des jeunes filles et des femmes âgées. L'accroissement de la participation des femmes dans la population active par rapport au recensement de 1991 est aussi un signe d'une amélioration de la qualité des données concernant la

participation des femmes dans la population active. L'Inde s'est aussi particulièrement attachée à présenter les données pour faire apparaître les sexospécificités. Par exemple, une section spéciale intitulée « Comment vivent les Indiennes » a été ajoutée au rapport concernant le recensement à la rubrique « Où et comment vivent les gens ? ».

Au Népal, cette prise en compte des sexospécificités est due à une entreprise plus générale d'amélioration de la qualité des données des recensements entamée par le Bureau central de statistique, avec l'appui de l'Union européenne et la participation d'un groupe interorganisations de l'ONU. À ce titre, des ateliers d'orientation sur ce sujet ont été organisés à l'intention des cadres supérieurs et moyens chargés du recensement, quatre commissions techniques des sexospécificités ont été constituées dont une pour revoir les questionnaires et les manuels et une autre pour revoir les nomenclatures des emplois et des activités industrielles; le personnel féminin de terrain a été mobilisé, de même que celui chargé du dénombrement, une campagne dans les médias a exposé aux personnes recensées l'intérêt d'une prise en compte des sexospécificités, les données ont été ventilées par sexe et des tableaux spéciaux ont été consacrés aux sexospécificités. Les questions concernant la propriété du logement, des terres et du bétail ont été spécialement formulées pour pouvoir déterminer le sexe du propriétaire. Un examen des classements existants des emplois et des branches d'activités industrielles a révélé qu'ils donnaient une place privilégiée aux hommes : les emplois et les activités industrielles où les hommes étaient majoritaires faisaient l'objet de classifications et de spécifications plus affinées que ceux qui étaient surtout exercés par des femmes et une nouvelle nomenclature type les a remplacés. À la suite d'une campagne menée par des groupes de femmes, le recensement a tenu compte aussi de la révision de 1993 du Système de comptabilité nationale ainsi que des normes concernant l'activité économique et la participation au travail de l'Organisation internationale du Travail dans une beaucoup plus grande mesure que les recensements précédents.

Sources : « Rapport du Mexique », Commission économique pour l'Europe, session de travail sur les statistiques décomposées par sexe, Genève, 18-20 octobre 2004, document de travail n° 36; J. K. Banthia, « Engendering the census: the Indian experiment and experiences », dans *Engendering Population Census in South and West Asia: Collected Papers* (Kathmandou, Équipe d'appui technique du FNUAP aux pays d'Asie du Sud et de l'Ouest, 2004) et Gouvernement népalais, Bureau central de statistique, « Population census 2001 of Nepal: census engendering experiences », dans *Engendering Population Census in South and West Asia: Collected Papers* (Kathmandou, Équipe d'appui technique du FNUAP aux pays d'Asie du Sud et de l'Ouest, 2004).

sultats en se servant de données administratives pour surveiller l'application des budgets locaux et nationaux sous un angle sexospécifique. Ce faisant, ils ont eu une influence tant sur la collecte que sur la diffusion de données administratives et budgétaires<sup>22</sup>.

En ce qui concerne la surveillance de l'exercice de leurs droits fondamentaux par les femmes, particulièrement celles qui sont en situation vulnérable, des améliorations ont été apportées à la collecte et à la communication de données décomposées par sexe, âge et autres caractéristiques des personnes qui ont le statut de réfugié. Le nombre de pays qui ont fourni au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés des chiffres sur leur population de réfugiés, décomposés par sexe et âge, qui était de 71 en 1994 a atteint 120 en 2003. Depuis 2003, le Haut-Commissariat a aussi commencé à recueillir des statistiques détaillées sur les camps de réfugiés, y compris des profils démographiques et des indicateurs de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et des abris. Grâce à ces données, il est plus facile de mesurer l'exercice des droits fondamentaux par les réfugiés, y compris les femmes et les fillettes<sup>23</sup>.

Sur le plan des idées, un certain nombre de pays ne se contentent plus de recueillir et de communiquer des statistiques décomposées par sexe, mais cherchent

Un certain nombre de pays ne se contentent plus de recueillir et de communiquer des statistiques décomposées par sexe, mais cherchent plus largement à prendre en compte une perspective sexospécifique dans leurs systèmes nationaux de statistiques

plus largement à prendre en compte une perspective sexospécifique dans leurs systèmes de statistique nationaux. La généralisation des statistiques décomposées par sexe a des incidences importantes sur la révision des principes, définitions et méthodes employés pour recueillir et communiquer des informations dans tous les domaines étudiés dans le présent rapport et c'est elle qui détermine si des données existent au sujet de la pauvreté, du pouvoir et des prises de décisions, ainsi que de l'exercice des droits fondamentaux. Le travail expérimental accompli par un petit nombre de pays, dont certains se trouvent dans les régions moins développées, servira à introduire une perspective sexospécifique dans la collecte des données et les produits statistiques qui en découlent, avec les avantages qui peuvent en résulter (voir encadré 6.4).

### Difficultés

Le plus difficile reste de recueillir des données dans les trois domaines d'intérêt présentés dans le présent chapitre. En général, les méthodes de collecte de données concernant la pauvreté, le pouvoir et les prises de décision ainsi que les droits de la personne humaine au niveau national en sont encore au stade de l'élaboration. De ce fait, la collecte de statistiques sur ces sujets au niveau international n'a encore fait l'objet d'aucun accord.

### Les femmes et la pauvreté

La principale difficulté pour analyser les questions concernant les femmes et la pauvreté est due à ce qu'il n'existe pas de données concernant la gravité et la prévalence de la pauvreté chez les femmes et les hommes pris individuellement. Les données existantes ne permettent pas d'examiner les différences dans les modes de distribution et de consommation des membres des ménages. On envisage déjà de recourir à d'autres sources de données pour examiner cette question. Par exemple, des indicateurs indirects de la pauvreté — la consommation de certains biens (vêtements) notamment — peuvent être reliés à des individus et donc disponibles pour chaque sexe, et ont été employés à titre pilote dans des enquêtes sur les ménages dans un certain nombre de pays, avec des succès limités. Une autre solution, plus prometteuse, pourrait être apportée par les enquêtes sur les budgets-temps. Toutefois, comme on l'a déjà dit, pour l'instant, il n'y a pas beaucoup de pays qui effectuent des enquêtes sur les budgets-temps, particulièrement dans les régions moins développées où la pauvreté est la plus grave.

Ce manque généralisé de données ventilées par sexe convenant à l'étude de la pauvreté est aussi dû à des principes et des méthodes qui posent des difficultés et doivent donc être étudiés. Du point de vue des

sexospécificités, de nombreuses données économiques qui servent à analyser la pauvreté sont peu révélatrices parce qu'elles reconnaissent mal l'apport économique des femmes ou qu'elles reposent sur des notions limitatives qui excluent des éléments essentiels du travail accompli par les femmes. Une grande partie du travail non rémunéré effectué par les femmes à la maison et dans la famille est définie comme production non marchande et donc exclue du Système de comptabilité nationale, alors que si les mêmes femmes accomplissent le même travail pour d'autres ménages, il est défini comme production marchande et comptabilisé en tant qu'activité économique.

Enfin, bien que la pauvreté soit reconnue comme ayant des dimensions aussi bien sociales qu'économiques, les mesures et l'analyse de la pauvreté tendent à insister sur les aspects économiques. Pour mesurer et évaluer la pauvreté, il faut appliquer aussi bien des analyses qualitatives que des méthodes quantitatives. Ces analyses montreront comment les gens pauvres se considèrent, la façon dont la pauvreté est perçue chez les femmes et les hommes pauvres, ainsi que celle dont ils identifient et expriment leurs besoins. En analysant la pauvreté du point de vue quantitatif et aussi du point de vue qualitatif on mettra à jour les aspects non matériels de la pauvreté.

### Les femmes, le pouvoir et les décisions

Les systèmes de statistique ont du mal à rendre compte de la participation des femmes aux décisions dans la sphère publique parce que la plupart des données nécessaires pour cela sont détenues par les institutions où les décisions sont prises et que normalement elles ne réunissent pas et ne regroupent pas d'informations et ne sont pas tenues de les communiquer. Parmi ces institutions, on peut citer les parlements, les partis politiques, l'administration publique centrale et locale, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Même les informations sur le nombre d'hommes et de femmes occupant des postes de décision à des rangs élevés dans les services statistiques nationaux, qui sont nécessaires pour mesurer la prise en compte des sexospécificités dans les statistiques, ne sont pas systématiquement réunies et diffusées.

À cela s'ajoute que l'on ne dispose pas non plus de données sur les niveaux inférieurs auxquels les décisions sont prises ni sur les modes d'accès aux postes de pouvoir. Actuellement, on a généralement des statistiques sur la participation des femmes au parlement et sur le nombre de femmes aux postes les plus élevés et les plus visibles auxquels les décisions sont prises dans le secteur public et à un moindre degré dans le secteur privé. Souvent toutefois, les chiffres concernant les femmes et les hommes aux niveaux inférieurs de

Bien que la pauvreté soit reconnue comme ayant des dimensions aussi bien sociales qu'économiques, les mesures et l'analyse de la pauvreté tendent à insister sur les aspects économiques

Les méthodes de collecte de données concernant la pauvreté, le pouvoir et les prises de décisions ainsi que les droits de la personne humaine au niveau national en sont encore au stade de l'élaboration

Souvent les chiffres concernant les femmes et les hommes aux niveaux inférieurs de prises de décisions ne sont toujours pas faciles à obtenir dans de nombreux pays

prises de décisions, qui ouvrent la voie aux échelons supérieurs, ne sont pas faciles à obtenir dans de nombreux pays. Par exemple, la Commission de l'égalité des chances au Royaume-Uni a noté qu'il n'existait pas de méthode pour classer le degré de supériorité dans la fonction si bien qu'il n'était pas possible de comparer la carrière que font (ou ne font pas) les femmes par rapport à celle des hommes<sup>24</sup>.

Les éléments les plus difficiles à repérer de la mise en valeur des ressources humaines, comme la formation en cours d'emploi ou le mentorat, qui facilitent l'accès à des postes de pouvoir et de responsabilité, posent une difficulté particulière. Il est indispensable de les mesurer pour concevoir des politiques et des programmes d'intervention qui empêchent les femmes d'être exclues de tels postes tôt dans leur carrière et donc influent sur leur possibilité d'accéder aux niveaux supérieurs où les décisions sont prises. Pour suivre l'évolution de ces éléments, on peut utiliser mieux et davantage les données qualitatives, les microétudes et les études de cas. Les données qualitatives peuvent aider à mieux comprendre et analyser les données quantitatives, et les microétudes peuvent permettre d'explorer les questions de sexospécificités dont ne rendent pas compte les sources normales d'information.

### Les droits fondamentaux des femmes

Pour mieux surveiller le respect des droits fondamentaux, l'une des principales tâches consiste à recueillir, traiter et diffuser des données exploitables et tenant compte des sexospécificités. Une méthode pour cela consiste à exiger des pouvoirs publics et des organismes privés qu'ils en rendent compte et qu'ils respectent la transparence en leur demandant de produire et de diffuser publiquement des statistiques à ce sujet à partir des dossiers administratifs qui sont constitués de manière régulière au cours de leurs opérations d'administration publique. Les statistiques doivent être ventilées par sexe et décomposées en fonction d'autres caractéristiques essentielles.

Une autre tâche importante consiste à améliorer la fourniture d'informations sur les femmes particulièrement exposées aux violations des droits fondamentaux, par exemple parce qu'elles appartiennent à des minorités ethniques ou des groupes autochtones, qu'elles sont pauvres ou qu'elles vivent en zone rurale. Elle appelle un effort concerté des gouvernements qui doivent veiller à ce que les systèmes existants de collecte de données rendent correctement compte de ces groupes. Parallèlement, il faut s'assurer que l'information concernant l'appartenance à un groupe défavorisé, par exemple un groupe qui se définit par la race, l'appartenance ethnique, la caste, l'appartenance à une

minorité autochtone, le lieu de résidence ou le statut socioéconomique est aussi recueillie et diffusée.

De même, il est impératif d'améliorer la communication des informations concernant les femmes et les hommes qui sont déplacés de l'intérieur ou apatrides. Bien que la fourniture de données décomposées par sexe sur les populations de réfugiés se soit beaucoup améliorée, la plupart des informations existantes concernent des personnes officiellement reconnues comme réfugiés dans les pays où le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés exerce des activités. Les hommes et les femmes qui vivent dans le pays où ils sont nés mais sont considérés comme apatrides, qui ont été déplacés de l'intérieur ou qui, étant réfugiés, ont été récemment rapatriés dans le cadre d'un programme de rapatriement librement consenti, souvent, ne sont pas enregistrés comme ils le devraient et sont donc sous représentés dans les données provenant du Haut-Commissariat ou d'autres sources. Pour améliorer l'enregistrement de ces groupes, il faut que les gouvernements et les organismes non gouvernementaux nationaux et internationaux déploient des efforts concertés pour mettre en place un système d'enregistrement conforme aux normes internationales, particulièrement celles qui concernent la confidentialité des renseignements.

### Perspectives générales

Dans l'ensemble, c'est surtout au niveau national qu'il est possible d'améliorer l'établissement des statistiques nécessaires pour surveiller les inégalités entre les hommes et les femmes dans les domaines de la pauvreté, des prises de décisions et du respect des droits fondamentaux. En raison de l'insuffisance des ressources et des limites des statistiques habituelles, les pays doivent utiliser le plus possible un éventail plus large de sources de données existantes.

En particulier, les statistiques administratives établies à partir de données recueillies par des services publics qui ne sont pas les services statistiques nationaux, y compris le système de justice pénale, ainsi que par le secteur privé, les banques entre autres, pourraient enrichir les informations actuellement insuffisantes dans les trois principaux domaines. Des statistiques administratives ventilées par sexe sont déjà largement exploitées dans le secteur de l'éducation et à un moindre degré dans celui de la santé, pour des initiatives de budgétisation tenant compte des sexospécificités ainsi que par des groupes de femmes qui luttent pour une plus grande participation des femmes à la politique et à la conduite des affaires publiques. Pour que les données administratives servent davantage à suivre la situation et à établir des plans en ce qui concerne la pauvreté, l'exercice du pouvoir, les prises de décisions et le res-

En raison de l'insuffisance des ressources et des limites des statistiques habituelles, les pays doivent utiliser le plus possible un éventail plus large de sources de données existantes

Pour que les données administratives servent davantage, il faut que les institutions soient officiellement tenues de recueillir des données décomposées par sexe et par âge et de les communiquer

pect des droits de l'homme, il faut que les institutions soient officiellement tenues de recueillir des données décomposées par sexe et âge et de les communiquer. L'utilisation accrue de telles données pourra encoura-

ger ceux qui sont chargés de les recueillir, d'assurer leur qualité et de les présenter, et il en résultera des avantages ultérieurs pour d'autres utilisateurs potentiels et pour la qualité d'ensemble de la gouvernance.

## Notes

- 1 Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexe II, par. 47.
- 2 Ibid., par. 68, a.
- 3 Ibid., par. 206, b.
- 4 Voir résolution de l'Assemblée générale 55/2 du 8 septembre 2000.
- 5 Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexe II, par. 190, e.
- 6 Ibid., annexe I, point 8 et annexe II, objectif stratégique I.1.
- 7 Ibid., chap. I, résolution I, annexe II, par. 208, a.
- 8 « Plan de campagne pour l'application de la Déclaration du Millénaire », rapport du Secrétaire général (A/56/326), par. 196 à 202 et annexe.
- 9 *Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 7* (E/2005/27 et Corr.1), chap. I, sect. A, par. 4.
- 10 Vivian Milosavljevic, « El enfoque de género y la medición de la pobreza », rapport présenté à la réunion d'experts sur la pauvreté et les sexospécificités, Santiago, Chili, 12-13 août 2003, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes/Organisation internationale du Travail.
- 11 « Les femmes et la pauvreté », dans *Les femmes dans le monde, 1995 : des chiffres et des idées* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XVII.2), chap. 5, encadré.
- 12 « Looking for equality: a gender review of national MDG reports, 2005 », rapport établi pour le Programme des Nations Unies pour le développement, Bureau des politiques de développement.
- 13 Voir « Rapport du Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel », note du Secrétaire général (E/CN.3/2005/10).

- 14 Voir <http://www.cities-localgovernments.org/uclg/> (18 août 2005).
- 15 <http://www.ilo.org/dyn/gender/docs/RES/292/F2679811337/> (18 août 2005).
- 16 Voir Projet Objectifs du Millénaire, « Guarantee women's property and inheritance rights », dans *Taking Action: Achieving Gender Equality and Empowering Women*, Équipe sur l'éducation primaire et l'égalité des sexes (Londres, Earthscan, 2005).
- 17 <http://www.unhcr.ch/cgi-bin/texis/vtx/statistics> (2 septembre 2005).
- 18 Information communiquée à la Division de statistiques des Nations Unies par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (janvier 2005).
- 19 Voir *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexe II, par. 112.
- 20 Commission des communautés européennes, Système de comptabilité nationale, 1993 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4).
- 21 « Indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et des décisions prises lors des grandes conférences des Nations Unies dans les domaines économique et social », Rapport du Secrétaire général (E/CN.3/2005/20), annexe, par. 4.
- 22 *A learning programme in action: UNIFEM gender responsive budgeting programme. Mid-term review summary report* (New York, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, 2004).
- 23 Information communiquée à la Division de statistiques des Nations Unies par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (janvier 2005).
- 24 Royaume-Uni, Equal Opportunities Commission, « Gender statistics for the 21st century: challenges and priorities », Commission économique pour l'Europe, réunion de travail sur les statistiques différenciées en fonction du sexe, Genève, 18-20 octobre 2004, document de travail n° 2, par. 9.



## Chapitre 7

### Conclusion

Le bilan de la situation statistique présenté dans les chapitres précédents conclut à des résultats inégaux : les pays n'ont pas tous développé dans la même mesure leurs capacités de produire et communiquer des données ventilées par sexe et des données sur les principales questions sexospécifiques qui intéressent les femmes et les hommes. De même, les méthodes statistiques ont inégalement évolué : des progrès encourageants ont été constatés dans certains domaines mais pas dans d'autres.

De ce fait, des données décomposées par sexe manquent au sujet de nombre de thèmes qui font l'objet du présent rapport. La communication des données est plus ou moins importante selon les régions. En général, c'est l'Europe qui communique le plus de données et l'Afrique qui en fournit le moins. Les autres régions — l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Océanie — occupent une position intermédiaire. Les différences dans la communication des données sont même encore plus accentuées dans les régions et les pays lorsque ceux-ci sont classés en « régions développées », « régions moins développées non compris les pays les moins avancés » et « pays les moins avancés », les régions développées fournissant le plus grand nombre de données et les pays les moins avancés en communiquant le moins.

La communication des données varie non seulement entre les régions, mais d'un thème à l'autre. La même région ou le même pays peut communiquer des données relativement complètes sur certains thèmes, mais ne pas le faire au sujet d'autres, les pays étant plus nombreux généralement à fournir des données sur les sujets fondamentaux et moins nombreux à le faire sur les questions nouvelles ou en train d'apparaître. En outre, la fourniture de données diminue au fur et à mesure que le degré de détail s'accroît, par exemple que des ventilations par sexe, âge ou autres éléments sociaux sont demandés.

L'insuffisance générale de données nécessaires pour examiner les sexospécificités, insuffisance qui est encore plus marquée dans certaines régions que dans d'autres ou à propos de certaines questions plus qu'au sujet d'autres, a trois causes :

- Faiblesse des capacités statistiques;
- Insuffisance de la prise en compte des sexospécificités;
- Inadaptation des principes et des méthodes.

Pour améliorer la ventilation des statistiques par sexe, il est indispensable de remédier à ces trois causes.

Les mesures proposées pour y remédier consistent donc à :

- Renforcer les systèmes de statistique nationaux;
- Prendre en compte les sexospécificités dans tous les aspects d'établissement des statistiques;
- Élaborer et améliorer les principes et les méthodes.

De nombreuses stratégies existent pour améliorer les statistiques concernant les femmes et les hommes dans le monde. La liste ci-après n'est pas exhaustive et présente seulement les principales stratégies qu'il convient d'envisager à propos de chaque action. La prise en compte des sexospécificités s'étend nécessairement à toutes les activités : aussi bien le renforcement des systèmes nationaux que l'élaboration des principes et des méthodes doivent être conçus et mis en œuvre sous cet angle.

#### Renforcement des systèmes de statistique nationaux

Pour établir et améliorer des statistiques ventilées par sexe au niveau national, il faut disposer des capacités de produire des statistiques de base fiables en temps utile. Beaucoup de pays des régions moins développées ne sont pas en mesure de le faire. La situation appelle un renforcement des systèmes de statistique nationaux, à commencer par les services nationaux de statistique.

##### Stratégie 1. Obtenir que les gouvernements s'attachent assidûment, au niveau le plus élevé, à renforcer leur système de statistique national

Les gouvernements doivent essayer autant que possible d'appuyer les programmes présentés ci-après, en adoptant une approche coordonnée à l'établissement d'un ensemble minimum de statistiques socio-économiques nécessaires pour la formulation des politiques et la planification. L'ordre de priorité varie selon la situation du pays considéré.

- a. Mettre en œuvre au moins tous les 10 ans un recensement de la population et de l'habitat et en diffuser les résultats largement et en temps utile;
- b. Établir, renforcer et entretenir des systèmes d'état civil, renforcer d'autres systèmes d'enre-

gissement administratif et faire en sorte que les responsables politiques et les autres usagers aient facilement accès à ces statistiques;

- c. Garantir la durabilité d'un programme intégré d'enquêtes nationales qui produise des statistiques régulières et à jour pouvant servir de base aux conduites à tenir et qui permette d'effectuer selon les besoins des enquêtes démographiques adaptées à de nouveaux thèmes de recherche.

### Stratégie 2. Faire le plus grand usage possible des statistiques officielles

Les services nationaux de statistiques et les ministères opérationnels devraient diffuser largement et favoriser l'exploitation de toutes les statistiques qu'ils produisent. Aussi bien ceux qui produisent que ceux qui utilisent les statistiques devraient passer en revue toutes les sources existantes de données et les mettre au service de leurs activités de manière complémentaire. Généralement, les données qui proviennent de sources différentes sont recueillies selon des approches et des calendriers différents et on ne peut donc pas s'attendre qu'elles coïncident. En revanche, elles décrivent plus complètement le sujet étudié. En outre, l'évaluation d'une source de données peut passer par l'utilisation d'autres sources apparentées et c'est d'ailleurs souvent le cas. Une telle exploitation complémentaire de sources diverses conduit à mieux comprendre leurs divers avantages et inconvénients et offre une occasion d'améliorer ou de renforcer chaque source.

### Stratégie 3. Développer la capacité de présentation des données des producteurs de statistiques

Bien que ce soit en définitive les gouvernements qui fournissent les ressources, les services nationaux de statistique peuvent beaucoup faire pour les inciter à appuyer les systèmes statistiques. Les producteurs de statistiques doivent agir davantage pour faire comprendre l'utilité de statistiques décomposées par sexe aux gouvernements, au grand public et à d'autres parties prenantes. Ils doivent trouver des moyens novateurs et plus pratiques de présenter et diffuser les données à l'intention des pouvoirs publics et de la société civile, sous des formes convenant à des usages très divers, y compris l'élaboration des politiques, la planification et la programmation, le suivi et l'évaluation, l'éducation du public, les activités de plaidoyer et la défense d'intérêts. Par là, ils élargiront les utilisations possibles des données et, ce faisant, créeront une demande qui renforcera leur titre à obtenir une part du budget national.

### Stratégie 4. Développer les ressources humaines à tous les niveaux dans les services nationaux de statistique

Le succès d'un service national de statistique dépend non seulement d'une volonté qui se manifeste au niveau le plus élevé mais aussi de la participation et des compétences des hommes et des femmes qui en font partie. Il l'oblige à organiser continuellement une formation et un relèvement des compétences. Hommes et femmes devraient avoir les mêmes possibilités de formation et de promotion. Dans les services nationaux de statistique où les femmes sont insuffisamment représentées aux niveaux de décision, leur présence en plus grand nombre à ces niveaux devrait constituer un objectif déclaré.

### Prise en compte des sexospécificités dans tous les aspects de la production de statistiques

Il faut que les systèmes de statistique nationaux prennent systématiquement en compte les sexospécificités et ceci dans toutes les composantes de la production de statistiques, depuis l'élaboration des principes et des méthodes qui serviront à recueillir les données jusqu'à la présentation des résultats. Il faut pour cela une volonté politique à tous les niveaux, non seulement dans les services nationaux de statistiques, mais aussi dans les services statistiques d'autres organismes publics, ainsi que dans toutes les institutions qui fournissent des données administratives. La prise en compte des sexospécificités passe par les activités suivantes<sup>1</sup> :

- Les statistiques démographiques sont systématiquement collectées, réunies, analysées et présentées par âge et sexe;
- D'autres caractéristiques qui définissent des formes potentielles de discrimination, par exemple la race, l'origine ethnique, le handicap, le lieu de résidence ou la situation socioéconomique sont de même collectées, analysées et présentées;
- Les principes, définitions et méthodes qui servent à recueillir, produire et analyser les données sont tels qu'ils reflètent les questions de sexospécificités et les disparités entre femmes et hommes dans la société;
- Les statistiques sont produites avec la pleine participation des femmes et des hommes;
- L'information est diffusée et présentée sous une forme facilement accessible aux utilisateurs;
- Les producteurs et les utilisateurs de statistiques, y compris les groupes de femmes, travaillent ensemble à revoir régulièrement le système statistique officiel pour s'assurer qu'il est adéquat et qu'il rend compte des sexospécificités.

Certaines stratégies visant la prise en compte des sexospécificités en statistique sont présentées ci-après.

#### Stratégie 5. Prévoir l'établissement de statistiques décomposées par sexe dans le cadre juridique qui concerne les statistiques officielles

Pour améliorer la production de statistiques décomposées par sexe, il est indispensable que cette ventilation soit requise par les règles officielles et que la prise en compte des sexospécificités soit exigée par la législation nationale qui règle la production et la diffusion de statistiques officielles.

Pour élargir les types d'information qui se prêtent à une analyse ventilée par sexe, il faut que cette ventilation soit exigée non seulement pour les statistiques déjà officiellement recueillies par les services nationaux de statistiques, mais aussi pour d'autres sources de données, particulièrement les données administratives qui sont collectées et diffusées par d'autres organismes officiels et organismes du secteur public et du secteur privé.

En outre, la législation peut être particulièrement importante pour définir des règles de transparence dans les systèmes de données. La législation concernant la liberté d'information peut donner à des groupes de la société civile, y compris des groupes de femmes, les moyens d'accéder aux données administratives, pour autant que les principes et règles concernant le respect de la vie privée et la confidentialité soit suivis.

#### Stratégie 6. Appuyer et renforcer les services de statistique qui s'occupent de sexospécificités

Les bureaux nationaux de statistique peuvent avoir intérêt à se doter d'un service spécialisé dans les sexospécificités. Un tel service peut jouer un rôle déterminant dans le démarrage et le suivi de cette prise en compte dans les systèmes de statistique nationaux, particulièrement au début. Par les contacts qu'ils ont avec les rouages nationaux qui s'occupent des femmes et les organisations non gouvernementales, ces services facilitent la communication entre les producteurs et les utilisateurs finals de statistiques décomposées par sexe. Ils renseignent les utilisateurs et les aident à comprendre à quoi peuvent servir les statistiques existantes. Dans le même temps, ils peuvent mieux faire comprendre aux statisticiens la nécessité de produire et diffuser des statistiques qui tiennent compte des sexospécificités et d'élaborer des statistiques ventilées par sexe au sujet de thèmes nouveaux tels que la violence à l'égard des femmes, le secteur informel et le travail non rémunéré.

Les bureaux nationaux de statistique doivent renforcer les capacités techniques de leurs services des

sexospécificités et autant que possible inclure leurs activités dans le programme normal de travail statistique.

#### Stratégie 7. Favoriser le dialogue entre les bureaux de statistique et les parties prenantes y compris les groupes de femmes

Un dialogue entre les bureaux nationaux de statistique et les parties prenantes peut permettre aux groupes de femmes et aux partisans de l'égalité entre elles et les hommes de comprendre, d'obtenir et d'utiliser les statistiques de manière plus efficace. Les groupes de femmes ont besoin de statistiques pour surveiller les politiques qui tiennent compte des sexospécificités, les faire avancer et militer en leur faveur et pour obliger les gouvernements à rendre compte du respect des engagements qu'ils ont contractés, aussi bien au niveau national qu'en leur qualité de signataires de textes internationaux comme le Programme d'action de Beijing ou la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans le même temps, le dialogue peut donner des moyens accrus aux statisticiens d'identifier et de comprendre les sexospécificités et aussi de présenter les données d'une façon qui réponde mieux aux besoins des utilisateurs.

Les mécanismes nationaux qui défendent les intérêts des femmes et d'autres groupes d'utilisateurs, y compris des ONG, peuvent aussi réunir des partisans de la collecte de statistiques dans des domaines nouveaux et faire mieux percevoir la nécessité de revoir les principes, définitions et méthodes de collecte des données. De fait, dans bien des cas où il est apparu que les statistiques devraient être décomposées par sexe, cette nécessité a d'abord été signalée par des groupes de femmes qui éventuellement continuent à jouer un rôle important dans les activités de prise en compte des sexospécificités. Ce qui s'est passé en Inde et au Népal à ce sujet lors de la conduite des recensements dans ces pays en 2001 constitue des exemples de la façon dont les groupements de femmes et les bureaux nationaux de statistique peuvent travailler ensemble. La série de recensements de la population et de l'habitat qui doit avoir lieu en 2010 offre une occasion non négligeable de dialogue entre les bureaux de statistique et les parties prenantes intéressées afin qu'ils améliorent la base statistique globale concernant les femmes et les hommes par des activités au niveau national.

#### Stratégie 8. Former les statisticiens à la prise en compte des sexospécificités dans leur travail

Un moyen d'obtenir des statistiques décomposées par sexe est d'organiser régulièrement des cours de formation à ce sujet pour les statisticiens non spécialisés, soit

dans le cadre d'établissements de formation du tertiaire soit dans les bureaux de statistique nationaux.

Cette formation devrait être offerte aussi au personnel de terrain et autre personnel qui participe à la production de statistiques. Les services spécialisés dans les statistiques ventilées par sexe peuvent aussi participer à cette formation.

#### Stratégie 9. Exploiter les sources existantes de données et les rendre plus utiles pour l'établissement de statistiques ventilées par sexe

Les données administratives, dont la plupart sont actuellement sous utilisées, peuvent fournir des statistiques décomposées par sexe. Les exploiter à cette fin est une approche d'un bon rapport coût-utilité car il s'agit de données qui sont régulièrement recueillies par des organismes dans le cadre de leurs activités administratives régulières. Les systèmes de statistique nationaux peuvent déjà inclure un large éventail de ce type de données recueillies par l'administration publique ou d'autres organismes à diverses fins. Après modification éventuellement des méthodes de collecte et de traitement de l'information, les données résultantes peuvent servir à établir des statistiques répondant aux questions d'égalité entre les sexes. C'est ainsi que les registres de la police et des tribunaux peuvent servir à comprendre les réactions du système de justice pénale à la violence domestique, mais seulement si le dossier de départ indique le sexe de la victime et ses liens avec l'auteur des actes de violence.

Des données administratives peuvent être obtenues aussi dans les dossiers personnels, les dossiers de crédit et les dossiers bancaires, ainsi que les cadastres et registres de l'habitat. Il se peut que certaines de ces sources fournissent des statistiques, mais que celles-ci n'aient pas été ventilées par sexe; dans d'autres, l'enregistrement primaire n'aura donné lieu à l'établissement d'aucune statistique. Souvent, les dossiers de départ renseignent sur le sexe, ce qui permet de produire des statistiques ventilées par sexe qui mesureront l'égalité d'accès aux ressources et aux possibilités, par exemple l'accès aux postes de décision, l'accès aux services commerciaux et services de crédit et leur utilisation, et l'accès à la terre et au logement.

Au sujet de toutes ces données administratives, la collecte d'informations supplémentaires sur les dossiers de départ, ainsi que la production et la diffusion de statistiques provenant de ces dossiers peuvent nécessiter des dispositions législatives. Quoi qu'il en soit, toutes ces activités devront être conformes aux règles et aux principes du respect de la vie privée et de la confidentialité.

Les statistiques concernant l'agriculture, l'industrie, les entreprises, l'environnement, la finance, le

commerce et le transport sont elles aussi des sources potentielles de statistiques décomposées par sexe. Bien que les hommes et les femmes aient souvent des intérêts différents dans ces domaines et n'aient pas le même accès aux ressources les concernant, les différences ne sont pas toujours faciles à repérer parce que l'unité de collecte des données n'est généralement pas une personne physique. Néanmoins, dans certains cas, le sexe peut être enregistré dès le départ dans la collecte de données, ce qui rend celles-ci d'autant plus utiles pour l'analyse des sexospécificités. Par exemple, dans les enquêtes sur les transports, indiquer le sexe du voyageur peut permettre d'analyser les différences entre les hommes et les femmes dans la façon de voyager<sup>2</sup>.

#### Stratégie 10. Exiger que des statistiques nationales officielles soient communiquées au niveau international

Les rapports périodiques des pays concernant l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing offrent des occasions d'encourager l'établissement et la communication de statistiques ventilées par sexe davantage normalisées et harmonisées. Jusqu'à présent, les rapports n'ont pas beaucoup présenté de statistiques. On devrait envisager d'exiger formellement que ces rapports présentent des statistiques nationales officielles sur les sexospécificités sous une forme normalisée.

#### Élaborer et améliorer les principes et les méthodes

##### Stratégie 11. Favoriser la collaboration entre les organisations et les organismes au niveau international et au niveau régional, les bureaux de statistique nationaux et les institutions universitaires et établissements de recherche.

Les organisations et organismes internationaux et régionaux, les bureaux de statistique nationaux et les institutions universitaires et établissements de recherche doivent œuvrer de concert pour prendre pleinement en compte les sexospécificités dans l'élaboration et la révision des principes, définitions et méthodes qui servent à recueillir des données dans des domaines où ces méthodes sont inadéquates. La collaboration doit s'étendre à toutes les questions de méthode, y compris la conception des questionnaires d'enquête ou des modules de ces questionnaires, la révision des nomenclatures et normes internationales et la mise au point de méthodes d'analyses et d'indicateurs appropriés.

Certains des domaines dans lesquels le présent rapport a signalé qu'il fallait davantage affiner les principes et les méthodes statistiques sont les migrations, la pauvreté, les droits de la personne humaine, la vio-

lence à l'égard des femmes, la traite des femmes et des fillettes, les budgets-temps, l'emploi non structuré, le travail non rémunéré, la morbidité, le handicap, l'accès aux services de santé et l'accès aux postes de pouvoir et de décision.

## Observations finales

Dix ans après la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing, les statistiques nécessaires pour suivre l'application du Programme d'action et des objectifs d'autres conférences et sommets tenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement n'ont guère fait de progrès. Il faut donc adopter une approche plus globale à l'amélioration des statistiques ventilées par sexe. Il est nécessaire de formuler des principes, des définitions et des méthodes qui tiennent compte des sexospécificités non seulement dans les statistiques démographiques et sociales, mais aussi dans l'ensemble des systèmes statistiques. Des sources nouvelles de données doivent être constituées et les sources existantes doivent être adaptées pour fournir des statistiques complètes qui

reflètent la situation et les intérêts des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité.

Au niveau national, étendre la couverture statistique au sujet des questions de sexospécificités et veiller à ce que les principes et les méthodes tiennent compte des préoccupations des hommes et des femmes pose des difficultés particulières étant donné que la plupart des systèmes de statistique nationaux ont des ressources financières et humaines limitées. Ceci est particulièrement grave dans les pays les moins avancés où le plus urgent est de renforcer les systèmes de statistique nationaux pour produire les statistiques les plus élémentaires sans trop de retard.

À long terme, pour améliorer la vie des femmes et des hommes, les systèmes et les budgets sur lesquels reposent les statistiques, au niveau national comme au niveau international, doivent être tels qu'il en résulte les changements durables et institutionnalisés nécessaires à la production de statistiques de qualité décomposées par sexe.

## Notes

- 1 *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-19 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. 1, résolution 1, annexe II, par. 206; et *Gender Mainstreaming: An Overview*, Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme (Nations Unies, New York, 2002), peut être consulté à l'adresse <http://www.un.org/womenwatch/osagi/pdf/e65237.pdf>.
- 2 Royaume-Uni, Equal Opportunities Commission, « Gender statistics for the 21st century: challenges and priorities », Réunion de travail de la CEE sur les statistiques différenciées en fonction du sexe, Genève, 18-20 octobre 2004, Document de travail n° 2, par. 10.



## Annexe 1

### Tableaux statistiques

#### Liste des tableaux

	<i>Page</i>
A1 Communication de certaines statistiques démographiques par les pays, 1995-2003 .....	104
A2 Communication par les pays de statistiques sur les naissances et les décès, 1995-2003 .....	111
A3 Communication par les pays de certaines statistiques concernant l'éducation, 1995-2003 .....	118
A4 Communication par les pays de statistiques concernant certaines caractéristiques économiques, 1995-2003 .....	125
A5 Population .....	132
A6 Mariage, ménages et procréation .....	139
A7 Santé .....	146
A8 Éducation et alphabétisme .....	153
A9 Activité économique et prestations liées aux congés de maternité .....	160
A10 Caractéristiques de l'emploi et participation politique .....	168

#### Annexe, tableaux A1 à A4

Les tableaux A1 à A4 de l'annexe font le bilan de la communication de données par les pays au système statistique international pour la période 1995 à 2003. Les informations qu'ils contiennent correspondent uniquement aux données officielles communiquées à l'ONU ou à ses organismes ou mises à leur disposition. Elles forment la base de l'analyse présentée dans les chapitres.

Dans le cas des données provenant de recensements démographiques, les cases cochées indiquent que le pays ou la zone a communiqué au système statistique international des statistiques officielles provenant de la série de recensements de l'an 2000. Si les données sont recueillies annuellement, par exemple si elles proviennent de registres administratifs ou d'enquêtes administratives, trois symboles servent à indiquer la fréquence de la communication des données par le pays ou la zone au cours des neuf années 1995 à 2003. Un cercle blanc indique qu'aucune donnée n'a été fournie pour la période, et un carré moitié blanc moitié noir que des données ont été communiquées au sujet d'une à quatre années de la période; un cercle noir indique que les données ont été transmises pour au moins cinq années de la période.

Les informations présentées dans les tableaux A1 à A4 de l'annexe proviennent de banques de données statistiques du système statistique international (Organisation des Nations Unies, Organisation internationale du Travail, Institut de statistique de l'UNESCO et Organisation mondiale de la Santé). Les chiffres indiquent le niveau de communication de données par les pays ou les zones au système des Nations Unies et

indiquent si le pays ou la zone est en mesure de produire et de diffuser des données ventilées par sexe. Il convient de signaler toutefois que, dans certains pays, cette aptitude peut ne pas se refléter dans les tableaux si les données n'ont pas été transmises ou communiquées au système statistique international.

#### Tableaux A5 à A10 de l'annexe

Les tableaux A5 à A10 de l'annexe présentent des chiffres à jour concernant nombre de statistiques et d'indicateurs publiés dans des éditions antérieures des *Femmes dans le monde*, complétés par des statistiques et indicateurs intéressants sur la situation des femmes et des hommes. En plus des chiffres officiels fournis par les pays ou zones, les tableaux incluent des estimations établies par l'ONU ou d'autres organisations internationales. Donc, le nombre de pays et de zones au sujet desquels des informations sont présentées dans les tableaux A5 à A10 peut être supérieur à celui des pays ou zones dans les tableaux A1 à A4. Les sources de données, les notes de bas de page et les notes techniques sont présentées après chaque tableau.

Les statistiques et les indicateurs présentés dans les tableaux peuvent se rapporter à une année spécifique, à une année au cours d'une période ou à une période s'étendant sur plusieurs années. La période concernée est indiquée en haut la colonne. Une barre oblique entre deux années, comme dans 1995/2003, indique que l'année à laquelle se rapportent les données diffère selon les pays ou les zones, mais se situe dans l'intervalle indiqué. Un tiret entre deux années, comme dans 2000-2005, signifie que les chiffres indiqués sont une moyenne pour la période.

Tableau A1  
Communication de certaines statistiques démographiques par les pays, 1995-2003

Pays ou zone	Ont effectué un recensement (1995-2004)	Communiquées au moins une fois			Fréquence de la communication annuelle							
		Ménages			Population		Mariages			Divorces		
		Nombre total	Par sexe et par âge du chef de ménage <sup>a</sup>	Par sexe et par âge du chef de ménage et taille du ménage	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Premier mariage, par âge de la mariée et du marié	Total	Par nombre d'enfants à charge	
<b>Afrique</b>												
Afrique du Sud	✓	✓	•	•	●	●	■	■	■	■	■	
Algérie	✓	✓	✓	•	●	●	■	●	○	○	○	
Angola	•	•	•	•	○	○	○	○	○	○	○	
Bénin	✓	•	•	•	●	●	■	○	○	○	○	
Botswana	✓	•	•	•	●	●	●	○	○	○	○	
Burkina Faso	✓	•	•	•	■	■	■	○	○	○	○	
Burundi	•	•	•	•	●	●	○	○	○	○	○	
Cameroun	•	•	•	•	■	○	○	○	○	○	○	
Cap-Vert	✓	•	•	•	●	●	■	○	○	○	○	
Comores	✓	•	•	•	○	○	○	○	○	○	○	
Congo	✓	•	•	•	○	○	○	○	○	○	○	
Côte d'Ivoire	✓	•	•	•	●	■	○	■	○	■	○	
Djibouti	•	•	•	•	○	○	○	■	○	■	○	
Égypte	✓	•	•	•	●	●	■	●	●	●	●	
Érythrée	•	•	•	•	■	○	○	■	○	■	○	
Éthiopie	•	•	•	•	●	●	●	■	○	■	○	
Gabon	✓	•	•	•	●	○	○	○	○	○	○	
Gambie	✓	•	•	•	■	■	○	○	○	○	○	
Ghana	✓	•	•	•	■	■	■	○	○	○	○	
Guinée	✓	•	•	•	■	○	○	○	○	○	○	
Guinée équatoriale	✓	•	•	•	○	○	○	○	○	○	○	
Guinée-Bissau	•	•	•	•	○	○	○	○	○	○	○	
Jamahiriya arabe libyenne	✓	•	•	•	●	●	○	●	○	●	○	
Kenya	✓	•	•	•	■	■	○	○	○	○	○	
Lesotho	✓	•	•	•	●	●	●	○	○	○	○	
Libéria	•	•	•	•	■	○	○	○	○	○	○	
Madagascar	•	•	•	•	○	○	○	○	○	○	○	
Malawi	✓	•	•	•	●	●	●	○	○	○	○	
Mali	✓	•	•	•	■	■	○	○	○	○	○	
Maroc	✓	•	•	•	●	●	●	○	○	○	○	
Maurice	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●	

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années



Tableau A1 (suite)  
Communication de certaines statistiques démographiques par les pays, 1995-2003

Pays ou zone	Ont effectué un recensement (1995-2004)	Communiquées au moins une fois			Fréquence de la communication annuelle						
		Nombre total	Ménages		Population		Mariages		Divorces		
			Par sexe et par âge du chef de ménage <sup>a</sup>	Par sexe et par âge du chef de ménage et taille du ménage	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Premier mariage, par âge de la mariée et du marié	Total	Par nombre d'enfants à charge
<b>Afrique (suite)</b>											
Mauritanie	✓	•	•	•	●	■	○	○	○	○	○
Mozambique	✓	✓	✓	•	●	●	●	○	○	○	○
Namibie	✓	✓	•	•	■	■	■	○	○	○	○
Niger	✓	•	•	•	○	○	○	○	○	○	○
Nigéria	•	•	•	•	●	●	■	○	○	○	○
Ouganda	✓	•	•	•	●	■	○	○	○	○	○
République centrafricaine	✓	•	•	•	■	○	○	○	○	○	○
République démocratique du Congo	•	•	•	•	○	○	○	○	○	○	○
République-Unie de Tanzanie	✓	•	•	•	■	■	○	○	○	○	○
Réunion	✓	•	•	•	●	■	■	●	■	●	○
Rwanda	✓	•	•	•	■	■	○	○	○	○	○
Sahara occidental	•	•	•	•	○	○	○	○	○	○	○
Sao Tomé-et-Principe	✓	•	•	•	■	■	○	○	○	○	○
Sénégal	✓	•	•	•	●	○	○	○	○	○	○
Seychelles	✓	•	•	•	●	●	■	●	○	●	○
Sierra Leone	✓	•	•	•	○	○	○	○	○	○	○
Somalie	•	•	•	•	■	■	■	○	○	○	○
Soudan	•	•	•	•	●	●	○	○	○	○	○
Swaziland	✓	•	•	•	■	■	■	○	○	○	○
Tchad	•	•	•	•	■	○	○	○	○	○	○
Togo	•	•	•	•	○	○	○	○	○	○	○
Tunisie	✓	•	•	•	●	■	■	●	■	■	○
Zambie	✓	•	•	•	●	■	■	○	○	○	○
Zimbabwe	✓	•	•	•	●	●	●	○	○	○	○
<b>Amérique du Nord</b>											
Antigua-et-Barbuda	✓	•	•	•	■	■	■	■	○	■	○
Antilles néerlandaises	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	○	●	○
Bahamas	✓	•	•	•	●	●	■	●	○	●	●
Barbade	✓	•	•	•	●	■	○	■	○	■	○
Belize	✓	•	•	•	●	●	■	●	■	●	○
Canada	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A1 (suite)  
Communication de certaines statistiques démographiques par les pays, 1995-2003

Pays ou zone	Ont effectué un recensement (1995-2004)	Communiquées au moins une fois			Fréquence de la communication annuelle							
		Ménages			Population		Mariages			Divorces		
		Nombre total	Par sexe et par âge du chef de ménage <sup>a</sup>	Par sexe et par âge du chef de ménage et taille du ménage	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Premier mariage, par âge de la mariée et du marié	Total	Par nombre d'enfants à charge	
<b>Amérique du Nord (suite)</b>												
Costa Rica	✓	•	•	•	●	●	●	●	○	■	○	
Cuba	✓	•	•	•	●	●	●	●	■	●	○	
Dominique	✓	•	•	•	●	●	■	●	○	●	○	
El Salvador	•	•	•	•	●	●	●	●	●	●	●	
États-Unis d'Amérique	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	○	■	○	
Grenade	✓	•	•	•	●	●	●	●	○	●	○	
Guadeloupe	✓	•	•	•	●	●	■	●	■	●	○	
Guatemala	✓	•	•	•	●	●	●	●	●	●	○	
Haïti	✓	•	•	•	●	■	■	○	○	○	○	
Honduras	✓	•	•	•	●	■	■	○	○	○	○	
Jamaïque	✓	•	•	•	●	■	■	●	○	●	○	
Martinique	✓	•	•	•	●	●	■	●	■	●	○	
Mexique	✓	✓	✓	✓	●	■	■	●	■	●	●	
Nicaragua	✓	•	•	•	●	●	■	●	○	●	○	
Panama	✓	•	•	•	●	●	●	●	○	●	●	
Porto Rico	✓	•	•	•	●	●	●	●	●	●	○	
République dominicaine	✓	•	•	•	●	●	■	■	○	■	○	
Sainte-Lucie	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●	
Saint-Kitts-et-Nevis	✓	•	•	•	●	●	●	■	○	■	■	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	✓	•	•	•	●	●	■	●	■	●	○	
Trinité-et-Tobago	✓	•	•	•	●	●	■	■	■	■	■	
<b>Amérique du Sud</b>												
Argentine	✓	•	•	•	●	●	■	●	○	○	○	
Bolivie	✓	•	•	•	●	●	●	■	○	○	○	
Brésil	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●	
Chili	✓	•	•	•	●	●	●	●	●	■	○	
Colombie	•	•	•	•	●	●	■	○	○	○	○	
Équateur	✓	•	•	•	●	●	●	●	■	●	■	
Guyana	✓	•	•	•	●	■	○	○	○	○	○	
Guyane française	✓	✓	•	•	●	●	■	●	■	●	○	
Paraguay	✓	✓	•	•	●	■	○	○	○	○	○	

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A1 (suite)  
Communication de certaines statistiques démographiques par les pays, 1995-2003

Pays ou zone	Ont effectué un recensement (1995-2004)	Communiquées au moins une fois			Fréquence de la communication annuelle						
		Nombre total	Ménages		Population		Mariages		Divorces		
			Par sexe et par âge du chef de ménage <sup>a</sup>	Par sexe et par âge du chef de ménage et taille du ménage	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Premier mariage, par âge de la mariée et du marié	Total	Par nombre d'enfants à charge
<b>Amérique du Sud (suite)</b>											
Pérou	•	•	•	•	●	●	■	■	○	○	○
Suriname	✓	•	•	•	●	■	■	●	■	●	○
Uruguay	✓	•	•	•	●	●	●	●	●	●	○
Venezuela (République bolivarienne du)	✓	•	•	•	●	●	●	●	○	●	○
<b>Asie</b>											
Afghanistan	•	•	•	•	■	■	○	○	○	○	○
Arabie saoudite	✓	•	•	•	●	■	■	●	○	●	○
Arménie	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●
Azerbaïdjan	✓	✓	•	•	●	●	●	●	●	●	●
Bahreïn	✓	•	•	•	●	●	●	●	●	●	●
Bangladesh	✓	•	•	•	■	■	○	■	○	○	○
Bhoutan	•	•	•	•	●	■	■	○	○	○	○
Brunéi Darussalam	✓	•	•	•	●	●	■	●	■	●	●
Cambodge	✓	•	•	•	●	●	●	○	○	○	○
Chine	✓	✓	•	•	●	●	●	■	○	■	○
Hong Kong (région administrative spéciale)	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	○
Macao (région administrative spéciale)	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●
Chypre	✓	✓	•	•	●	●	●	●	●	●	●
Émirats arabes unis	✓	•	•	•	●	●	■	■	○	■	○
Géorgie	✓	•	•	•	●	■	■	●	■	●	■
Inde	✓	•	•	•	●	●	●	○	○	○	○
Indonésie	✓	•	•	•	●	●	■	○	○	○	○
Iran (République islamique d')	✓	✓	✓	✓	●	■	■	●	○	●	○
Iraq	✓	•	•	•	●	●	■	●	○	■	○
Israël	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	■
Japon	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●
Jordanie	✓	•	•	•	●	●	●	●	■	●	●
Kazakhstan	✓	✓	•	•	●	●	●	●	●	●	●
Kirghizistan	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●
Koweït	✓	✓	•	•	●	●	■	●	■	●	○

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A1 (suite)  
Communication de certaines statistiques démographiques par les pays, 1995-2003

Pays ou zone	Ont effectué un recensement (1995-2004)	Communiquées au moins une fois			Fréquence de la communication annuelle							
		Nombre total	Ménages		Population		Mariages		Divorces			
			Par sexe et par âge du chef de ménage <sup>a</sup>	Par sexe et par âge du chef de ménage et taille du ménage	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Premier mariage, par âge de la mariée et du marié	Total	Par nombre d'enfants à charge	
<b>Asie (suite)</b>												
Liban	•	•	•	•	○	○	○	●	○	●	○	
Malaisie	√	√	•	•	●	●	●	○	○	○	○	
Maldives	√	√	•	•	●	●	■	■	○	■	○	
Mongolie	√	√	•	•	●	●	●	●	○	●	○	
Myanmar	•	•	•	•	■	■	■	○	○	○	○	
Népal	√	√	√	•	●	■	■	○	○	○	○	
Oman	√	√	•	•	●	●	■	○	○	○	○	
Ouzbékistan	•	•	•	•	●	●	■	●	●	●	●	
Pakistan	√	•	•	•	●	■	■	○	○	○	○	
Philippines	√	√	√	√	●	●	■	●	■	○	○	
Qatar	√	√	•	•	■	■	■	●	■	●	○	
République arabe syrienne	√	•	•	•	●	●	●	●	○	●	○	
République de Corée	√	√	√	√	●	●	●	●	●	●	●	
République démocratique populaire lao	√	√	•	•	●	■	■	○	○	○	○	
République populaire démocratique de Corée	•	•	•	•	○	○	○	○	○	○	○	
Singapour	√	•	•	•	●	●	●	●	●	●	●	
Sri Lanka	√	•	•	•	●	●	■	●	○	○	○	
Tadjikistan	√	•	•	•	●	■	○	■	○	○	○	
Territoire palestinien occupé	√	√	√	√	●	●	■	●	●	●	■	
Thaïlande	√	•	•	•	●	●	●	■	○	■	○	
Timor-Leste	√	•	•	•	○	○	○	○	○	○	○	
Turkménistan	√	•	•	•	■	■	■	■	○	■	○	
Turquie	√	•	•	•	●	●	●	●	●	●	●	
Viet Nam	√	•	•	•	●	●	○	■	○	■	○	
Yémen	√	•	•	•	●	●	■	○	○	○	○	
<b>Europe</b>												
Albanie	√	√	√	√	●	■	○	■	○	○	○	
Allemagne	√ <sup>b</sup>	•	•	•	●	●	●	●	■	●	■	
Andorre	√ <sup>b</sup>	•	•	•	●	●	○	●	○	○	○	
Autriche	√	√	√	√	●	●	●	●	●	●	●	

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A1 (suite)  
Communication de certaines statistiques démographiques par les pays, 1995-2003

Pays ou zone	Ont effectué un recensement (1995-2004)	Communiquées au moins une fois			Fréquence de la communication annuelle							
		Nombre total	Ménages		Population		Mariages		Divorces			
			Par sexe et par âge du chef de ménage <sup>a</sup>	Par sexe et par âge du chef de ménage et taille du ménage	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Premier mariage, par âge de la mariée et du marié	Total	Par nombre d'enfants à charge	
<b>Europe (suite)</b>												
Bélarus	✓	✓	•	•	●	●	●	●	●	●	●	●
Belgique	✓	✓	✓	✓	●	●	■	●	■	●	■	■
Bosnie-Herzégovine	•	•	•	•	●	○	○	■	■	■	○	○
Bulgarie	✓	•	•	•	●	●	●	●	●	●	●	●
Croatie	✓	•	•	•	●	●	●	●	●	●	●	●
Danemark	✓ <sup>c</sup>	•	•	•	●	●	●	●	●	●	●	○
Espagne	✓	•	•	•	●	●	●	●	■	●	○	○
Estonie	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●	●
Ex-République yougoslave de Macédoine <sup>d</sup>	✓	✓	✓	✓	●	●	■	●	●	●	●	●
Fédération de Russie	✓	•	•	•	●	●	■	●	■	●	■	■
Finlande	✓ <sup>c</sup>	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●	●
France	✓	•	•	•	●	●	●	●	■	●	○	○
Grèce	✓	✓	✓	✓	●	●	■	●	■	●	■	■
Hongrie	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●	●
Irlande	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	■	■	○	○
Islande	✓ <sup>b</sup>	•	•	•	●	●	●	●	●	●	●	●
Italie	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	■	●	●	●
Lettonie	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●	●
Lichtenstein	✓	•	•	•	●	●	■	■	○	■	●	●
Lituanie	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●	●
Luxembourg	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●	●
Malte	✓	•	•	•	●	●	●	●	●	○	○	○
Monaco	✓	•	•	•	■	■	■	●	○	●	○	○
Norvège	✓ <sup>c</sup>	✓	✓	✓	●	●	●	●	■	●	●	●
Pays-Bas	✓ <sup>c</sup>	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●	●
Pologne	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●	●
Portugal	✓	•	•	•	●	●	●	●	●	●	●	●
République de Moldova	✓	•	•	•	●	●	●	●	●	●	●	●
République tchèque	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●	●
Roumanie	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●	●
Royaume-Uni	✓	•	•	•	●	●	●	●	●	●	●	●

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A1 (suite et fin)  
Communication de certaines statistiques démographiques par les pays, 1995-2003

Pays ou zone	Ont effectué un recensement (1995-2004)	Communiquées au moins une fois				Fréquence de la communication annuelle					
		Ménages			Population	Mariages			Divorces		
		Nombre total	Par sexe et par âge du chef de ménage <sup>a</sup>	Par sexe et par âge du chef de ménage et taille du ménage		Total	Par sexe et par âge	Total	Premier mariage, par âge de la mariée et du marié	Total	Par nombre d'enfants à charge
<b>Europe (suite)</b>											
Saint-Marin	✓ <sup>b</sup>	•	•	•	●	■	■	●	■	●	○
Serbie-et-Monténégro <sup>e</sup>	✓	✓	•	•	●	●	●	●	■	●	●
Slovaquie	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●
Slovénie	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●
Suède	✓ <sup>b</sup>	•	•	•	●	●	●	●	●	●	●
Suisse	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	■	●	●
Ukraine	✓	•	•	•	●	●	●	●	■	●	■
<b>Océanie</b>											
Australie	✓	•	•	•	●	●	●	●	●	●	●
Fidji	✓	•	•	•	■	■	■	■	○	○	○
Guam	✓	•	•	•	●	■	■	●	○	■	○
Îles Marshall	✓	•	•	•	●	●	■	○	○	○	○
Îles Salomon	✓	•	•	•	■	■	○	○	○	○	○
Kiribati	✓	•	•	•	■	■	○	○	○	○	○
Micronésie (États fédérés de)	✓	•	•	•	●	■	○	○	○	○	○
Nauru	✓	•	•	•	●	○	○	■	○	○	○
Nouvelle-Calédonie	✓	•	•	•	●	●	■	●	○	●	○
Nouvelle-Zélande	✓	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	●	●
Palaos	✓	•	•	•	●	●	■	○	○	○	○
Papouasie-Nouvelle-Guinée	✓	•	•	•	●	■	○	○	○	○	○
Polynésie française	✓	•	•	•	●	●	●	■	○	○	○
Samoa	✓	•	•	•	■	■	○	■	○	○	○
Tonga	✓	•	•	•	●	●	●	●	■	●	○
Tuvalu	✓	•	•	•	■	■	○	○	○	○	○
Vanuatu	✓	•	•	•	■	■	○	○	○	○	○

Source : Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies à partir de la banque de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004).

#### Notes

- <sup>a</sup> Les données fournies par tous les pays qui les ont ventilées par sexe du chef de famille sont aussi ventilées par âge.  
<sup>b</sup> Statistiques démographiques détaillées fournies par des registres continus de population.  
<sup>c</sup> Chiffres de recensements extraits de dossiers administratifs.  
<sup>d</sup> Ex-République yougoslave de Macédoine.  
<sup>e</sup> Le 4 février 2003, le nom officiel de la « République fédérale de Yougoslavie » a été remplacé par celui de « Serbie-et-Monténégro ».

#### Légende

- ✓ Oui  
 • Non  
 ○ N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)  
 ■ A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années  
 ● A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A2  
Communication par les pays de statistiques sur les naissances et les décès, 1995-2003

Pays ou zones	Naissances <sup>a</sup>				Décès <sup>a</sup>			Décès de nouveau-nés <sup>a</sup>		Décès par cause				Pourcentage de décès attribués à des affections mal définies <sup>c</sup>
	Total	Par âge de la mère	Par sexe de l'enfant	État civil couvrant au moins 90 % de la population	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Couverture estimée <sup>b</sup> (%) <sup>b</sup>	
<b>Afrique</b>														
Afrique du Sud	●	■	■	•	■	■	■	■	■	■	■	■	<50	–
Algérie	●	○	●	✓	●	●	■	●	●	○	○	○	–	–
Angola	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Bénin	●	○	●	•	●	●	○	■	■	○	○	○	–	–
Botswana	●	○	■	•	●	■	■	■	○	○	○	○	–	–
Burkina Faso	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Burundi	■	○	■	•	■	■	○	■	○	○	○	○	–	–
Cameroun	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Cap-Vert	●	○	■	✓	■	■	○	■	■	○	○	○	–	–
Comores	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Congo	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Côte d'Ivoire	■	○	○	•	■	○	○	■	○	○	○	○	–	–
Djibouti	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Égypte	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	80	21
Érythrée	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Éthiopie	■	○	○	•	■	○	○	■	■	○	○	○	–	–
Gabon	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Gambie	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Ghana	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Guinée	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Guinée équatoriale	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Guinée-Bissau	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Jamahiriya arabe libyenne	●	■	■	✓	●	■	■	■	■	○	○	○	–	–
Kenya	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Lesotho	■	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Libéria	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Madagascar	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Malawi	●	○	○	•	●	■	■	■	○	○	○	○	–	–
Mali	■	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Maroc	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	○	○	○	–	–
Maurice	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	4

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A2 (suite)

## Communication par les pays de statistiques sur les naissances et les décès, 1995-2003

Pays ou zones	Naissances <sup>a</sup>				Décès <sup>a</sup>			Décès de nouveau-nés <sup>a</sup>		Décès par cause				
	Total	Par âge de la mère	Par sexe de l'enfant	État civil couvrant au moins 90 % de la population	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Total	Par sexe et par âge	Couverture estimée <sup>b</sup> (%)	Pourcentage de décès attribués à des affections mal définies <sup>c</sup>	
<b>Afrique (suite)</b>														
Mauritanie	■	○	○	•	■	○	○	■	○	○	○	○	—	—
Mozambique	■	○	■	•	■	■	■	■	■	○	○	○	—	—
Namibie	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Niger	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Nigéria	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Ouganda	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
République centrafricaine	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
République démocratique du Congo	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
République-Unie de Tanzanie	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Réunion	●	●	■	√	●	●	■	●	●	○	○	○	—	—
Rwanda	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Sahara occidental	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Sao Tomé-et-Principe	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Sénégal	○	○	○	●	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Seychelles	●	○	●	√	●	●	●	●	○	■	■	■	..	—
Sierra Leone	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Somalie	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Soudan	○	○	○	•	■	■	■	○	○	○	○	○	—	—
Swaziland	■	■	○	•	■	■	■	■	○	○	○	○	—	—
Tchad	■	○	○	•	■	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Togo	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Tunisie	●	■	■	√	●	■	■	●	■	○	○	○	—	—
Zambie	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Zimbabwe	○	○	○	•	■	■	■	○	○	●	●	●	<50	—
<b>Amérique du Nord</b>														
Antigua-et-Barbuda	●	■	■	√	●	■	■	■	■	■	■	■	..	—
Antilles néerlandaises	●	○	○	√	●	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Bahamas	●	●	●	•	●	●	●	●	■	●	●	●	88	1
Barbade	■	○	■	•	■	■	○	■	■	■	■	■	100	3
Belize	●	●	■	•	●	●	●	●	■	●	●	●	100	2
Canada	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	100	1

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années



Tableau A2 (suite)  
Communication par les pays de statistiques sur les naissances et les décès, 1995-2003

Pays ou zones	Naissances <sup>a</sup>				Décès <sup>a</sup>			Décès de nouveau-nés <sup>a</sup>				Décès par cause		
	Total	Par âge de la mère	Par sexe de l'enfant	État civil couvrant au moins 90 % de la population	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Couverture estimée <sup>b</sup> (%) <sup>b</sup>	Pourcentage de décès attribués à des affections mal définies <sup>c</sup>
<b>Amérique du Nord (suite)</b>														
Costa Rica	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	79	3
Cuba	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	1
Dominique	●	○	○	✓	●	○	○	■	○	●	●	●	..	–
El Salvador	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	73	12
États-Unis d'Amérique	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	1
Grenade	●	■	●	✓	●	●	■	●	●	■	■	■	..	–
Guadeloupe	●	■	●	✓	●	■	■	●	○	○	○	○	–	–
Guatemala	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	86	9
Haïti	○	○	○	·	○	○	○	○	○	■	■	■	<10	–
Honduras	○	○	○	·	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Jamaïque	●	■	○	✓	●	○	○	■	○	○	○	○	–	–
Martinique	●	■	○	✓	●	■	■	●	○	○	○	○	–	–
Mexique	●	●	●	·	●	●	●	●	●	●	●	●	96	2
Nicaragua	●	●	●	·	●	●	●	●	●	●	●	●	55	4
Panama	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	86	9
Porto Rico	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	..	1
République dominicaine	■	■	■	·	■	■	■	■	■	●	●	●	<50	–
Sainte-Lucie	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	..	–
Saint-Kitts-et-Nevis	●	●	●	✓	●	●	●	■	■	■	■	■	..	–
Saint-Vincent-et-les Grenadines	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	..	–
Trinité-et-Tobago	■	■	■	✓	■	■	■	■	■	■	■	■	92	2
<b>Amérique du Sud</b>														
Argentine	●	●	●	✓	●	●	●	●	■	●	●	●	100	7
Bolivie	■	○	○	·	●	○	○	●	○	○	○	○	–	–
Brésil	●	■	●	·	●	●	●	●	●	●	●	●	79	10
Chili	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	4
Colombie	●	●	●	·	●	●	●	●	●	●	●	●	79	2
Équateur	●	●	●	·	●	●	●	●	●	●	●	●	76	13
Guyana	○	○	○	·	■	■	○	○	○	■	■	■	74	2
Guyane française	●	●	●	✓	●	●	■	●	■	○	○	○	–	–
Paraguay	○	○	○	·	■	■	■	○	○	●	●	●	74	12
Pérou	●	■	○	·	●	■	■	●	○	●	●	●	51	12

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A2 (suite)

## Communication par les pays de statistiques sur les naissances et les décès, 1995-2003

Pays ou zones	Naissances <sup>a</sup>				Décès <sup>a</sup>			Décès de nouveau-nés <sup>a</sup>				Décès par cause		
	Total	Par âge de la mère	Par sexe de l'enfant	État civil couvrant au moins 90 % de la population	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Couverture estimée <sup>b</sup> (%) <sup>b</sup>	Pourcentage de décès attribués à des affections mal définies <sup>c</sup>
<b>Amérique du Sud (suite)</b>														
Suriname	●	●	■	√	●	●	●	●	■	○	○	○	—	—
Uruguay	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	100	7
Venezuela (République bolivarienne du)	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	97	1
<b>Asie</b>														
Afghanistan	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Arabie saoudite	■	■	■	•	■	■	■	■	■	○	○	○	—	—
Arménie	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	98	3
Azerbaïdjan	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	72	3
Bahreïn	●	●	●	•	●	●	●	●	●	●	●	●	93	16
Bangladesh	■	○	○	•	■	○	○	■	○	○	○	○	—	—
Bhoutan	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Brunéi Darussalam	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	100	7
Cambodge	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Chine	●	○	○	•	●	■	■	○	○	●	●	●	<10	—
Hong Kong (région administrative spéciale)	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	..	1
Macao (région administrative spéciale)	●	●	●	√	●	●	●	●	●	○	○	○	—	—
Chypre	●	●	●	√	●	●	●	●	●	■	■	○	70	44
Émirats arabes unis	■	○	○	•	■	○	○	■	○	○	○	○	—	—
Géorgie	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	64	3
Inde	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Indonésie	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Iran (République islamique d')	●	○	●	√	●	●	○	■	○	■	■	■	<50	—
Iraq	●	●	○	•	●	○	○	○	○	○	○	○	—	—
Israël	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	100	4
Japon	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	97	3
Jordanie	●	○	●	√	●	●	○	○	○	○	○	○	—	—
Kazakhstan	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	81	3
Kirghizistan	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	78	3
Koweït	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	90	3
Liban	●	○	○	•	●	○	○	○	○	○	○	○	—	—

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A2 (suite)  
Communication par les pays de statistiques sur les naissances et les décès, 1995-2003

Pays ou zones	Naissances <sup>a</sup>				Décès <sup>a</sup>			Décès de nouveau-nés <sup>a</sup>				Décès par cause		
	Total	Par âge de la mère	Par sexe de l'enfant	État civil couvrant au moins 90 % de la population	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Couverture estimée <sup>b</sup> (%) <sup>b</sup>	Pourcentage de décès attribués à des affections mal définies <sup>c</sup>
<b>Asie (suite)</b>														
Malaisie	●	○	●	√	●	●	●	●	●	■	■	■	<50	–
Maldives	●	■	●	√	●	●	●	●	●	○	○	○	–	–
Mongolie	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	76	1
Myanmar	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Népal	○	○	○	•	■	■	■	■	■	○	○	○	–	–
Oman	●	■	○	•	●	○	○	●	○	○	○	○	–	–
Ouzbékistan	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	82	2
Pakistan	■	■	■	•	■	■	■	■	■	○	○	○	–	–
Philippines	●	●	●	√	●	●	●	●	●	■	■	■	85	5
Qatar	●	●	●	√	●	●	■	●	●	■	■	■	77	9
République arabe syrienne	●	○	●	√	●	●	○	○	○	■	■	■	100	21
République de Corée	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	88	10
République démocratique populaire lao	■	○	■	•	■	■	○	■	■	○	○	○	–	–
République populaire démocratique de Corée	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Singapour	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	81	0
Sri Lanka	●	■	■	√	●	■	■	■	■	■	■	■	77	34
Tadjikistan	■	○	○	√	●	■	○	■	○	●	●	●	50	7
Territoire palestinien occupé	●	○	●	•	●	●	■	●	●	○	○	○	–	–
Thaïlande	●	■	■	•	●	■	■	●	■	●	●	●	89	38
Timor-Leste	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Turkménistan	■	○	○	√	■	○	○	■	○	■	■	■	76	2
Turquie	●	■	○	•	●	○	○	●	○	■	■	■	<50	–
Viet Nam	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Yémen	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
<b>Europe</b>														
Albanie	■	○	○	√	●	■	■	■	○	●	●	●	69	9
Allemagne	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	100	3
Andorre	●	○	●	√	●	●	○	●	■	○	○	○	–	–
Autriche	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	100	1
Bélarus	●	●	●	√	●	●	●	●	●	●	●	●	98	9
Belgique	●	○	●	√	●	●	■	●	●	■	■	■	100	3

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A2 (suite)  
Communication par les pays de statistiques sur les naissances et les décès, 1995-2003

Pays ou zones	Naissances <sup>a</sup>				Décès <sup>a</sup>			Décès de nouveau-nés <sup>a</sup>				Décès par cause		
	Total	Par âge de la mère	Par sexe de l'enfant	État civil couvrant au moins 90 % de la population	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Couverture estimée <sup>b</sup> (%) <sup>b</sup>	Pourcentage de décès attribués à des affections mal définies <sup>c</sup>
<b>Europe (suite)</b>														
Bosnie-Herzégovine	■	■	○	✓	■	■	■	■	○	■	■	■	88	12
Bulgarie	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	4
Croatie	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	2
Danemark	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	4
Espagne	●	■	●	✓	●	●	●	●	■	●	●	●	100	4
Estonie	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	4
Ex-République yougoslave de Macédoine <sup>d</sup>	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	92	8
Fédération de Russie	●	●	■	✓	●	●	●	●	■	●	●	●	100	5
Finlande	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	1
France	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	6
Grèce	●	●	■	✓	●	●	●	●	■	●	●	●	90	7
Hongrie	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	0
Irlande	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	98	1
Islande	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	91	1
Italie	●	■	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	98	1
Lettonie	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	99	4
Lichtenstein	■	■	■	✓	■	■	■	■	■	○	○	○	—	—
Lituanie	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	99	1
Luxembourg	●	●	●	✓	●	●	●	●	■	●	●	●	100	4
Malte	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	95	1
Monaco	●	○	■	✓	●	■	○	○	○	○	○	○	—	—
Norvège	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	98	5
Pays-Bas	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	5
Pologne	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	7
Portugal	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	9
République de Moldova	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	87	1
République tchèque	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	1
Roumanie	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	0
Royaume-Uni	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	2
Saint-Marin	●	●	●	✓	●	●	●	●	■	●	●	●	..	—
Serbie-et-Monténégro <sup>e</sup>	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	97	8

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A2 (suite)  
Communication par les pays de statistiques sur les naissances et les décès, 1995-2003

Pays ou zones	Naissances <sup>a</sup>				Décès <sup>a</sup>			Décès de nouveau-nés <sup>a</sup>				Décès par cause		
	Total	Par âge de la mère	Par sexe de l'enfant	État civil couvrant au moins 90 % de la population	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Couverture estimée <sup>b</sup> (%) <sup>b</sup>	Pourcentage de décès attribués à des affections mal définies <sup>c</sup>
<b>Europe (suite)</b>														
Slovaquie	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	1
Slovénie	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	4
Suède	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	3
Suisse	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	3
Ukraine	●	■	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	96	4
<b>Océanie</b>														
Australie	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	100	0
Fidji	■	○	○	✓	■	○	○	■	○	●	●	●	66	25
Guam	●	■	■	✓	●	■	○	●	■	○	○	○	–	–
Îles Marshall	●	●	■	•	■	■	■	■	■	○	○	○	–	–
Îles Salomon	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–
Kiribati	■	■	○	•	○	○	○	○	○	■	■	■	..	–
Micronésie (États fédérés de)	■	○	○	•	■	○	○	■	○	○	○	○	–	–
Nauru	■	○	○	✓	■	○	○	■	○	■	■	■	..	–
Nouvelle-Calédonie	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	○	○	○	–	–
Nouvelle-Zélande	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	●	●	●	99	0
Palaos	●	●	○	✓	●	●	●	●	○	○	○	○	–	–
Papouasie-Nouvelle-Guinée	■	○	○	•	■	○	○	■	○	○	○	○	–	–
Polynésie française	●	○	○	✓	●	○	○	●	○	○	○	○	–	–
Samoa	■	○	○	•	■	○	○	■	○	○	○	○	–	–
Tonga	●	●	●	✓	●	●	●	●	●	■	■	■	..	–
Tuvalu	○	○	○	•	○	○	○	○	○	●	●	●	..	–
Vanuatu	○	○	○	•	○	○	○	○	○	○	○	○	–	–

Source : Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies à partir de la banque de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004).

#### Notes

Deux points (..) indiquent qu'aucun chiffre n'est disponible.

Un tiret (-) indique que les chiffres ne sont pas valables.

<sup>a</sup> En général, les chiffres proviennent d'un système d'état civil d'un pays ou d'une région; cependant, dans certains pays, ils peuvent être extraits d'une enquête ou d'un recensement.

<sup>b</sup> Il s'agit de données pour la dernière année au sujet de laquelle il en existe. Pour estimer la couverture, on divise le nombre total de décès enregistrés dans un pays donné et pour l'année considérée par le système d'état civil par le nombre total de décès estimé par l'OMS pour cette année, pour la population nationale.

<sup>c</sup> Chiffres correspondant à la dernière année au sujet de laquelle il en existe. Ils sont calculés seulement pour les pays où la couverture est estimée à 50 % au moins. Dans le chiffre des décès attribués à des affections mal définies sont incluses les données correspondant à la Classification internationale des maladies (ICD-10) au chapitre « symptômes, signes et conclusions cliniques et de laboratoires anormales, non classifiés ailleurs ».

<sup>d</sup> L'ex-République yougoslave de Macédoine.

<sup>e</sup> Le 4 février 2003, le nom officiel de la « République fédérale de Yougoslavie » a été remplacé par celui de « Serbie-et-Monténégro ».

#### Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A3  
Communication par les pays de certaines statistiques concernant l'éducation, 1995-2003

Pays ou zone	Accès aux services d'éducation <sup>a</sup>									Résultats de l'éducation <sup>b</sup>					
	Scolarisation dans le primaire		Scolarisation dans le secondaire		Scolarisation dans le tertiaire		Fréquentation scolaire			Alphabétisation			Niveau d'instruction		
	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge
<b>Afrique</b>															
Afrique du Sud	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Algérie	●	●	●	●	◻	○	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	•
Angola	◻	◻	●	●	◻	◻	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Bénin	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Botswana	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Burkina Faso	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Burundi	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Cameroun	●	●	◻	◻	●	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Cap-Vert	●	●	◻	◻	◻	◻	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Comores	●	◻	●	◻	●	◻	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Congo	●	●	●	●	●	◻	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Côte d'Ivoire	●	●	●	●	◻	◻	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Djibouti	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Égypte	◻	◻	◻	◻	◻	◻	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Érythrée	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Éthiopie	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gabon	●	●	●	◻	◻	◻	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gambie	●	●	●	●	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ghana	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	•	✓	✓	•
Guinée	●	●	●	●	◻	◻	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Guinée équatoriale	●	◻	◻	◻	◻	◻	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Guinée-Bissau	◻	◻	◻	◻	◻	◻	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Jamahiriya arabe libyenne	●	●	◻	◻	●	◻	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Kenya	●	●	●	●	◻	◻	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Lesotho	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Libéria	◻	◻	◻	◻	◻	◻	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Madagascar	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Malawi	●	●	●	●	◻	◻	✓	✓	•	✓	✓	✓	✓	✓	•
Mali	●	●	●	●	●	◻	•	•	•	✓	✓	✓	•	•	•
Maroc	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Maurice	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mauritanie	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	•	•	•

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- ◻ A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A3 (suite)  
Communication par les pays de certaines statistiques concernant l'éducation, 1995-2003

Pays ou zone	Accès aux services d'éducation <sup>a</sup>									Résultats de l'éducation <sup>b</sup>					
	Scolarisation dans le primaire		Scolarisation dans le secondaire		Scolarisation dans le tertiaire		Fréquentation scolaire			Alphabétisation			Niveau d'instruction		
	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge
<b>Afrique (suite)</b>															
Mozambique	●	●	●	●	■	■	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Namibie	●	●	●	●	●	●	.	.	.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Niger	●	●	●	●	■	■	.	.	.	✓	✓	✓	.	.	.
Nigéria	■	■	○	○	○	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Ouganda	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
République centrafricaine	■	■	■	■	■	■	.	.	.	.	.	.	.	.	.
République démocratique du Congo	■	■	○	○	○	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
République-Unie de Tanzanie	●	●	●	●	●	●	.	.	.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Réunion	■	○	■	■	○	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Rwanda	●	●	■	■	■	■	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Sahara occidental	○	○	○	○	○	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Sao Tomé-et-Principe	■	■	○	○	■	■	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Sénégal	●	●	●	●	●	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Seychelles	●	●	●	●	○	○	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sierra Leone	■	■	■	■	■	■	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Somalie	○	○	○	○	○	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Soudan	●	●	●	■	■	■	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Swaziland	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Tchad	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Togo	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Tunisie	●	●	●	●	●	■	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Zambie	●	●	●	■	■	■	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Zimbabwe	●	●	●	●	■	■	.	.	.	.	.	.	.	.	.
<b>Amérique du Nord</b>															
Antigua-et-Barbuda	■	■	■	■	○	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Antilles néerlandaises	●	●	●	●	●	●	✓	.	.	.	.	.	.	.	.
Bahamas	■	■	■	■	○	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Barbade	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Belize	●	●	●	●	○	○	.	.	.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Canada	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	.	.	.	✓	✓	✓
Costa Rica	●	●	●	●	●	●	✓	.	.	✓	✓	.	.	.	.
Cuba	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A3 (suite)  
Communication par les pays de certaines statistiques concernant l'éducation, 1995-2003

Pays ou zone	Accès aux services d'éducation <sup>a</sup>						Résultats de l'éducation <sup>b</sup>								
	Scolarisation dans le primaire		Scolarisation dans le secondaire		Scolarisation dans le tertiaire		Fréquentation scolaire			Alphabétisation			Niveau d'instruction		
	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge
<b>Amérique du Nord (suite)</b>															
Dominique	●	●	●	●	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
El Salvador	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
États-Unis d'Amérique	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	•	•	•	✓	✓	✓
Grenade	■	■	■	■	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Guadeloupe	○	○	○	○	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Guatemala	●	●	●	●	■	○	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Haïti	■	■	■	■	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Honduras	■	■	○	○	■	■	•	•	•	✓	✓	✓	•	•	•
Jamaïque	●	●	●	■	●	●	✓	•	•	•	•	•	✓	✓	•
Martinique	■	■	■	■	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Mexique	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	•	•
Nicaragua	●	●	●	●	■	■	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Panama	●	●	●	●	■	○	•	•	•	✓	✓	✓	✓	•	•
Porto Rico	○	○	○	○	○	○	•	•	•	•	•	•	✓	✓	•
République dominicaine	●	■	■	■	■	■	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sainte-Lucie	●	●	●	●	■	■	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saint-Kitts-et-Nevis	■	■	■	■	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Saint-Vincent-et-les Grenadines	●	●	■	■	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Trinité-et-Tobago	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
<b>Amérique du Sud</b>															
Argentine	●	●	●	●	●	■	✓	✓	✓	✓	✓	✓	•	•	•
Bolivie	●	●	●	●	●	○	•	•	•	✓	✓	✓	•	•	•
Brésil	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	•	•	•
Chili	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Colombie	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Équateur	●	●	●	●	■	○	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Guyana	●	●	●	●	■	■	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Guyane française	■	■	■	■	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Paraguay	■	■	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pérou	●	●	●	●	■	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Suriname	■	■	■	■	■	■	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Uruguay	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Venezuela (République bolivarienne du)	●	●	●	●	■	■	✓	✓	✓	✓	✓	✓	•	•	•

Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années



Tableau A3 (suite)  
Communication par les pays de certaines statistiques concernant l'éducation, 1995-2003

Pays ou zone	Accès aux services d'éducation <sup>a</sup>						Résultats de l'éducation <sup>b</sup>								
	Scolarisation dans le primaire		Scolarisation dans le secondaire		Scolarisation dans le tertiaire		Fréquentation scolaire			Alphabétisation			Niveau d'instruction		
	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge
<b>Asie</b>															
Afghanistan	●	■	■	■	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Arabie saoudite	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Arménie	●	■	●	■	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Azerbaïdjan	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bahreïn	●	●	●	●	■	■	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Bangladesh	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Bhoutan	●	●	●	●	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Brunéi Darussalam	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	•	•	•
Cambodge	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Chine	●	●	●	●	●	○	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Hong Kong (région administrative spéciale)	■	■	■	■	■	■	✓	✓	✓	•	•	•	✓	✓	✓
Macao (région administrative spéciale)	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Chypre	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Émirats arabes unis	●	●	●	●	■	■	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Géorgie	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Inde	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	•	•	•
Indonésie	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	✓	✓	✓
Iran (République islamique d')	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Iraq	●	●	●	●	■	■	•	•	•	✓	✓	•	✓	✓	•
Israël	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	•	•	•
Japon	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Jordanie	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Kazakhstan	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Kirghizistan	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Koweït	●	●	●	●	■	■	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Liban	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Malaisie	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Maldives	●	●	●	●	○	○	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mongolie	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Myanmar	●	●	●	●	■	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Népal	●	●	●	●	●	■	•	•	•	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A3 (suite)  
Communication par les pays de certaines statistiques concernant l'éducation, 1995-2003

Pays ou zone	Accès aux services d'éducation <sup>a</sup>						Résultats de l'éducation <sup>b</sup>								
	Scolarisation dans le primaire		Scolarisation dans le secondaire		Scolarisation dans le tertiaire		Fréquentation scolaire			Alphabétisation			Niveau d'instruction		
	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge
<b>Asie (suite)</b>															
Oman	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Ouzbékistan	○	○	○	○	○	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Pakistan	●	●	■	■	○	○	.	.	.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Philippines	●	●	●	●	●	●	.	.	.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Qatar	●	●	●	●	●	●	.	.	.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République arabe syrienne	●	●	●	●	○	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
République de Corée	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	.	.	.	✓	✓	✓
République démocratique populaire lao	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République populaire démocratique de Corée	○	○	○	○	○	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Singapour	■	■	■	○	■	■	.	.	.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sri Lanka	●	●	■	■	■	■	.	.	.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tadjikistan	●	●	●	●	●	●	.	.	.	✓	✓	✓	.	.	.
Territoire palestinien occupé	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Thaïlande	●	●	●	■	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	.	.	.
Timor-Leste	■	○	■	○	■	■	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Turkménistan	○	○	○	○	○	○	.	.	.	✓	✓	✓	.	.	.
Turquie	■	■	■	■	●	●	.	.	.	✓	✓	✓	.	.	.
Viet Nam	●	●	●	●	●	●	.	.	.	✓	✓	✓	.	.	.
Yémen	●	●	●	●	■	■	.	.	.	.	.	.	.	.	.
<b>Europe</b>															
Albanie	●	●	●	●	●	●	.	.	.	✓	✓	✓	.	.	.
Allemagne	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Andorre	■	■	■	■	■	■	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Autriche	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Bélarus	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Belgique	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Bosnie-Herzégovine	○	○	○	○	○	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Bulgarie	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Croatie	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Danemark	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	✓	✓	✓
Espagne	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.

Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A3 (suite)  
Communication par les pays de certaines statistiques concernant l'éducation, 1995-2003

Pays ou zone	Accès aux services d'éducation <sup>a</sup>						Résultats de l'éducation <sup>b</sup>								
	Scolarisation dans le primaire		Scolarisation dans le secondaire		Scolarisation dans le tertiaire		Fréquentation scolaire			Alphabétisation			Niveau d'instruction		
	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge
<b>Europe (suite)</b>															
Estonie	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ex-République yougoslave de Macédoine <sup>c</sup>	●	●	●	●	●	●	.	.	.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Fédération de Russie	●	●	●	■	■	■	.	.	.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Finlande	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	.	.	.	✓	✓	✓
France	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Grèce	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Hongrie	●	●	●	●	●	●	.	.	.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Irlande	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	.	.	.	✓	✓	✓
Islande	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Italie	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Lettonie	●	●	●	●	●	●	.	.	.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Lichtenstein	○	○	○	○	○	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Lituanie	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Luxembourg	●	●	●	●	●	■	✓	✓	✓	.	.	.	✓	✓	✓
Malte	●	●	●	●	●	●	.	.	.	✓	✓	✓	.	.	.
Monaco	●	●	●	●	○	○	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Norvège	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	.	.	.	✓	✓	✓
Pays-Bas	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	✓	✓	✓
Pologne	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	.	.	.	✓	✓	✓
Portugal	●	●	●	●	●	●	.	.	.	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République de Moldova	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
République tchèque	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	✓	✓	✓
Roumanie	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Royaume-Uni	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Saint-Marin	●	●	●	●	■	■	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Serbie-et-Monténégro <sup>d</sup>	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Slovaquie	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Slovénie	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	.	.	.	✓	✓	✓
Suède	●	●	●	●	●	●	.	.	.	.	.	.	✓	✓	✓
Suisse	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	.	.	.	✓	✓	✓
Ukraine	●	●	●	●	●	●	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A3 (suite et fin)  
Communication par les pays de certaines statistiques concernant l'éducation, 1995-2003

Pays ou zone	Accès aux services d'éducation <sup>a</sup>									Résultats de l'éducation <sup>b</sup>						
	Scolarisation dans le primaire		Scolarisation dans le secondaire		Scolarisation dans le tertiaire		Fréquentation scolaire			Alphabétisation			Niveau d'instruction			
	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	Total	Par sexe	Par sexe et par âge	
<b>Océanie</b>																
Australie	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	✓	✓	✓
Fidji	○	○	○	○	○	○	•	•	•	✓	✓	✓	•	•	•	
Guam	○	○	○	○	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Îles Marshall	■	■	■	■	■	■	•	•	•	✓	✓	•	✓	•	•	
Îles Salomon	○	○	○	○	○	○	•	•	•	•	•	•	✓	✓	✓	
Kiribati	●	●	■	■	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Micronésie (États fédérés de)	○	○	■	○	■	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Nauru	○	○	○	○	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Nouvelle-Calédonie	○	○	○	○	○	○	•	•	•	✓	✓	✓	•	•	•	
Nouvelle-Zélande	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	✓	✓	✓	
Palaos	■	■	■	■	■	■	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	●	●	●	●	●	●	•	•	•	✓	✓	✓	•	•	•	
Polynésie française	■	■	○	○	○	○	•	•	•	•	•	•	✓	✓	✓	
Samoa	●	●	●	●	●	●	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Tonga	●	●	●	●	■	■	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Tuvalu	■	■	■	■	○	○	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
Vanuatu	●	●	●	●	■	○	•	•	•	✓	•	•	•	•	•	

Sources : Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies sur la base des données, mais non des estimations, concernant les inscriptions (novembre 2004) et l'alphabétisation (avril 2005) fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO et de données provenant de la banque de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004).

#### Notes

<sup>a</sup> Les données concernant les enseignements primaire, secondaire et tertiaire proviennent de dossiers administratifs et concernent six années scolaires ou universitaires : 1995/1996, 1996/1997, 1998/1999, 1999/2000, 2000/2001, 2001/2002. Les chiffres de la fréquentation scolaire et universitaire proviennent des recensements.

<sup>b</sup> Données provenant de recensements.

<sup>c</sup> Ex-République yougoslave de Macédoine.

<sup>d</sup> Le 4 février 2003, le nom officiel de la « République fédérale de Yougoslavie » a été remplacé par celui de « Serbie-et-Monténégro ».

#### Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

**Tableau A4**  
**Communication par les pays de statistiques concernant certaines caractéristiques économiques, 1995-2003**

Pays ou zone	Activité économique						Chômage			Emploi			Situation dans l'emploi		
	Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant de recensements			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>	Données provenant de recensements		Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>		Données provenant de recensements
	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe
<b>Afrique</b>															
Afrique du Sud	■	■	■	✓	✓	•	●	●	■	■	○	✓	■	■	•
Algérie	■	■	■	✓	✓	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Angola	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Bénin	■	■	■	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Botswana	■	■	■	✓	✓	✓	■	■	■	■	■	•	■	■	•
Burkina Faso	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Burundi	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Cameroun	○	○	○	•	•	•	■	■	○	○	○	•	■	■	•
Cap-Vert	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Comores	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Congo	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Côte d'Ivoire	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Djibouti	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Égypte	■	■	■	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Érythrée	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Éthiopie	■	■	■	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Gabon	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Gambie	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Ghana	○	○	○	✓	✓	✓	○	○	○	○	○	✓	○	○	✓
Guinée	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Guinée équatoriale	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Guinée-Bissau	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Jamahiriya arabe libyenne	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Kenya	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Lesotho	○	○	○	✓	•	•	■	■	○	○	○	•	■	■	•
Libéria	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Madagascar	■	■	■	•	•	•	■	■	■	○	○	•	■	■	•
Malawi	○	○	○	✓	✓	✓	○	○	○	○	○	✓	○	○	✓
Mali	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Maroc	●	●	●	•	•	•	●	●	●	○	○	•	■	■	•
Maurice	■	■	■	✓	✓	✓	○	○	○	○	○	✓	○	○	✓

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A4 (suite)

Communication par les pays de statistiques concernant certaines caractéristiques économiques, 1995-2003

Pays ou zone	Activité économique						Chômage			Emploi			Situation dans l'emploi		
	Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant de recensements			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant de recensements		
	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe
<b>Afrique (suite)</b>															
Mauritanie	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Mozambique	○	○	○	✓	✓	✓	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Namibie	○	○	○	•	•	•	■	■	■	■	■	•	■	■	•
Niger	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Nigéria	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Ouganda	○	○	○	•	•	•	■	■	○	○	○	•	○	○	•
République centrafricaine	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
République démocratique du Congo	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
République-Unie de Tanzanie	■	■	■	•	•	•	■	■	○	■	■	•	■	○	•
Réunion	○	○	○	✓	✓	✓	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Rwanda	■	■	■	•	•	•	■	■	■	○	○	•	■	■	•
Sahara occidental	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Sao-Tomé-et-Principe	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Sénégal	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Seychelles	○	○	○	✓	✓	✓	○	○	○	○	○	•	○	○	✓
Sierra Leone	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Somalie	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Soudan	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Swaziland	○	○	○	•	•	•	○	○	○	■	■	•	○	○	•
Tchad	○	○	○	•	•	•	○	○	○	■	○	•	○	○	•
Togo	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Tunisie	■	■	■	•	•	•	●	○	○	○	○	•	●	○	•
Zambie	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Zimbabwe	■	■	■	•	•	•	■	■	■	○	○	•	○	○	•
<b>Amérique du Nord</b>															
Antigua-et-Barbuda	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Antilles néerlandaises	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Bahamas	■	■	■	•	•	•	●	●	●	●	●	•	○	○	•
Barbade	■	■	■	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	■	•
Belize	■	■	■	•	•	•	●	●	○	●	●	•	●	●	•

Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A4 (suite)

## Communication par les pays de statistiques concernant certaines caractéristiques économiques, 1995-2003

Pays ou zone	Activité économique						Chômage			Emploi			Situation dans l'emploi		
	Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant de recensements			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>	Données provenant de recensements		Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>		Données provenant de recensements
	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe
<b>Amérique du Nord (suite)</b>															
Canada	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Costa Rica	●	●	●	.	.	.	●	●	●	●	●	.	●	●	.
Cuba	○	○	○	.	.	.	○	○	○	○	○	.	○	○	.
Dominique	○	○	○	.	.	.	■	■	■	■	■	.	■	■	.
El Salvador	●	●	●	.	.	.	●	●	●	●	●	.	●	●	.
États-Unis	●	●	●	.	.	.	●	●	●	●	●	.	●	●	.
Grenade	○	○	○	.	.	.	○	○	○	○	○	.	○	○	.
Guadeloupe	○	○	○	.	.	.	■	■	○	○	○	.	○	○	.
Guatemala	■	■	■	.	.	.	■	■	○	○	○	.	■	■	.
Haïti	○	○	○	.	.	.	○	○	○	○	○	.	○	○	.
Honduras	●	●	●	.	.	.	●	●	●	●	■	.	■	■	.
Jamaïque	■	■	■	.	.	.	●	●	●	●	○	.	●	●	.
Martinique	○	○	○	.	.	.	■	■	○	○	○	.	○	○	.
Mexico	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Nicaragua	○	○	○	✓	✓	✓	○	○	○	○	○	.	○	○	.
Panama	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Porto Rico	●	●	●	✓	✓	.	●	●	●	●	●	.	●	●	.
République dominicaine	○	○	○	.	.	.	○	○	○	○	○	.	○	○	.
Sainte-Lucie	○	○	○	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Saint-Kitts-et-Nevis	○	○	○	.	.	.	○	○	○	○	○	.	○	○	.
Saint-Vincent-et-les Grenadines	○	○	○	.	.	.	○	○	○	○	○	.	○	○	.
Trinité-et-Tobago	●	●	●	.	.	.	●	●	●	●	●	.	●	●	.
<b>Amérique du Sud</b>															
Argentine	■	■	■	✓	✓	.	●	●	●	●	●	.	●	●	.
Bolivie	■	■	■	.	.	.	●	●	●	●	●	.	●	●	.
Brésil	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	○	○	✓
Chili	●	●	●	.	.	.	●	●	●	●	●	.	●	●	.
Colombie	●	●	●	.	.	.	●	●	●	●	●	.	●	●	.
Équateur	●	●	●	.	.	.	●	●	●	●	■	.	●	●	.
Guyana	○	○	○	.	.	.	○	○	○	○	○	.	○	○	.
Guyane française	○	○	○	✓	✓	✓	■	■	○	○	○	.	○	○	.

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A4 (suite)

Communication par les pays de statistiques concernant certaines caractéristiques économiques, 1995-2003

Pays ou zone	Activité économique						Chômage			Emploi			Situation dans l'emploi			
	Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant de recensements			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>	Données provenant de recensements		Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>		Données provenant de recensements	
	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe	
<b>Amérique du Sud (suite)</b>																
Paraguay	○	○	○	•	•	•	■	■	○	○	○	○	•	○	○	•
Pérou	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Suriname	■	■	■	•	•	•	●	●	●	■	■	■	•	■	■	•
Uruguay	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	●	√	■	■	√
Venezuela (République bolivarienne du)	■	■	■	√	√	√	●	●	○	●	●	●	•	○	○	•
<b>Asie</b>																
Afghanistan	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Arabie saoudite	○	○	○	•	•	•	■	■	■	■	■	■	•	○	○	•
Arménie	■	■	■	√	√	√	■	■	○	○	○	○	√	○	○	√
Azerbaïdjan	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Bahrein	○	○	○	√	√	√	■	■	○	○	○	○	√	○	○	•
Bangladesh	■	■	■	•	•	•	■	■	■	■	■	■	•	■	■	•
Bhoutan	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Brunéi Darussalam	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	○	√	○	○	•
Cambodge	●	●	■	√	√	√	■	■	■	■	■	■	√	■	■	√
Chine	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Hong Kong (région administrative spéciale)	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	●	•	●	●	√
Macao (région administrative spéciale)	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	●	√	●	●	√
Chypre	■	■	■	√	√	√	●	●	■	●	●	■	√	●	●	√
Géorgie	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Inde	○	○	○	•	•	•	●	●	○	○	○	○	•	○	○	•
Indonésie	■	■	■	√	√	√	●	■	■	○	○	○	•	○	○	√
Iran (République islamique d')	○	○	○	√	√	√	■	■	■	○	○	○	√	○	○	√
Iraq	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	○	√	○	○	•
Israël	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Japon	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	●	√	●	●	√
Jordanie	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Kazakhstan	■	■	■	√	√	√	■	■	■	■	■	■	√	■	■	•
Kirghizistan	■	■	■	√	√	√	■	■	■	■	■	■	•	■	■	√

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années



Tableau A4 (suite)

## Communication par les pays de statistiques concernant certaines caractéristiques économiques, 1995-2003

Pays ou zone	Activité économique						Chômage			Emploi			Situation dans l'emploi		
	Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant de recensements			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>	Données provenant de recensements		Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>		Données provenant de recensements
	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe
<b>Asie (suite)</b>															
Koweït	○	○	○	✓	✓	✓	■	■	■	○	○	•	○	○	•
Liban	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Malaisie	■	■	■	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Maldives	○	○	○	✓	✓	✓	■	■	■	○	○	✓	○	○	✓
Mongolie	○	○	○	✓	✓	✓	○	○	○	○	○	✓	○	○	✓
Myanmar	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Népal	○	○	○	✓	✓	✓	○	○	○	○	○	✓	○	○	✓
Oman	■	■	■	•	•	•	○	○	○	■	■	•	■	■	•
Ouzbékistan	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Pakistan	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Philippines	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	•	○	○	•
Qatar	○	○	○	✓	✓	✓	■	■	■	■	■	•	■	○	✓
République arabe syrienne	■	■	■	•	•	•	■	■	■	○	○	•	○	○	•
République de Corée	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	3	✓	●	●	✓
République démocratique populaire de Corée	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
République démocratique populaire lao	○	○	○	✓	✓	✓	○	○	○	○	○	✓	○	○	•
Singapour	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Sri Lanka	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	•	■	■	•
Tadjikistan	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Territoire palestinien occupé	■	■	■	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Thaïlande	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Timor-Leste	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Turkménistan	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Turquie	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Viet Nam	○	○	○	•	•	•	●	●	○	○	○	•	●	●	•
Yémen	○	○	○	•	•	•	■	■	■	■	■	•	■	■	•
<b>Europe</b>															
Albanie	■	■	■	✓	✓	✓	■	■	■	○	○	•	○	○	•
Allemagne	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A4 (suite)

Communication par les pays de statistiques concernant certaines caractéristiques économiques, 1995-2003

Pays ou zone	Activité économique						Chômage			Emploi			Situation dans l'emploi		
	Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant de recensements			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>	Données provenant de recensements		Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>		Données provenant de recensements
	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe
<b>Europe (suite)</b>															
Andorre	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Autriche	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	√	●	●	√
Bélarus	○	○	○	√	√	√	○	○	○	○	○	•	○	○	√
Belgique	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	•	○	○	•
Bosnie-Herzégovine	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Bulgarie	■	■	■	•	•	•	●	●	●	●	■	•	■	■	•
Croatie	■	■	■	√	√	√	●	●	●	●	●	√	●	●	√
Danemark	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Espagne	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Estonie	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	√	●	●	√
Ex-République yougoslave de Macédoine <sup>b</sup>	●	●	■	√	•	•	■	■	■	■	■	•	●	●	•
Fédération de Russie	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Finlande	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	√	●	●	•
France	■	■	■	•	•	•	●	●	●	○	○	•	○	○	•
Grèce	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Hongrie	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	√	●	●	√
Irlande	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	√	●	●	√
Islande	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Italie	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Lettonie	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	√	●	●	√
Liechtenstein	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Lituanie	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	√	●	●	√
Luxembourg	●	●	●	√	√	√	○	○	○	○	○	√	○	○	√
Malte	■	■	■	•	•	•	■	■	■	■	■	•	■	■	•
Monaco	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Norvège	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	•	●	●	√
Pays-Bas	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Pologne	●	●	●	√	√	√	●	●	●	●	●	√	●	●	√
Portugal	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•
République de Moldova	■	■	■	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•
République tchèque	●	●	●	√	√	•	●	●	●	●	●	√	●	●	√

## Légende

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

Tableau A4 (suite et fin)

## Communication par les pays de statistiques concernant certaines caractéristiques économiques, 1995-2003

Pays ou zone	Activité économique						Chômage			Emploi			Situation dans l'emploi		
	Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant de recensements			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>			Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>	Données provenant de recensements		Données provenant d'enquêtes sur la population active <sup>a</sup>		Données provenant de recensements
	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe et âge	Total	Par sexe	Par sexe	Total	Par sexe	Par sexe
<b>Europe (suite)</b>															
Roumanie	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Royaume-Uni	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Saint-Marin	○	○	○	✓	✓	✓	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Serbie-et-Monténégro <sup>c</sup>	■	○	○	•	•	•	●	●	○	○	○	•	○	○	•
Slovaquie	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Slovénie	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Suède	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Suisse	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Ukraine	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•
<b>Océanie</b>															
Australie	●	●	●	•	•	•	●	●	●	●	●	•	●	●	•
Fidji	○	○	○	✓	✓	✓	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Guam	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Îles Marshall	○	○	○	✓	✓	•	■	■	○	○	○	✓	○	○	✓
Îles Salomon	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Kiribati	○	○	○	✓	✓	•	○	○	○	○	○	✓	○	○	•
Micronésie (États fédérés de)	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Nauru	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Nouvelle-Calédonie	○	○	○	✓	✓	✓	■	■	■	○	○	•	○	○	✓
Nouvelle-Zélande	●	●	●	✓	✓	✓	●	●	●	●	●	✓	●	●	✓
Palaos	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	✓	○	○	•
Papouasie-Nouvelle-Guinée	○	○	○	✓	✓	✓	■	■	○	○	○	•	○	○	•
Polynésie française	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Samoa	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Tonga	○	○	○	✓	✓	✓	○	○	○	○	○	✓	○	○	✓
Tuvalu	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•
Vanuatu	○	○	○	•	•	•	○	○	○	○	○	•	○	○	•

**Sources :** Établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies sur la base de données provenant de la banque de données LABORSTA du Bureau international du Travail (mars 2005) et de la banque de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004).

**Notes**

- <sup>a</sup> Y compris quelques enquêtes sur les ménages (concernant l'activité économique et l'emploi), des recensements (concernant le chômage) et des enquêtes sur le travail auprès des établissements (concernant l'emploi).  
<sup>b</sup> Ex-République yougoslave de Macédoine.  
<sup>c</sup> Le 4 février 2003, le nom officiel de la « République fédérale de Yougoslavie » a été remplacé par celui de « Serbie-et-Monténégro ».

**Légende**

- ✓ Oui
- Non
- N'a communiqué de données pour aucune des neuf années considérées (1995-2003)
- A communiqué des données au sujet d'une à quatre des neuf années
- A communiqué des données au sujet d'au moins cinq des neuf années

**Tableau A5**  
**Population**

Pays ou zone	Population (en milliers), 2005		Taux d'accroissement annuel de la population (%), 2000-2005	Population urbaine (%), (2005)	Population de moins de 15 ans (%), 2005	Population de 60 ans ou plus (%), 2005		Nombre de femmes pour 100 hommes, 2005			Migrants internationaux, nombre de femmes pour 100 hommes, 2000
	Femmes	Hommes				Femmes	Hommes	Tous âges	60 +	80 +	
<b>Afrique</b>											
Algérie	16 277	16 577	1,5	60	30	7	6	98	118	168	82
Angola	8 081	7 861	2,8	37	46	4	4	103	123	158	88
Afrique du Sud	24 141	23 291	0,8	58	33	8	6	104	143	250	73
Bénin	4 186	4 253	3,2	46	44	5	4	98	133	160	94
Botswana	898	867	0,1	53	38	6	4	104	148	176	55
Burkina Faso	6 578	6 650	3,2	19	47	5	4	99	115	128	109
Burundi	3 863	3 684	3,0	11	45	5	3	105	156	189	112
Cameroun	8 203	8 119	1,9	53	41	6	5	101	118	142	81
Cap-Vert	264	243	2,4	58	40	7	4	108	187	182	102
Comores	398	400	2,7	36	42	5	4	99	121	159	111
Congo	2 016	1 983	3,0	54	47	5	4	102	126	162	99
Côte d'Ivoire	8 924	9 230	1,6	46	42	5	5	97	91	117	81
Djibouti	397	396	2,1	85	41	5	4	100	119	157	93
Égypte	36 913	37 120	1,9	42	34	8	7	99	118	145	88
Érythrée	2 241	2 161	4,3	21	45	5	3	104	146	230	93
Éthiopie	38 917	38 514	2,4	16	45	5	4	101	116	141	93
Gabon	695	689	1,7	85	40	7	6	101	116	135	75
Gambie	765	752	2,9	26	40	6	6	102	114	134	89
Ghana	10 921	11 191	2,1	46	39	6	5	98	108	125	89
Guinée	4 584	4 818	2,2	36	44	6	5	95	111	132	112
Guinée équatoriale	254	249	2,3	50	44	6	5	102	121	149	89
Guinée-Bissau	803	784	3,0	36	48	5	4	102	120	151	100
Jamahiriya arabe libyenne	2 834	3 020	2,0	87	30	6	7	94	85	144	55
Kenya	17 103	17 153	2,2	42	43	4	4	100	115	122	92
Lesotho	960	835	0,1	18	39	8	7	115	138	170	101
Libéria	1 645	1 638	1,4	48	47	4	3	100	120	154	82
Madagascar	9 351	9 255	2,8	27	44	5	4	101	116	135	62
Malawi	6 487	6 397	2,3	17	47	5	4	101	113	139	106
Mali	6 782	6 737	3,0	34	48	5	4	101	131	145	93
Maroc	15 833	15 646	1,5	59	31	8	6	101	131	124	103
Maurice	627	618	1,0	44	25	11	8	101	134	192	104
Mauritanie	1 551	1 518	3,0	64	43	6	5	102	120	137	72
Mozambique	10 212	9 580	2,0	38	44	6	5	107	133	159	109
Namibie	1 024	1 007	1,4	33	42	6	5	102	123	147	89
Niger	6 821	7 136	3,4	23	49	4	3	96	120	130	109
Nigéria	64 971	66 558	2,2	48	44	5	4	98	117	142	87
Ouganda	14 400	14 416	3,4	12	50	4	4	100	118	135	107
République centrafricaine	2 069	1 969	1,3	44	43	7	5	105	134	172	104
République démocratique du Congo	29 007	28 542	2,8	33	47	5	4	102	128	167	86

**Tableau A5 (suite)**  
**Population**

Pays ou zone	Population (en milliers), 2005		Taux d'accroissement annuel de la population (%), 2000-2005	Population urbaine (%), (2005)	Population de moins de 15 ans (%), 2005	Population de 60 ans ou plus (%), 2005		Nombre de femmes pour 100 hommes, 2005			Migrants internationaux, nombre de femmes pour 100 hommes, 2000
	Femmes	Hommes				Femmes	Hommes	Tous âges	60 +	80 +	
<b>Afrique (suite)</b>											
République-Unie de Tanzanie	19 258	19 071	2,0	38	43	6	5	101	127	158	105
Réunion	402	384	1,6	92	27	11	8	105	140	241	93
Rwanda	4 658	4 379	2,4	22	43	4	4	106	128	194	89
Sahara occidental	165	176	2,6	94	34	6	7	93	80	80	75
Sao-Tomé-et-Principe	79	78	2,3	38	39	6	5	101	119	129	88
Sénégal	5 924	5 734	2,4	51	43	5	4	103	127	122	115
Seychelles	41 <sup>a</sup>	40 <sup>a</sup>	0,9	50	28 <sup>b</sup>	12 <sup>b</sup>	8 <sup>b</sup>	103 <sup>a</sup>	150 <sup>b</sup>	..	68
Sierra Leone	2 801	2 725	4,1	40	43	6	5	103	122	148	73
Somalie	4 147	4 081	3,2	36	44	4	4	102	118	141	93
Soudan	17 998	18 235	1,9	41	39	6	5	99	114	136	85
Swaziland	535	498	0,2	24	41	6	5	107	124	171	63
Tchad	4 925	4 824	3,4	26	47	5	4	102	122	152	86
Togo	3 110	3 035	2,7	36	43	5	4	103	123	159	78
Tunisie	5 013	5 090	1,1	64	26	9	8	98	114	115	97
Zambie	5 826	5 843	1,7	37	46	5	4	100	122	145	92
Zimbabwe	6 557	6 453	0,6	36	40	6	5	102	118	135	61
<b>Amérique du Nord</b>											
Antigua-et-Barbuda	40 <sup>a</sup>	37 <sup>a</sup>	1,3	38	28 <sup>c</sup>	12 <sup>c</sup>	9 <sup>c</sup>	109 <sup>a</sup>	133 <sup>c</sup>	..	118
Antilles néerlandaises	97	86	0,8	70	23	15	13	112	134	202	120
Bahamas	166	157	1,4	90	28	10	9	105	125	164	91
Barbade	139	130	0,3	53	19	16	10	107	160	235	146
Belize	134	136	2,2	49	37	6	6	98	99	119	92
Canada	16 275	15 994	1,0	81	18	20	16	102	123	185	109
Costa Rica	2 127	2 200	1,9	62	28	9	8	97	111	129	101
Cuba	5 630	5 639	0,3	76	19	16	14	100	110	123	37
Dominique	35 <sup>d</sup>	35 <sup>d</sup>	0,3	73	33 <sup>b</sup>	14 <sup>b</sup>	12 <sup>b</sup>	98 <sup>d</sup>	117 <sup>b</sup>	..	88
El Salvador	3 499	3 382	1,8	60	34	8	7	103	125	172	119
États-Unis	151 533	146 680	1,0	81	21	19	15	103	130	186	100
Grenade	52 <sup>a</sup>	50 <sup>a</sup>	0,3	42	..	..	..	103 <sup>a</sup>	..	..	110
Guadeloupe	232	216	0,9	100	25	15	13	107	128	179	109
Guatemala	6 460	6 139	2,4	47	43	6	6	105	110	125	138
Haïti	4 326	4 202	1,4	39	38	7	5	103	125	135	161
Honduras	3 573	3 631	2,3	46	39	6	5	98	114	140	96
Jamaïque	1 341	1 310	0,5	52	31	11	10	102	111	129	102
Martinique	208	188	0,5	96	22	18	15	111	134	176	114
Mexique	54 722	52 308	1,3	76	31	8	7	105	118	140	95
Nicaragua	2 745	2 742	2,0	58	39	5	4	100	120	150	101
Panama	1 601	1 630	1,8	58	30	9	8	98	105	121	97
Porto Rico	2 057	1 898	0,6	97	22	18	15	108	131	159	106

Tableau A5 (suite) Population											
Pays ou zone	Population (en milliers), 2005		Taux d'accroissement annuel de la population (%), 2000-2005	Population urbaine (%), (2005)	Population de moins de 15 ans (%), 2005	Population de 60 ans ou plus (%), 2005		Nombre de femmes pour 100 hommes, 2005			Migrants internationaux, nombre de femmes pour 100 hommes, 2000
	Femmes	Hommes				Femmes	Hommes	Tous âges	60 +	80 +	
<b>Amérique du Nord (suite)</b>											
République dominicaine	4 405	4 490	1,5	60	33	6	6	98	103	108	64
Saint-Kitts-et-Nevis	23 <sup>a</sup>	23 <sup>a</sup>	1,1	32	31 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	101 <sup>a</sup>	113 <sup>e</sup>	..	99
Saint-Vincent-et-les Grenadines	60	59	0,5	60	29	10	8	101	129	177	107
Sainte-Lucie	82	79	0,8	31	29	11	9	103	121	155	103
Trinité-et-Tobago	662	644	0,3	76	22	12	10	103	119	150	127
<b>Amérique du Sud</b>											
Argentine	19 799	18 949	1,0	91	26	16	12	104	138	213	115
Bolivie	4 607	4 575	2,0	64	38	7	6	101	120	149	103
Bésil	94 535	91 870	1,4	84	28	10	8	103	124	144	89
Chili	8 234	8 061	1,1	88	25	13	10	102	129	185	96
Colombie	23 070	22 530	1,6	77	31	8	7	102	123	157	99
Équateur	6 595	6 633	1,5	63	32	9	8	99	111	128	112
Guyana	387	364	0,2	38	29	8	6	106	137	156	89
Guyane française	91	96	2,6	76	34	7	6	95	98	164	97
Paraguay	3 056	3 102	2,4	58	38	6	5	99	121	170	92
Pérou	13 908	14 060	1,5	75	32	8	7	99	112	140	110
Suriname	225	224	0,7	77	30	10	8	100	121	129	90
Uruguay	1 783	1 680	0,7	93	24	20	15	106	143	205	117
Venezuela (République bolivarienne de)	13 307	13 442	1,8	88	31	8	7	99	113	134	98
<b>Asie</b>											
Afghanistan	14 459	15 404	4,6	24	47	5	4	94	102	113	80
Arabie saoudite	11 314	13 259	2,7	88	37	5	4	85	91	128	51
Arménie	1 610	1 406	-0,4	64	21	16	13	115	147	230	64
Azerbaïdjan	4 328	4 083	0,7	50	26	10	8	106	139	241	64
Bahreïn	313	414	1,6	90	27	5	4	76	99	97	51
Bangladesh	69 363	72 459	1,9	25	35	6	5	96	107	112	16
Bhoutan	1 067	1 096	2,2	9	38	7	7	97	109	125	80
Brunéi Darussalam	180	194	2,3	78	30	4	5	93	84	184	83
Cambodge	7 270	6 801	2,0	20	37	7	4	107	175	209	104
Chine <sup>f</sup>	639 992	675 852	0,7	41	21	12	10	95	109	176	105
Hong Kong (région administrative spéciale)	3 728	3 313	1,2	100	14	15	16	113	110	164	117
Macao (Région administrative spéciale)	239	221	0,7	99	16	11	10	108	115	208	96
Chypre	429	406	1,2	69	20	18	16	106	119	144	119
Émirats arabes unis	1 433	3 063	6,5	85	22	2	1	47	70	124	39
Géorgie	2 360	2 114	- 1,1	51	19	20	15	112	149	274	64
Inde	537 593	565 778	1,6	29	32	9	7	95	110	123	89
Indonésie	111 551	111 231	1,3	48	28	9	8	100	121	143	106

Tableau A5 (suite) Population											
Pays ou zone	Population (en milliers), 2005		Taux d'accroissement annuel de la population (%), 2000-2005	Population urbaine (%), (2005)	Population de moins de 15 ans (%), 2005	Population de 60 ans ou plus (%), 2005		Nombre de femmes pour 100 hommes, 2005			Migrants internationaux, nombre de femmes pour 100 hommes, 2000
	Femmes	Hommes				Femmes	Hommes	Tous âges	60 +	80 +	
<b>Asie (suite)</b>											
Iran (République islamique d')	34 266	35 250	0,9	68	29	7	6	97	103	100	69
Iraq	14 221	14 587	2,8	67	41	5	4	97	113	136	45
Israël	3 398	3 327	2,0	92	28	15	12	102	129	157	127
Japon	65 506	62 578	0,2	66	14	29	24	105	129	216	95
Jordanie	2 739	2 964	2,7	79	37	5	5	92	95	128	51
Kazakhstan	7 723	7 102	-0,3	56	23	14	9	109	166	347	80
Kirghizistan	2 671	2 592	1,2	34	31	9	6	103	148	282	80
Koweït	1 075	1 612	3,7	96	24	3	3	67	70	138	45
Liban	1 824	1 753	1,0	88	29	11	10	104	116	126	135
Malaisie	12 483	12 865	2,0	65	32	7	7	97	109	134	74
Maldives	160	169	2,5	30	41	5	5	95	89	115	80
Mongolie	1 321	1 326	1,2	57	30	6	5	100	120	174	105
Myanmar	25 436	25 083	1,1	31	29	8	7	101	116	134	86
Népal	13 687	13 446	2,1	16	39	6	5	102	129	149	269
Oman	1 124	1 443	1,0	79	34	5	4	78	91	161	26
Ouzbékistan	13 369	13 224	1,5	36	33	7	5	101	130	243	80
Pakistan	76 653	81 283	2,0	35	38	6	6	94	104	97	80
Philippines	41 241	41 814	1,8	63	35	7	6	99	118	167	99
Qatar	265	547	5,9	92	22	2	3	48	42	82	35
République arabe syrienne	9 459	9 585	2,5	50	37	5	4	99	118	143	95
République de Corée	23 844	23 973	0,4	81	19	16	12	99	131	227	91
République démocratique populaire lao	2 960	2 964	2,3	22	41	6	5	100	119	123	94
République populaire démocratique de Corée	11 255	11 233	0,6	62	25	13	10	100	129	212	105
Singapour	2 148	2 177	1,5	100	20	13	11	99	113	149	112
Sri Lanka	10 202	10 541	0,9	21	24	12	10	97	114	127	111
Tadjikistan	3 277	3 230	1,1	24	39	5	5	101	116	202	80
Territoire palestinien occupé	1 819	1 883	3,2	72	45	5	4	97	133	145	78
Thaïlande	32 690	31 543	0,9	32	24	11	10	104	121	149	98
Timor-Leste	455	492	5,4	8	41	5	5	93	101	114	94
Turkménistan	2 453	2 380	1,4	46	32	7	5	103	142	280	80
Turquie	36 314	36 878	1,4	67	29	9	7	98	120	135	109
Viet Nam	42 171	42 068	1,4	27	30	8	7	100	113	129	86
Yémen	10 340	10 635	3,1	26	46	4	3	97	108	134	47
<b>Europe</b>											
Albanie	1 578	1 552	0,4	45	27	13	11	102	115	256	122
Allemagne	42 301	40 388	0,1	88	14	28	22	105	135	296	90
Andorre	34 <sup>g</sup>	36 <sup>g</sup>	0,4	91	16 <sup>h</sup>	15 <sup>h</sup>	14 <sup>h</sup>	93 <sup>g</sup>	107 <sup>h</sup>	..	122
Autriche	4 186	4 003	0,2	66	16	26	20	105	136	247	92

Tableau A5 (suite) Population											
Pays ou zone	Population (en milliers), 2005		Taux d'accroissement annuel de la population (%), 2000-2005	Population urbaine (%), (2005)	Population de moins de 15 ans (%), 2005	Population de 60 ans ou plus (%), 2005		Nombre de femmes pour 100 hommes, 2005			Migrants internationaux, nombre de femmes pour 100 hommes, 2000
	Femmes	Hommes				Femmes	Hommes	Tous âges	60 +	80 +	
<b>Europe (suite)</b>											
Bélarus	5 197	4 559	-0,6	72	15	23	14	114	187	341	119
Belgique	5 307	5 112	0,2	97	17	25	20	104	133	212	93
Bosnie-Herzégovine	2 009	1 898	0,3	45	17	21	17	106	134	224	122
Bulgarie	3 984	3 742	-0,7	71	14	25	20	106	135	180	119
Croatie	2 361	2 191	0,2	60	16	25	18	108	148	253	122
Danemark	2 743	2 688	0,3	86	19	23	19	102	125	204	92
Espagne	21 916	21 148	1,1	77	14	24	19	104	131	193	105
Estonie	718	611	-0,6	70	15	26	16	118	186	367	111
Ex-République yougoslave de Macédoine <sup>k</sup>	1 019	1 015	0,2	60	20	17	14	100	125	174	122
Fédération de Russie	76 754	66 447	-0,5	73	15	21	12	116	195	401	119
Finlande	2 679	2 570	0,3	61	17	24	18	104	138	253	102
France	31 033	29 463	0,4	77	18	24	19	105	134	203	103
Grèce	5 626	5 494	0,3	61	14	25	21	102	124	148	118
Hongrie	5 290	4 808	-0,3	66	16	25	17	110	161	242	110
Irlande	2 085	2 063	1,8	60	20	16	14	101	120	195	95
Islande	147	147	0,9	93	22	17	15	100	116	153	122
Italie	29 898	28 195	0,1	68	14	28	23	106	133	201	127
Lettonie	1 252	1 055	-0,6	66	15	27	17	119	195	509	111
Liechtenstein	..	..	1,0	22	..	..	..	..	..	..	100
Lituanie	1 831	1 600	-0,4	67	17	25	16	114	176	283	111
Luxembourg	236	229	1,3	92	19	21	16	103	136	284	99
Malte	202	199	0,5	92	18	21	16	102	131	201	131
Monaco	16 <sup>e</sup>	16 <sup>e</sup>	1,1	100	13 <sup>e</sup>	25 <sup>e,i</sup>	20 <sup>e,i</sup>	106 <sup>e</sup>	125 <sup>e,i</sup>	..	105
Norvège	2 326	2 295	0,5	80	20	22	18	101	124	188	105
Pays-Bas	8 208	8 091	0,5	67	18	21	17	101	127	219	104
Pologne	19 844	18 685	-0,1	62	16	20	14	106	153	241	117
Portugal	5 422	5 072	0,5	56	16	25	20	107	134	195	105
République de Moldova	2 195	2 010	-0,3	46	18	16	11	109	159	240	119
République tchèque	5 245	4 975	-0,1	75	15	23	17	105	143	230	147
Roumanie	11 130	10 581	-0,4	55	15	22	17	105	136	182	133
Royaume-Uni	30 515	29 153	0,3	89	18	23	19	105	126	194	115
Saint-Marin	14 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	0,9	89	15 <sup>e</sup>	23 <sup>e</sup>	20 <sup>e</sup>	104 <sup>e</sup>	115 <sup>e</sup>	..	86
Serbie-et-Monténégro <sup>j</sup>	5 277	5 226	-0,1	52	18	21	16	101	129	157	165
Slovaquie	2 781	2 620	0,0	58	17	19	13	106	155	214	119
Slovénie	1 007	960	0,0	51	14	24	17	105	148	296	98
Suède	4 555	4 486	0,4	83	17	25	21	102	121	176	109
Suisse	3 740	3 512	0,2	68	16	24	19	106	132	196	93
Ukraine	25 171	21 310	-1,1	67	15	25	16	118	181	342	119



Tableau A5 (suite et fin)  
Population

Pays ou zone	Population (en milliers), 2005		Taux d'accroissement annuel de la population (%), 2000-2005	Population urbaine (%), (2005)	Population de moins de 15 ans (%), 2005	Population de 60 ans ou plus (%), 2005		Nombre de femmes pour 100 hommes, 2005			Migrants internationaux, nombre de femmes pour 100 hommes, 2000
	Femmes	Hommes				Femmes	Hommes	Tous âges	60 +	80 +	
<b>Océanie</b>											
Australie	10 202	9 953	1,1	93	20	19	16	103	118	174	103
Fidji	417	431	0,9	53	32	7	6	97	118	154	93
Guam	83	86	1,8	94	30	10	8	96	110	114	87
Îles Marshall	28 <sup>b</sup>	29 <sup>b</sup>	3,5	67	..	..	..	95 <sup>b</sup>	..	..	70
Îles Salomon	231	247	2,6	17	41	4	4	94	90	72	74
Kiribati	43 <sup>e</sup>	42 <sup>e</sup>	2,1	50	..	..	..	102 <sup>e</sup>	..	..	95
Micronésie (États fédérés de)	55	56	0,6	30	39	5	4	99	124	132	54
Nauru	5 <sup>k</sup>	5 <sup>k</sup>	2,2	100	42 <sup>l</sup>	2 <sup>l</sup>	3 <sup>l</sup>	105 <sup>k</sup>	67 <sup>k</sup>	..	82
Nouvelle-Calédonie	115	122	1,9	62	28	10	9	95	103	153	80
Nouvelle-Zélande	2 049	1 980	1,1	86	21	18	16	103	118	176	101
Palaos	9 <sup>d</sup>	11 <sup>d</sup>	0,7	68	..	..	..	89 <sup>d</sup>	..	..	58
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 852	3 035	2,1	13	40	4	4	94	90	83	72
Polynésie française	125	131	1,7	52	28	8	8	95	101	181	70
Samoa	89	96	0,8	22	41	7	6	92	116	174	91
Tonga	50	52	0,4	34	36	9	9	96	100	135	95
Tuvalu	5 <sup>d</sup>	5 <sup>d</sup>	0,5	57	41 <sup>l</sup>	10 <sup>l</sup>	8 <sup>f</sup>	102 <sup>d</sup>	125 <sup>l</sup>	..	129
Vanuatu	104	108	2,0	24	40	5	5	96	86	93	86

**Sources :** Au sujet de la population et de tous les indicateurs relatifs à la composition de la population par âge et sexe, établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies à partir de *World population Prospects: The 2004 Revision*, édition complète sur CD-ROM (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.XIII.11), complété par la banque de données de l'*Annuaire démographique* des Nations Unies (26 janvier 2005), *Population and Vital Statistics Report*, Series A, tableau 2, pouvant être consulté à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/vistats/seriesa2.htm> (depuis le 25 janvier 2005), les résultats de recensements communiqués par les pays, *l'Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique, 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.F.1) et les données de recensements par île communiquées par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, pouvant être consultées depuis le 25 janvier 2005 à l'adresse <http://www.spc.int/prism/country/ki/Stats/Social/popn%20data.htm>.

Au sujet du taux d'accroissement de la population : *World Population Prospects: The 2004 Revision*, édition complète sur CD-ROM (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.XIII.11).

Au sujet de la population urbaine : *World Urbanization Prospects: The 2003 Revision, Data tables and highlights* (POP/DB/WUP/Rev.2003/1/F4).

Au sujet des migrants internationaux : *Trends in Total Migrant Stock 1990-2000*, Révision de 2003 (POB/DB/MIG/Rev.2003).

#### Notes :

Deux points (..) indiquent qu'aucune donnée n'est disponible ou n'a été communiquée séparément.

<sup>a</sup> Données de 2001.

<sup>b</sup> Données de 1998.

<sup>c</sup> Données de 1996.

<sup>d</sup> Données de 2002.

<sup>e</sup> Données de 2000.

<sup>f</sup> À des fins statistiques, les données concernant la Chine n'incluent pas celles des régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao.

<sup>g</sup> Données de 2003.

<sup>h</sup> Données de 1994.

<sup>i</sup> Données concernant la population âgée de 65 ans ou plus.

<sup>j</sup> Le 4 février 2003, le nom officiel de la « République fédérale de Yougoslavie » a été remplacé par celui de « Serbie et Monténégro ».

<sup>k</sup> L'ex-République yougoslave de Macédoine.

<sup>l</sup> Données de 1992.

<sup>m</sup> Données de 1991.

#### Notes techniques

Les estimations et prévisions de la population totale et de la population par âge et sexe sont établies par la Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies. Elles sont révisées tous les deux ans, des données nouvelles leur étant alors ajoutées. En général, les chiffres de la population sont des estimations du nombre de personnes habitant dans le pays ou la zone en milieu d'année. Ils reposent habituellement sur les résultats des recensements de population ajustés par rapport à l'année spécifiée, compte tenu des taux de natalité, de décès

et de migrations internationales calculés à partir des enquêtes démographiques, des registres de population et des autres sources existant dans le pays. Les personnes qui habitent dans le pays ou la zone pour une durée

de moins d'un an ou y sont de passage ne sont généralement pas incluses. Les indicateurs concernant la composition par âge et sexe de la population ont été calculés à partir des estimations et des prévisions démographiques par classe d'âge et sexe décrites ci-dessus. Aucune estimation ni prévision n'a été établie au sujet des pays ou zones de petite taille; les chiffres indiqués dérivent directement des statistiques nationales officielles de la population par âge et sexe.

Les taux d'accroissement de la population sont une estimation de la moyenne annuelle pour la période de cinq ans indiquée. Pour estimer ces taux on a supposé une croissance exponentielle.

Le pourcentage de la population urbaine repose sur des estimations et des prévisions établies par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. Pour déterminer la population qui est urbaine et celle qui est rurale, on a suivi la définition du recensement dans le pays considéré, et cette définition varie d'un pays ou d'une zone à l'autre. Les définitions nationales sont généralement fondées sur l'un ou l'autre des critères suivants : taille de la population dans une localité, densité de population, distance entre zones construites, type prédominant d'activité économique, frontières juridiques ou administratives et caractéristiques urbaines telles que services et équipements spécifiques.

Les estimations du rapport des femmes aux hommes dans les migrants internationaux sont tirées de la base de données *Trends in Total Migrant Stock*, gérée par la Division de la population. Les estimations du stock de migrants sont fondées sur la population de personnes nées à l'étranger ou de résidents étrangers dans un pays, dénombrée lors des recensements nationaux de population et des enquêtes par sondage, ces chiffres étant complétés par le nombre de réfugiés dans le pays. Les statistiques sur les personnes nées à l'étranger ne constituent qu'une mesure brute du volume et de la composition des migrations durant un nombre indéfini d'années précédant le recensement. La comparabilité internationale de cet indicateur est affectée, entre autres, par le fait que certains pays communiquent des données sur les personnes qui ne sont pas leurs ressortissants et non sur les personnes nées à l'étranger.

**Tableau A6**  
**Mariage, ménages et procréation**

Pays ou zone	Population âgée de 15 à 19 ans déjà mariée (pourcentage), 1995/2002		Âge moyen des célibataires au mariage, 1995/2002		Âge légal du mariage <sup>a</sup> aux environs de 2003		Taille moyenne des ménages, 1995/2002	Ménage dont le chef est une femme (pourcentage), 1995/2003	Emploi de contraceptifs (pourcentage), 1995/2002	Fécondité cumulée (naissances par femme), 2000-2005	Naissances par millier de femmes âgées de 15 à 19 ans, 2000-2005
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes					
<b>Afrique</b>											
Afrique du Sud	3	1	28	30	18	18	4,2	42	56	2,8	71
Algérie	4 <sup>b</sup>	..	26 <sup>b</sup>	..	18	21	..	..	64	2,5	9
Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	6	6,8	143
Bénin	29	..	20	..	16	18	5,2	21	19	5,9	136
Botswana	5 <sup>b</sup>	2 <sup>b</sup>	27 <sup>b</sup>	31 <sup>b</sup>	21	21	4,8 <sup>b</sup>	47 <sup>b</sup>	40	3,2	79
Burkina Faso	35	1	19	26	18	21	6,5	9	14	6,7	165
Burundi	7 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	22 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	..	..	4,5 <sup>b</sup>	25 <sup>b</sup>	16	6,8	50
Cameroun	36	4	20	27	..	..	5,5	22	19	4,6	122
Cap-Vert	7 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	28 <sup>b</sup>	18	18	5 <sup>b</sup>	38 <sup>b</sup>	53	3,8	94
Comores	12	3	24	28	..	..	6,3	32	26	4,9	59
Congo	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6,3	146
Côte d'Ivoire	25	2	22	28	18	21	6,2	14 <sup>b</sup>	15	5,1	133
Djibouti	..	..	..	..	..	..	6,6 <sup>b</sup>	18 <sup>b</sup>	..	5,1	57
Égypte	15	2	22	28	16	18	5,2	12	56	3,3	46
Érytrée	38	2	20	25	..	..	4,8	47	8	5,5	94
Éthiopie	30	3	21	26	18	18	4,8	24	8	5,9	96
Gabon	22	4	22	26	15	18	5	26	33	4	114
Gambie	39 <sup>b</sup>	2 <sup>b</sup>	20 <sup>b</sup>	28 <sup>b</sup>	..	..	..	..	10	4,7	127
Ghana	16	3	21	27	18	18	4	34	25	4,4	70
Guinée	46	2	19	28	..	..	6,6	13	6	5,9	201
Guinée équatoriale	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5,9	192
Guinée-Bissau	..	..	..	..	..	..	7,9 <sup>b</sup>	..	8	7,1	197
Jamahiriya arabe libyenne	1	<1	29	32	..	..	..	..	40 <sup>c</sup>	3	7
Kenya	17	1	22	26	18	18	4,3	32	39	5	97
Lesotho	18	2	21	26	..	..	..	..	30	3,6	39
Libéria	36	..	20	..	..	..	..	..	..	6,8	227
Madagascar	34	..	21	..	18	18	4,6	22	27	5,4	129
Malawi	37	4	19	24	18	18	4,4	27	31	6,1	163
Mali	50	5	18	26	18	20	5,3	11	8	6,9	209
Maroc	13 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	25 <sup>b</sup>	30 <sup>b</sup>	18	18	6 <sup>b</sup>	15	50	2,8	25
Maurice	11 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	24 <sup>b</sup>	28 <sup>b</sup>	18	18	3,9	17	75	2	33
Mauritanie	28	1	22	29	..	..	5,8	29	8	5,8	104
Mozambique	47	4	18	23	..	..	4,6	27	6	5,5	104
Namibie	8 <sup>b</sup>	..	26 <sup>b</sup>	..	21	21	5,1	42	29 <sup>b</sup>	4	58
Niger	62	4	18	24	21	21	5,9	13	14	7,9	271
Nigéria	28	3	21	27	..	..	5	17	13	5,8	153
Ouganda	32	7	20	23	18	18	4,8	28	23	7,1	211
République centrafricaine	42 <sup>b</sup>	8 <sup>b</sup>	20 <sup>b</sup>	24 <sup>b</sup>	..	..	4,9 <sup>b</sup>	21 <sup>b</sup>	28	5	133

Tableau A6 (suite)

## Mariage, ménages et procréation

Pays ou zone	Population âgée de 15 à 19 ans déjà mariée (pourcentage), 1995/2002		Âge moyen des célibataires au mariage, 1995/2002		Âge légal du mariage <sup>a</sup> aux environs de 2003		Taille moyenne des ménages, 1995/2002	Ménage dont le chef est une femme (pourcentage), 1995/2003	Emploi de contraceptifs (pourcentage), 1995/2002	Fécondité cumulée (naissances par femme), 2000-2005	Naissances par millier de femmes âgées de 15 à 19 ans, 2000-2005
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes					
<b>Afrique (suite)</b>											
République démocratique du Congo	..	..	..	..	..	..	..	..	31	6,7	230
République-Unie de Tanzanie	25	3	21	25	18	18	5	23	25 <sup>f</sup>	5	118
Réunion	2 <sup>b</sup>	<1 <sup>b</sup>	28 <sup>b</sup>	30 <sup>b</sup>	..	..	3,8 <sup>b</sup>	..	67 <sup>b,e</sup>	2,5	37
Rwanda	7	2	23	26	21	21	4,6	36	13 <sup>f</sup>	5,7	49
Sahara occidental	..	..	..	..	..	..	..	..	..	3,9	61
Sao-Tomé-et-Principe	20 <sup>b</sup>	2 <sup>b</sup>	18 <sup>b</sup>	23 <sup>b</sup>	..	..	4,3 <sup>b</sup>	33 <sup>b</sup>	29	4,1	71
Sénégal	29	..	22	..	..	..	9	18	13	5	87
Seychelles	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2 <sup>g</sup>	..
Sierra Leone	47 <sup>b</sup>	6 <sup>b</sup>	20 <sup>b</sup>	28 <sup>b</sup>	..	..	..	..	4	6,5	192
Somalie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6,4	71
Soudan	21 <sup>b</sup>	2 <sup>b</sup>	23 <sup>b</sup>	29 <sup>b</sup>	..	..	6,3 <sup>b</sup>	..	8 <sup>b,c,h</sup>	4,4	55
Swaziland	9 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	29 <sup>b</sup>	..	..	..	..	28	4	39
Tchad	49	6	18	24	..	..	5,3	22	8	6,7	195
Togo	20	2	21	27	17	20	5,4	24	26	5,4	104
Tunisie	3 <sup>b</sup>	<1 <sup>b</sup>	27 <sup>b</sup>	30 <sup>b</sup>	20	20	..	..	60 <sup>b</sup>	2	7
Zambie	24	2	21	26	21	21	5,2	23	34	5,7	133
Zimbabwe	23	1	21	26	..	..	4,2	34	54 <sup>f</sup>	3,6	97
<b>Amérique du Nord</b>											
Antigua-et-Barbuda	..	..	..	..	..	..	3,1 <sup>b</sup>	..	..	..	..
Antilles néerlandaises	1	<1	30	33	..	..	3,3 <sup>b</sup>	34 <sup>b</sup>	..	2,1	29
Bahamas	4 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	27 <sup>b</sup>	29 <sup>b</sup>	18	18	4,1 <sup>b</sup>	36 <sup>b</sup>	..	2,3	61
Barbade	1 <sup>b</sup>	<1 <sup>b</sup>	32 <sup>b</sup>	34 <sup>b</sup>	18	18	..	..	..	1,5	43
Belize	8 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	28 <sup>b</sup>	18	18	4,8 <sup>b</sup>	22 <sup>b</sup>	47 <sup>b,e</sup>	3,2	87
Canada	3	1	27	30	18	18	2,6	36	75 <sup>f</sup>	1,5	15
Costa Rica	20	..	21	..	18	18	4,3 <sup>b</sup>	20 <sup>b</sup>	80	2,3	78
Cuba	..	..	..	..	18	18	..	..	..	1,6	50
Dominique	..	..	..	..	16	16	..	..	..	..	..
El Salvador	16	4	22	25	18	18	4,1 <sup>b</sup>	..	67	2,9	87
États-Unis	4	2	26	29	18-19 <sup>i</sup>	18-21 <sup>i</sup>	2,6	47	76	2	51
Grenade	..	..	..	..	..	..	..	..	54 <sup>b,e</sup>	..	..
Guadeloupe	1 <sup>b</sup>	<1 <sup>b</sup>	30 <sup>b</sup>	32 <sup>b</sup>	..	..	3,4 <sup>b</sup>	..	..	2,1	19
Guatemala	26	..	20	..	18	18	5,3	20	43	4,6	115
Haïti	19	3	22	27	..	..	4,7	43	28 <sup>f</sup>	4	64
Honduras	31	..	20	..	..	..	..	..	62	3,7	103
Jamaïque	1 <sup>b</sup>	<1 <sup>b</sup>	33 <sup>b</sup>	35 <sup>b</sup>	18	18	..	38 <sup>b</sup>	66 <sup>e</sup>	2,4	82
Martinique	1 <sup>b</sup>	<1 <sup>b</sup>	31 <sup>b</sup>	33 <sup>b</sup>	..	..	3,4 <sup>b</sup>	..	..	2	31
Mexique	17	6	23	25	18	18	4,3	21	68	2,4	70
Nicaragua	32	9	21	24	..	..	5,3	31	69	3,3	125

Tableau A6 (suite)  
Mariage, ménages et procréation

Pays ou zone	Population âgée de 15 à 19 ans déjà mariée (pourcentage), 1995/2002		Âge moyen des célibataires au mariage, 1995/2002		Âge légal du mariage <sup>a</sup> aux environs de 2003		Taille moyenne des ménages, 1995/2002	Ménage dont le chef est une femme (pourcentage), 1995/2003	Emploi de contraceptifs (pourcentage), 1995/2002	Fécondité cumulée (naissances par femme), 2000-2005	Naissances par millier de femmes âgées de 15 à 19 ans, 2000-2005
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes					
<b>Amérique du Nord (suite)</b>											
Panama	22	5	22	26	18	18	4,4 <sup>b</sup>	22 <sup>b</sup>	..	2,7	89
Porto Rico	19	..	23	..	..	..	3,9 <sup>b</sup>	32 <sup>b</sup>	78	1,9	62
République dominicaine	29	4	21	26	18	18	3,9	28	70	2,7	93
Sainte-Lucie	1 <sup>b</sup>	<1 <sup>b</sup>	34 <sup>b</sup>	35 <sup>b</sup>	..	..	4 <sup>b</sup>	43	..	2,2	63
Saint-Kitts-et-Nevis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2,6 <sup>g</sup>	..
Saint-Vincent-et-les Grenadines	1 <sup>b</sup>	<1 <sup>b</sup>	31 <sup>b</sup>	34 <sup>b</sup>	..	..	..	..	..	2,3	67
Trinité-et-Tobago	9 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	27 <sup>b</sup>	30 <sup>b</sup>	18	18	4,1 <sup>b</sup>	..	38	1,6	37
<b>Amérique du Sud</b>											
Argentine	12 <sup>b</sup>	3 <sup>b</sup>	23 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	21 <sup>j</sup>	21	3,7 <sup>b</sup>	22 <sup>b</sup>	..	2,4	61
Bolivie	12	5	23	25	..	..	4,2	20	53	4	84
Brésil	17	4	23	25	21	21	4,1	25	77	2,3	90
Chili	12 <sup>b</sup>	5 <sup>b</sup>	23 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	18	18	4 <sup>b</sup>	25 <sup>b</sup>	30 <sup>b</sup>	2	62
Colombie	18	3	23	27	18	18	4,2	28	77	2,6	80
Équateur	22	7	22	25	18	18	4,8 <sup>b</sup>	..	66	2,8	85
Guyana	7 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	28 <sup>b</sup>	30 <sup>b</sup>	..	..	..	..	37	2,3	67
Guyane française	1	<1	32	34	..	..	3,3	..	..	3,4	93
Paraguay	17 <sup>b</sup>	2 <sup>b</sup>	22 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	18	18	4,6	26	57	3,9	68
Pérou	13	3	23	27	18	18	4,5	20	69	2,9	55
Suriname	..	..	..	..	20	20	..	..	42	2,6	45
Uruguay	13	3	23	26	18	18	..	..	..	2,3	70
Venezuela (République bolivarienne du)	18 <sup>b</sup>	5 <sup>b</sup>	22 <sup>b</sup>	25 <sup>b</sup>	..	..	4,8 <sup>b</sup>	21 <sup>b</sup>	..	2,7	92
<b>Asie</b>											
Émirats arabes unis	19	3	23	26	..	..	..	..	28 <sup>k</sup>	2,5	22
Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	5	7,5	132
Arabie saoudite	16	1	22	26	..	..	..	..	32 <sup>f,k</sup>	4,1	35
Arménie	9	..	23	..	17	18	4,3	29	61 <sup>f</sup>	1,3	31
Azerbaïdjan	13	2	24	27	17	18	4,7	26	55	1,9	32
Bahreïn	7 <sup>b</sup>	<1 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	28 <sup>b</sup>	18	18	5,6 <sup>b</sup>	..	62 <sup>f,k</sup>	2,5	18
Bangladesh	48	..	19	..	18	20	5,2	9	54	3,2	132
Bhoutan	27 <sup>b</sup>	8 <sup>b</sup>	21 <sup>b</sup>	24 <sup>b</sup>	..	..	..	..	19 <sup>b</sup>	4,4	38
Brunéi Darussalam	8 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	25 <sup>b</sup>	27 <sup>b</sup>	..	..	5,8 <sup>b</sup>	..	..	2,5	31
Cambodge	12	3	22	24	18	20	5,4	25	24 <sup>f</sup>	4,1	51
Chine <sup>e</sup>	1	1	23	25	20 <sup>m</sup>	22 <sup>m</sup>	3,5	..	84	1,7	5
Hong Kong (Région administrative spéciale)	2	1	29	31	..	..	3,2	29	86 <sup>b</sup>	0,9	5
Macao (Région administrative spéciale)	2 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	27 <sup>b</sup>	29 <sup>b</sup>	..	..	3,6 <sup>b</sup>	26	..	0,8	5
Chypre	8 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	23 <sup>b</sup>	27 <sup>b</sup>	18	18	3,1	14 <sup>b</sup>	..	1,6	8
Géorgie	16	..	24	..	..	..	..	..	41	1,5	35

Tableau A6 (suite) Mariage, ménages et procréation											
Pays ou zone	Population âgée de 15 à 19 ans déjà mariée (pourcentage) 1995/2002		Âge moyen des célibataires au mariage 1995/2002		Âge légal du mariage <sup>a</sup> aux environs de 2003		Taille moyenne des ménages 1995/2002	Ménage dont le chef est une femme (pourcentage) 1995/2003	Emploi de contraceptifs (pourcentage) 1995/2002	Fécondité cumulée (naissances par femme) 2000-2005	Naissances par millier de femmes âgées de 15 à 19 ans 2000-2005
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes					
<b>Asie (suite)</b>											
Inde	30	4	20	25	18	21	5,4	10	48	3,1	80
Indonésie	13	3	23	26	..	..	4,3	12	60	2,4	55
Iran (République islamique d')	18	3	22	25	..	..	4,8	6 <sup>b</sup>	73	2,1	22
Iraq	21	6	22	26	18	18	..	..	..	4,8	42
Israël	4	<1	25	28	17	17	3,3	..	..	2,9	16
Japon	1	<1	29	31	20	20	3 <sup>b</sup>	20	59 <sup>b</sup>	1,3	4
Jordanie	8 <sup>b</sup>	2 <sup>b</sup>	25 <sup>b</sup>	28 <sup>b</sup>	18	18	5,7	12	56	3,5	27
Kazakhstan	7	1	23	26	18	18	3,6	33	66 <sup>f</sup>	2	31
Kirghizistan	11	1	22	25	18	18	4,3	29	29	2,7	34
Koweït	5	<1	25	28	15 <sup>d</sup>	17	6,4	..	50 <sup>f,k</sup>	2,4	25
Liban	..	..	..	..	..	..	..	..	61	2,3	27
Malaisie	5	1	25	29	18	..	4,8 <sup>b</sup>	18 <sup>b</sup>	55 <sup>b</sup>	2,9	18
Maldives	12	1	22	26	..	..	6,6	..	..	4,3	70
Mongolie	6	1	24	26	..	..	4,3	16	67	2,4	54
Myanmar	11 <sup>b</sup>	3 <sup>b</sup>	25 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	18	..	..	..	33	2,5	21
Népal	40	11	19	23	20	20	5,4	16	39	3,7	123
Oman	16	1	22	26	18	18	7 <sup>b</sup>	..	24 <sup>f,k</sup>	3,8	50
Ouzbékistan	13	..	21	..	..	..	5,2	22	68	2,7	37
Pakistan	21	6	21	26	16	18	6,7 <sup>b</sup>	7 <sup>b</sup>	28	4,3	70
Philippines	10	3	24	27	18	18	4,8	15	49	3,2	39
Qatar	4	<1	26	29	..	..	5,5	..	43 <sup>f,k</sup>	3	19
République arabe syrienne	..	..	..	..	..	..	6,3 <sup>b</sup>	..	36 <sup>c</sup>	3,5	36
République de Corée	1	<1	26	29	20	20	3,1	17 <sup>b</sup>	81	1,2	3
République démocratique populaire lao	27	..	21	..	..	..	6,5	..	32	4,8	91
République populaire démocratique de Corée	..	..	..	..	18	18	..	..	62 <sup>b</sup>	2	2
Singapour	1	<1	27	30	..	..	4,2 <sup>b</sup>	..	62	1,4	6
Sri Lanka	7 <sup>b</sup>	..	25 <sup>b</sup>	..	..	..	..	..	66 <sup>b</sup>	2	20
Tadjikistan	12	1	21	23	..	..	..	..	34	3,8	32
Territoire palestinien occupé	24	2	22	25	..	..	6,4	..	..	5,6	93
Thaïlande	15 <sup>b</sup>	4 <sup>b</sup>	24 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	17	17	4,4 <sup>b</sup>	..	72	1,9	49
Timor-Leste	..	..	..	..	..	..	..	..	..	7,8	182
Turkménistan	6	..	23	..	..	..	5,1	27	62 <sup>f</sup>	2,8	17
Turquie	16	..	22	..	17	17	4,3	10	64	2,5	45
Viet Nam	8	..	22	..	..	..	4,4	27	79	2,3	21
Yémen	27	..	21	..	..	..	7,0	10	21	6,2	98
<b>Europe</b>											
Albanie	8	1	23	27	..	..	..	..	75	2,3	16
Allemagne	..	..	..	..	18	18	..	30 <sup>b</sup>	75 <sup>b</sup>	1,3	11

Tableau A6 (suite)  
Mariage, ménages et procréation

Pays ou zone	Population âgée de 15 à 19 ans déjà mariée (pourcentage) 1995/2002		Âge moyen des célibataires au mariage 1995/2002		Âge légal du mariage <sup>a</sup> aux environs de 2003		Taille moyenne des ménages 1995/2002	Ménage dont le chef est une femme (pourcentage) 1995/2003	Emploi de contraceptifs (pourcentage) 1995/2002	Fécondité cumulée (naissances par femme) 2000-2005	Naissances par millier de femmes âgées de 15 à 19 ans 2000-2005
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes					
<b>Europe (suite)</b>											
Andorre	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	3 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	29 <sup>b</sup>	18	18	2,4	22	47 <sup>n</sup>	1,4	14
Bélarus	6	1	23	25	18	18	2,6	..	50	1,2	28
Belgique	1	<1	28	30	18	18	..	..	78 <sup>b</sup>	1,7	9
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	..	48	1,3	24
Bulgarie	16	3	21	25	18	18	..	..	42	1,2	46
Croatie	2	<1	26	30	18	18	3,1 <sup>b</sup>	..	..	1,3	15
Danemark	1	<1	31	33	18	18	2,3 <sup>b</sup>	42 <sup>b</sup>	..	1,8	7
Espagne	2 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	28 <sup>b</sup>	18	18	..	..	81 <sup>n</sup>	1,3	10
Estonie	9	3	22	25	18	18	2,3	56	70 <sup>b,o</sup>	1,4	24
Ex-République yougoslave de Macédoine <sup>e</sup>	9	1	23 <sup>b</sup>	27 <sup>b</sup>	..	..	3,6	..	..	1,5	25
Fédération de Russie	11	3	22	24	18	18	..	..	73 <sup>q</sup>	1,3	30
Finlande	1	<1	30	32	18	18	2,2	42	..	1,7	11
France	<1	<1	30	32	18	18	2,6 <sup>b</sup>	24 <sup>b</sup>	75 <sup>b,n</sup>	1,9	14
Grèce	6 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	25 <sup>b</sup>	29 <sup>b</sup>	18 <sup>p</sup>	18 <sup>p</sup>	2,8	28	..	1,3	10
Hongrie	2	<1	26	29	18	18	2,6	28	77 <sup>b,n</sup>	1,3	22
Irlande	<1	<1	31	32	..	..	3,3 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	..	1,9	15
Islande	1	<1	31	33	18	18	..	..	..	2	19
Italie	1	<1	28	32	18	18	2,6	..	60	1,3	7
Lettonie	1	<1	27	29	18	18	2,9	59	48 <sup>n</sup>	1,3	18
Liechtenstein	..	..	..	..	18	18	..	..	..	1,6 <sup>g</sup>	..
Lituanie	2	<1	25	27	18	18	2,5	50	47	1,3	22
Luxembourg	2 <sup>b</sup>	<1 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	29 <sup>b</sup>	..	..	2,5	27	..	1,7	9
Malte	3	<1	22	26	16	16	..	..	..	1,5	17
Monaco	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Norvège	<1	<1	31	34	18	18	2,3	39	..	1,8	10
Pays-Bas	1	<1	30	33	18	18	..	24	79 <sup>b,n</sup>	1,7	5
Pologne	2	<1	25	28	18	18	2,8	40	49 <sup>b,n</sup>	1,3	15
Portugal	6 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	24 <sup>b</sup>	27 <sup>b</sup>	18	18	3,1 <sup>b</sup>	20 <sup>b</sup>	..	1,5	20
République de Moldova	12	2	21	24	..	..	..	..	62	1,2	33
République tchèque	1	<1	25	28	18	18	2,4	29	72	1,2	12
Roumanie	6	<1	24	27	..	..	2,9	27	64	1,3	36
Royaume-Uni	2 <sup>b</sup>	1 <sup>b</sup>	26 <sup>b</sup>	28 <sup>b</sup>	18	18	..	..	84	1,7	28
Saint-Marin	..	..	..	..	18	18	2,8 <sup>b</sup>	..	..	..	..
Serbie-et-Monténégro <sup>f</sup>	11 <sup>b</sup>	2 <sup>b</sup>	23 <sup>b</sup>	27 <sup>b</sup>	18	18	3,6 <sup>b</sup>	22 <sup>b</sup>	58	1,7	25
Slovaquie	2	<1	25	28	..	..	3,2	34	74 <sup>b</sup>	1,2	21
Slovénie	<1	<1	30	32	18	18	2,9	49	74 <sup>b</sup>	1,2	6
Suède	<1	<1	32	35	18	18	2,1 <sup>b</sup>	37 <sup>b</sup>	..	1,6	7

Tableau A6 (suite et fin)  
Mariage, ménages et procréation

Pays ou zone	Population âgée de 15 à 19 ans déjà mariée (pourcentage), 1995/2002		Âge moyen des célibataires au mariage, 1995/2002		Âge légal du mariage <sup>a</sup> aux environs de 2003		Taille moyenne des ménages, 1995/2002	Ménage dont le chef est une femme (pourcentage), 1995/2003	Emploi de contraceptifs (pourcentage), 1995/2002	Fécondité cumulée (naissances par femme), 2000-2005	Naissances par millier de femmes âgées de 15 à 19 ans, 2000-2005
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes					
<b>Europe (suite)</b>											
Suisse	1	<1	29	32	18	18	2,4 <sup>b</sup>	28 <sup>b</sup>	82 <sup>b</sup>	1,4	5
Ukraine	10	..	22	..	17	18	..	..	68	1,1	30
<b>Océanie</b>											
Australie	1	<1	29	31	..	..	..	..	..	1,7	16
Fidji	10	2	23	26	21	21	..	..	..	2,9	41
Guam	6 <sup>b</sup>	2 <sup>b</sup>	24 <sup>b</sup>	27 <sup>b</sup>	..	..	4 <sup>b</sup>	21 <sup>b</sup>	..	2,9	72
Îles Marshall	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5,7 <sup>g</sup>	..
Îles Salomon	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4,3	51
Kiribati	..	..	..	..	..	..	6,4 <sup>b</sup>	..	..	..	..
Micronésie (États fédérés de)	10 <sup>b</sup>	4 <sup>b</sup>	..	..	..	..	..	..	..	4,4	37
Nauru	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Nouvelle-Calédonie	1	<1	30	32	..	..	..	..	..	2,4	31
Nouvelle-Zélande	7	3	25	27	20	20	2,8 <sup>b</sup>	55	75	2	26
Palaos	..	..	..	..	..	..	5 <sup>b</sup>	..	..	..	..
Papouasie-Nouvelle-Guinée	21	..	21	..	21	21	..	8	26	4,1	67
Polynésie française	1	<1	30	32	..	..	..	..	..	2,4	44
Samoa	8	1	24	27	16	18	..	..	34 <sup>b</sup>	4,4	37
Tonga	5	2	26	28	..	..	..	..	..	3,5	13
Tuvalu	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Vanuatu	12	2	23	25	..	..	..	..	15 <sup>b</sup>	4,2	52

**Sources :** En ce qui concerne la population âgée de 15 à 19 ans déjà mariée et l'âge moyen des célibataires au mariage : ONU, *Rapport mondial sur la fécondité, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.XIII.10).

En ce qui concerne l'âge légal du mariage : Division de la population, Département des affaires économiques et sociales, ONU, « Huitième et neuvième enquêtes de l'ONU sur la population et le développement », complété par des rapports périodiques des pays au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

En ce qui concerne la taille moyenne des ménages et le pourcentage de ménages dont le chef est une femme : banque de données de l'*Annuaire démographique* des Nations Unies (janvier 2005), complété par les rapports nationaux sur les enquêtes démographiques et sanitaires ainsi que la base de données sur les *Indicateurs et statistiques concernant les femmes (Wistat)*, quatrième version, CD-ROM (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.00.XVII.4)

En ce qui concerne l'emploi de contraceptifs : rapports nationaux sur les enquêtes démographiques et sanitaires, rapports nationaux sur les enquêtes concernant la santé génésique, rapports nationaux sur les enquêtes concernant la santé de la famille dans le Golfe, ONU, *World Population Monitoring, 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.XIII.14) et Centers for Disease Control and Prevention et ORC Macro, *Reproductive, Maternal and Child Health in Eastern Europe and Eurasia: A Comparative Report* (Atlanta, et Calverton, Maryland, 2003).

En ce qui concerne la fécondité cumulée : ONU, *World Population Prospects: The 2004 Revision*, édition complète sur CD-ROM (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.XIII.11), complété par l'*Annuaire démographique 2000* des Nations Unies (publication des Nations Unies, numéro de vente : E/F.02.XIII.1) et l'*Annuaire démographique, 2001* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E/F.03.XIII.1).

En ce qui concerne les naissances par millier de femmes âgées de 15 à 19 ans : ONU, *World Population Prospects: The 2004 Revision*, édition complète sur CD-ROM (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.XIII.11).

#### Notes :

Deux points (..) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément.

<1 signifie une grandeur nulle ou inférieure à la moitié de l'unité employée.

<sup>a</sup> Dans de nombreux pays, il est possible de se marier plus jeune avec le consentement des parents.

<sup>b</sup> Données correspondant à une année située entre 1990 et 1994.

<sup>c</sup> Ajusté par rapport à la donnée fournie pour exclure l'allaitement au sein.

<sup>d</sup> Avec le consentement de la femme et de son tuteur ou de la personne agissant au nom de la femme ou de son tuteur.

<sup>e</sup> Y compris unions non permanentes.

<sup>f</sup> Y compris la méthode reposant sur l'aménorrhée due à l'allaitement au sein ou sur l'allaitement au sein s'il est répondu qu'elle constitue la méthode contraceptive du moment.

<sup>g</sup> Données correspondant à une année située entre 1997 et 2001.

<sup>h</sup> Nord du Soudan seulement.

<sup>i</sup> L'âge minimum légal du mariage varie selon les États.



- <sup>j</sup> Les exceptions nécessitent un recours en droit : elles ne sont acceptables que si la femme est enceinte de l'homme qu'elle souhaite épouser.
- <sup>k</sup> Provenant d'une enquête sanitaire auprès uniquement des ménages de ressortissants du pays.
- <sup>l</sup> À des fins statistiques, les données concernant la Chine n'incluent pas celles des régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao.
- <sup>m</sup> Avec des exceptions.
- <sup>n</sup> Les personnes qui ont répondu et dont on ignore la méthode contraceptive qu'elles appliquent sont considérées comme n'en appliquant aucune; Le pourcentage de personnes appartenant à cette catégorie est de 45,7 en Autriche, 19,5 au Canada, 18,4 en Finlande, 6,2 en France, 4,1 en Hongrie, 29,3 en Lettonie, 0,0 aux Pays-Bas, 1,5 en Norvège, 32,1 en Pologne et 0,1 en Espagne.
- <sup>o</sup> Pour toutes les femmes ayant une activité sexuelle et en âge de procréer.
- <sup>p</sup> Les tribunaux peuvent autoriser des mineurs à se marier si cela est justifié.
- <sup>q</sup> Dans le cas des femmes âgées de 15 à 44 ans, vivant en union dans les villes d'Ivanovo, de Lekaterinbourg et de Perm.
- <sup>r</sup> Le 4 février 2003, le nom officiel de « République fédérale de Yougoslavie » a été remplacé par celui de « Serbie-et-Monténégro ».
- <sup>s</sup> L'ex-République yougoslave de Macédoine.

## Notes techniques

Les indicateurs « pourcentage de la population âgée de 15 à 19 ans déjà mariée » et « âge moyen des célibataires au mariage » sont extraits des recensements de population ou d'enquêtes sur les ménages représentatifs de la situation nationale. Toutes les personnes qui se sont un jour mariées sont incluses dans cette catégorie, indépendamment de leur situation matrimoniale actuelle.

L'âge moyen au mariage des célibataires est une estimation de l'âge moyen auquel les femmes et hommes célibataires se marient pour la première fois. Il est une estimation du nombre moyen d'années précédant le premier mariage pour une cohorte hypothétique si le mariage a lieu avant 50 ans. Il est calculé sur la base d'un seul recensement ou d'une seule enquête à l'aide des procédures décrites par Hajnal dans « Age at marriage and proportions marrying » (*Population studies*, vol. 7, n° 2).

L'âge légal du mariage indiqué dans le tableau est l'âge minimum légal auquel le mariage peut avoir lieu sans le consentement parental. Le mariage est défini par la loi de la zone ou du pays considéré. Dans la plupart des pays ou zones, un âge légal minimum inférieur est prévu pour le mariage si celui-ci a lieu avec le consentement parental.

La taille moyenne des ménages et le pourcentage de ceux dont le chef est une femme reposent principalement sur les résultats des recensements de population, complétés par ceux d'enquêtes par sondage représentatives de la situation nationale. La taille moyenne des ménages est calculée à partir de la population totale des ménages et du nombre total de ceux-ci. Dans la plupart des recensements, les personnes n'habitant pas dans un ménage donné à la date du recensement ne sont pas considérées comme faisant partie de ce ménage. Néanmoins, quelques recensements nationaux de population peuvent inclure certaines catégories de membres absents.

Les deux notions les plus répandues concernant les ménages sont celle du ménage considéré sous l'angle économique et celle du ménage considéré sous l'angle du logement. Le premier repose sur les arrangements que les personnes, individuellement ou en groupes, prennent pour se nourrir et satisfaire leurs autres besoins essentiels. Un ménage peut être soit : a) constitué par une seule personne qui pourvoit à son alimentation et à ses autres besoins essentiels sans s'associer à une autre pour former un ménage comportant plusieurs membres; soit b) un ménage composé de plusieurs

membres, autrement dit un groupe de deux personnes ou plus qui pourvoient en commun à leur nourriture et à leurs autres besoins essentiels. Les membres du groupe peuvent mettre leur revenus en commun ou bien, à un degré plus ou moins grand, avoir un budget commun; elles peuvent ou non être parentes. Dans la deuxième notion, toutes les personnes qui vivent dans une même habitation sont considérées comme appartenant au même ménage, autrement dit il y a un ménage par habitation occupée.

Le chef de ménage est défini comme la personne qui, dans le ménage ou la famille, est reconnu en tant que tel par les autres membres. Toutefois, il importe de souligner que beaucoup de pays appliquent la notion de personne de référence dans l'énumération des membres du ménage dont cette personne peut être le chef, mais pas nécessairement. Dans ces pays, le chef de ménage indiqué dans les tableaux est en réalité la personne de référence et des précautions s'imposent à ce sujet. Même dans les pays qui utilisent la notion de chef de ménage, les modalités suivies pour cela risquent de déformer la réalité, particulièrement lorsque le chef de ménage est une femme. Néanmoins, dans la plupart des pays, c'est là le seul moyen d'identifier les ménages dont les femmes ont la charge.

Par emploi de contraceptifs on entend l'emploi de contraceptifs au moment considéré par des femmes en âge de procréer qui sont mariées ou vivent en union, à moins d'indication contraire, et toutes les méthodes contraceptives, traditionnelles aussi bien que modernes. Les données sur l'emploi de contraceptifs sont extraites principalement d'enquêtes par sondage représentatives du pays et effectuées auprès de femmes en âge de procréer.

La fécondité cumulée est définie comme le nombre d'enfants qu'une femme mettrait au monde si elle vivait jusqu'à la fin de sa vie procréatrice et enfanterait à chaque âge conformément aux taux de fécondité par âge observés.

L'indicateur « naissances par millier de femmes âgées de 15 à 19 ans » indique le nombre d'enfants nés vivants au cours d'une année par millier de femmes âgées de 15 à 19 ans.

Tableau A7 Santé											
Pays ou zone	Espérance de vie, 2000-2005				Taux de mortalité infantile (par 1 000 naissances vivantes), 2000-2005		Personnes atteintes du VIH/sida à la fin de 2003		Taux de mortalité maternelle, 2000	Pourcentage de femmes enceintes ayant reçu des soins prénatals, 1995/2003	Accouchements pratiqués par du personnel qualifié, 1995/2003
	À la naissance		À 60 ans		Femmes	Hommes	Nombre estimé <sup>a</sup> (en milliers)	Femmes parmi les adultes (%)			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes							
<b>Afrique</b>											
Afrique du Sud	51	47	18	14	40	46	5 300	57	230 <sup>b</sup>	89	84
Algérie	72	70	20	17	36	38	9	16	140 <sup>b</sup>	79	92
Angola	42	39	15	14	127	150	240	59	1 700 <sup>b</sup>	..	45
Bénin	55	53	17	15	101	109	68	56	850	88	66
Botswana	37	36	18	16	46	56	350	58	100 <sup>b</sup>	99	94
Burkina Faso	48	47	16	15	116	127	300	56	1 000	72	38
Burundi	44	42	16	15	97	115	250	59	1 000 <sup>b</sup>	93	25
Cameroun	47	45	16	15	88	101	560	56	730	77	60
Cap-Vert	73	67	19	16	21	38	..	..	150 <sup>b</sup>	..	89
Comores	65	61	17	15	50	65	..	..	480 <sup>b</sup>	87	62
Congo	53	51	17	15	63	81	90	56	510 <sup>b</sup>	..	..
Côte d'Ivoire	47	45	16	15	111	126	570	57	690 <sup>b</sup>	84	63
Djibouti	54	51	16	15	85	101	9	56	730 <sup>b</sup>	..	61
Égypte	72	67	18	16	33	40	12	13	84	54	69
Érythrée	55	52	15	12	61	68	60	56	630	..	28
Éthiopie	49	47	16	15	92	107	1 500	55	850	27	6
Gabon	55	54	18	17	54	62	48	58	420	94	86
Gambie	57	54	17	16	71	83	7	57	540 <sup>b</sup>	92	55
Ghana	57	56	18	17	60	65	350	56	540 <sup>b</sup>	90	47
Guinée	54	53	17	16	104	107	140	55	740	74	35
Guinée équatoriale	44	43	16	15	94	109	..	..	880 <sup>b</sup>	..	65
Guinée-Bissau	46	43	16	15	110	129	..	..	1 100 <sup>b</sup>	89	35
Jamahiriya arabe libyenne	76	71	21	17	19	20	10	..	97 <sup>b</sup>	..	94
Kenya	46	48	18	16	62	74	1 200	65	1 000	88	42
Lesotho	38	35	17	15	61	72	320	57	550 <sup>b</sup>	91	60
Libéria	44	41	15	14	132	151	100	56	760 <sup>b</sup>	..	51
Madagascar	57	54	17	16	74	84	140	58	550	91	46
Malawi	40	40	17	15	106	116	900	57	1 800	94	61
Mali	48	47	16	14	128	139	140	59	1 200	53	41
Maroc	72	67	19	17	33	43	15	..	220	32 <sup>d</sup>	40
Maurice	76	69	20	16	12	17	..	..	24	..	99
Mauritanie	54	51	16	15	89	104	10	57	1 000	63	57
Mozambique	43	41	16	15	93	108	1 300	56	1 000 <sup>b</sup>	71	48
Namibie	49	48	18	16	41	47	210	55	300 <sup>b</sup>	85	76
Niger	44	44	15	14	149	156	70	56	1 600 <sup>b</sup>	39	16
Nigéria	44	43	16	15	109	120	3 600	58	800 <sup>b</sup>	61	35
Ouganda	47	46	17	16	76	87	530	60	880	92	39

Tableau A7 (suite)  
Santé

Pays ou zone	Espérance de vie, 2000-2005				Taux de mortalité infantile (par 1 000 naissances vivantes), 2000-2005		Personnes atteintes du VIH/sida à la fin de 2003		Taux de mortalité maternelle, 2000	Pourcentage de femmes enceintes ayant reçu des soins prénatals, 1995/2003	Accouchements pratiqués par du personnel qualifié, 1995/2003
	À la naissance		À 60 ans		Femmes	Hommes	Nombre estimé <sup>a</sup> (en milliers)	Femmes parmi les adultes (%)			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes							
<b>Afrique (suite)</b>											
République centrafricaine	40	38	16	15	87	109	260	54	1 100	75 <sup>c</sup>	44
République démocratique du Congo	44	42	16	15	109	127	1 100	57	990 <sup>b</sup>	72	61
République-Unie de Tanzanie	46	46	17	15	98	111	1 600	56	1 500	96	36
Réunion	80	71	23	17	7	8	..	..	..	..	..
Rwanda	45	42	16	15	108	123	250	57	1 400	93	31
Sahara occidental	66	62	17	16	48	59	..	..	..	..	..
Sao-Tomé-et-Principe	64	62	18	17	81	83	..	..	..	91	79
Sénégal	57	54	17	16	79	88	44	56	690 <sup>b</sup>	82	58
Seychelles	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Sierra Leone	42	39	14	13	154	176	..	..	2 000 <sup>b</sup>	82	42
Somalie	47	45	15	14	119	133	..	..	1 100 <sup>b</sup>	..	34
Soudan	58	55	17	16	66	78	400	58	590 <sup>b</sup>	..	87
Swaziland	33	32	17	15	66	80	220	55	370 <sup>b</sup>	..	70
Tchad	45	43	16	15	106	126	200	56	1 100	51	16
Togo	56	52	18	16	86	99	110	56	570	78	49
Tunisie	75	71	20	17	20	24	1	..	120	..	90
Zambie	37	38	16	15	88	102	920	57	750	94	43
Zimbabwe	37	38	18	16	57	68	1 800	58	1 100	82	73
<b>Amérique du Nord</b>											
Antigua-et-Barbuda	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	100
Antilles néerlandaises	79	73	22	18	10	16	..	..	..	..	..
Bahamas	73	66	23	19	12	16	6	48	60	..	99
Barbade	78	71	22	18	10	12	3	32	95	89	91
Belize	75	69	22	20	29	32	4	37	140	..	83
Canada	82	77	25	21	5	5	56	24	5	..	98
Costa Rica	81	76	24	21	9	12	12	33	25	..	98
Cuba	79	75	23	20	5	7	3	33	33	..	100
Dominique	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	100
El Salvador	74	68	22	19	24	29	29	34	150 <sup>b</sup>	..	90
États-Unis	80	75	24	20	7	7	950	26	14	..	99
Grenade	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	100
Guadeloupe	82	75	25	20	6	8	..	..	..	..	..
Guatemala	71	63	21	20	33	44	78	42	240	86	41
Haïti	52	51	17	16	58	66	280	58	680	79	24
Honduras	70	66	22	20	27	36	63	56	110	..	56
Jamaïque	73	69	22	20	14	16	22	48	87	..	95
Martinique	82	75	25	20	6	8	..	..	..	..	..

Tableau A7 (suite) Santé												
Pays ou zone	Espérance de vie, 2000-2005				Taux de mortalité infantile (par 1 000 naissances vivantes), 2000-2005		Personnes atteintes du VIH/sida à la fin de 2003		Taux de mortalité maternelle, 2000	Pourcentage de femmes enceintes ayant reçu des soins prénatals, 1995/2003	Accouchements pratiqués par du personnel qualifié, 1995/2003	
	À la naissance		À 60 ans		Femmes	Hommes	Nombre estimé <sup>a</sup> (en milliers)	Femmes parmi les adultes (%)				
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes								
<b>Amérique du Nord (suite)</b>												
Mexique	77	72	22	21	18	23	160	33	83	..	86	
Nicaragua	72	67	20	19	26	34	6	34	230 <sup>b</sup>	85	67	
Panama	77	72	23	21	17	24	16	41	160	..	90	
Porto Rico	80	72	24	19	9	11	..	..	..	..	..	
République dominicaine	71	64	20	18	29	40	88	27	150 <sup>b</sup>	100	98	
Sainte-Lucie	74	71	20	18	13	17	..	..	..	..	100	
Saint-Kitts-et-Nevis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	100	
Saint-Vincent-et-les Grenadines	74	68	19	17	19	32	..	..	..	..	100 <sup>e</sup>	
Trinité-et-Tobago	73	67	21	18	11	16	29	50	110	96	96	
<b>Amérique du Sud</b>												
Argentine	78	71	23	18	13	17	130	20	70	..	99	
Bolivie	66	62	19	17	51	60	5	27	420 <sup>b</sup>	84	65	
Brésil	74	66	22	19	24	31	660	37	260	84	88	
Chili	81	75	24	20	7	9	26	33	30	..	100	
Colombie	75	69	22	19	22	29	190	34	130	90	86	
Équateur	77	71	24	22	21	29	21	34	130	56	69	
Guyana	66	60	19	16	41	57	11	55	170	88	86	
Guyane française	78	73	22	18	11	17	..	..	..	..	..	
Paraguay	73	69	20	18	32	42	15	26	170	..	61	
Pérou	72	67	21	18	30	37	82	34	410	85	59	
Suriname	73	66	19	17	20	31	5	34	110	91	85	
Uruguay	79	72	23	18	11	15	6	33	20	..	100	
Venezuela (République bolivarienne du)	76	70	22	20	16	19	110	32	78	..	94	
<b>Asie</b>												
Afghanistan	46	46	15	14	145	152	..	..	1 900 <sup>b</sup>	52	14	
Arabie saoudite	74	70	19	17	19	26	..	..	23	77	91	
Arménie	75	68	20	17	28	32	3	36	55 <sup>b</sup>	82	97	
Azerbaïdjan	70	63	21	17	73	78	1	..	94	70	84	
Bahreïn	76	73	20	18	14	14	<1	..	33	63	98	
Bangladesh	63	62	17	15	57	61	..	..	380	39	14	
Bhoutan	64	61	18	17	53	59	..	..	420 <sup>b</sup>	..	24	
Brunéi Darussalam	79	74	22	18	5	7	<1	..	37	..	99	
Cambodge	60	52	18	16	90	100	170	30	450	44	32	
Chine <sup>f</sup>	73	70	20	17	42	28	840	23	56	..	97	
Hong Kong (Région administrative spéciale)	85	79	26	22	4	4	3	35	..	..	..	
Macao (Région administrative spéciale)	82	78	24	21	7	8	..	..	..	..	..	

Tableau A7 (suite)  
Santé

Pays ou zone	Espérance de vie, 2000-2005				Taux de mortalité infantile (par 1 000 naissances vivantes), 2000-2005		Personnes atteintes du VIH/sida à la fin de 2003		Taux de mortalité maternelle, 2000	Pourcentage de femmes enceintes ayant reçu des soins prénatals, 1995/2003	Accouchements pratiqués par du personnel qualifié, 1995/2003
	À la naissance		À 60 ans		Femmes	Hommes	Nombre estimé <sup>a</sup> (en milliers)	Femmes parmi les adultes (%)			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes							
<b>Asie (suite)</b>											
Chypre	81	76	23	20	6	7	..	..	47	..	..
Émirats arabes unis	81	76	23	20	9	9	..	..	54 <sup>b</sup>	97	99
Géorgie	74	67	20	17	36	45	3	33	32 <sup>b</sup>	91	96
Inde	65	62	18	16	68	68	5 100	38	540	65	43
Indonésie	69	65	18	16	37	48	110	14	230 <sup>b</sup>	97	66
Iran (République islamique d')	72	69	18	17	33	34	31	12	76	..	90
Iraq	60	57	16	15	88	100	<1	..	250 <sup>b</sup>	..	72
Israël	82	78	24	21	5	5	3	..	13	..	..
Japon	85	78	27	22	3	3	12	24	10	..	100
Jordanie	73	70	19	17	22	25	1	..	41	99	100
Kazakhstan	69	58	19	14	50	71	17	34	210 <sup>b</sup>	82	99
Kirghizistan	71	63	20	16	50	60	4	..	110 <sup>b</sup>	88	98
Koweït	79	75	22	19	10	10	..	..	12	83	98
Liban	74	70	19	17	18	27	3	..	150 <sup>b</sup>	..	88
Malaisie	75	71	19	17	9	12	52	17	41	..	97
Maldives	66	67	17	16	48	38	..	..	110 <sup>b</sup>	98	70
Mongolie	66	62	18	15	55	61	<1	..	110	..	99
Myanmar	63	57	18	17	66	83	330	30	360 <sup>b</sup>	..	56
Népal	62	61	17	15	64	65	61	27	740	49	11
Oman	76	73	20	18	14	17	1	..	87 <sup>b</sup>	77	95
Ouzbékistan	70	63	20	16	52	64	11	34	24 <sup>b</sup>	95	96
Pakistan	63	63	17	17	81	76	74	12	500 <sup>b</sup>	36	20
Philippines	72	68	19	17	23	33	9	22	200	94	60
Qatar	76	71	20	18	10	13	..	..	7	62	99
République arabe syrienne	75	71	19	17	15	21	<1	..	160 <sup>b</sup>	..	76 <sup>a</sup>
République de Corée	80	73	23	18	4	4	8	11	20	..	100
République démocratique populaire lao	56	53	17	16	83	93	2	..	650 <sup>b</sup>	44	19
République populaire démocratique de Corée	66	60	17	13	43	49	..	..	67 <sup>b</sup>	98	97
Singapour	81	77	23	20	3	3	4	24	15	..	100
Sri Lanka	77	71	21	17	13	21	4	17	92	..	97
Tadjikistan	66	61	20	17	85	94	<1	..	100 <sup>b</sup>	75	71
Territoire palestinien occupé	74	71	19	17	19	23	..	..	..	..	..
Thaïlande	74	66	20	17	15	24	570	36	44	..	99
Timor-Leste	56	54	16	14	88	99	..	..	660 <sup>b</sup>	..	24
Turkménistan	67	58	19	15	70	87	<1	..	31 <sup>b</sup>	87	97
Turquie	71	66	18	16	37	46	..	..	70 <sup>b</sup>	67	83

Tableau A7 (suite) Santé												
Pays ou zone	Espérance de vie, 2000-2005				Taux de mortalité infantile (par 1 000 naissances vivantes), 2000-2005		Personnes atteintes du VIH/sida à la fin de 2003		Taux de mortalité maternelle, 2000	Pourcentage de femmes enceintes ayant reçu des soins prénatals, 1995/2003	Accouchements pratiqués par du personnel qualifié, 1995/2003	
	À la naissance		À 60 ans		Femmes	Hommes	Nombre estimé <sup>a</sup> (en milliers)	Femmes parmi les adultes (%)				
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes								
<b>Asie (suite)</b>												
Viet Nam	72	68	20	18	26	34	220	33	130 <sup>b</sup>	70	85	
Yémen	62	59	17	15	64	74	12	..	570	34	22	
<b>Europe</b>												
Albanie	77	71	21	17	22	28	..	..	55 <sup>b</sup>	81	99	
Allemagne	81	76	24	19	4	5	43	22	9	..	..	
Andorre	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
Autriche	82	76	24	20	4	5	10	22	5	..	100 <sup>a</sup>	
Bélarus	74	62	19	14	12	18	..	..	36	..	100	
Belgique	82	76	25	20	4	5	10	35	10	..	..	
Bosnie-Herzégovine	77	71	20	17	12	15	1	..	31	99	100	
Bulgarie	76	69	20	16	12	15	<1	..	32	..	..	
Croatie	78	71	21	17	7	7	<1	..	10	..	100	
Danemark	79	75	22	19	5	5	5	18	7	..	..	
Espagne	83	76	25	20	4	5	140	21	5	..	..	
Estonie	77	65	21	15	8	12	8	34	38	..	100	
Ex-République yougoslave de Macédoine <sup>1</sup>	76	71	20	17	15	17	<1	..	13	..	98	
Fédération de Russie	72	59	19	14	15	19	860	34	65	96	99	
Finlande	82	75	24	19	4	4	2	..	5	..	100	
France	83	76	26	20	4	5	120	27	17	..	99 <sup>a</sup>	
Grèce	81	76	23	20	6	7	9	20	10	..	..	
Hongrie	77	68	21	16	8	9	3	..	11	..	..	
Irlande	80	75	23	19	5	6	3	31	.4	..	100	
Islande	83	79	25	22	3	4	<1	..	0	..	..	
Italie	83	77	25	21	5	5	140	32	5	..	..	
Lettonie	77	66	22	15	10	11	8	33	61	..	100	
Liechtenstein	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
Lituanie	78	66	22	16	7	11	1	..	19	..	..	
Luxembourg	81	75	24	19	5	5	<1	..	28	..	100	
Malte	81	76	23	19	7	7	<1	..	..	..	98 <sup>a</sup>	
Monaco	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
Norvège	82	77	24	21	3	4	2	..	10	..	..	
Pays-Bas	81	76	24	19	4	5	19	20	16	..	100	
Pologne	78	70	22	17	8	9	14	..	10.	..	100	
Portugal	81	74	23	19	5	6	22	20	8	..	100	
République de Moldova	71	64	18	15	24	28	6	..	36	99	99	
République tchèque	79	72	21	17	5	6	3	32	9	99 <sup>a</sup>	100	

Tableau A7 (suite et fin)  
Santé

Pays ou zone	Espérance de vie, 2000-2005				Taux de mortalité infantile (par 1 000 naissances vivantes), 2000-2005		Personnes atteintes du VIH/sida à la fin de 2003		Taux de mortalité maternelle, 2000	Pourcentage de femmes enceintes ayant reçu des soins prénatals, 1995/2003	Accouchements pratiqués par du personnel qualifié, 1995/2003
	À la naissance		À 60 ans		Femmes	Hommes	Nombre estimé <sup>a</sup> (en milliers)	Femmes parmi les adultes (%)			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes							
<b>Europe (suite)</b>											
Roumanie	75	68	20	16	16	20	7	..	58	89	98
Royaume-Uni	81	76	23	20	5	6	51	30	11	..	99
Saint-Marin	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Serbie-et-Monténégro	76	71	20	17	12	14	10	20	9	..	93
Slovaquie	78	70	21	16	7	8	<1	..	10	..	99
Slovénie	80	73	23	18	5	6	<1	..	17	..	100
Suède	82	78	24	21	3	4	4	26	8	..	..
Suisse	83	78	26	21	4	5	13	30	7	..	..
Ukraine	72	60	19	14	13	18	360	33	38	90	99
<b>Océanie</b>											
Australie	83	78	25	21	5	5	14	7	6	..	100
Fidji	70	66	17	14	20	23	1	..	75 <sup>b</sup>	..	100
Guam	77	72	20	18	8	11	..	..	..	..	..
Îles Marshall	69 <sup>k</sup>	66 <sup>k</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	95
Îles Salomon	63	62	14	14	33	36	..	..	130 <sup>b</sup>	..	85
Kiribati	67 <sup>j</sup>	58 <sup>l</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	85
Micronésie (États fédérés de)	68	67	18	16	38	38	..	..	..	..	93
Nauru	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Nouvelle-Calédonie	78	73	21	18	7	7	..	..	..	..	..
Nouvelle-Zélande	81	77	24	21	5	6	1	..	7	..	100
Palaos	75 <sup>l</sup>	67 <sup>l</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	100
Papouasie-Nouvelle-Guinée	56	55	14	12	72	69	16	30	300 <sup>b</sup>	..	53
Polynésie française	76	71	20	17	8	9	..	..	..	..	..
Samoa	73	67	20	15	24	27	..	..	..	..	100
Tonga	73	71	20	17	25	18	..	..	..	..	92
Tuvalu	65 <sup>l</sup>	67 <sup>e</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	99
Vanuatu	70	67	18	16	30	38	..	..	..	..	89

**Sources :** En ce qui concerne l'espérance de vie et la mortalité infantile : ONU, *World Population Prospects: The 2004 Revision*, édition complète sur CD-ROM (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.XIII.11), complété par *L'Annuaire démographique, 2001* des Nations Unies (publication des Nations Unies, numéro de vente : E/F.03.XIII.1, la banque de données de *L'Annuaire démographique* des Nations Unies (juin 2004), *L'Annuaire statistique pour l'Asie et le Pacifique, 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E/F.03.II.F.1), les données de recensements de population par île du Secrétariat de la Communauté du Pacifique (peut être consulté à l'adresse <http://www.spc.int/prism/social/health.html> (depuis le 28 janvier 2005) et pour les Palaos <http://www.spc.int/prism/country/pw/stats/PalauStats/Social/Health&Vital/Health.htm> (depuis le 28 janvier 2005). En ce qui concerne le VIH/sida, *2004 Report on the Global AIDS Epidemic, quatrième rapport mondial* (UNAIDS/04.16E juin 2004), tableau 1.

En ce qui concerne le taux de mortalité maternelle, les soins prénatals et les accouchements pratiqués par du personnel qualifié : Organisation mondiale de la Santé, Rapport sur la santé dans le monde, annexe tableau 8 « Sélection d'indicateurs relatifs à la santé génésique, maternelle et néonatale » <http://www.who.int/whr/2005/annex/en/index.html> (depuis le 23 avril 2005).

#### Notes

Deux points (..) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément.

<1 Signifie une grandeur nulle ou inférieure à la moitié de l'unité employée.

<sup>a</sup> Adultes (15 à 49 ans) et enfants.

<sup>b</sup> Estimations établies par régression et d'autres méthodes similaires.

<sup>c</sup> Données de 1994.

<sup>s</sup> Données de 1992.

<sup>e</sup> Données de 1990.

<sup>f</sup> À des fins statistiques, les données relatives à la Chine n'incluent pas celles des régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao.

<sup>g</sup> Données de 1993.

<sup>h</sup> Le 4 février 2003, le nom officiel de la « République fédérale de Yougoslavie » a été remplacé par celui de « Serbie-et-Monténégro ».

<sup>i</sup> L'ex-République yougoslave de Macédoine.

<sup>j</sup> Données de 2000.

<sup>k</sup> Données de 1999.

<sup>l</sup> Données de 2002.

## Notes techniques

L'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années que l'on s'attend que vive un nouveau-né, fille ou garçon, si on lui applique les taux de mortalité spécifiques à l'âge valables pour l'année ou les années pour laquelle ou lesquelles on calcule cette espérance de vie. L'espérance de vie à 60 ans est le nombre supplémentaire d'années que devrait normalement vivre encore une femme ou un homme qui a atteint cet âge de soixante ans. Les indicateurs sont calculés à partir des estimations et prévisions établies tous les deux ans par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. Dans de nombreux pays en développement qui n'ont pas de statistiques complètes et fiables sur les naissances et les décès reposant sur les registres de l'état civil, diverses techniques d'estimation sont employées pour calculer l'espérance de vie à partir d'autres sources de données, principalement les recensements de population et les enquêtes démographiques. L'espérance de vie à la naissance par sexe indique globalement les différences entre la mortalité masculine et la mortalité féminine pour tous les âges au moment considéré. Les tendances et écarts des taux de mortalité des nouveau-nés et des enfants sont les principaux éléments qui influent sur les tendances et les écarts concernant l'espérance de vie à la naissance dans la plupart des pays en développement.

Le taux de mortalité infantile est le nombre total de décès survenant au cours d'une année donnée chez les filles et les garçons âgés de moins d'un an, divisé par le nombre total de naissances vivantes de filles et de garçons au cours de la même année et multiplié par 1 000. Il représente une approximation du nombre de décès par millier de filles ou garçons nés vivants et morts pendant l'année suivant leur naissance. Cette série est obtenue à partir des estimations et prévisions du nombre de survivants à l'âge exact d'un an par sexe, établies par la Division de la population à partir de toutes les sources nationales disponibles. Dans les pays où les registres d'état civil et les statistiques des faits d'état civil présentent des lacunes, les sources les plus fiables sont les enquêtes démographiques auprès des ménages. Là où de telles enquêtes n'ont pas lieu, d'autres données et estimations générales sont réunies mais elles sont nécessairement moins fiables. Le nombre estimé de personnes vivant avec le VIH/sida et le pourcentage de femmes parmi les adultes vivant avec le VIH/sida ont été calculés et établis par ONUSIDA/OMS. Les estimations ont été communiquées aux programmes nationaux de lutte contre le sida pour qu'ils les examinent et fassent des observations à leur sujet mais elles ne correspondent pas nécessairement aux estimations officielles employées par le gouvernement du pays considéré. Le nombre estimé de personnes vivant avec le VIH/sida inclut tous les adultes âgés de 15 à 49 ans ainsi que les enfants de moins de 15 ans infectés par le VIH et en vie à la fin de 2003, qu'ils présentent ou non les symptômes du sida. Le pourcentage de femmes parmi ces personnes est calculé pour la classe d'âge adulte de 15 à 49 ans.

Le taux de mortalité maternelle est l'instrument le plus répandu de mesure de la mortalité maternelle et il se définit comme le nombre de morts maternelles pour 100 000 naissances vivantes au cours d'une période considérée. La dixième révision de la Classification statistique internationale

des maladies et des problèmes de santé connexes (CIM-10) définit la mortalité maternelle comme la mort d'une femme enceinte ou la mort d'une femme survenant dans les 42 jours suivant la fin de sa grossesse, quel que soit la durée ou le site de la grossesse, et due à toute cause liée à la grossesse ou sa gestion ou aggravée par la grossesse ou sa gestion mais non pas par une cause accidentelle ou incidente. La mortalité maternelle est difficile à mesurer, particulièrement dans les milieux où les décès ne sont pas tous recensés par le système d'état civil et où la cause du décès n'est pas établie au moyen d'un certificat médical de décès. De plus, même lorsque les niveaux d'ensemble de la mortalité maternelle sont élevés, les décès maternels demeurent relativement rares et, donc, donnent lieu à des erreurs de mesure. Les estimations existantes de la mortalité maternelle sont donc toutes plus ou moins incertaines. La façon dont les taux de mortalité maternelle présentés dans le tableau ont été estimés varie considérablement en raison de la diversité des méthodes et des sources de données employées ainsi que de l'inégalité dans la précision des résultats. Les principales sources sont les enquêtes sur les ménages (y compris les enquêtes auprès des associations de femmes), les recensements, les enquêtes sur la mortalité des femmes en âge de procréer et la modélisation statistique.

Le pourcentage de femmes qui reçoivent des soins avant l'accouchement mesure la proportion de femmes qui rencontrent une ou plusieurs fois des personnes fournissant des soins avant l'accouchement durant les derniers mois de leur grossesse. Dans la plupart des pays, les principales sources de données à ce sujet sont les enquêtes sur les ménages. Les sources de données exploitées par l'Organisation mondiale de la Santé incluent les enquêtes démographiques et sanitaires (Centres de secours ouverts et services statistiques nationaux), les enquêtes sur la santé génésique des Centres for disease control and prévention, les enquêtes en grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF, les enquêtes sur la santé maternelle et infantile du Projet panarabe pour le développement de l'enfant (PAPCHILD), les enquêtes sur la santé de la famille dans le Golfe, les enquêtes sur la fécondité et la famille de la CEE, ainsi que les enquêtes nationales et les fichiers informatiques de la Division de la population de l'Organisation mondiale de la Santé.

Le pourcentage d'accouchements en présence d'une accoucheuse ou d'un accoucheur qualifié est calculé à partir du nombre total d'accouchements dont une accoucheuse ou un accoucheur qualifié s'est occupé, que l'enfant soit vivant à la naissance ou soit mort-né. Une accoucheuse ou un accoucheur qualifié est un spécialiste reconnu des soins de santé (par exemple sage-femme, médecin ou infirmier) qui a fait des études et reçu une formation lui donnant les compétences nécessaires pour gérer les grossesses normales (sans complication), les accouchements et la période qui suit immédiatement la naissance et aussi pour identifier et gérer les complications chez les mères et les nouveau-nés et orienter éventuellement ceux-ci vers des soins spécialisés. Les accoucheuses traditionnelles, ayant ou non reçu une formation, ne sont pas incluses dans cette catégorie. De même que pour les soins prénatals, les informations sur les soins à la naissance proviennent principalement des enquêtes sur les ménages.



Tableau A8  
Éducation et alphabétisme

Pays ou zone	Taux net de scolarisation dans le primaire, 1999/2003		Taux net de scolarisation dans le secondaire, 1999/2003		Pourcentage de filles parmi les élèves scolarisés dans le secondaire, 1999/2003		Pourcentage d'analphabètes parmi la population de 15 à 24 ans, 1995/2003		Pourcentage de femmes parmi les étudiants du tertiaire, 1999/2003	Pourcentage de femmes parmi les enseignants, 1999/2003		
	Filles	Garçons	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		2 <sup>e</sup> degré	3 <sup>e</sup> degré	
<b>Afrique</b>												
Afrique du Sud	89	89	68 <sup>a</sup>	63 <sup>a</sup>	52 <sup>a</sup>	6	6	16	14	54	51 <sup>a</sup>	49
Algérie	94	96	69 <sup>a</sup>	65 <sup>a</sup>	51	14	6	..	..	..	48 <sup>a</sup>	46 <sup>a</sup>
Angola	57 <sup>a,b</sup>	66 <sup>a,b</sup>	..	..	44	37	17	1 <sup>a</sup>	1 <sup>a</sup>	40 <sup>a</sup>	33 <sup>a</sup>	20 <sup>a</sup>
Bénin	47 <sup>a</sup>	69 <sup>a</sup>	13 <sup>a</sup>	27 <sup>a</sup>	32	68	42	1	6	20	11 <sup>a</sup>	9
Botswana	83 <sup>a</sup>	79 <sup>a</sup>	57 <sup>a</sup>	50 <sup>a</sup>	51 <sup>a</sup>	7 <sup>c</sup>	15 <sup>c</sup>	4 <sup>a</sup>	5 <sup>a</sup>	43 <sup>a</sup>	47	..
Burkina Faso	31	42	7	11	40	86	75	1 <sup>a</sup>	2 <sup>a</sup>	25 <sup>a</sup>	11	..
Burundi	52	62	8 <sup>a</sup>	10 <sup>a</sup>	42	31	24	1 <sup>a</sup>	3 <sup>a</sup>	32 <sup>a</sup>	21	9
Cameroun	..	..	..	..	45	..	..	4 <sup>a</sup>	7 <sup>a</sup>	39 <sup>a</sup>	..	14 <sup>a</sup>
Cap-Vert	98	100	61	55	52	14 <sup>c</sup>	8 <sup>c</sup>	5	4	53	41	..
Comores	50 <sup>a</sup>	59 <sup>a</sup>	..	..	45	48 <sup>c</sup>	34 <sup>c</sup>	2	3	43	11	..
Congo	53	55	..	..	42 <sup>a</sup>	..	..	1 <sup>a</sup>	8 <sup>a</sup>	12 <sup>a</sup>	9 <sup>a</sup>	5
Côte d'Ivoire	54 <sup>a</sup>	67 <sup>a</sup>	15 <sup>a</sup>	27 <sup>a</sup>	36 <sup>a</sup>	49	31	..	..	26 <sup>b</sup>	..	..
Djibouti	32	40	17 <sup>a</sup>	25 <sup>a</sup>	40	..	..	2	2	45	23 <sup>a</sup>	19
Égypte	90 <sup>a</sup>	93 <sup>a</sup>	79 <sup>a</sup>	83 <sup>a</sup>	47 <sup>a</sup>	33	21	..	..	..	41 <sup>a</sup>	..
Érythrée	42	49	18	25	39	..	..	<1 <sup>a</sup>	3 <sup>a</sup>	13 <sup>a</sup>	11	13
Éthiopie	47	55	13 <sup>a</sup>	23 <sup>a</sup>	36	48 <sup>c</sup>	37 <sup>c</sup>	1	4	25	9 <sup>a</sup>	7
Gabon	78 <sup>a</sup>	79 <sup>a</sup>	..	..	46 <sup>a</sup>	..	..	..	..	36 <sup>b</sup>	..	..
Gambie	78 <sup>a</sup>	79 <sup>a</sup>	27 <sup>a</sup>	39 <sup>a</sup>	41 <sup>a</sup>	..	..	..	..	23 <sup>b</sup>	17 <sup>a</sup>	..
Ghana	53	65	33 <sup>a</sup>	39 <sup>a</sup>	45	..	..	2	4	32	24 <sup>a</sup>	14
Guinée	58	73	13 <sup>a</sup>	28 <sup>a</sup>	31	..	..	..	..	..	..	..
Guinée équatoriale	78	91	19 <sup>a</sup>	33 <sup>a</sup>	36 <sup>a</sup>	6	6	2	4	30	4 <sup>a</sup>	16
Guinée-Bissau	37 <sup>a</sup>	53 <sup>a</sup>	6 <sup>a</sup>	11 <sup>a</sup>	35 <sup>a</sup>	..	..	<1	1	16	7 <sup>a</sup>	19
Jamahiriya arabe libyenne	..	..	..	..	50 <sup>a</sup>	6 <sup>c</sup>	<1 <sup>c</sup>	61 <sup>a</sup>	56 <sup>a</sup>	51 <sup>a</sup>	..	13 <sup>a</sup>
Kenya	66	66	24 <sup>a</sup>	25 <sup>a</sup>	48 <sup>a</sup>	19	20	2 <sup>a</sup>	4 <sup>a</sup>	35 <sup>a</sup>	35 <sup>a</sup>	..
Lesotho	89	83	27 <sup>a</sup>	18 <sup>a</sup>	56	..	..	4	2	61	54	50
Libéria	61	79	13 <sup>a</sup>	23 <sup>a</sup>	40	45 <sup>c</sup>	14 <sup>c</sup>	15	19	43	20	16 <sup>a</sup>
Madagascar	79	78	12 <sup>a,b</sup>	11 <sup>a,b</sup>	49 <sup>a,b</sup>	32	28	2	2	45	..	26
Malawi	..	..	26 <sup>a</sup>	32 <sup>a</sup>	44 <sup>a</sup>	29	18	<1	1	29	24	44
Mali	39	50	..	..	35	83	68	..	..	..	14 <sup>a</sup>	..
Maroc	87	92	33 <sup>a</sup>	38 <sup>a</sup>	45	39 <sup>c</sup>	23 <sup>c</sup>	10	12	45	33 <sup>a</sup>	23
Maurice	98	96	74 <sup>a</sup>	74 <sup>a</sup>	49	5	6	18	13	58	50	..
Mauritanie	67	68	14 <sup>a</sup>	18 <sup>a</sup>	44	45	32	2 <sup>a</sup>	6 <sup>a</sup>	21	12	4
Mozambique	53	58	10	14	40	62	40	<1 <sup>a</sup>	1 <sup>a</sup>	44	19	23 <sup>a</sup>
Namibie	81	76	50	39	53	7	9	7	8 <sup>a</sup>	47 <sup>a</sup>	52 <sup>a</sup>	31
Niger	31	45	5	7	39	86	74	1 <sup>a</sup>	2 <sup>a</sup>	25 <sup>a</sup>	19	15 <sup>a</sup>
Nigéria	60 <sup>a</sup>	74 <sup>a</sup>	26	32	44	14 <sup>c</sup>	9 <sup>c</sup>	7 <sup>a</sup>	10 <sup>a</sup>	40 <sup>a</sup>	38	42
Ouganda	..	..	16 <sup>a</sup>	17 <sup>a</sup>	45 <sup>a</sup>	26 <sup>c</sup>	14 <sup>c</sup>	2 <sup>a</sup>	4 <sup>a</sup>	34 <sup>a</sup>	21	18 <sup>a</sup>
République centrafricaine	..	..	..	..	..	53	30	1	3	16	..	9

Tableau A8 (suite) Éducation et alphabétisme												
Pays ou zone	Taux net de scolarisation dans le primaire, 1999/2003		Taux net de scolarisation dans le secondaire, 1999/2003		Pourcentage de filles parmi les élèves scolarisés dans le secondaire, 1999/2003		Pourcentage d'analphabètes parmi la population de 15 à 24 ans, 1995/2003		Pourcentage de femmes parmi les étudiants du tertiaire, 1999/2003		Pourcentage de femmes parmi les enseignants, 1999/2003	
	Filles	Garçons	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			2 <sup>e</sup> degré	3 <sup>e</sup> degré
<b>Afrique (suite)</b>												
République démocratique du Congo	..	..	..	..	34 <sup>a</sup>	39	23	..	..	..	10 <sup>a</sup>	..
République-Unie de Tanzanie	81 <sup>e</sup>	83 <sup>e</sup>	4 <sup>a,b</sup>	5 <sup>a,b</sup>	45 <sup>a</sup>	24	19	1	1	31	..	17
Réunion	..	..	..	..	..	<1 <sup>c</sup>	4 <sup>c</sup>	..	..	..	..	..
Rwanda	88	85	..	..	47	24	23	2	4	37	19	13
Sahara occidental	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Sao-Tomé-et-Principe	94 <sup>a</sup>	100 <sup>a</sup>	26 <sup>a</sup>	32 <sup>a</sup>	45 <sup>a</sup>	..	..	1 <sup>a</sup>	1 <sup>a</sup>	36 <sup>a</sup>	..	33 <sup>a</sup>
Sénégal	54 <sup>a</sup>	61 <sup>a</sup>	..	..	41	59	42	..	..	..	14 <sup>a</sup>	..
Seychelles	99	100	100	100	50	1	1	..	..	..	55	..
Sierra Leona	..	..	..	..	42 <sup>a</sup>	70	53	1 <sup>a</sup>	3 <sup>a</sup>	29 <sup>a</sup>	27	15 <sup>a</sup>
Somalie	..	..	..	..	..	..	..	<1	<1	..	..	..
Soudan	42 <sup>a</sup>	50 <sup>a</sup>	..	..	45	31	18	6 <sup>a</sup>	7 <sup>a</sup>	47 <sup>a</sup>	55 <sup>a</sup>	..
Swaziland	75	75	36 <sup>a</sup>	29 <sup>a</sup>	50	11	13	5 <sup>a</sup>	4 <sup>a</sup>	54 <sup>a</sup>	47 <sup>a</sup>	35 <sup>a</sup>
Tchad	51 <sup>a</sup>	75 <sup>a</sup>	4 <sup>a</sup>	12 <sup>a</sup>	25 <sup>a</sup>	77	45	<1	2	15	4 <sup>a</sup>	5
Togo	83	99	17 <sup>a</sup>	36 <sup>a</sup>	31 <sup>a</sup>	37	17	1	6	17	11 <sup>a</sup>	..
Tunisie	97	97	68	61	51	8 <sup>d</sup>	4 <sup>d</sup>	30	23	55	46 <sup>a</sup>	38
Zambie	68	69	21 <sup>a</sup>	25 <sup>a</sup>	45	34	27	2 <sup>a</sup>	3 <sup>a</sup>	32 <sup>a</sup>	27 <sup>a</sup>	..
Zimbabwe	80	79	33	35	48	..	..	3 <sup>a</sup>	5 <sup>a</sup>	39 <sup>a</sup>	40	..
<b>Amérique du Nord</b>												
Antigua-et-Barbuda	..	..	..	..	72	..	..	..	..	..	71	..
Antilles néerlandaises	91 <sup>a</sup>	86 <sup>a</sup>	67 <sup>a</sup>	60 <sup>a</sup>	52 <sup>a</sup>	2 <sup>c</sup>	2 <sup>c</sup>	17	11	60	55 <sup>a</sup>	34 <sup>a</sup>
Bahamas	88 <sup>a</sup>	85 <sup>a</sup>	77 <sup>a</sup>	74 <sup>a</sup>	50	..	..	..	..	..	67 <sup>a</sup>	..
Barbade	100	100	90	90	50	<1 <sup>c</sup>	<1 <sup>c</sup>	55	22	71	59 <sup>a</sup>	51 <sup>a</sup>
Belize	100	98	71 <sup>a</sup>	67 <sup>a</sup>	51 <sup>a</sup>	15	16	3 <sup>a</sup>	1 <sup>a</sup>	65	65 <sup>a</sup>	47
Canada	100 <sup>a</sup>	100 <sup>a</sup>	98 <sup>a</sup>	97 <sup>a</sup>	49 <sup>a</sup>	..	..	66 <sup>a</sup>	50 <sup>a</sup>	56 <sup>a</sup>	68 <sup>a</sup>	41 <sup>a</sup>
Costa Rica	91	90	55	50	50	1 <sup>c</sup>	2 <sup>c</sup>	21	18	52	54	..
Cuba	93	94	86	86	48	<1 <sup>c</sup>	<1 <sup>c</sup>	39	29	56	57	46
Dominique	79	83	98 <sup>a</sup>	86 <sup>a</sup>	52	..	..	..	..	..	61	..
El Salvador	90	90	49 <sup>a</sup>	48 <sup>a</sup>	50	12 <sup>c</sup>	10 <sup>c</sup>	19	16	54	..	32
États-Unis	93	92	89	88	49	..	..	96	71	57	61	42
Grenade	80 <sup>a</sup>	89 <sup>a</sup>	..	..	49	..	..	..	..	..	63 <sup>a</sup>	..
Guadeloupe	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Guatemala	86	89	29	30	47	22	14	8	10	43	..	..
Haiti	..	..	..	..	..	34 <sup>c</sup>	34 <sup>c</sup>	..	..	..	..	..
Honduras	88 <sup>a</sup>	87 <sup>a</sup>	..	..	..	9	13	17 <sup>a</sup>	13 <sup>a</sup>	56 <sup>a</sup>	..	36 <sup>a</sup>
Jamaïque	95	94	77 <sup>a</sup>	74 <sup>a</sup>	50	2 <sup>c</sup>	9 <sup>c</sup>	25 <sup>a</sup>	10 <sup>a</sup>	70 <sup>a</sup>	67	60
Martinique	..	..	..	..	..	<1 <sup>c</sup>	<1 <sup>c</sup>	..	..	..	..	..
Mexique	100	99	64	61	51	3	2	22	23	50	45 <sup>a</sup>	..
Nicaragua	85	86	42	36	53	11	16	19	17	52	56 <sup>a</sup>	46

Tableau A8 (suite)  
Éducation et alphabétisme

Pays ou zone	Taux net de scolarisation dans le primaire, 1999/2003		Taux net de scolarisation dans le secondaire, 1999/2003		Pourcentage de filles parmi les élèves scolarisés dans le secondaire, 1999/2003		Pourcentage d'analphabètes parmi la population de 15 à 24 ans, 1995/2003		Pourcentage de femmes parmi les étudiants du tertiaire, 1999/2003	Pourcentage de femmes parmi les enseignants, 1999/2003		
	Filles	Garçons	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		2 <sup>e</sup> degré	3 <sup>e</sup> degré	
<b>Amérique du Nord (suite)</b>												
Panama	99	100	66 <sup>a</sup>	60 <sup>a</sup>	51	4	4	55	32	62	57	52
Porto Rico	..	..	..	..	..	2 <sup>c</sup>	3 <sup>c</sup>	..	..	..	..	..
République dominicaine	94 <sup>a</sup>	99 <sup>a</sup>	41	30 <sup>a</sup>	54 <sup>a</sup>	5	7	43	26	61	72 <sup>a</sup>	41
Sainte-Lucie	100	99	85 <sup>a</sup>	68 <sup>a</sup>	56	4	5	..	..	..	63 <sup>a</sup>	77
Saint-Kitts-et-Nevis	100	90	100	94	55	..	..	..	..	..	67 <sup>a</sup>	..
Saint-Vincent-et-les Grenadines	90	90	61	56	52	..	..	..	..	..	59 <sup>a</sup>	..
Trinité-et-Tobago	90	91	75 <sup>a</sup>	69 <sup>a</sup>	51 <sup>a</sup>	<1 <sup>c</sup>	<1 <sup>c</sup>	11	7	61	61 <sup>a</sup>	33
<b>Amérique du Sud</b>												
Argentine	..	..	84	79	51	1	1	72	48	59	66	50
Bolivie	95	95	71 <sup>a</sup>	72 <sup>a</sup>	48 <sup>a</sup>	4	2	..	..	35 <sup>a,b</sup>	51 <sup>a</sup>	..
Brésil	91	98	78	72	52	2	4	23	18	56	79	53
Chili	84	85	81	80	49	1	1	44	47	48	63 <sup>a</sup>	..
Colombie	87 <sup>a</sup>	88 <sup>a</sup>	58 <sup>a</sup>	53 <sup>a</sup>	52	2	3	25	23	51	50	33
Équateur	100	99	51	50	50	4	4	..	..	..	49 <sup>a</sup>	..
Guyana	98 <sup>a</sup>	100 <sup>a</sup>	81 <sup>a</sup>	75 <sup>a</sup>	50 <sup>a</sup>	..	..	7 <sup>a</sup>	5 <sup>a</sup>	61	70 <sup>a</sup>	..
Guyane française	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Paraguay	89	89	53	50	50 <sup>a</sup>	4	4	31 <sup>a</sup>	23 <sup>a</sup>	58 <sup>a</sup>	61	71
Pérou	100	100	68	70	48	4 <sup>d</sup>	2 <sup>d</sup>	33 <sup>a</sup>	31 <sup>a</sup>	51 <sup>a</sup>	44	..
Suriname	98 <sup>a</sup>	96 <sup>a</sup>	74 <sup>a</sup>	54 <sup>a</sup>	56 <sup>a</sup>	8	5	15	9	62	61 <sup>a</sup>	48 <sup>a</sup>
Uruguay	91	90	77	70	52	1	2	50 <sup>a</sup>	26 <sup>a</sup>	65 <sup>a</sup>	72 <sup>a</sup>	..
Venezuela (République bolivarienne du)	91	90	64	55	53	2	4	42 <sup>a</sup>	39 <sup>a</sup>	51	..	38
<b>Asie</b>												
Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Arabie saoudite	54	55	52 <sup>a</sup>	54 <sup>a</sup>	46	6	2	30	21	58	49	34 <sup>a</sup>
Arménie	93	95	85	82	50	<1	<1	31	24	55	84	46
Azerbaïdjan	79	81	75	77	48	<1	<1	14	19	45	65	46
Bahreïn	91	89	90	84	50	3	3	44	24	62	54 <sup>a</sup>	36
Bangladesh	86	82	47	42	51	59 <sup>c</sup>	42 <sup>c</sup>	4	8	32	14	15
Bhouthan	..	..	..	..	45 <sup>a</sup>	..	..	..	..	34 <sup>a</sup>	39 <sup>a</sup>	27 <sup>a</sup>
Brunéi Darussalam	..	..	..	..	49	1	1	17	9	63	53	34
Cambodge	91	96	19 <sup>a</sup>	30 <sup>a</sup>	38	21 <sup>d</sup>	12 <sup>d</sup>	2 <sup>a</sup>	5 <sup>a</sup>	29 <sup>a</sup>	30	18
Chine <sup>f</sup>	..	..	..	..	47	2 <sup>d</sup>	1 <sup>d</sup>	14	17	44	43	45
Hong Kong (Région administrative spéciale)	97 <sup>a</sup>	98 <sup>a</sup>	75 <sup>a</sup>	72 <sup>a</sup>	49	..	..	31	31	50	55 <sup>a</sup>	19 <sup>a</sup>
Macao (Région administrative spéciale)	86	88	78	71	50	<1	1	56	108	36	57	33
Chypre	96	96	94	91	49	<1	<1	33	32	49	60	41
Émirats arabes unis	82	84	72	70	49	5 <sup>c</sup>	12 <sup>c</sup>	53 <sup>a</sup>	21 <sup>a</sup>	66 <sup>a</sup>	54	..

Tableau A8 (suite) Éducation et alphabétisme												
Pays ou zone	Taux net de scolarisation dans le primaire, 1999/2003		Taux net de scolarisation dans le secondaire, 1999/2003		Pourcentage de filles parmi les élèves scolarisés dans le secondaire, 1999/2003		Pourcentage d'analphabètes parmi la population de 15 à 24 ans, 1995/2003		Pourcentage de femmes parmi les étudiants du tertiaire, 1999/2003	Pourcentage de femmes parmi les enseignants, 1999/2003		
	Filles	Garçons	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		2 <sup>e</sup> degré	3 <sup>e</sup> degré	
<b>Asie (suite)</b>												
Géorgie	88	89	61	62	49	..	..	38	38	49	82	39
Inde	85	90	..	..	43	32	16	10	14	38	35	37
Indonésie	92	93	54	54	49	2 <sup>c</sup>	2 <sup>c</sup>	15	18	44	41	39
Iran (République islamique d')	85	88	..	..	47	10	5	22	20	51	48 <sup>a</sup>	18
Iraq	83 <sup>a</sup>	98 <sup>a</sup>	26	40	40	..	..	10 <sup>a</sup>	18 <sup>a</sup>	34 <sup>a</sup>	69	30
Israël	99	99	89	89	48	1	<1	66	49	56	71	..
Japon	100	100	100 <sup>a</sup>	99 <sup>a</sup>	49	..	..	47	54	46	31 <sup>a</sup>	..
Jordanie	93	91	81	79	49	1	1	37	33	51	58 <sup>a</sup>	20
Kazakhstan	91	92	87	87	49	<1	<1	51	39	57	84	59
Kirghizistan	88	91	..	..	50	<1	<1	46	39	54	71	48
Koweït	84	82	79 <sup>a</sup>	75 <sup>a</sup>	50	6 <sup>c</sup>	8 <sup>c</sup>	..	..	68 <sup>a,b</sup>	56 <sup>a</sup>	..
Liban	90	91	..	..	51	..	..	48	40	54	53	29
Malaisie	93	93	74	66	51	3	3	33	26	55	63	44
Maldives	93	92	55 <sup>a</sup>	48 <sup>a</sup>	53	2	2	..	..	..	33	..
Mongolie	80	78	83	72	53	2	3	47	28	62	70	53
Myanmar	85	84	34	36	48	7	4	15 <sup>a</sup>	8 <sup>a</sup>	63	78	70 <sup>a</sup>
Népal	66 <sup>a</sup>	75 <sup>a</sup>	..	..	42	40	19	3	8	24	14	..
Oman	72	72	70	69	48	3 <sup>c</sup>	<1 <sup>c</sup>	10 <sup>a</sup>	6 <sup>a</sup>	58 <sup>a</sup>	50 <sup>a</sup>	11
Ouzbékistan	..	..	..	..	49	<1 <sup>c</sup>	<1 <sup>c</sup>	14	17	44	..	38 <sup>a</sup>
Pakistan	50 <sup>a</sup>	68 <sup>a</sup>	..	..	40	46 <sup>d</sup>	25 <sup>d</sup>	2	3	43	..	..
Philippines	95	93	65	54	51	4	6	34	26	55	51	55
Qatar	94	95	85 <sup>a</sup>	80 <sup>a</sup>	49	4	6	32	12	73	56	31
République démocratique populaire lao	82	88	32	38	42	25	17	4	7	36	42	35
Republique arabe syrienne	96	100	41	44	47	7	3	..	..	..	51 <sup>a</sup>	..
République de Corée	100	100	88	88	47	..	..	64	105	37	49	28
République populaire démocratique de Corée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Singapour	..	..	..	..	..	<1	1	..	..	..	..	..
Sri Lanka	..	..	..	..	51 <sup>a</sup>	4	5	..	..	..	63 <sup>a</sup>	..
Tadjikistan	91 <sup>b</sup>	97 <sup>b</sup>	76 <sup>a</sup>	90 <sup>a</sup>	45	<1	<1	8	24	25	45	30
Territoire palestinien occupé	91	91	86	82	50	1	1	35	34	49	46	14
Thaïlande	84	87	..	..	50	2	2	42	36	54	54 <sup>a</sup>	47
Timor-Leste	..	..	..	..	..	..	..	15 <sup>a</sup>	10 <sup>a</sup>	53	..	9
Turkménistan	..	..	..	..	..	<1	<1	..	..	..	..	..
Turquie	84	89	..	..	42 <sup>a</sup>	5	2	24	32	42	..	37
Viet Nam	92 <sup>a</sup>	98 <sup>a</sup>	..	..	47	6 <sup>a</sup>	6 <sup>a</sup>	9 <sup>a</sup>	11 <sup>a</sup>	43 <sup>a</sup>	65	40
Yémen	59	84	21 <sup>a</sup>	47 <sup>a</sup>	30	49	16 <sup>c</sup>	5 <sup>a</sup>	17 <sup>a</sup>	21 <sup>a</sup>	19 <sup>a</sup>	1 <sup>a</sup>

Tableau A8 (suite)  
Éducation et alphabétisme

Pays ou zone	Taux net de scolarisation dans le primaire, 1999/2003		Taux net de scolarisation dans le secondaire, 1999/2003		Pourcentage de filles parmi les élèves scolarisés dans le secondaire, 1999/2003		Pourcentage d'analphabètes parmi la population de 15 à 24 ans, 1995/2003		Pourcentage de femmes parmi les étudiants du tertiaire, 1999/2003	Pourcentage de femmes parmi les enseignants, 1999/2003		
	Filles	Garçons	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		2 <sup>e</sup> degré	3 <sup>e</sup> degré	
<b>Europe</b>												
Albanie	94	96	78	76	48	1	1	21	12	62	56	..
Allemagne	84	82	88	88	48.	..	..	51	51	49	54 <sup>a</sup>	32
Andorre	90	88	74	69	50	..	..	8	9	49	56	50
Autriche	91	89	89	89	47	..	..	53	45	53	60	29
Bélarus	94 <sup>a</sup>	95 <sup>a</sup>	86 <sup>a</sup>	83 <sup>a</sup>	50	<1	<1	72	52	57	79	54
Belgique	100	100	98	97	51	..	..	66	56	53	57	39
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	<1	<1	<1	<1	..	..	..
Bulgarie	90	91	86	88	48	2	2	42	36	53	77	44
Croatie <sup>a</sup>	89	90	87	86	49	<1	<1	43	36	53	67	37
Danemark	100	100	98	94	50	..	..	79	55	58	48	..
Espagne	99	100	98	94	50	..	..	67	57	53	53 <sup>a</sup>	37
Estonie	94	95	90	87	50	<1	<1	83	50	62	82	48 <sup>a</sup>
Ex-République yougoslave de Macédoine <sup>i</sup>	91	91	80 <sup>a</sup>	82 <sup>a</sup>	48	2	1	32	24	56	52	43
Fédération de Russie	90 <sup>a</sup>	89 <sup>a</sup>	..	..	..	<1	<1	80	60	57	..	56
Finlande	100	100	95	94	51	..	..	96	80	53	..	46 <sup>a</sup>
France	99	99	95	93	49	..	..	63	49	55	58	34
Grèce	99	99	87	85	49	1	1	78	71	51	..	..
Hongrie	90	91	94	94	49	<1	1	59	43	57	74	39
Irlande	97	95	87	80	51	..	..	59	45	56	..	35 <sup>a</sup>
Islande	99	100	88	84	50	..	..	81	45	64	62 <sup>a</sup>	48 <sup>a</sup>
Italie	99	100	92	91	48 <sup>a</sup>	..	..	65	49	56	65	33
Lettonie	85	86	88	88	49	<1	<1	91	55	62	82	55
Liechtenstein	..	..	..	..	45	..	..	..	..	27	..	..
Lituanie	91	91	94	94	49	<1	<1	88	56	60	80 <sup>a</sup>	53 <sup>a</sup>
Luxembourg	91	90	83	77	50	..	..	13	11	53	43	..
Malte	96	96	88	86	48	2	6	35	25	57	53	22
Monaco	..	..	..	..	48	..	..	..	..	..	61 <sup>a</sup>	..
Norvège	100	100	97	96	49.	..	..	99	64	60	58 <sup>a</sup>	36 <sup>a</sup>
Pays-Bas	99	100	89	88	49	..	..	61	56	51	43	34
Pologne	98	98	93	90	48	..	..	71	50	58	67 <sup>a</sup>	..
Portugal	99	100	89	81	51	1	1	64	48	57	69 <sup>a</sup>	..
République de Moldova	79	79	70	68	50	1	2	34	26	56	75	54
République tchèque	87	87	92	89	49	..	..	37	34	51	67	39
Roumanie	88	89	82	79	49	2	2	39	31	54	66	41
Royaume-Uni	100	100	97	94	54	..	..	72	57	56	60	35
Saint-Marin	..	..	..	..	49	..	..	..	..	58	..	..
Serbie-et-Monténégro <sup>h</sup>	96	96	..	..	49	1	1	39	33	54	61	38
Slovaquie	86	85	88	88	49	<1	<1	36	31	53	73	42

Tableau A8 (suite et fin) Éducation et alphabétisme												
Pays ou zone	Taux net de scolarisation dans le primaire, 1999/2003		Taux net de scolarisation dans le secondaire, 1999/2003		Pourcentage de filles parmi les élèves scolarisés dans le secondaire, 1999/2003		Pourcentage d'analphabètes parmi la population de 15 à 24 ans, 1995/2003		Pourcentage de femmes parmi les étudiants du tertiaire, 1999/2003	Pourcentage de femmes parmi les enseignants, 1999/2003		
	Filles	Garçons	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		2 <sup>e</sup> degré	3 <sup>e</sup> degré	
<b>Europe (suite)</b>												
Slovénie	93	94	94	93	49	<1 <sup>c</sup>	<1 <sup>c</sup>	79	58	56	70	29 <sup>a</sup>
Suède	99	100	100	99	53	..	..	102	66	60	56	40
Suisse	99	99	84	89	47	..	..	44	53	44	40 <sup>a</sup>	28
Ukraine	84 <sup>a</sup>	84 <sup>a</sup>	85 <sup>a</sup>	84 <sup>a</sup>	49	<1	<1	67 <sup>a</sup>	56 <sup>a</sup>	54	78	..
<b>Océanie</b>												
Australie	97	96	89 <sup>a</sup>	87 <sup>a</sup>	48	..	..	82	67	54	..	..
Fidji	100 <sup>a</sup>	100 <sup>a</sup>	79 <sup>a</sup>	73 <sup>a</sup>	50 <sup>a</sup>	1	1	..	..	..	49 <sup>a</sup>	..
Guam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Îles Marshall	84	85	66	64	50	..	..	20	16	56	39	52
Îles Salomon	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Kiribati	..	..	..	..	52	..	..	..	..	..	..	..
Micronésie (États fédérés de)	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Nauru	82 <sup>a,b</sup>	80 <sup>a,b</sup>	..	..	51 <sup>a,b</sup>	..	..	..	..	..	..	..
Nouvelle-Calédonie	..	..	..	..	..	1 <sup>g</sup>	1 <sup>g</sup>	..	..	..	..	..
Nouvelle-Zélande	99 <sup>a</sup>	100 <sup>a</sup>	94	91	50	..	..	90	59	59	59	45
Palaos	94 <sup>a</sup>	98 <sup>a</sup>	..	..	48 <sup>a</sup>	..	..	54 <sup>a</sup>	26 <sup>a</sup>	63 <sup>a</sup>	59 <sup>a</sup>	46 <sup>a</sup>
Papouasie-Nouvelle-Guinée	69 <sup>a</sup>	79 <sup>a</sup>	21 <sup>a</sup>	27 <sup>a</sup>	41	36	31	..	..	36 <sup>b</sup>	37	..
Polynésie française	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Samoa	96 <sup>a</sup>	99 <sup>a</sup>	65 <sup>a</sup>	59 <sup>a</sup>	50	1 <sup>c</sup>	1 <sup>c</sup>	6 <sup>a</sup>	7 <sup>a</sup>	44 <sup>a</sup>	59 <sup>a</sup>	43 <sup>a</sup>
Tonga	100	100	77 <sup>a</sup>	67 <sup>a</sup>	50	1	1	4 <sup>a</sup>	3 <sup>a</sup>	58 <sup>a</sup>	50 <sup>a</sup>	22 <sup>a</sup>
Tuvalu	..	..	..	..	46	..	..	..	..	..	83	..
Vanuatu	95 <sup>a</sup>	93 <sup>a</sup>	28	27	50	..	..	..	..	..	49	..

**Sources :** En ce qui concerne les taux de scolarisation dans le primaire, le secondaire et le tertiaire, le pourcentage de scolarisation et le pourcentage de femmes parmi les enseignants du secondaire : Institut de statistique de l'UNESCO, site <http://www.uis.unesco.org> (depuis mai 2005) et données complémentaires fournies par l'Institut le 1<sup>er</sup> juin 2005.

En ce qui concerne le pourcentage de femmes parmi les enseignants du tertiaire : UNESCO, *Recueil de données mondiales sur l'éducation*, 2005 (Montréal, 2005).

En ce qui concerne l'alphabétisation : préparé par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, à partir de la banque de données de l'*Annuaire démographique* des Nations Unies (novembre 2004) et d'estimations de l'alphabétisation des adolescents provenant du site Internet de l'Institut de statistique, <http://www.uis.unesco.org> (depuis mai 2005).

#### Notes

Deux points (..) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément.

<1 Signifie une grandeur nulle ou inférieure à la moitié de l'unité employée.

<sup>a</sup> Estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO.

<sup>b</sup> Données de 1998/1999.

<sup>c</sup> Estimations de l'Institut de statistique de l'UNESCO (évaluation de juillet 2002).

<sup>d</sup> Données de 2004.

<sup>e</sup> Données de 2004/2005.

<sup>f</sup> À des fins statistiques, les données relatives à la Chine n'incluent pas celles des régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao.

<sup>g</sup> Personnes âgées de 15 à 29 ans.

<sup>h</sup> Le 4 février 2003, le nom officiel de la « République fédérale de Yougoslavie » a été remplacé par celui de « Serbie-et-Monténégro ».

<sup>i</sup> L'ex-République yougoslave de Macédoine.

## Notes techniques

Les statistiques relatives à la scolarisation et aux enseignants sont établies par l'Institut de statistique de l'UNESCO à partir de données fournies par les gouvernements en réponse aux questionnaires qu'il leur envoie. La Classification internationale type de l'éducation (CITE 97) définit l'enseignement primaire comme l'enseignement normalement conçu comme un tout pour dispenser les éléments fondamentaux de l'éducation en lecture, écriture et mathématiques ainsi qu'une connaissance élémentaire d'autres matières comme l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, le dessin et la musique. L'âge normal ou légal auquel commence cet enseignement se situe entre 5 et 7 ans et marque le début de l'enseignement obligatoire là où il existe. En principe, ce niveau de scolarisation comprend six années d'enseignement à plein temps.

Le taux net de scolarisation dans le primaire est égal au nombre de garçons et de filles d'âge primaire qui sont inscrits dans l'enseignement primaire, exprimé en pourcentage de la population totale dans cette classe d'âge. Il mesure la participation à l'enseignement primaire des enfants appartenant au groupe ayant l'âge officiel pour suivre l'enseignement primaire dans le pays considéré. Un taux élevé est le signe d'un degré élevé de participation des enfants d'âge primaire à l'enseignement primaire. Sa valeur maximale est théoriquement de 100.

Si elle est inférieure, la différence entre le taux réel et 100 indique la proportion d'enfants qui ne sont pas scolarisés au niveau d'enseignement considéré. Néanmoins, certains de ces enfants étant peut-être scolarisés à d'autres niveaux que le primaire, la différence ne doit en aucun cas être considérée comme mesurant la proportion d'enfants d'âge primaire non scolarisés.

Les données concernant la scolarisation permettent de comparer facilement le nombre de garçons et celui des filles qui sont scolarisés. Ces statistiques ne mesurent pas les différences en matière d'absentéisme, de redoublement ou d'abandon entre les garçons et les filles.

La CITE 97 définit l'enseignement secondaire comme celui qui est fourni aux niveaux 2 et 3. L'enseignement secondaire du premier degré est généralement conçu comme la suite des programmes de base du primaire mais approfondit en général les matières qui, chacune, requièrent l'enseignement d'un enseignant plus spécialisé. Sa fin coïncide généralement avec la fin de l'enseignement obligatoire là où il existe. Dans l'enseignement secondaire du deuxième degré, qui constitue l'étape finale de l'enseignement secondaire dans la plupart des pays, généralement l'enseignement est axé encore davantage autour de matières et les enseignants ont besoin de qualifications supérieures à celles des enseignants du premier degré ou plus spécialisées.

Le taux net de scolarisation dans le secondaire est égal au nombre de garçons et de filles appartenant à la classe d'âge à laquelle le secondaire est théoriquement destiné et qui sont inscrits dans cet enseignement, exprimé en pourcentage de la population totale dans la classe d'âge correspondante. Il mesure la participation à l'enseignement secondaire des enfants ayant l'âge officiel du groupe pour lequel l'enseignement secondaire est prévu dans le pays considéré. Un taux élevé est le signe d'une forte participation des enfants ou adolescents ayant l'âge de suivre l'enseignement secondaire et qui le font effectivement. Sa valeur maximale est théoriquement de 100. Si elle est inférieure, la différence entre elle et 100 mesure la proportion d'enfants ou d'adolescents qui ne sont pas inscrits dans le secondaire. Néanmoins, certains d'entre eux étant peut-être scolarisés à des niveaux d'enseignement différents, elle ne doit en aucun cas être considérée comme mesurant la proportion d'enfants d'âge secondaire qui ne sont pas scolarisés.

Les taux d'alphabétisme sont généralement dérivés de recensements nationaux de la population ou d'enquêtes par sondage.

L'UNESCO définit comme « alphabètes » les personnes qui « sont capables de lire et écrire, en le comprenant, un exposé bref et simple de faits qui ont trait à leur vie quotidienne ». Inversement, les « analphabètes » sont les personnes « qui ne sont pas capables de lire et écrire, en le comprenant, un exposé bref et simple de faits qui ont trait à leur vie quotidienne ». Cette définition de l'alphabétisme est largement utilisée dans les recensements et enquêtes nationales de population mais son interprétation et son application peuvent varier dans une certaine mesure d'un pays à l'autre en fonction des conditions nationales, sociales et culturelles. En outre, ce concept de l'alphabétisme s'applique à des personnes qui, bien que connaissant les principes de base de la lecture et de l'écriture, peuvent encore être considérées comme des analphabètes fonctionnels. Ainsi, des statistiques de l'alphabétisme fonctionnel seraient aussi utiles mais elles ne sont rassemblées que dans quelques pays.

Le taux d'alphabétisme est en général la proportion de la population ayant plus d'un certain âge et qui ne sait pas lire, exprimé en pourcentage de la population correspondante. Les taux d'alphabétisme sont indiqués séparément pour la classe d'âge de 15 à 24 ans. Chez les jeunes de pays en développement, l'alphabétisme mesure sans doute mieux l'éducation que la scolarisation, car il reflète généralement un niveau minimal d'années d'études achevées. On manque de données pour plusieurs pays ou zones développés. En effet, dans ces pays ou zones aucune question sur l'alphabétisme n'était incluse dans les questionnaires de recensement de population étant donné que l'alphabétisme a été réduit à des niveaux minimaux grâce à plusieurs décennies d'enseignement primaire universel.

La CITE 97 définit l'enseignement tertiaire comme celui qui correspond à ses niveaux 5 et 6. Au niveau 5, cet enseignement inclut des programmes d'études ayant une base théorique ou préparant à la recherche (histoire, philosophie, mathématiques, etc.) ou ouvrant la voie à des professions exigeant des compétences extrêmement poussées (par exemple, médecine, dentisterie, architecture, etc.) et des programmes pratiques, techniques ou professionnels. Le niveau 6 est celui des études qui conduisent à l'obtention de qualifications en matière de recherche avancée. Les programmes y sont donc consacrés à des études avancées et des recherches originales et ne reposent pas seulement sur des cours.

Le taux d'inscription brut dans le tertiaire mesure les inscriptions dans le tertiaire, indépendamment de l'âge, exprimées en pourcentage de la population ayant l'âge théorique correspondant à ce niveau d'enseignement. Dans le tertiaire, cette population est la classe d'âge de cinq années suivant l'âge auquel s'achève l'enseignement secondaire. Le taux d'inscription brut dans le tertiaire sert à indiquer le niveau général de participation à ce degré d'enseignement.

Par « enseignant » on entend les personnes employées à plein temps ou à temps partiel officiellement pour guider et diriger l'éducation des élèves et des étudiants, quelques soient leurs qualifications ou le mode d'enseignement, par exemple enseignement direct ou téléenseignement. Ne font pas partie de cette catégorie les personnes chargées de l'éducation qui n'ont pas pour tâche d'enseigner (par exemple, directeurs ou principaux d'établissements qui n'enseignent pas) ni les personnes qui travaillent occasionnellement ou à titre bénévole.

Tableau A9  
Activité économique et prestations liées aux congés de maternité

Pays ou zone	Taux d'activité des adultes (%), 1997/2003		Proportion de femmes dans la population active adulte (%), 1997/2003	Taux de chômage (%), 1997/2003		Pourcentage de la population adulte employée à temps partiel (%), 1999/2002		Pourcentage de femmes employées à temps partiel (%), 1999/2002	Prestations liées au congé de maternité, en 2004			
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Durée du congé de maternité	Pourcentage du salaire payé au cours de cette période	Prestataires de bénéfices	
<b>Afrique</b>												
Afrique du Sud	48	61	47	33	27	..	..	..	4 mois	Jusqu'à 60 selon le revenu	Fonds d'assurance chômage	
Algérie	7 <sup>a</sup>	47 <sup>a</sup>	12 <sup>a</sup>	31	27	..	..	..	14 semaines	100	Sécurité sociale	
Angola	..	..	..	..	..	..	..	..	3 mois	100	Sécurité sociale	
Bénin	69 <sup>c</sup>	67 <sup>c</sup>	52 <sup>c</sup>	..	..	..	..	..	14 semaines	100	Employeur 50 % Sécurité sociale 50%	
Botswana	49	68	45	24	16	..	..	..	12 semaines	25	Employeur	
Burkina Faso	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	100	Sécurité sociale <sup>d</sup> 50%	
Burundi	..	..	..	13 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>	..	..	..	12 semaines	100	Employeur 50 % Sécurité sociale 50%	
Cameroun	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	100	Sécurité sociale	
Cap-Vert	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
Comores	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	100	Employeur	
Congo	..	..	..	..	..	..	..	..	15 semaines	100	Employeur 50 % Sécurité sociale 50%	
Côte d'Ivoire	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	100	Sécurité sociale	
Djibouti	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	50 (100 pour les fonctionnaires)	Employeur	
Égypte	20 <sup>f</sup>	69 <sup>f</sup>	22 <sup>f</sup>	23 <sup>f</sup>	6 <sup>f</sup>	..	..	..	90 jours	100	Employeur	
Érythrée <sup>a</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	60 jours	..	Employeur	
Éthiopie	72	90	46	..	..	..	..	..	90 jours	100	Employeur	
Gabon	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	100	Sécurité sociale	
Gambie	..	..	..	..	..	..	..	..	12 semaines	100	Employeur	
Ghana	73	77	50	..	..	..	..	..	12 semaines	100	Employeur	
Guinée	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	100	Employeur 50 % Sécurité sociale 50%	
Guinée équatoriale	..	..	..	..	..	..	..	..	12 semaines	75	Sécurité sociale	
Guinée-Bissau	..	..	..	..	..	..	..	..	60 jours	100	Employeur ou allocation de sécurité sociale, l'employeur payant la différence	
Jamahiriya arabe libyenne	..	..	..	..	..	..	..	..	50 jours	50 (100 pour les femmes ayant un emploi indépendant)	Employeur (sécurité sociale pour les femmes ayant un emploi indépendant)	
Kenya	..	..	..	..	..	..	..	..	2 mois	100	Employeur	
Lesotho	..	..	..	47	31	..	..	..	12 semaines	0	—	
Libéria	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	
Madagascar	79	86	49	6	4	..	..	..	14 semaines	100	Employeur 50 % Sécurité sociale 50 %	
Malawi	76	79	50	..	..	..	..	..	8 semaines (tous les 3 ans)	100	Employeur	
Mali	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	100	Sécurité sociale	
Maroc	27 <sup>g</sup>	77 <sup>g</sup>	27 <sup>g</sup>	26 <sup>g</sup>	17 <sup>g</sup>	..	..	..	14 semaines	100	Sécurité sociale	
Maurice	41	80	35	13	9	..	..	..	12 semaines	100	Employeur	



Tableau A9 (suite)

## Activité économique et prestations liées aux congés de maternité

Pays ou zone	Taux d'activité des adultes (%), 1997/2003		Proportion de femmes dans la population active adulte (%), 1997/2003	Taux de chômage (%), 1997/2003		Pourcentage de la population adulte employée à temps partiel (%), 1999/2002		Pourcentage de femmes employées à temps partiel (%), 1999/2002	Prestations liées au congé de maternité, en 2004		
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Durée du congé de maternité	Pourcentage du salaire payé au cours de cette période	Prestataires de bénéfices
<b>Afrique (suite)</b>											
Mauritanie	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	100	Sécurité sociale
Mozambique	87	80	47	..	..	..	..	..	60 jours	100	Employeur
Namibie	..	..	..	39	28	..	..	..	12 semaines	80	Sécurité sociale
Niger	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	50	Sécurité sociale
Nigéria	..	..	..	..	..	..	..	..	12 semaines	50	Employeur
Ouganda	..	..	..	4	3	..	..	..	8 semaines	100 pendant 1 mois	Employeur
République centrafricaine	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	50	Sécurité sociale
République démocratique du Congo	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	67	Employeur
République-Unie de Tanzanie	87	90	51	6	4	..	..	..	12 semaines	100	Sécurité sociale/Employeur
Réunion	50	66	45	..	..	..	..	..	..	..	..
Rwanda	..	..	..	..	..	..	..	..	12 semaines	67	Employeur
Sao-Tomé-et-Principe	..	..	..	..	..	..	..	..	70 jours	100 pendant 60 jours	Sécurité sociale <sup>h</sup>
Saraha occidentale	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Sénégal	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	100	Sécurité sociale
Seychelles	65	74	48	..	..	..	..	..	14 semaines	Forfaitaire <sup>i</sup>	Sécurité sociale
Sierra Leone	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Somalie	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	50	Employeur
Soudan	..	..	..	..	..	..	..	..	8 semaines	100	Employeur
Swaziland	..	..	..	..	..	..	..	..	12 semaines	0	—
Tchad	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	50	Sécurité sociale
Togo	..	..	..	..	..	..	..	..	14 semaines	100	Employeur 50% Sécurité sociale 50 %
Tunisie	24	73	24	..	..	..	..	..	30 jours	67	Sécurité sociale
Zambie	..	..	..	..	..	..	..	..	12 semaines	100	Employeur
Zimbabwe	65	79	48	5	7	..	..	..	90 jours	100	Employeur
<b>Amérique du Nord</b>											
Antigua-et-Barbuda	..	..	..	..	..	..	..	..	13 semaines	60	Sécurité sociale
Antilles néerlandaises	53 <sup>m</sup>	67 <sup>m</sup>	49 <sup>m</sup>	16 <sup>m</sup>	12 <sup>m</sup>	..	..	..	..	..	..
Bahamas	66	74	49	10	11	15	12	53	13 semaines	60	Sécurité sociale/Employeur
Barbade	62	76	48	13	10	18	11	63	12 semaines	100	Sécurité sociale
Belize	..	..	..	15	8	26 <sup>j</sup>	12 <sup>j</sup>	..	14 semaines	80	Sécurité sociale
Canada	61	73	46	7	8	28 <sup>j</sup>	11 <sup>j</sup>	69 <sup>j</sup>	17 à 18 semaines	55 (plafonné)	Assurance emploi
Costa Rica	42	80	36	8	6	..	..	..	4 mois	100	Sécurité sociale/Employeur
Cuba	..	..	..	..	..	..	..	..	18 semaines	100	Sécurité sociale
Dominique	60	75	..	27	20	..	..	..	12 semaines	60	Employeur
El Salvador	46	79	41	4	9	..	..	..	12 semaines	75	Sécurité sociale

Tableau A9 (suite) Activité économique et prestations liées aux congés de maternité											
Pays ou zone	Taux d'activité des adultes (%), 1997/2003		Proportion de femmes dans la population active adulte (%), 1997/2003	Taux de chômage (%), 1997/2003		Pourcentage de la population adulte employée à temps partiel (%), 1999/2002		Pourcentage de femmes employées à temps partiel (%), 1999/2002	Prestations liées au congé de maternité, en 2004		
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Durée du congé de maternité	Pourcentage du salaire payé au cours de cette période	Prestataires de bénéfices
<b>Amérique du Nord (suite)</b>											
États-Unis	60	74	47	6	6	17 <sup>o,p</sup>	7 <sup>o,p</sup>	68 <sup>o,p</sup>	12 semaines	0	—
Grenade	62	75	..	..	..	..	..	..	3 mois	100 (deux mois) 60 (dernier mois)	Sécurité sociale/Employeur <sup>e</sup>
Guadeloupe	..	..	..	29	23	..	..	..	..	..	..
Guatemala	..	..	..	2	2	..	..	..	84 jours	100	Sécurité sociale/Employeur
Haïti	..	..	..	..	..	..	..	..	12 semaines	100 pendant 6 semaines	Employeur
Honduras	43	85	36	5	4	..	..	..	84 jours	100	Sécurité sociale/Employeur/
Jamaïque	53	71	44	22	10	16	10	52	12 semaines	100 pendant 8 semaines	Employeur
Martinique	..	..	..	25	19	..	..	..	..	..	..
Mexique	38	81	34	2	2	26 <sup>j</sup>	7 <sup>j</sup>	66 <sup>j</sup>	12 semaines	100	Sécurité sociale
Nicaragua	36	91	30	15	9	..	..	..	12 semaines	60	Sécurité sociale
Panama	46	79	37	19	11	13 <sup>k</sup>	12 <sup>k</sup>	36 <sup>k</sup>	14 semaines	100	Sécurité sociale
Porto Rico	36	58	43	11	13	..	..	..	..	..	..
République dominicaine	40	69	38	26	9	15 <sup>k</sup>	8 <sup>k</sup>	50 <sup>k</sup>	12 semaines	100	Sécurité sociale/Employeur
Sainte-Lucie	54	76	43	21	13	..	..	..	3 mois	65	Sécurité sociale
Saint-Kitts-et-Nevis <sup>l</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	13 semaines	60	Sécurité sociale
Saint-Vincent-et-les Grenadines	..	..	..	..	..	..	..	..	13 semaines	65	Sécurité sociale
Trinité-et-Tobago	48	75	39	15	8	10	6	48	13 semaines	100 puis 50 <sup>n</sup>	Employeur/Sécurité sociale
<b>Amérique du Sud</b>											
Argentine	46 <sup>q</sup>	72 <sup>q</sup>	43 <sup>q</sup>	15 <sup>q</sup>	16 <sup>q</sup>	..	..	..	90 jours	100	Sécurité sociale
Bolivie	60 <sup>g</sup>	82 <sup>g</sup>	45 <sup>g</sup>	9 <sup>g</sup>	6 <sup>g</sup>	..	..	..	12 semaines	Au moins 70 <sup>r</sup>	Sécurité sociale
Brésil	54	81 <sup>s</sup>	42 <sup>s</sup>	12 <sup>s</sup>	8 <sup>s</sup>	..	..	..	120 jours	100	Sécurité sociale
Chili	36	71	34	8	7	..	..	..	18 semaines	100	Sécurité sociale
Colombie	51	76	43	19	11	..	..	..	12 semaines	100	Sécurité sociale
Équateur	54	81	41	15	9	..	..	..	12 semaines	100	Sécurité sociale/ Employeur
Guyana	..	..	..	..	..	..	..	..	13 semaines	70	Sécurité sociale
Guyane française	53	68	44	30	21	..	..	..	..	..	..
Paraguay	..	..	..	14	9	..	..	..	12 semaines	50 pendant 9 semaines	Sécurité sociale
Pérou	56 <sup>t</sup>	75 <sup>t</sup>	44 <sup>t</sup>	12 <sup>t</sup>	9 <sup>t</sup>	..	..	..	90 jours	100	Sécurité sociale
Suriname	33	61	37	20	10	..	..	..	..	..	..
Uruguay	49 <sup>g</sup>	69 <sup>g</sup>	45 <sup>g</sup>	21	14 <sup>g</sup>	..	..	..	12 semaines	100	Sécurité sociale
Venezuela (République bolivarienne du)	55	84	40	18	14	..	..	..	18 semaines	100	Sécurité sociale
<b>Asie</b>											
Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	90 jours	100	Employeur
Arabie saoudite	..	..	..	12	4	..	..	..	10 semaines	50 ou 100 (selon la durée de l'emploi)	Employeur

Tableau A9 (suite)

## Activité économique et prestations liées aux congés de maternité

Pays ou zone	Taux d'activité des adultes (%), 1997/2003		Proportion de femmes dans la population active adulte (%), 1997/2003	Taux de chômage (%), 1997/2003		Pourcentage de la population adulte employée à temps partiel (%), 1999/2002		Pourcentage de femmes employées à temps partiel (%), 1999/2002	Prestations liées au congé de maternité, en 2004			
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Durée du congé de maternité	Pourcentage du salaire payé au cours de cette période	Prestataires de bénéfices	
<b>Asie (suite)</b>												
Arménie	58	74	47	14	6	..	..	..	..	..	..	..
Azerbaïdjan	57	73	46	2	1	..	..	..	126 jours	100	..	Sécurité sociale
Bahreïn	14	86	22	..	..	..	..	..	45 jours	100	..	Employeur
Bangladesh	56	87	37	3	3	..	..	..	12 semaines	100	..	Employeur
Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Brunéi Darussalam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Cambodge	74	81	52	2	2	..	..	..	90 jours	50	..	Employeur
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	90 jours	100	..	Employeur
Hong Kong (Région administrative spéciale)	52	72	44	6	9	..	..	..	..	..	..	..
Macao (Région administrative spéciale)	56	73	47	5	7	..	..	..	..	..	..	..
Chypre	54	74	45	5	4	..	..	..	16 semaines	75	..	Sécurité sociale
Émirats arabes unis	..	..	..	3	2	..	..	..	3 mois	100	..	Employeur
Géorgie <sup>a</sup>	58	76	47	12	12	..	..	..	..	..	..	..
Inde	..	..	..	4	4	..	..	..	12 semaines	100	..	Sécurité sociale <sup>h</sup>
Indonésie	52	85	40	..	..	..	..	..	3 mois	100	..	Employeur
Iran (République islamique d')	..	..	..	4	8	..	..	..	90 jours	67	..	Sécurité sociale
Iraq	9	77	11	..	..	..	..	..	62 jours	100	..	Sécurité sociale
Israël	49	60	46	11	10	..	..	..	12 semaines	100 (plafonné)	..	Sécurité sociale
Japon	48	74	41	5	6	40 <sup>o</sup>	14 <sup>o</sup>	67 <sup>o</sup>	14 semaines	60	..	Assurance maladie ou Sécurité sociale
Jordanie	12	64	15	21	12	..	..	..	10 semaines	100	..	Employeur
Kazakhstan	65	76	49	10	7	..	..	..	126 jours	..	..	Employeur
Kirghizistan	55	74	44	14	11	..	..	..	126 jours	100	..	Sécurité sociale
Koweït	30 <sup>a</sup>	53 <sup>a</sup>	38 <sup>a</sup>	2	1	..	..	..	7 jours	100	..	Employeur
Liban	..	..	..	..	..	..	..	..	7 semaines	100	..	Employeur/Sécurité sociale
Malaisie	47	83	35	4	4	..	..	..	60 jours	100	..	Employeur
Maldives	37	72	34	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Mongolie	56	61	50	4	3	..	..	..	120 jours	70	..	Sécurité sociale
Myanmar	..	..	..	..	..	..	..	..	12 semaines	67	..	Sécurité sociale
Népal	60	82	43	..	..	..	..	..	52 jours	100	..	Employeur
Oman	13 <sup>u</sup>	62 <sup>u</sup>	18 <sup>u</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	..	..	..	126 jours	100	..	Sécurité sociale
Pakistan	16	83	16	17	7	..	..	..	12 semaines	100	..	Employeur
Philippines	53	82	39	10	9	..	..	..	60 jours	100	..	Sécurité sociale

Tableau A9 (suite) Activité économique et prestations liées aux congés de maternité											
Pays ou zone	Taux d'activité des adultes (%), 1997/2003		Proportion de femmes dans la population active adulte (%), 1997/2003	Taux de chômage (%), 1997/2003		Pourcentage de la population adulte employée à temps partiel (%), 1999/2002		Pourcentage de femmes employées à temps partiel (%), 1999/2002	Prestations liées au congé de maternité, en 2004		
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Durée du congé de maternité	Pourcentage du salaire payé au cours de cette période	Prestataires de bénéfices
<b>Asie (suite)</b>											
Qatar	33	89	13	13	2	..	..	..	50 jours	100	Employeur
République arabe syrienne	24	82	21	24	8	..	..	..	50 jours	70	Employeur
République de Corée	49	75	41	3	4	11 <sup>o,v</sup>	5 <sup>o,v</sup>	58 <sup>o,v</sup>	90 jours	100	Employeurs 60 jours, Sécurité sociale 30 jours
République démocratique populaire lao	..	..	..	..	..	..	..	..	3 mois	70	Sécurité sociale
République populaire démocratique de Corée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Singapour	56	81	40	5	6	..	..	..	8 semaines	100	Employeur (deux premiers enfants) État (troisième)
Sri Lanka	36 <sup>w</sup>	77 <sup>w</sup>	33 <sup>w</sup>	15 <sup>w</sup>	6 <sup>w</sup>	..	..	..	12 semaines	100	Employeur
Tadjikistan	..	..	..	3	2	..	..	..	140 jours	..	Sécurité sociale
Territoire palestinien occupé	10	66	14	19	27	..	..	..	..	..	..
Thaïlande	65	81	45	1	2	..	..	..	90 jours	100 (45 premiers jours) 50 (pour 45 jours)	Employeur (45 jours) puis Sécurité sociale
Timor-Leste	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Turkménistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Turquie	27	70	28	10	11	13 <sup>o</sup>	4 <sup>o</sup>	58 <sup>o</sup>	16 semaines	67 pendant 12 semaines	Sécurité sociale
Viet Nam	..	..	..	3	2	..	..	..	4 à 6 mois	100	Sécurité sociale
Yémen	..	..	..	8	13	..	..	..	60 jours	100	Employeur
<b>Europe</b>											
Albanie	49	71	44	18	13	..	..	..	365 jours	80 avant la naissance et pendant 150 jours, puis 50 jusqu'à la fin de la période	Sécurité sociale
Allemagne	49	65	44	10	10	35 <sup>i,y</sup>	6 <sup>i,y</sup>	84 <sup>i,y</sup>	14 semaines	100	Sécurité sociale (plafonné)/ Employeur (paie la différence)
Andorre	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	51	68	45	4	4	24 <sup>j</sup>	3 <sup>j</sup>	88 <sup>j</sup>	16 semaines	100	Sécurité sociale
Bélarus	53	66	49	4	2	..	..	..	126 jours	100	Sécurité sociale
Belgique	40	56	43	9	8	32 <sup>i,y</sup>	6 <sup>i,y</sup>	80 <sup>i,y</sup>	15 semaines	82 pendant 30 jours puis 75 jusqu'à la fin de la période (plafonné)	Sécurité sociale
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Bulgarie	44	55	47	13	14	..	..	..	135 jours	90	Sécurité sociale
Croatie	45	61	44	16	13	..	..	..	45 jours avant l'accouchement et 1 an après	100 de 28 jours avant à 6 mois après la naissance, maladie puis État (forfait) le reste forfaitaire	Fonds croate d'assurance
Danemark	73	82	47	6	5	23 <sup>i,y</sup>	10 <sup>i,y</sup>	66 <sup>i,y</sup>	18 semaines	90 (plafonné)	État
Espagne	43	67	41	16	8	16 <sup>i,y</sup>	2 <sup>i,y</sup>	80 <sup>i,y</sup>	16 semaines	100	Sécurité sociale

Tableau A9 (suite)

## Activité économique et prestations liées aux congés de maternité

Pays ou zone	Taux d'activité des adultes (%), 1997/2003		Proportion de femmes dans la population active adulte (%), 1997/2003	Taux de chômage (%), 1997/2003		Pourcentage de la population adulte employée à temps partiel (%), 1999/2002		Pourcentage de femmes employées à temps partiel (%), 1999/2002	Prestations liées au congé de maternité, en 2004		
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Durée du congé de maternité	Pourcentage du salaire payé au cours de cette période	Prestataires de bénéfices
<b>Europe (suite)</b>											
Estonie	58	69	49	10	10	..	..	..	140 jours	100	Sécurité sociale
Ex-République yougoslave de Macédoine <sup>bb</sup>	43	66	40	36	37	..	..	..	..	..	..
Fédération de Russie	59	70	49	9	9	..	..	..	140 jours	100	Sécurité sociale
Finlande	64	70	48	9	9	15 <sup>j</sup>	8 <sup>j</sup>	65 <sup>ci</sup>	150 jours ouvrables	70	Sécurité sociale
France	49	63	46	11	9	24 <sup>h.y</sup>	5 <sup>h.y</sup>	80 <sup>h.y</sup>	16 semaines	100 (plafonné)	Sécurité sociale
Grèce	38	61	40	15	6	10 <sup>h.y</sup>	3 <sup>h.y</sup>	68 <sup>h.y</sup>	119 jours	100	Sécurité sociale/ Employeur
Hongrie	47	61	46	6	6	4 <sup>j</sup>	1 <sup>j</sup>	70 <sup>j</sup>	24 semaines	Prénatal (min. 4 semaines) 70 puis forfaitaire	Sécurité sociale
Irlande	49	70	42	4	5	33 <sup>h.y</sup>	7 <sup>h.y</sup>	77 <sup>h.y</sup>	18 semaines	70	Sécurité sociale
Islande	79	87	47	3	4	31 <sup>o</sup>	10 <sup>o</sup>	73 <sup>o</sup>	3 mois	80	Sécurité sociale
Italie	37	62	39	12	7	23 <sup>h.y</sup>	5 <sup>h.y</sup>	74 <sup>h.y</sup>	5 mois	80	Sécurité sociale
Lettonie	50	65	48	11	11	..	..	..	112 jours	100	Sécurité sociale
Liechtenstein	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Lituanie	52	64	49	12	13	..	..	..	126 jours	100	Sécurité sociale
Luxembourg	43	64	41	..	..	28 <sup>h.y</sup>	2 <sup>h.y</sup>	89 <sup>h.y</sup>	16 semaines	100	Sécurité sociale
Malte	31	70	31	9	7	..	..	..	14 semaines	100 pendant 13 semaines	Employeur
Monaco	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Norvège	69	77	47	4	5	33 <sup>o</sup>	9 <sup>o</sup>	76 <sup>o</sup>	42 à 52 semaines <sup>z</sup>	100 ou 80 <sup>z</sup>	Sécurité sociale
Pays-Bas	56	73	44	4	4	60 <sup>h.y</sup>	15 <sup>h.y</sup>	75 <sup>h.y</sup>	16 semaines	100	Fonds d'assurance chômage
Pologne	48	62	46	20	19	17 <sup>o</sup>	8 <sup>o</sup>	65 <sup>o</sup>	16 semaines	100	Sécurité sociale
Portugal	55	70	46	7	6	14 <sup>h.y</sup>	6 <sup>h.y</sup>	68 <sup>h.y</sup>	120 jours	100	Sécurité sociale
République de Moldova	54	59	51	6	10	..	..	..	126 jours	100	Sécurité sociale
République tchèque	51	69	44	9	6	5 <sup>j</sup>	1 <sup>j</sup>	..	28 semaines	69	Sécurité sociale
Roumanie	56	69	46	6	8	..	..	..	126 jours	85	Sécurité sociale
Royaume-Uni	55	71	46	4	6	40 <sup>h.y</sup>	9 <sup>h.y</sup>	..	26 semaines	90 (6 premières semaines) puis forfait	Employeur (employé à 92 % par des fonds publics)
Saint-Marin	57	76	40	6	2	..	..	..	5 mois	100	Sécurité sociale
Serbie-et-Monténégro <sup>aa</sup>	..	..	..	16	14	..	..	..	365 jours	100	Sécurité sociale
Slovaquie	53	68	46	18	17	2 <sup>j</sup>	1 <sup>j</sup>	66 <sup>j</sup>	28 semaines	55	Sécurité sociale
Slovénie	50	63	45	7	6	..	..	..	105 jours	100	Sécurité sociale
Suède	76	80	48	4	5	20 <sup>j</sup>	7 <sup>j</sup>	72 <sup>j</sup>	14 semaines	80 (390 jours) forfaitaire (90 jours)	Sécurité sociale
Suisse <sup>a</sup>	59	77	45	5	4	45 <sup>j</sup>	8 <sup>j</sup>	..	98 jours	80	Sécurité sociale
Ukraine	58	67	49	9	9	..	..	..	126 jours	100	Sécurité sociale
<b>Océanie</b>											
Australie	56	71	45	6	7	39 <sup>o</sup>	16 <sup>o</sup>	67 <sup>o</sup>	52 semaines	0	—

Tableau A9 (suite et fin)

## Activité économique et prestations liées aux congés de maternité

Pays ou zone	Taux d'activité des adultes (%), 1997/2003		Proportion de femmes dans la population active adulte (%), 1997/2003	Taux de chômage (%), 1997/2003		Pourcentage de la population adulte employée à temps partiel (%), 1999/2002		Pourcentage de femmes employées à temps partiel (%), 1999/2002	Prestations liées au congé de maternité, en 2004		
	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		Durée du congé de maternité	Pourcentage du salaire payé au cours de cette période	Prestataires de bénéfices
<b>Océanie (suite)</b>											
Fidji	..	..	..	..	..	..	..	..	84 jours	Forfait	Employeur
Guam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Île Marshall	35	66	34	37	28	..	..	..	..	..	..
Îles Salomon	..	..	..	..	..	..	..	..	12 semaines	25	Employeur
Kiribati	..	..	..	..	..	..	..	..	12 semaines	25	Employeur
Micronésie (États fédérés de)	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Nauru	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Nouvelle-Calédonie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Nouvelle-Zélande	57	72	46	5	4	36 <sup>o</sup>	11 <sup>o</sup>	73 <sup>o</sup>	14 semaines	100 (plafonné)	État
Palaos	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Papouasie-Nouvelle-Guinée	71	74	48	1	4	..	..	..	Si nécessaire avant l'accouchement et 6 semaines après	0	—
Polynésie française	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Samoa	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Tonga	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Tuvalu	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Vanuatu	..	..	..	..	..	..	..	..	3 mois	50	..

**Sources :** En ce qui concerne le taux d'activité économique des adultes, la part des femmes dans la population active et le taux de chômage : Bureau international du Travail, *Annuaire des statistiques du travail, 2003* (Genève 2003) et la banque de données LABORSTA (depuis le 26 novembre 2004), Organisation internationale du Travail, Bureau pour les Caraïbes, *Digest of Caribbean Labour Statistics 1998* (Port of Spain, 1999) et des rapports statistiques nationaux.

**En ce qui concerne l'emploi à temps partiel :** Organisation internationale du Travail, *Key Indicators of The Labour Market (KILM)*, mises à jour fournies par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, en novembre 2004, complété par les données sur les statistiques du travail dans les Caraïbes du Bureau pour les Caraïbes de l'Organisation internationale du Travail, sur le site : [http://www.ilo.org/system/\\_link/link\\_databases.html](http://www.ilo.org/system/_link/link_databases.html) (depuis le 15 février 2005).

**En ce qui concerne les congés de maternité :** données fournies par l'Organisation internationale du Travail en janvier 2005 à partir de la banque de données sur les conditions de travail et d'emploi au sujet de la protection de la maternité.

**Notes :**

Deux points (..) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément.

Un tiret (—) signifie « sans objet ».

<sup>a</sup> S'applique aux personnes de tous âges, autrement dit le taux d'activité indiqué est un taux brut.

<sup>b</sup> Si nécessaire, l'employeur complète, à hauteur maximale du salaire complet.

<sup>c</sup> Seulement Cotonou.

<sup>d</sup> Si nécessaire, l'employeur complète.

<sup>e</sup> Seulement Bujumbura.

<sup>f</sup> Seulement la population égyptienne.

<sup>g</sup> Seulement pour les zones urbaines.

<sup>h</sup> L'employeur paie les prestations aux femmes non assurées par la Sécurité sociale.

<sup>i</sup> Forfait mensuel pour 10 semaines.

<sup>j</sup> Sur la base des heures de l'emploi principal.

<sup>k</sup> Sur la base des heures de l'emploi principal et des emplois secondaires.

<sup>l</sup> Sécurité sociale (60 % pendant 12 semaines) et employeur (40 % pendant deux mois).

<sup>m</sup> Curaçao seulement.

- <sup>n</sup> 100 % pendant un mois, 50 % pendant deux mois (employeur) et un montant dépendant des gains (sécurité sociale).
- <sup>o</sup> Sur la base des heures travaillées au titre de tous les emplois.
- <sup>p</sup> Ouvriers et salariés seulement.
- <sup>q</sup> 31 agglomérations urbaines.
- <sup>e</sup> 100 % du salaire minimum national plus 70% des salaires dépassant ce salaire minimum.
- <sup>s</sup> Non compris les populations rurales d'Acre, Amapá, Amazonas, Pará, Rondônia et Roraima.
- <sup>t</sup> Ville de Lima seulement.
- <sup>u</sup> Seulement pour Omanis.
- <sup>v</sup> Non compris les personnes qui travaillent avec leur famille moins de 18 heures par semaine.
- <sup>w</sup> Non compris les provinces du Nord et de l'Est.
- <sup>x</sup> Selon les conditions de travail et la nature de celui-ci.
- <sup>y</sup> Non compris le temps de déplacement entre le lieu de travail et le lieu de résidence ainsi que les interruptions pour les repas. Estimations fondées sur l'Enquête sur la population active en Europe.
- <sup>z</sup> 100 % pendant 42 semaines ou 80 % pendant 52 semaines de congé parental (9 semaines réservées à la mère).
- <sup>aa</sup> Le 4 février 2003, le nom officiel de la « République fédérale de Yougoslavie » a été remplacé par celui de « Serbie-et-Monténégro ».
- <sup>bb</sup> Lex-République yougoslave de Macédoine.

## Notes techniques

Les indicateurs relatifs à la population économiquement active totale âgée de 15 ans ou plus ont été calculés par l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les chiffres indiqués sont ceux de la dernière année pour laquelle des données sont disponibles; Le taux d'activité économique de la population adulte est défini comme la proportion de la population âgée de 15 ans ou plus qui fournit, ou est disponible pour fournir, le travail nécessaire à la production de biens et de services conformément au Système de comptabilité nationale.

La définition de la population économiquement active donnée par l'OIT inclut toutes les personnes, ayant ou non un emploi, y compris celles qui cherchent un emploi pour la première fois. Elle s'étend aux employeurs ayant des entreprises non constituées, les personnes travaillant pour leur propre compte, les salariés, les personnes travaillant pour les entreprises familiales, les membres de coopératives de producteurs et les membres des forces armées. En principe, une personne qui exerce une telle activité ne serait-ce qu'une heure par semaine est considérée comme économiquement active. La définition recommandée par l'OIT tient compte aussi de la production de produits primaires, par exemple de produits alimentaires, la collecte et le transport de l'eau et le ramassage de bois de feu pour la consommation propre. Certaines autres activités non monétaires — par exemple, la construction d'une habitation occupée par son propriétaire, les réparations importantes et les rénovations qui lui sont apportées — sont considérées comme des activités économiques et les personnes qui participent à leur production sont considérées comme économiquement actives.

Le taux de chômage est la proportion de la population active qui n'a pas d'emploi. Les chômeurs sont les personnes sans emploi au moment considéré, qui cherchent un emploi ou ont cherché un emploi récemment et qui sont disponibles pour travailler à ce moment. La base de ces statistiques est la population active (la partie économiquement active de la population) et non pas la population totale.

En 1982, la Conférence internationale des statisticiens du travail a recommandé la définition suivante des chômeurs :

Toutes personnes qui, pendant la période de référence, sont :

- 1) « sans travail », c'est-à-dire qui n'étaient pourvus ni d'un emploi salarié ni d'un emploi non salarié au sens de la définition internationale de l'emploi;

- 2) « disponibles pour travailler » dans un emploi salarié ou non salarié durant la période de référence;

- 3) « à la recherche d'un travail », c'est-à-dire qui avaient pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou un emploi non salarié.

Par les mots « travailleurs à temps partiel » on entend les personnes qui ont un emploi pour lequel elles travaillent un nombre d'heures inférieur au « plein temps » (voir définition ci-après). Les mesures présentées indiquent l'emploi total à temps partiel en pourcentage de l'emploi total, calculé séparément pour les femmes et pour les hommes, et la proportion de femmes parmi les travailleurs à temps partiel. Tous les pays sauf deux extraient les informations des enquêtes sur la population active; les deux pays qui font exception les extraient de recensements de la population.

Il n'existe pas de norme internationalement acceptée de la durée horaire minimale hebdomadaire de travail pouvant être considérée comme un temps plein; le cadre est donc établi pays par pays ou dans des compilations régionales spéciales. Nombre de pays ont établi des seuils se situant entre 30 et 40 heures par semaine. D'autres ont classé le temps partiel et le travail à plein temps sur la base de l'interprétation faite par les personnes interrogées de leur situation personnelle : c'est-à-dire si elles se considèrent comme des travailleurs à plein temps ou à temps partiel. Afin d'améliorer la comparabilité entre les pays des statistiques sur le travail à temps partiel, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a appliqué un seuil de 30 heures pour distinguer le travail à temps partiel du travail à plein temps. Ainsi, dans la série de données de l'OCDE, une des principales sources sur la base de données de la base *Key Indicators of the Labour Market* (KILM), les personnes qui travaillaient 30 heures ou plus par semaine sont considérées comme des « travailleurs à plein temps » et celles qui travaillent moins de 30 heures par semaine sont considérées comme des « travailleurs à temps partiel ».

Les données sur les congés de maternité dont peuvent actuellement bénéficier les femmes des pays étudiés par le BIT incluent la durée pendant laquelle les indemnités sont versées, le montant de l'indemnité et l'institution en assurant le financement; Les données présentées ont été rassemblées par le BIT sur la base de informations fournies par les pays en 2004.







Tableau A10 (suite) Caractéristiques de l'emploi et participation politique											
Distribution en pourcentage de la population ayant un emploi par situation dans l'emploi, pour les hommes et pour les femmes, 1998/2003											
	Employeurs		Travailleurs indépendants		Salariés		Travailleurs d'entreprises familiales		Salaires féminins en pourcentage des salaires masculins dans le secteur manufacturier, 1995-2003	Pourcentage de femmes dans le législatif et les postes de direction, 1995/2003	Pourcentage de sièges, 2004
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
<b>Amérique du Nord (suite)</b>											
Mexique	2	5	24	26	62	62	12	7	70	25	23
Nicaragua	1	2	35	35	59	60	..	..	..	..	21
Panama	2	4	19	34	75	60	4	3	93	40	17
Porto Rico	.. <sup>e</sup>	.. <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	19 <sup>e</sup>	92	80	1	<1	..	41.	..
République dominicaine	2	4	28	46	68	48	..	..	..	31	17
Sainte-Lucie	3	7	24	31	71	59	1	1	85	55	11
Saint-Kitts-et-Nevis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Saint-Vincent-et-les Grenadines	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	23
Trinité-et-Tobago	3	6	12	18	82	74	2	<1	..	38	19
<b>Amérique du Sud</b>											
Argentine	2 <sup>e</sup>	5 <sup>g</sup>	18 <sup>g</sup>	27 <sup>g</sup>	79 <sup>g</sup>	66 <sup>g</sup>	2 <sup>g</sup>	1 <sup>g</sup>	..	25 <sup>g</sup>	34
Bolivie	2 <sup>h</sup>	4 <sup>h</sup>	44 <sup>h</sup>	36 <sup>h</sup>	43 <sup>h</sup>	55 <sup>h</sup>	11 <sup>h</sup>	5 <sup>h</sup>	..	36 <sup>h</sup>	19
Brésil	2	3	13	24	59	55	4	3	61	31	9
Chili	2	4	22	29	73	66	3	1	..	24	13
Colombie	3	6	37	41	52	49	9	4	65	38 <sup>i</sup>	12
Équateur	4 <sup>h</sup>	8 <sup>h</sup>	32 <sup>h</sup>	28 <sup>h</sup>	55 <sup>h</sup>	60 <sup>h</sup>	9 <sup>h</sup>	3 <sup>h</sup>	..	25 <sup>h</sup>	16
Guyana	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	20
Guyane française	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Paraguay	3	8	42	34	45	45	..	..	53	..	10
Pérou	2 <sup>j</sup>	7 <sup>j</sup>	35 <sup>j</sup>	33 <sup>j</sup>	43 <sup>j</sup>	57 <sup>j</sup>	6 <sup>j</sup>	2 <sup>j</sup>	55 <sup>k</sup>	23 <sup>j</sup>	18
Suriname	<1	1	9	19	87	78	2	1	..	28	18
Uruguay	2 <sup>h</sup>	5 <sup>h</sup>	20 <sup>h</sup>	29 <sup>h</sup>	76 <sup>h</sup>	66 <sup>h</sup>	2 <sup>h</sup>	1 <sup>h</sup>	..	35 <sup>h</sup>	..
Venezuela (République bolivarienne du)	3	9	37	29	57	60	..	..	..	27	10
<b>Asie</b>											
Afghanistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Arabie saoudite	..	..	..	..	..	..	..	..	..	31	0
Arménie	<1	3	12	19	87	76	1	1	..	24	5
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	11
Bahreïn	..	..	..	..	..	..	..	..	44	10 <sup>l</sup>	0
Bangladesh	<1	<1	11 <sup>m</sup>	50 <sup>m</sup>	8	15	73	10	..	8	2
Bhoutan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	10
Brunéï Darussalam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	26 <sup>l</sup>	..
Cambodge	<1	<1	33	49	14	19	53	32	..	14	10
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	20
Hong Kong (Région administrative spéciale)	2	7	3	10	93	83	1	<1	64	26	..
Macao (Région administrative spéciale)	1	5	3	9	93	86	3	<1	67	22	..

Tableau A10 (suite)

## Caractéristiques de l'emploi et participation politique

Distribution en pourcentage de la population ayant un emploi par situation dans l'emploi, pour les hommes et pour les femmes, 1998/2003											
	Employeurs		Travailleurs indépendants		Salariés		Travailleurs d'entreprises familiales		Salaires féminins en pourcentage des salaires masculins dans le secteur manufacturier, 1995-2003	Pourcentage de femmes dans le législatif et les postes de direction, 1995/2003	Pourcentage de sièges, 2004
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
<b>Asie (suite)</b>											
Chypre	1	9	8	20	84	70	7	1	61	18	11
Émirats arabes unis	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8	0
Géorgie	1	2	26	44	34	34	39	20	62	28	9
Inde	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8
Indonésie	1	2	24	30	28	39	40	8	..	..	11
Iran (République islamique d')	1	4	17	35	47	48	18	3	80	13	3
Iraq	..	..	..	..	..	..	..	..	..	15	..
Israël	2	7	5	9	91	82	1	<1	..	29	15
Japon	1	4	5	10	84	85	9	2	60	10	7
Jordanie	..	..	..	..	..	..	..	..	65	..	6
Kazakhstan	<1	1	40	33	58	63	1	1	70	34	10
Kirghizistan	1	2	35	46	44	42	16	7	..	28	10
Koweït	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0
Liban	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2
Malaisie	1	5	12	18	77	76	10	2	63	23	9
Maldives	1	5	35	55	29	21	3	1	..	15	6
Mongolie	1	2	16	44	44	39	39	14	87	30	5
Myanmar	..	..	..	..	..	..	..	..	89	..	..
Népal	4	4	71	57	13	34	13	6	..	14	6
Oman	1 <sup>n</sup>	2 <sup>n</sup>	9 <sup>n</sup>	10 <sup>n</sup>	88 <sup>n</sup>	88 <sup>n</sup>	..	..	..	9 <sup>n</sup>	..
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	7
Pakistan	<1	1	16	42	37	40	47	16	..	2	22
Philippines	..	..	..	..	..	..	..	..	80	58	15
Qatar	<1	1	..	1	100	99	..	<1	..	5	..
République arabe syrienne	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	12
République de Corée	.. <sup>e</sup>	.. <sup>e</sup>	18 <sup>e,m</sup>	34 <sup>e,m</sup>	66	65	17	1	56	6	13
République démocratique populaire lao	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6	23
République populaire démocratique de Corée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	20
Singapour	2	7	5	11	92	82	1	<1	61	26	16
Sri Lanka	1	4	19	35	60	59	21	4	81	21	5
Tadjikistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	13
Territoire palestinien occupé	1	4	12	31	55	58	33	7	49	12	..
Thaïlande	1	5	23	38	40	41	35	16	72	26	9
Timor-Leste	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	26 <sup>P</sup>
Turkménistan	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	26
Turquie	1	7	12	30	38	55	49	8	97	6	4

Tableau A10 (suite) Caractéristiques de l'emploi et participation politique											
Distribution en pourcentage de la population ayant un emploi par situation dans l'emploi, pour les hommes et pour les femmes, 1998/2003											
	Employeurs		Travailleurs indépendants		Salariés		Travailleurs d'entreprises familiales		Salaires féminins en pourcentage des salaires masculins dans le secteur manufacturier, 1995-2003	Pourcentage de femmes dans le législatif et les postes de direction, 1995/2003	Pourcentage de sièges, 2004
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
<b>Asie (suite)</b>											
Viet Nam	<1	<1	31	51	18	26	50	22	..	..	27
Yémen	<1	3	24	33	14	51	<1	<1	..	4	0
<b>Europe</b>											
Albanie	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6
Allemagne	3	7	4	7	92	86	2	<1	74	36	32
Andorre	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	14
Autriche	4	7	5	5	89	86	3	1	60	27	34
Bélarus	<1	1	1	2	99	97	<1	<1	..	..	29
Belgique	..	..	..	..	84	81	6	1	81	31	35
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	17
Bulgarie	2	5	7	12	88	82	3	1	68	30	26
Croatie	3	7	14	17	77	75	6	2	..	26	18
Danemark	.. <sup>e</sup>	.. <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	95	88	1	<1	87	26	38
Espagne	3	7	9	12	85	79	3	1	..	30	36
Estonie	2	4	4	8	94	88	<1	<1	..	35	19
Ex-République yougoslave de Macédoine <sup>f</sup>	4	10	4	11	74	72	18	7	..	27	18
Fédération de Russie	1	2	5	6	93	92	<1	<1	..	39	10
Finlande	8	16	..	..	91	82	<1	<1	83	28	38
France	.. <sup>e</sup>	.. <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	94	89	..	..	78	..	12
Grèce	3	10	19	28	64	58	14	4	82	26	14
Hongrie	3	7	5	9	91	83	1	<1	74	34	10
Irlande	2	8	4	16	92	75	1	1	69	29	13
Islande	3	9	6	14	91	76	<1	<1	78	29	30
Italie	8	15	7	12	79	69	6	3	..	21	12
Lettonie	2	4	5	7	89	85	4	4	82	40	21
Liechtenstein	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	12
Lituanie	.. <sup>e</sup>	.. <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	21 <sup>e</sup>	83	76	4	3	77	39	21
Luxembourg	7	10	..	..	82	84	3	1	63	31	20
Malte	..	6	6	11	92	83	..	..	92	18	9
Monaco	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	21
Norvège	.. <sup>e</sup>	.. <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	95	90	<1	<1	88	30	36
Pays-Bas	.. <sup>e</sup>	.. <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	91 <sup>m</sup>	87 <sup>m</sup>	1	<1	78	26	37
Pologne	2	5	15 <sup>m</sup>	21 <sup>m</sup>	76	70	7	4	..	34	20
Portugal	4	9	19	18	75	72	2	1	64	32	19
République de Moldova	<1	1	31	35	65	63	3	1	..	40	13
République tchèque	2	6	7	14	89	79	1	<1	..	26	17
Roumanie	1	2	14	27	62	63	23	8	..	31	11

Tableau A10 (suite)  
Caractéristiques de l'emploi et participation politique

Distribution en pourcentage de la population ayant un emploi par situation dans l'emploi, pour les hommes et pour les femmes, 1998/2003											
	Employeurs		Travailleurs indépendants		Salariés		Travailleurs d'entreprises familiales		Salaires féminins en pourcentage des salaires masculins dans le secteur manufacturier, 1995-2003	Pourcentage de femmes dans le législatif et les postes de direction, 1995/2003	Pourcentage de sièges, 2004
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
<b>Europe (suite)</b>											
Royaume-Uni	.. <sup>e</sup>	.. <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	17 <sup>e</sup>	92	83	<1	<1	79 <sup>s</sup>	33	18
Saint-Marin	9	13	..	..	91	87	..	..	..	18	17
Serbie-et-Monténégro <sup>a</sup>	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8
Slovaquie	2	4	4	9	94 <sup>m</sup>	87 <sup>m</sup>	<1	<1	..	35	19
Slovénie	2	4	3	9	89	83	6	3	..	33	12
Suède	5	14	..	..	95	86	<1	<1	91	30	45
Suisse	4	9	8	9	85	80	3	2	75	28	25
Ukraine	..	..	11 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	87	88	2	1	69	39	5
<b>Océanie</b>											
Australie	2	4	7	12	90	84	1	<1	89	36	25
Fidji	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6
Guam	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Îles Marshall	1	1	28	25	68	73	1	1	..	19	3
Îles Salomon	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0
Kiribati	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	5
Micronésie (États fédérés de)	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0
Nauru	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Nouvelle-Calédonie	.. <sup>e</sup>	.. <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	19 <sup>e</sup>	89	80	<1	<1	..	..	..
Nouvelle-Zélande	4	9	8	15	87	76	1	<1	80	36	28
Palaos	..	..	..	..	..	..	..	..	..	39	0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1
Polynésie française	..	..	..	..	..	..	..	..	87	..	..
Samoa	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	6
Tonga	<1	1	25	26	40	43	34	30	..	19	0
Tuvalu	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	0
Vanuatu	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	4

#### Sources :

En ce qui concerne les personnes ayant un emploi par situation dans l'emploi et le pourcentage de femmes législateurs et dirigeants : établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies à partir des tableaux 2C et 2D de la banque de données LABORSTA de l'Organisation internationale du Travail (OIT) [<http://laborsta.ilo.org>, au 30 novembre 2004], de la banque de données de l'Annuaire démographique des Nations Unies (novembre 2004) et des *Key Indicators of the Labour Market*, 3<sup>e</sup> édition (Genève, 2003) tableau 3.

En ce qui concerne les salaires féminins rapportés aux salaires masculins dans le secteur manufacturier : établi par la Division de statistique, Département des affaires économiques et sociales, de l'Organisation des Nations Unies à partir de l'Annuaire des statistiques du travail, 2003 de l'OIT (Genève, 2003) et du tableau 5A de la banque de donnée LABORSTA (au 22 février 2005).

En ce qui concerne les sièges parlementaires : Union interparlementaire, *Women in National Parliaments*, situation au 30 octobre 2004 (<http://www.ipu.org/wmn-e/classif.htm>, au 16 novembre 2004).

#### Notes

Deux points (..) signifient que les données ne sont pas disponibles ou ne sont pas fournies séparément.

<1 Signifie une grandeur nulle ou inférieure à la moitié de l'unité employée.

<sup>a</sup> Ressortissants seulement.

<sup>b</sup> Non compris le secteur public.

<sup>c</sup> Les chiffres de la distribution des sièges n'incluent pas les 36 délégués spéciaux siégeant à tour de rôle désignés selon les besoins et les pourcentages indiqués sont donc calculés sur la base des 54 sièges permanents.

<sup>d</sup> Ouvriers qualifiés.

<sup>e</sup> Les chiffres concernant les travailleurs indépendants et les employeurs sont regroupés dans la rubrique des travailleurs indépendants.

<sup>f</sup> Curaçao seulement.

<sup>g</sup> 31 agglomérations urbaines.

<sup>h</sup> Zones urbaines seulement.

<sup>i</sup> Sept grandes villes du pays.

<sup>j</sup> Uniquement métropole de Lima.

<sup>k</sup> Uniquement Lima.

<sup>l</sup> Secteur privé.

<sup>m</sup> Y compris les membres des coopératives de producteurs.

<sup>n</sup> Pour Omanais seulement.

<sup>o</sup> Non compris la Province du Nord.

<sup>p</sup> Le but des élections du 30 août 2001 était d'élire les membres de l'Assemblée constituante du Timor-Leste. Cette assemblée est devenue le Parlement national le 20 mai 2002, date à laquelle le pays est devenu indépendant, sans nouvelles élections.

<sup>q</sup> Le 4 février 2003, le nom officiel de la « République fédérale de Yougoslavie » a été remplacé par celui de « Serbie-et-Monténégro ».

<sup>r</sup> L'ex-République yougoslave de Macédoine.

<sup>s</sup> Y compris le paiement d'heures supplémentaires.

## Notes techniques

La distribution des travailleurs de chaque sexe par situation dans l'emploi est indiquée uniquement pour les employeurs, les travailleurs indépendants, les salariés et les travailleurs des entreprises familiales. Le total des groupes peut ne pas être égal à 100 % parce que le nombre de membres des coopératives de producteurs et celui des travailleurs qui ne peuvent être classés en fonction de leur situation dans l'emploi ne sont pas indiqués.

Les quatre groupes sont définis comme suit dans la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-1993) :

— *Employeur* : personnes qui, travaillant pour leur propre compte, ou avec un ou plusieurs associés, occupent le type d'emploi défini comme « emploi indépendant » et qui, à ce titre, engagent sur une période continue incluant la période de référence une ou plusieurs personnes pour travailler dans leur entreprise en tant que « salariés ».

— *Personnes travaillant pour leur propre compte* : personnes qui, travaillant pour leur propre compte ou avec un ou plusieurs associés, occupent un emploi défini comme « emploi à titre indépendant » et qui, pendant la période de référence, n'ont engagé continûment aucun « salarié » pour travailler avec eux.

— *Salariés* : ensemble des travailleurs qui occupent un emploi défini comme « emploi rémunéré ».

— *Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale* : personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peut pas être considéré comme associé, parce que leur degré d'engagement, en termes de temps de travail et d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement. (Lorsqu'il est fréquent que des jeunes, en particulier, accomplissent un travail non rémunéré dans une entreprise exploitée par un parent ne vivant pas dans le même ménage, on pourra supprimer le critère « vivant dans le même ménage »).

Le rapport entre les salaires féminins et les salaires masculins dans le secteur manufacturier est indiqué en pourcentage. Les statistiques salariales qui ont servi à le déterminer sont en général celles des salaires moyens individuels (quel que soit l'âge) ou dans certains cas les taux de salaire. Les données concernant les salaires moyens sont généralement dérivées des états de salaire fournis

par un échantillon d'établissements qui donnent aussi des informations souvent sur les heures travaillées et l'emploi. Dans un petit nombre de cas, les salaires moyens sont calculés à partir de statistiques d'assurance sociale ou d'enquêtes sur la population active.

Pour comparer au niveau international ces rapports de salaires, il convient d'être très prudent. L'étendue de ces statistiques ainsi que les définitions et les méthodes qu'elles suivent diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre. Les pays qui les ventilent par sexe sont peu nombreux et le font éventuellement sur la base d'un segment limité de population. En outre, les salaires dépendent beaucoup du nombre d'heures travaillées et il faut en tenir compte pour interpréter les rapports de salaires dans les pays où les femmes travaillent généralement moins d'heures que les hommes.

La proportion de femmes qui ont une fonction législative ou de direction donne une idée de la présence des femmes aux postes de décision. Elle est calculée à partir des statistiques sur la distribution de la population ayant un emploi (dans certains cas de la population économiquement active) par emploi, recueillies principalement lors d'enquêtes sur la population active. Certaines autres enquêtes sur les ménages et les recensements de population renseignent aussi à son sujet. La catégorie « Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise » correspond au grand groupe 1 de la Classification internationale type des professions dans sa version de 1988 (CITP-88) et inclut les sous-grands groupes suivants : a) Membres de l'exécutif et des corps législatifs, et cadres supérieurs de l'administration publique; b) Directeurs de société; c) Dirigeants et gérants. Dans le cas des pays qui utilisent la classification internationale précédente (CITP-68), cette catégorie correspond au grand groupe 2, Directeurs et cadres administratifs supérieurs, composé : a) des membres des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique; et b) des directeurs et cadres dirigeants.

La proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes est calculée seulement pour la chambre basse dans les pays qui ont un parlement bicaméral. Les chiffres reposent sur la distribution par sexe au 30 octobre 2004. Ils tiennent compte le cas échéant des changements résultant des dernières élections ayant précédé cette date, par exemples les résultats des élections partielles ou les remplacements consécutifs à la démission ou au décès d'un député.

## Annexe 2

## Liste de pays ou de zones par catégorie de développement

Liste de pays ou de zones <sup>a</sup> par catégorie de développement			
Régions développées (47 pays ou zones)			
Albanie	Estonie	Liechtenstein	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Allemagne	États-Unis d'Amérique	Lituanie	Saint-Marin
Andorre	Ex-République yougoslave de Macédoine	Luxembourg	Serbie-et-Monténégro <sup>b</sup>
Australie	Fédération de Russie	Malte	Slovaquie
Autriche	Finlande	Monaco	Slovénie
Bélarus	France	Norvège	Suède
Belgique	Grèce	Nouvelle-Zélande	Suisse
Bosnie-Herzégovine	Hongrie	Pays-Bas	Ukraine
Bulgarie	Irlande	Pologne	
Canada	Islande	Portugal	
Croatie	Italie	République de Moldova	
Danemark	Japon	République tchèque	
Espagne	Lettonie	Roumanie	
Régions moins développées, non compris les pays les moins avancés (107 pays ou zones)			
Afrique du Sud	Dominique	Kirghizistan	République de Corée
Algérie	Égypte	Koweït	République dominicaine
Antigua-et-Barbuda	El Salvador	Liban	République populaire démocratique de Corée
Antilles néerlandaises	Emirats arabes unis	Malaisie	Réunion
Arabie saoudite	Équateur	Maroc	Sahara occidental
Argentine	Fidji	Martinique	Sainte-Lucie
Arménie	Gabon	Maurice	Saint-Kitts-et-Nevis
Azerbaïdjan	Géorgie	Mexique	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bahamas	Ghana	Micronésie (États fédérés de)	Seychelles
Bahrein	Grenade	Mongolie	Singapour
Barbade	Guadeloupe	Namibie	Sri Lanka
Bélice	Guam	Nauru	Suriname
Bolivie	Guatemala	Nicaragua	Swaziland
Botswana	Guyana	Nigéria	Tadjikistan
Brésil	Guyane française	Nouvelle-Calédonie	Territoire palestinien occupé
Brunéi Darussalam	Honduras	Oman	Thaïlande
Cameroun	Îles Marshall	Ouzbékistan	Tonga
Chili	Inde	Pakistan	Trinité-et-Tobago
Chine	Indonésie	Palaos	Tunisie
Région administrative spéciale de Hong Kong	Iran (République islamique d')	Panama	Turkménistan
Région administrative spéciale de Macao	Iraq	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Turquie
Chypre	Israël	Paraguay	Uruguay
Colombie	Jamahiriya arabe libyenne	Pérou	Venezuela (République bolivarienne du)
Congo	Jamaïque	Philippines	Viet Nam
Costa Rica	Jordanie	Polynésie française	Zimbabwe
Côte d'Ivoire	Kazakhstan	Porto Rico	
Cuba	Kenya	République arabe syrienne	

**Liste de pays ou de zones<sup>a</sup> par catégorie de développement (*suite et fin*)**
**Pays les moins avancés (50 pays ou zones)**

Afghanistan	Gambie	Mauritanie	Sénégal
Angola	Guinée	Mozambique	Sierra Leone
Bangladesh	Guinée équatoriale	Myanmar	Somalie
Bénin	Guinée-Bissau	Népal	Soudan
Bhoutan	Haiti	Niger	Tchad
Burkina Faso	Îles Salomon	Ouganda	Timor-Leste
Burundi	Kiribati	République centrafricaine	Togo
Cambodge	Lesotho	République démocratique du Congo	Tuvalu
Cap-Vert	Libéria	République démocratique populaire lao	Vanuatu
Comores	Madagascar	République-Unie de Tanzanie	Yémen
Djibouti	Malawi	Rwanda	Zambie
Érythrée	Maldives	Samoa	
Éthiopie	Mali	Sao Tomé-et-Principe	

**Notes**

<sup>a</sup> Comprenant tous les États Membres des Nations Unies et autres pays ou zones comptant au moins 150 000 habitants en 2000.

<sup>b</sup> Le 4 février 2003, le nom officiel de la « République fédérale de Yougoslavie » a été remplacé par celui de « Serbie-et-Monténégro ».